DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE NOUVELLE-AQUITAINE

ANGOULÊME

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

RAPPORT DE PRÉSENTATION

LES DIAGNOSTICS

FEVRIER 2019

ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME ELISABETH BLANC DANIEL DUCHE ARCHITECTES DPLG URBANISTE ENPC ARCHITECTE DU PATRIMOINE
JEAN-MARIE CURVALE PAYSAGISTE DPLG - NOUVEAU TERRITOIRE CONSULTANT SOCIO-ECONOMISTE
14 RUE MOREAU 75012 PARIS 09.70.99.28.10 atelier.duche.blanc@gmail.com

S O M M A I R E

A. LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE 7

1. ELEMENTS GENERAUX DE POSITIONNEMENT « GEO-STRATEGIQUES » 7

1.1. LES RESEAUX URBAINS DU SUD OUEST AU SEIN DESQUELS ANGOULEME DOIT SE POSITIONNER 7

1.2. QUELLE PLACE ET QUELLES FONCTIONS DU « PLATEAU » DANS LES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU GRAND ANGOULEME ? 9

2. CADRAGE GENERAL : QUEL CONTEXTE POUR APPRECIER LES « RESSORTS SOCIO-ECONOMIQUES » DU CENTRE VILLE D'ANGOULEME ? 11

2.1. UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE GLOBALEMENT FRAGILE 11

2.2. UNE POPULATION PLUTOT JEUNE ET ACTIVE MAIS DES INDICATEURS PREOCCUPANTS DE PRECARITE SOCIALE, S'INSCRIVANT DANS DES LOGIQUES TERRITORIALES CONTRASTEES 12

3. DES DYNAMIQUES ET DES ENJEUX SECTORIELS 15

3.1. LES FONCTIONS RESIDENTIELLES 15

3.2. L'ENERGIE 24

3.3 LA MOBILITE 26

3.4. L'ECONOMIE 29

B. LE CONTEXTE TERRITORIAL 37

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET RELATION AVEC LE GRAND TERRITOIRE 37

1.1. UNE SITUATION STRATEGIQUE 37

1.2. UNE TOPOGRAPHIE ET UNE HYDROGRAPHIE FAVORABLES A L'IMPLANTATION HUMAINE 38

1.3. UN RESEAU DE VOIES PRIVILIGIANT L'INTERMODALITE ET UN USAGE RAISONNE DE LA VOITURE 39

2. GEOMORPHOLOGIE ET MISE EN SCENE DU TERRITOIRE 42

2.1. DES VUES MAJEURES VERS LA VILLE DEPUIS LES ENVIRONS 42

2.2. DES PANORAMAS ET DES PERSPECTIVES MONUMENTALES DEPUIS LE PLATEAU 48

C. LE CONTEXTE HISTORIQUE 53

1. MÉTHODE ET OBJECTIFS DE L'APPROCHE HISTORIQUE 53

2. L'ÉVOLUTION URBAINE 56

2.1. LA PÉRIODE ANTIQUE : DU *PAGUS* À LA *CIVITAS* 56

2.2. LA PÉRIODE MÉDIÉVALE : UNE VILLE PEU DENSE QUADRILLÉE PAR LES ÉDIFICES RELIGIEUX 59

2.3. DE LA RENAISSANCE À LA RÉVOLUTION : RECONSTRUCTIONS ET EXTENSION D'UNE CITÉ AU CŒUR DES QUERELLES RELIGIEUSES 69

2.4. ANGOULÊME, D'UNE RÉVOLUTION À L'AUTRE : 1789-1852 83

2.5. 1852-1945 : UN NOUVEL ÉLAN ÉCONOMIQUE ET URBAIN 88

2.6. 1945-2000 : DE LA RECONSTRUCTION À LA RECONNAISSANCE PATRIMONIALE 96

3. SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION URBAINE 100
3.1. L'ÉVOLUTION URBAINE PAR PÉRIODE : DE L'ANTIQUITÉ À NOS JOURS 100
3.2. SYNTHÈSE DES ENCEINTES 102
3. SYNTHÈSE DES ÉDIFICES RELIGIEUX ET CIVILS DISPARUS 103
3.1. MÉTHODOLOGIE ET OBJECTIFS 104
3.2. UN PATRIMOINE RELIGIEUX À L'ÉTAT DE VESTIGES, DES ÉQUIPEMENTS RECONSTRUITS 104
4. LES ENSEMBLES URBAINS 106
4.1. LE PLATEAU 108
4.2. LES RAMPES 114

D. LE CONTEXTE URBAIN ET PAYSAGER : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU PLATEAU 118
1. LES PLACES ET LES ESPACES EMBLEMATIQUES DU PLATEAU 118
2. HIERARCHIE ET TYPOLOGIE DES VOIES 119
2.1. HIERARCHIE DE VOIES EN FONCTION DE LEUR USAGE ET DES MODES DE DEPLACEMENT 119
2.2. TYPOLOGIE DES VOIES EN RELATION AVEC L'EVOLUTION HISTORIQUE ET LE PAYSAGE URBAIN 121
3. TRAITEMENT ET OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC 146
3.1. MATERIAUX ET COMPOSANTES IDENTITAIRES 148
3.2. PRISE EN COMPTE DE L'EVENEMENTIEL 149
4. LA POLITIQUE DU STATIONNEMENT EN CENTRE-VILLE 151
4.1. LES CONSTATS 152
4.2. QUELQUES ELEMENTS DE DYSFONCTIONNEMENT 153
5. LES PRINCIPAUX ENJEUX DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS 156
5.1. PRINCIPES GENERAUX 156
6.2. LES ENJEUX DE REQUALIFICATION LOCALISES 156
6. LE PATRIMOINE VEGETAL 158
6.1. REPERAGE ET REPARTITION DU PATRIMOINE VEGETAL 158
6.2. FORMES ET STRUCTURES DU COUVERT VEGETAL 160
6.3. GESTION ET VEGETALISATION DE L'ESPACE PUBLIC 161
7. LES ESPACES LIBRES PRIVATIFS 167
7.1. REPERAGE ET REPARTIION DES SURFACES VEGETALISEES ET MNERALES PRIVATIVES 167
7.2. LES COURS ET ESPACES A DOMINANTE MINERALE PRIVATIFS 172
7.3. LES JARDINS PRIVATIFS 174
7.4. LES JARDINS DU XIX^{E} SIECLE : SPECIFICITES ET TENDANCES D'EVOLUTION 176

E. LES ÉQUIPEMENTS 183
1. TYPOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS 183
2. ÉQUIPEMENTS À VALEUR PATRIMONIALE 186

F. LA TYPOLOGIE DE L'ARCHITECTURE DOMESTIQUE 188
1. LES TYPES ARCHITECTURAUX ET LEURS PRINCIPALES CARACTERISTIQUES 188
1.1. LA DEMEURE NOBILIAIRE 188
1.2. LA MAISON DE VILLE 193
1.3. L'IMMEUBLE DE LOGEMENTS COLLECTIF 200
1.4. L'EDIFICE INDUSTRIEL OU COMMERCIAL 204
2. LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU BATI ANCIEN : CONSTATS, ORIENTATIONS D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION 208
2.1. LA VOLUMETRIE DES BATIMENTS 208
2.2. LES FAÇADES 235
2.3. LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES DES IMMEUBLES 283
2.4. LES AMENAGEMENTS DES INTERIEURS PRIVATIFS 303
2.5. LES DEPENDANCES (AILES EN RETOUR, BATIMENTS SECONDAIRES ET ANNEXES) 314
2.6. LES PARTICULARISMES ARCHITECTURAUX 321

G. SYNTHESE DES ENQUETES SUR LE BATI 339
1. REPERAGE DU BATI ET DES ESPACE LIBRES 340
2. ETAT ET OCCUPATION DU BATI 342
3. TYPE D'OCCUPATION DES REZ-DE-CHAUSSEE 346
4. VALEUR PATRIMONIALE DU BATI 352
4.1. LES ENTITES BATIES JUSQU'A LA FIN DU XIX^{E} SIECLE 354
4.2. LES ENTITES BATIES DE LA PREMIERE MOITIE DU XX^{E} SIECLE 355
4.3. LES ENTITES BATIES DE LA SECONDE MOITIE DU XX^{E} SIECLE ET DU DEBUT DU XIX^{E} SIECLE 355
4.4. LES ANNEXES 356

A. LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

1. ELEMENTS GENERAUX DE POSITIONNEMENT « GEO-STRATEGIQUES »

Apprécier les dynamiques et les enjeux propres au périmètre du PSMV d'Angoulême nécessite de repositionner ce dernier dans un contexte territorial élargi. Deux échelles, distinctes et complémentaires, méritent d'être prises en considération :

- Celle de **l'ensemble urbain et métropolitain d'Angoulême**, au sein duquel il convient d'appréhender les équilibres entre pôle(s) de développement, entre centre(s) et périphérie(s), entre quartiers. Ces équilibres, souvent fragiles, se déclinent sur des fonctions résidentielles, économiques, patrimoniales, de services métropolitains. Le centre ancien d'Angoulême a un rôle spécifique à tenir, avec une offre singulière dans tous ces domaines et doit « trouver sa place » dans les dynamiques de développement de l'agglomération,
- Celle **du système urbain du Sud-Ouest français**, au sein duquel la polarisation bordelaise tend à se développer, notamment à la faveur de la prochaine mise en service de la LGV SEA. Là encore, se pose la question des équilibres qui vont fatalement se recomposer, en termes d'attractivité et de flux résidentiels et économiques. Les dynamiques de développement de l'agglomération d'Angoulême s'inscrivent dans cette logique. Des « concurrences » au sein de ce vaste système urbain vont s'exprimer, chaque agglomération souhaitant y valoriser ses propres atouts. De ce point de vue, il apparait que l'offre patrimoniale d'Angoulême constitue, à cette échelle, un atout majeur et un facteur différentiant à valoriser en tant que tel.

1.1. LES RESEAUX URBAINS DU SUD OUEST AU SEIN DESQUELS ANGOULEME DOIT SE POSITIONNER

Plusieurs éléments contribuent à redéfinir durablement une organisation urbaine et économique du Sud-Ouest de la France. Le plus structurant d'entre eux est clairement la mise en service de **la LGV Sud Europe Atlantique** en juillet 2017. Cette infrastructure réduit considérablement les temps de trajet entre Paris et Bordeaux :

- Paris-Bordeaux, en 2h04 au lieu de 3h14, avec une fréquence annoncée de 33 Allers-Retours par jour (dont 18 sans arrêt).
- Paris-Angoulême, en 1h42 au lieu de 2h15, avec une fréquence journalière annoncée de :
    - 7 Paris-Angoulême, dont 2 directs
    - 10 Angoulême-Paris, dont 3 directs
- La liaison Bordeaux –Angoulême en sera, de fait, très largement modifiée, avec un temps de parcours optimal de 35 minutes contre 1h aujourd'hui. Les fréquences journalières annoncées sont de :
    - 14 Bordeaux-Angoulême, dont 11 directs
    - 15 Angoulême-Bordeaux, dont 11 directs

Les impacts socio-économiques de ce type d'infrastructures sont toujours complexes à évaluer et dépendent de beaucoup d'autres facteurs (qualité du service, offre d'intermodalité, dynamiques économiques à l'œuvre, politiques d'accompagnement…). Pour autant, en l'occurrence, la LGV porte clairement **un potentiel majeur de repositionnement et de développement de l'ensemble du bassin métropolitain bordelais**, mieux relié à la capitale et, plus largement, à des flux économiques entre le Sud et le Nord de l'Europe. La métropole bordelaise anticipe du reste cette arrivée de la LGV depuis plusieurs années (infrastructures, équipements métropolitains, projets de développement urbains…).

Concernant plus spécifiquement Angoulême, on peut souligner :

- Que l'agglomération fait partie du **système métropolitain bordelais**, au titre de villes moyennes périphériques et distantes de 1h à 1h30 par la route et le train. Périgueux, Bergerac et Agen, notamment, s'inscrivent dans cette logique. La métropolisation de ce système urbain devrait se traduire par une accentuation des migrations domicile-travail et des flux économiques (partenariat, sous-traitance…) dans une logique concurrentielle entre villes.

  On peut considérer qu'Angoulême, à la faveur d'un temps de parcours par le train considérablement réduit, a des atouts importants à faire valoir ; amplifiés, à ce jour, par un coût moindre en termes d'accession au logement.

Comparatif indicatif des prix de vente et de location

	Vente m2 : Appartement	Vente m2 : maison	Loyer m2
Bordeaux	3 144 €	3 109 €	12,00 €
Libourne	1 645 €	1 719 €	9,00 €
Périgueux	1 452 €	1 431 €	7,60 €
Bergerac	1 277 €	1 373 €	7,00 €
Agen	1 191 €	1 367 €	7,50 €
Angoulême	**1 174 €**	**1 248 €**	**7,40 €**
Source : meilleursagents.com - Juillet 2016			

  Les liens économiques entre Angoulême et Bordeaux pourront se développer sur une logique fonctionnelle de proximité et/ou dans le cadre de complémentarités économiques singulières : filière vins – spiritueux et packaging de la vallée de La Charente et d'Angoulême, filière image, …

- Qu'en tant que tel, le gain de temps entre Angoulême et Paris (au-delà même du « système » bordelais) est un atout de reconnaissance et d'attractivité pour Angoulême. Il constitue notamment un facteur concurrentiel important dans la promotion d'activités évènementielles (festival, colloques, organisation de congrès, …)

Système urbain de proximité Datar 2011

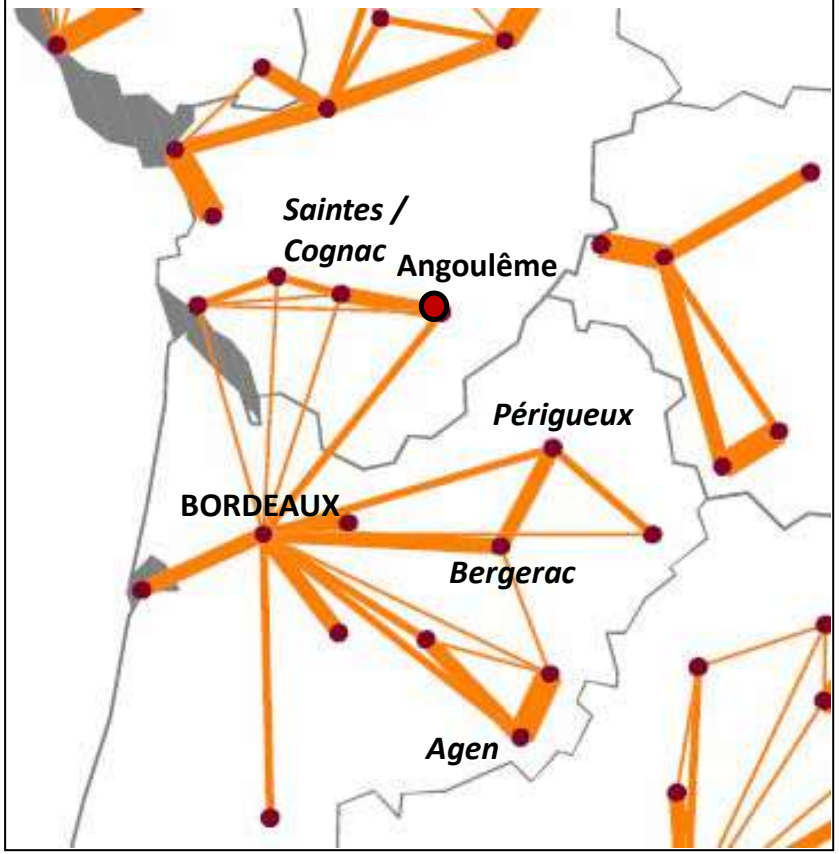

- Que l'agglomération d'Angoulême pourra valoriser son appartenance au **réseau urbain de la vallée de la Charente** : Cognac, Saintes et, au-delà, liaison à l'Atlantique : logique économique, flux touristiques, … Le projet d'électrification de la ligne Angoulême – Saintes – Royan constitue une opportunité de valorisation des partenariats pour conforter et amplifier des coopérations économiques et une offre touristique structurée. Angoulême pourrait conforter un statut de « porte d'entrée » de ce tronçon de vallée de la Charente

L'instauration de la **Région « Nouvelle Aquitaine »** au 1er janvier 2016 est aussi un facteur territorial et institutionnel qui va contribuer au « repositionnement » des dynamiques d'Angoulême dans l'orbite bordelaise. Les stratégies économiques, de transports, de structuration des équipements et services métropolitains intégreront cette échelle ; ce qui n'était pas le cas précédemment.

C'est dans ce cadre que pourront être mises en perspective les grandes fonctions économiques et de services qui pourront être développées et promues dans l'agglomération d'Angoulême et dans le cadre desquelles le centre historique doit pouvoir être valorisé (offre patrimoniale urbaine, économique et touristique singulière).

1.2. QUELLE PLACE ET QUELLES FONCTIONS DU « PLATEAU » DANS LES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU GRAND ANGOULEME ?

La notion de centralité est complexe et renvoie à différentes échelles, fonctions et perceptions.

Le « centre-ville d'Angoulême / centre d'agglomération » semble aujourd'hui relativement bien circonscrit, identifié de manière convergente dans les différents documents stratégiques de planification et d'aménagement établis ces dernières années. Il épouse globalement le périmètre de la ZPPAUP établie en 2006 sur des critères de reconnaissance patrimoniale et intègre :

- Le plateau et ses contreforts
- Le pôle gare et le pôle image
- Les faubourgs et notamment ceux qui se sont développés aux abords de la Charente, en particulier ceux de l'Houmeau et de Saint-Cybard. Les concernant, il convient toutefois de s'interroger sur la nature de leur rattachement à la logique de centralité (quelles fonctions spécifiques ? quelles liaisons ?)

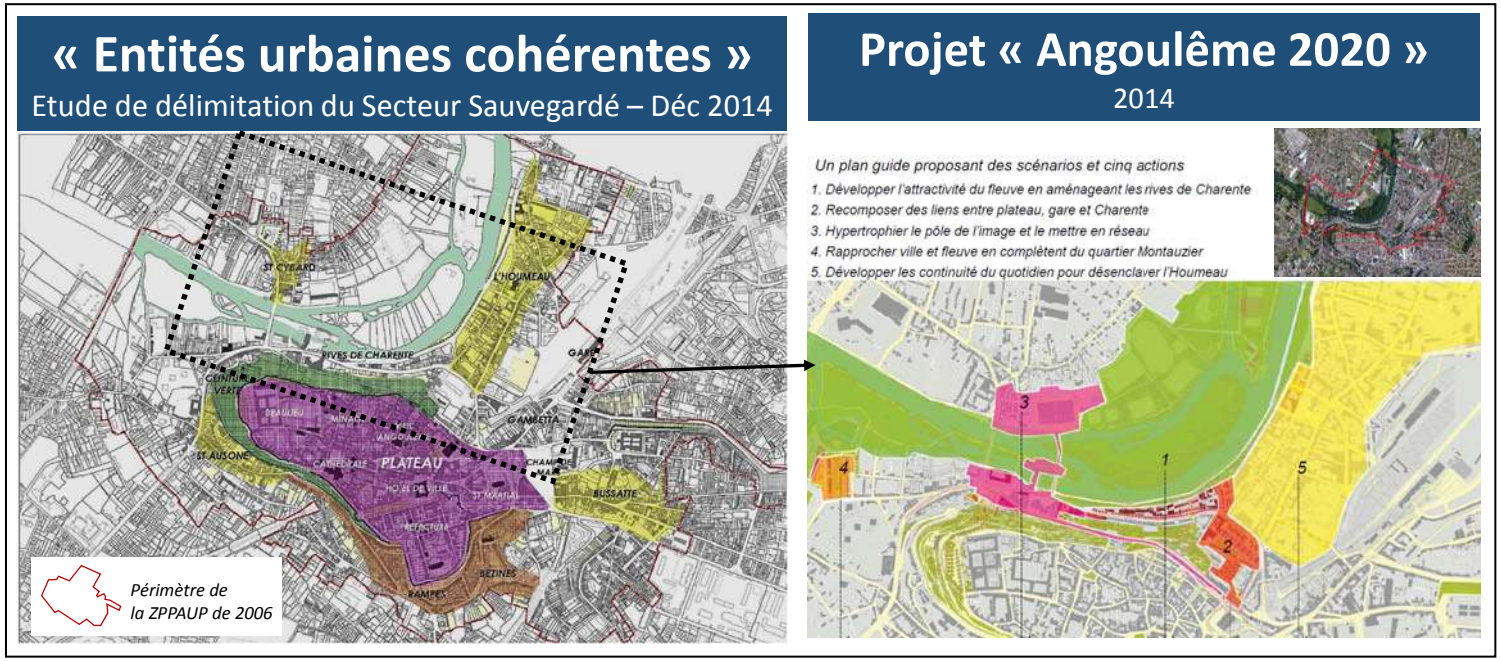

Une étude d'aménagement (« Angoulême 2020 »), réalisée par la ville en 2014, souligne et précise la structuration urbaine et les fonctions qu'il convient de développer sur l'ensemble du secteur situé au Nord du plateau, sur chacune des rives de la Charente, en écho :

- **à l'aménagement du quartier de la gare/secteur de l'Houmeau**, dont la fonction de centralité sera confortée par l'arrivée imminente de la LGV. L'implantation récente de l'Alpha / Médiathèque du Grand Angoulême témoigne de cette fonction

- au **pôle image**, qui concentre de nombreuses activités économiques et universitaires emblématiques du positionnement et du développement de l'agglomération.

Clairement, la cohérence des politiques résidentielles, économiques et d'aménagement urbain exige d'appréhender cette échelle de « centre d'agglomération ». Ce questionnement est déterminant dans la stratégie d'aménagement, de développement et de valorisation qui sera adoptée pour le PSMV. On peut distinguer des enjeux de trois ordres :

Des enjeux d'équilibre des offres résidentielles et de « services » urbains

Il s'agit là de veiller à la complémentarité des offres nouvelles qui sont créées, notamment en matière de logements, d'activités commerciales et de services urbains, en particulier dans un contexte socio-économique qui demeure fragile. Les programmations induites dans des opérations d'aménagement à venir (ZAC Magelis, ZAC de la gare, aménagement du quartier de l'Houmeau) doivent être coordonnées afin de ne pas susciter de « concurrences » et de fragilisation du plateau, par nature plus contraint.

Des enjeux de liaisons

Ces enjeux sont bien identifiés et suscitent des réflexions depuis plusieurs années. On pourra évoquer ici en particulier :

- la relation entre le plateau et la gare : quelles fonctions urbaines, commerciales, résidentielles ou de services pour la rue Gambetta ?
- La relation entre le plateau et le faubourg de la Bussate : quelles fonctions commerciales de la rue Goscinny ? Quelle desserte ? Quel ancrage au champ de Mars ?
- La relation du plateau à la Charente : circulation/accessibilité sur le coteau, opportunité de valorisation du site EDF (ascenseurs de liaison ?) ?...

Des enjeux de détermination des « spécificités » propres au plateau, pouvant servir l'image et l'attractivité de l'ensemble du « centre d'agglomération »

Ces spécificités peuvent être attachées à une offre de services urbains et métropolitains propres au cœur historique, qu'il convient de préserver sur le plateau ; il peut aussi s'agir d'identifier les fonctions « vitrine » à promouvoir....

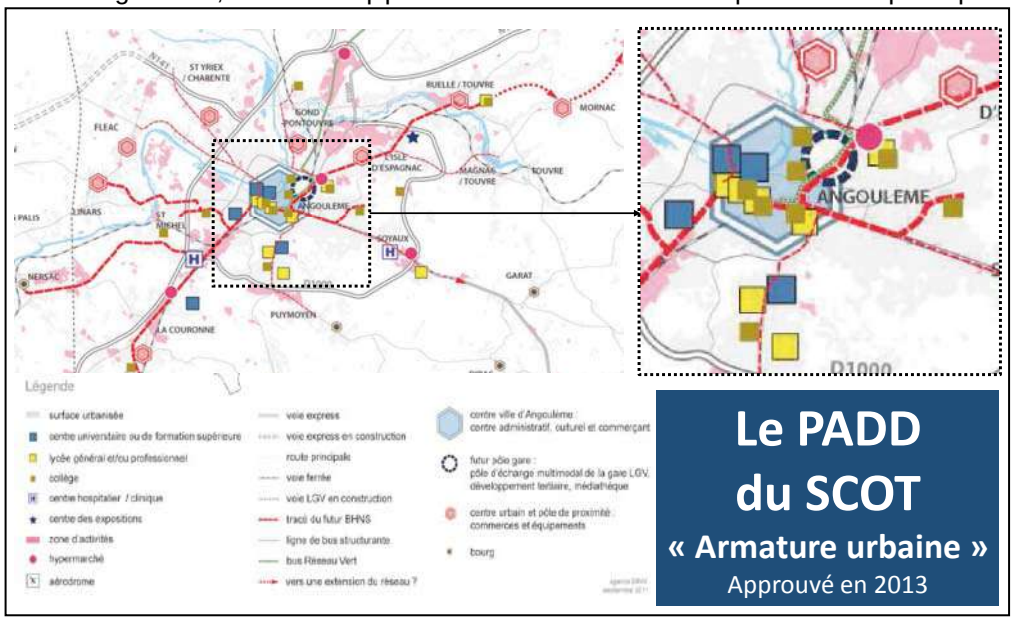

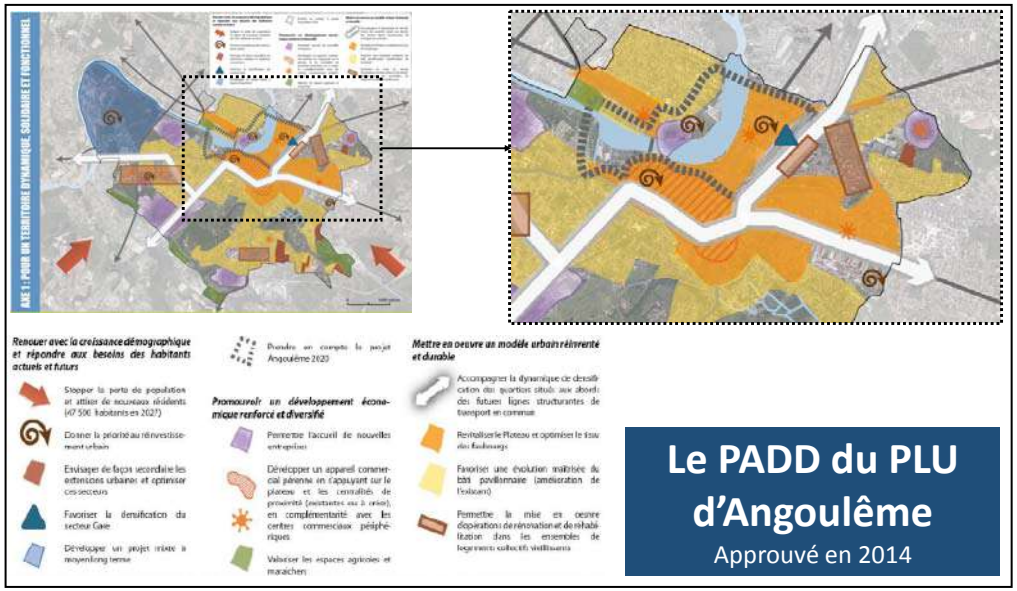

2. CADRAGE GENERAL : QUEL CONTEXTE POUR APPRECIER LES « RESSORTS SOCIO-ECONOMIQUES » DU CENTRE VILLE D'ANGOULEME ?

2.1. UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE GLOBALEMENT FRAGILE

Les dynamiques démographiques d'Angoulême et de son aire urbaine sont relativement fragiles et donnent lieu à des lectures nuancées, selon les échelles territoriales :

Evolution démographique

Evolution de la population 2007 - 2012
En % et en nombre – Source INSEE

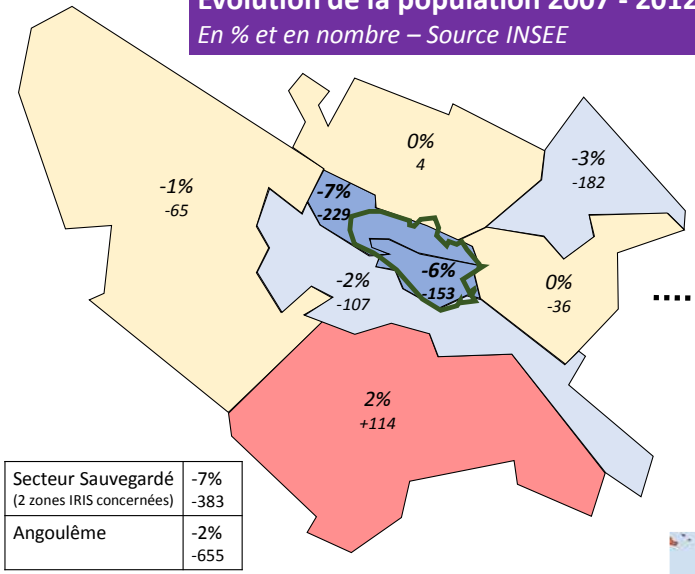

Secteur Sauvegardé (2 zones IRIS concernées)	-7% -383
Angoulême	-2% -655

Cadrage à une échelle élargie
Evolution 2007/213 – Source INSEE

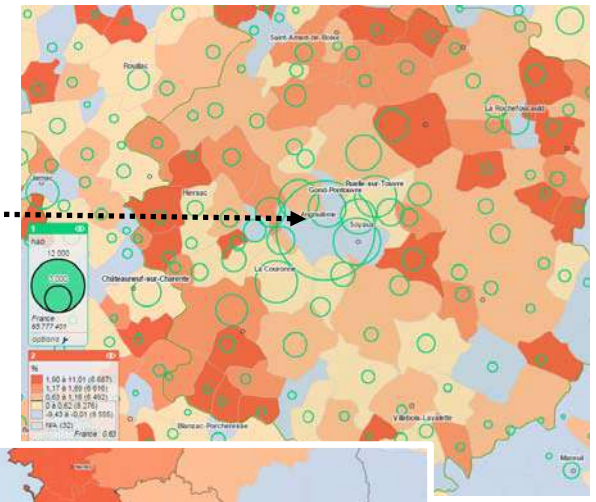

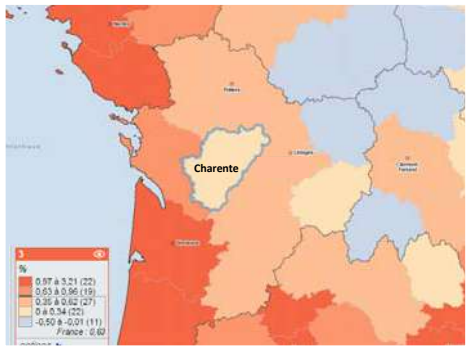

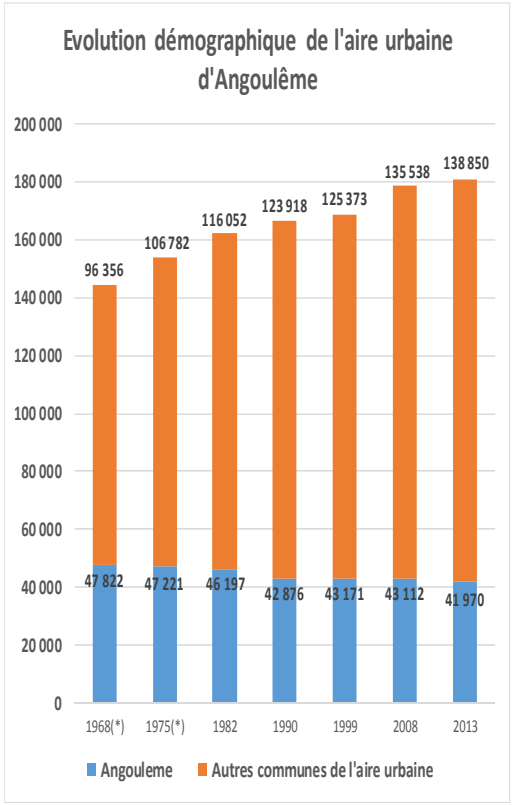

- La **dynamique charentaise apparaît relativement moindre** que celles enregistrées sur la façade atlantique, en particulier pour les départements littoraux et les départements « métropolitains » (Gironde, Loire Atlantique)
- Au sein du département, **l'aire urbaine d'Angoulême constitue évidemment le territoire le plus attractif.** Sa population croit très régulièrement depuis les années 60 (à périmètre constant). Entre 2008 et 2013, cette croissance est de +0.2% par an, soit un gain de 2.170 habitants. Cette croissance tend à s'atténuer par rapport à la période 1999/2008
- Au sein de l'aire urbaine, là aussi les tendances sont contrastées entre :
    - Une **décroissance démographique continue de la ville centre** depuis les années 60. Sur la période 2008/2013, Angoulême a enregistré un déficit de plus de 1.100 habitants. Ce déficit est de plus 4.200 habitants sur 30 ans.
    - Une **croissance, de fait, des communes périphériques**. Elle a d'abord concerné les communes de première couronne puis s'est étendu à l'ensemble de l'aire urbaine
- Au sein de la ville centre enfin, on peut souligner que le déficit concerne très majoritairement le cœur de ville qui aura « perdu » près de 400 habitants entre 2008 et 2013. Les faubourgs sud sont aussi déficitaires, tandis que les extensions pavillonnaires au sud de la commune se traduisent par un gain assez net de plus de 100 habitants.

L'enjeu démographique se décline donc à différentes échelles et relève :

- De la **capacité charentaise et de l'aire urbaine d'Angoulême à accroitre globalement leur attractivité** dans le contexte d'un repositionnement régional : valorisation d'un ancrage accru au système métropolitain bordelais, à la faveur de la LGV
- Des équilibres qu'il convient de promouvoir au sein de l'aire urbaine d'Angoulême pour conforter l'attractivité du centre d'agglomération, par une offre résidentielle diversifiée et qualitative. Le SCOT porte cette ambition en visant, à échéance 2023, **une croissance de 10.000 habitants sur son périmètre, dont 3.000 pour la seule ville d'Angoulême**. Cette perspective volontariste traduit une véritable inversion de tendance.
- Au sein même de la ville d'Angoulême et de son centre, les équilibres doivent aussi être trouvés pour **un développement en rupture avec les tendances enregistrées**. Le PLH prévoit ainsi la création de 700 logements par an (échéance 2020) dont 245 sur la seule commune d'Angoulême. La reconquête urbaine et résidentielle du plateau est une condition majeure pour relever ce défi, notamment par l'opportunité de remise sur le marché de nombreux logements vacants (près de 700).

2.2. UNE POPULATION PLUTOT JEUNE ET ACTIVE MAIS DES INDICATEURS PREOCCUPANTS DE PRECARITE SOCIALE, S'INSCRIVANT DANS DES LOGIQUES TERRITORIALES CONTRASTEES

La caractérisation sociodémographique de la population d'Angoulême nécessite une approche territoriale relativement fine tant les quartiers, y compris dans le centre, présentent des spécificités marquées.

La population d'Angoulême apparaît **globalement plutôt jeune**, avec notamment **une sur-représentation des 15-29 ans**. Cette sur-représentation est très nette sur le plateau Nord (38%, contre 24% pour la ville et 16% pour l'aire urbaine). Elle l'est moins sur le plateau sud.

A contrario, le plateau Nord accueille sensiblement moins de « 0-14 ans » (11% contre environ 16% pour le plateau Sud, Angoulême et l'aire urbaine).

Les « 60-74 ans » sont moins représentés dans le centre (10%) qu'à l'échelle de la ville (14%) ou de l'aire urbaine (16%). Les « plus de 75 ans » sont en revanche présents dans des proportions comparables partout.

Population active

A l'échelle de la ville d'Angoulême, le **taux de chômage est sensiblement plus élevé** qu'aux échelles de l'aire urbaine ou de la région « Nouvelle Aquitaine ». Les « élèves ou étudiants de plus de 15 ans » y sont aussi largement plus représentés.

Les « cadres et professions intellectuelles supérieures » sont plus représentés dans le centre (17% contre 9% sur Angoulême), avec une forte concentration sur le plateau Sud (25%). A contrario, les ouvriers y sont moins représentés (8% et 5% sur le plateau Sud, contre 12% à l'échelle de la ville).

Plusieurs indicateurs sociaux méritent aussi d'être relevés et soulignent **une situation sociale relativement préoccupante** dans certains quartiers du centre, avec des contrastes territoriaux marqués. Ainsi :

- Le **taux de pauvreté est sensiblement plus élevé** à Angoulême qu'il ne l'est aux échelles de l'aire urbaine et de la Région. Ce taux atteint 44% dans le vieil Angoulême (contre 13% pour l'aire urbaine) et presque autant dans le quartier de la gare. Il est très élevé aussi dans le secteur de Beaulieu et sur les rives de Charentes. En revanche il est sensiblement plus faible (12%) dans les quartiers « Hôtel de ville » et « Préfecture »
- **Les revenus** des habitants sont, et ce constat est assez classique, plus faibles dans la ville centre que dans les communes de première périphérie. Là encore les différents quartiers du centre présentent des profils contrastés. Sur le « Plateau Nord », la médiane de revenu par unité de consommation est ainsi de 16.300 €. Elle est de 26.400 € pour le « Plateau Sud ».
- On notera enfin que 53 % des ménages d'Angoulême ne sont composés que d'une personne. Ce taux atteint 57 % à l'échelle du plateau Sud. Ce taux traduit entre autre des situations d'isolement de personnes âgées dans des logements inadaptés.

Catégories socio-professionnelles 2012

En % – Source INSEE

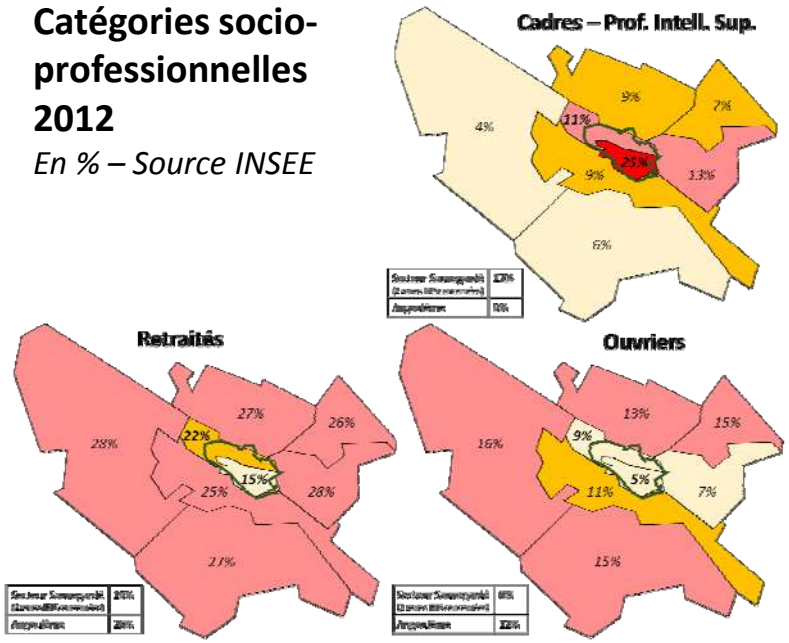

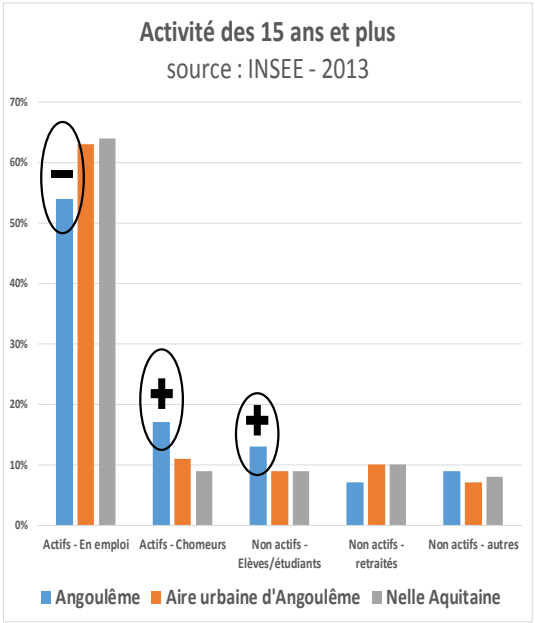

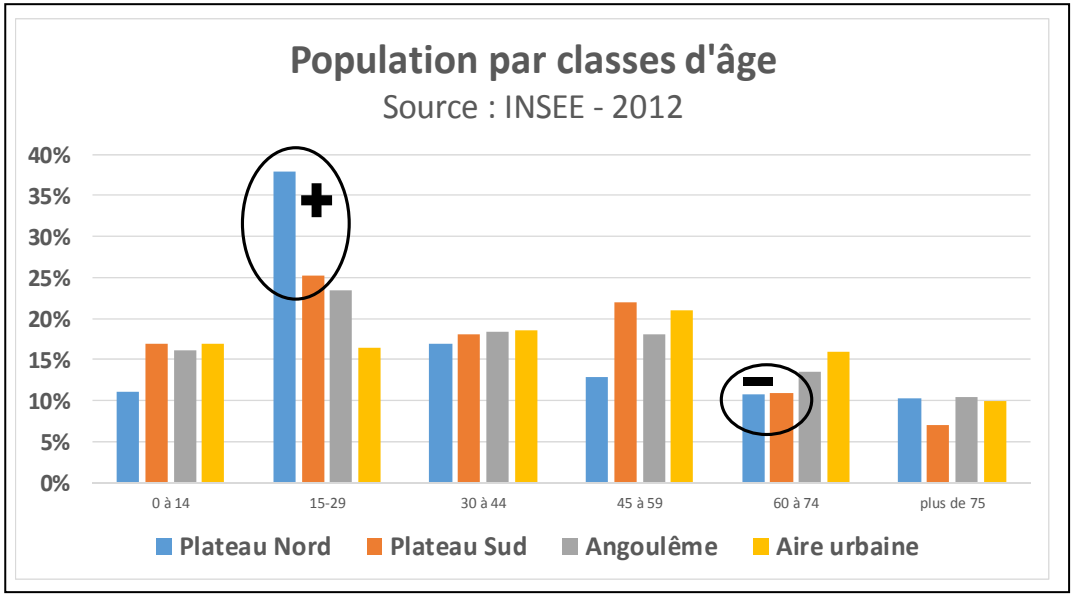

Revenu des ménages / pauvreté

% de ménages sous le seuil de pauvreté

2013 – Source Filicom

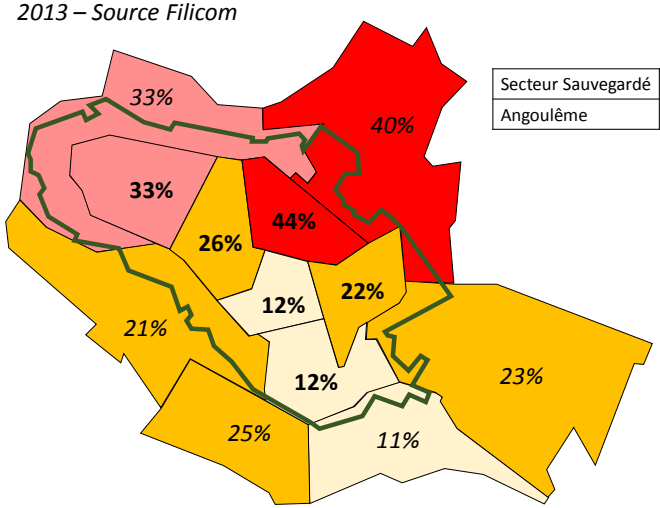

Secteur Sauvegardé	27%
Angoulême	28%

Revenu des ménages

	Angoulême	Aire urbaine d'Angoulême	Nelle Aquitaine
% Ménages imposés	**54,70%**	61,80%	61,00%
Taux de pauvreté	**22,40%**	13,70%	13,30%
Médiane revenu disponible par UC	**17 476 €**	19 316 €	19 360 €
Part des prestations sociales dans le revenu	**9,10%**	5,60%	4,90%
Source: INSEE / Filisofi - 2012			

Revenu des ménages

Médiane du revenu disponible par unités de consommation

2012 / Insee / Filosofi

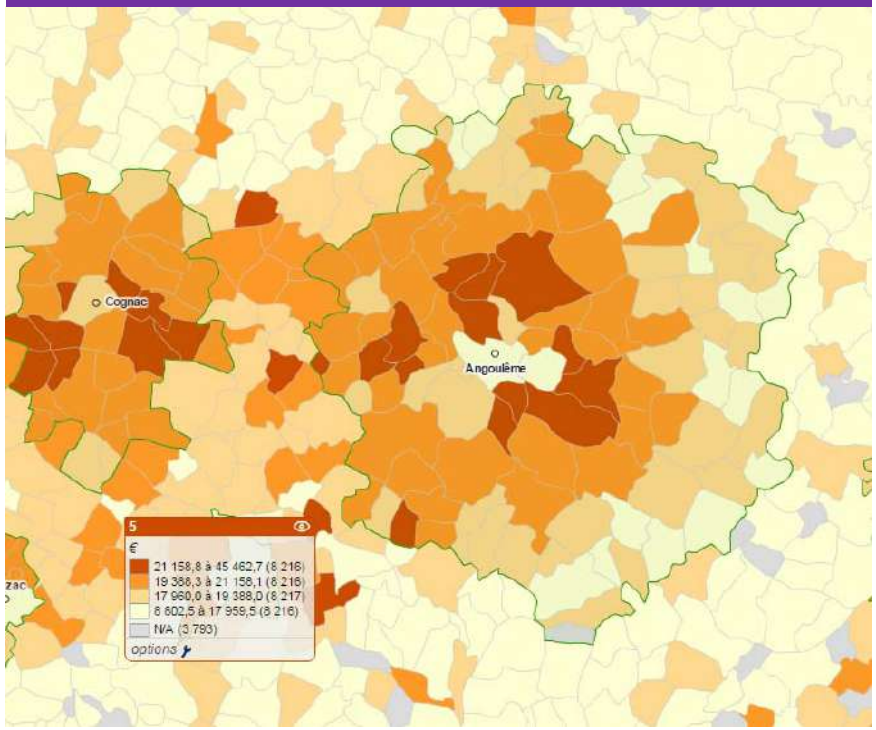

3. DES DYNAMIQUES ET DES ENJEUX SECTORIELS

3.1. LES FONCTIONS RESIDENTIELLES

3.1.1 DYNAMIQUES A L'ŒUVRE

UN MARCHE DE « CŒUR DE VILLE » SINGULIER ET CONTRASTE

L'examen de la typologie des logements du Plateau permet notamment d'observer les points suivants :

- une **part importante du parc ancien** ;
- une **typologie de logements relativement contrastée en termes de surface habitable** :
  - o dominante de petites surfaces dans le nord, conformément à ce qui peut être observé couramment en centre ancien : secteurs Vieille Ville/Cathédrale/Beaulieu au cœur du PSMV (entre 28% et 34%) ainsi qu'à la marge dans les secteurs Ceinture verte/Rives de Charente/L'Houmeau-Gare-Gambetta (entre 26% et 41%) ;
  - o part importante de grandes surfaces dans les secteurs Hôtel de Ville et Préfecture, coïncidant avec une part importante de l'habitat individuel (maisons de ville ; hôtel particuliers) peu commune dans un contexte de cœur de ville ;

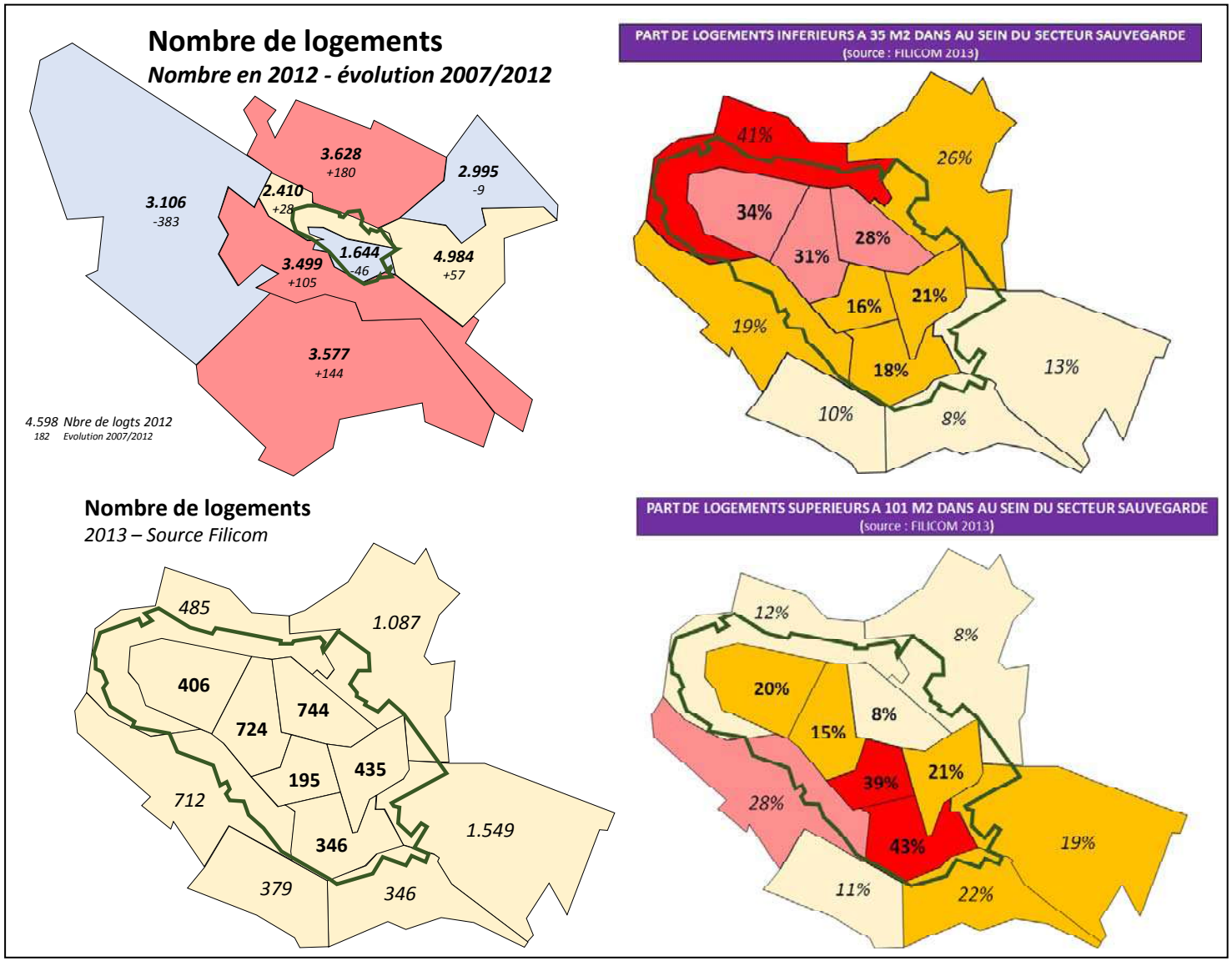

- **un statut d'occupation des résidences principales (hors logement social) apparaissant relativement nuancé spatialement** :

- des propriétaires occupants essentiellement localisés au Sud : au cœur du PSMV (Hôtel de Ville, Saint Martial et surtout Préfecture avec 71% de propriétaires occupants) ou à la marge de celui-ci (60% de propriétaires occupants à Bézines) ;
- symétriquement, un ancrage notable du marché locatif privé dans les secteurs Cathédrale/Vieille Ville/Saint-Martial (entre 40et 45%) dans le secteur Beaulieu (54%) ainsi que, à la marge, dans le secteur L'Houmeau-Gare-Gambetta (49%) ;

PART DES PROPRIETAIRES OCCUPANTS AU SEIN DU SECTEUR SAUVEGARDE
(source : FILICOM 2013)

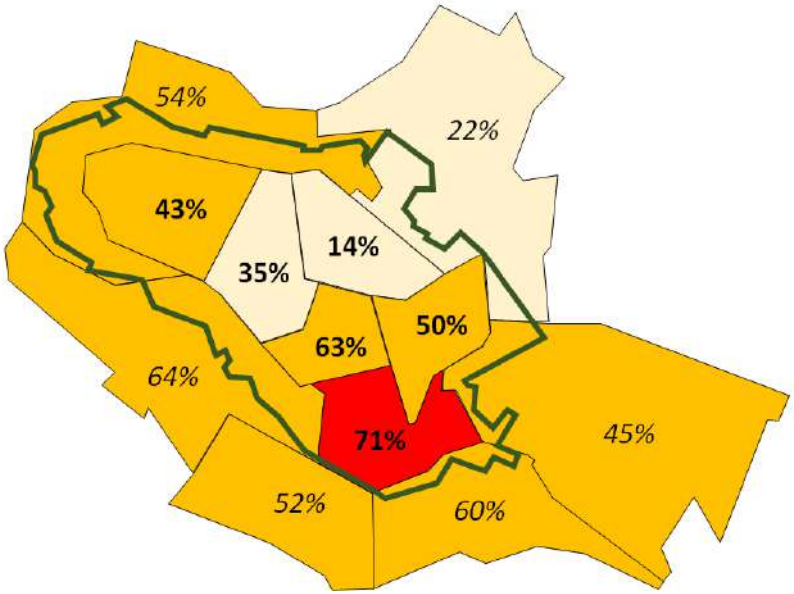

PART DES LOCATAIRES PRIVES AU SEIN DU SECTEUR SAUVEGARDE
(source : FILICOM 2013)

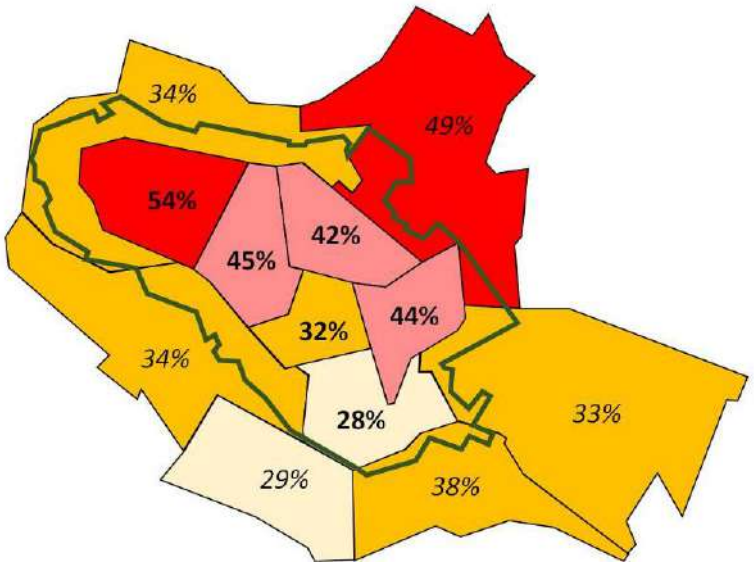

- **un parc de logements sociaux « concentré »** à l'échelle du Plateau - patrimoine exclusif de l'OPH de l'Angoumois et localisation principale dans le secteur Cathédrale/Vieil Angoulême -, dans un contexte à l'échelle de l'agglomération de concentration des logements sociaux sur Angoulême (57% du parc locatif social en 2011), Soyaux et quelques autres communes de première couronne ;
- une **offre de logements ciblés** : foyer de jeunes travailleurs Isabelle Taillefer, appartenant à l'OPH de l'Angoumois et géré par le CCAS (R+3, 30 chambres), dont le devenir suscite à ce jour certaines interrogations ; résidence Pierre Sémard accueillant des jeunes de 18 à 30 ans (89 logements appartenant à LOGELIA).

LE PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX A L'ECHELLE DU PLATEAU
(*Source : OPH DE L'ANGOUMOIS*)

- ✓ Un total de 273 logements (avril 2016) répartis sur 40 immeubles : un patrimoine figé depuis les années 1990 ; une part réduite du parc communal
- ✓ Le classement de certains immeubles au titre de leur valeur patrimoniale
- ✓ Un patrimoine ayant fait l'objet d'opérations de réhabilitation lourdes, notamment entre 1980 et 1995 : achat-réhabilitation ; résorption d'habitat insalubre ; acquisition-démolition-reconstruction
- ✓ La faiblesse des taux de vacances (14 vacances au total à ce jour) et de rotation
- ✓ Une certaine diversité des logements (du type 2 au type 5)

TAUX DE LOGEMENTS SOCIAUX (PAR SECTIONS CADASTRALES, ANNEE 2011)

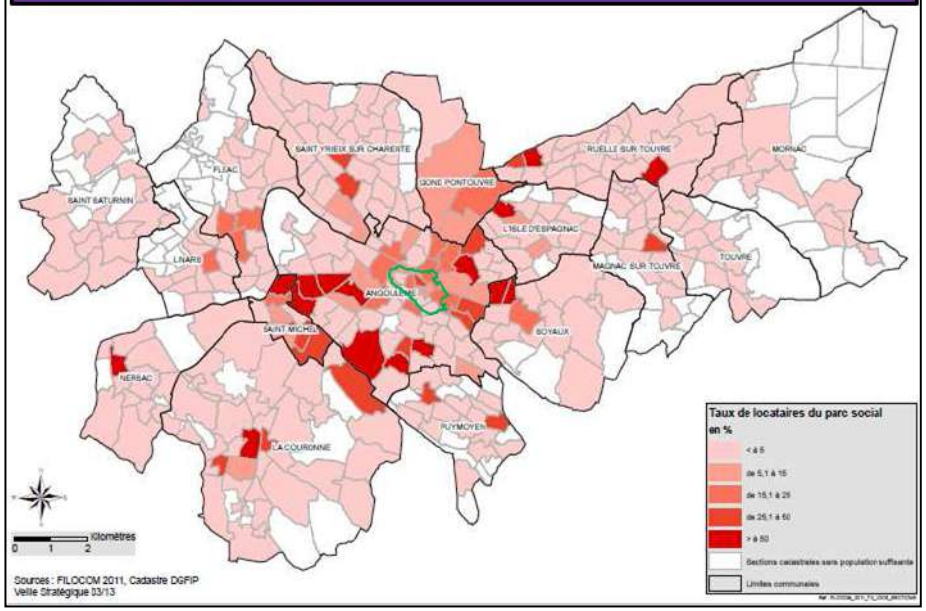

PART DU PARC SOCIAL AU SEIN DU SECTEUR SAUVEGARDE
(source : FILICOM 2013)

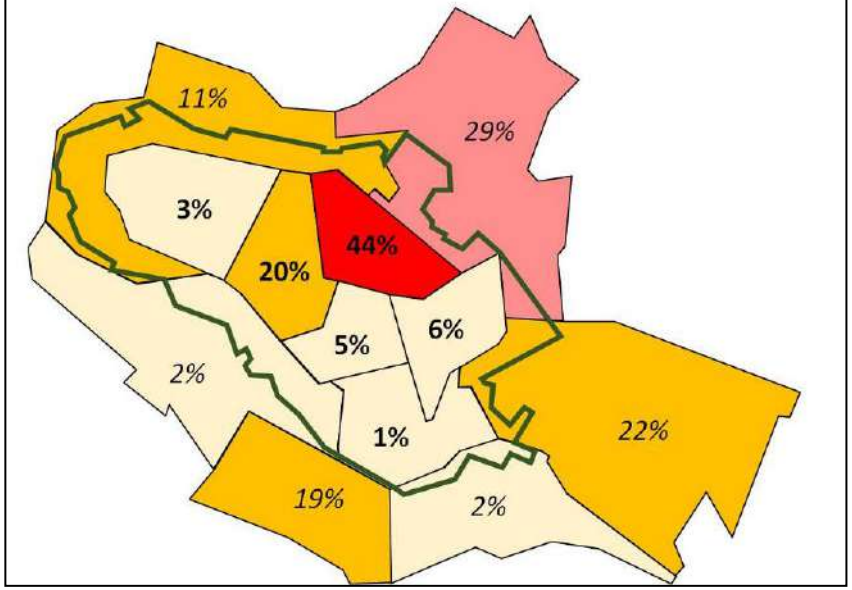

LOCALISATION DES LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE VIEIL ANGOULEME

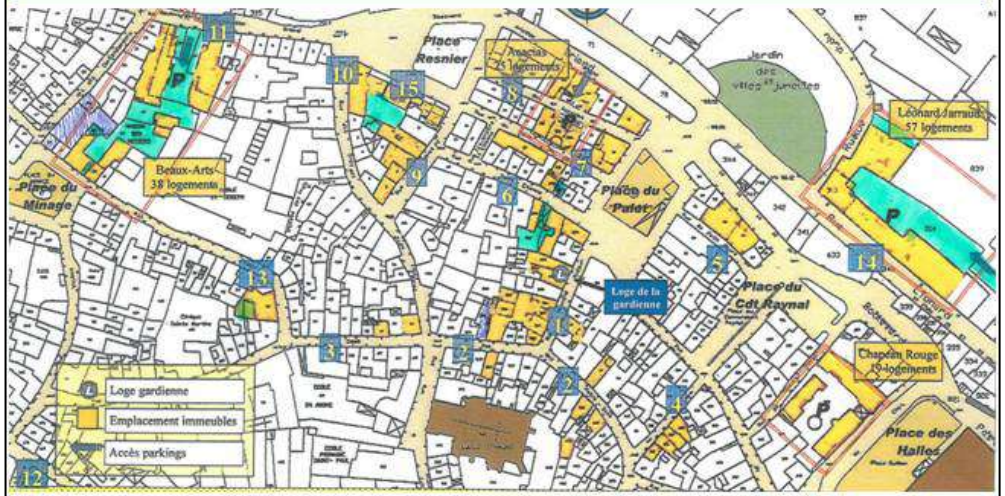

Source : OPH DE L'ANGOUMOIS

UN MARCHE IMMOBILIER EBRANLE ET L'AMORCE D'UNE CONVALESCENCE

La crise du marché immobilier, depuis 2008, semble avoir impacté particulièrement le Plateau : durement touché jusqu'en 2011, la chute du marché semble s'atténuer progressivement pour commencer à se stabiliser à partir de 2015-2016. Reste que les prix à la vente apparaissent avoir fortement chuté ces dernières années, cette tendance n'ayant pas épargné les adresses prestigieuses (Quartier de la Préfecture : Place New York / Avenue des Maréchaux / Rue G. Leclerc / Rue d'Iéna / Rue de l'Arsenal), où sont observés par les professionnels des biens pouvant rester sur le marché durant des années sans trouver d'acquéreur doublées de baisses pouvant aller jusqu'à 35% en 3 ans (le prix au m2 pour une maison oscillant dans ce secteur entre 1 100 et 1 500 euros).

Au-delà de la chute des prix, **cette crise se traduit par des taux de vacances très élevés, s'établissant à 24% en 2013 à l'échelle du PSMV** (contre 13% à l'échelle communale).

Il est à noter :

- **le caractère homogène et diffus du phénomène dans le cœur du PSMV** (taux situés entre 18 et 26%), les dissonances se situant plutôt à la marge de celui-ci, au Nord (de 27% à 34% de vacance dans les secteurs Ceinture Verte / Rives de Charente/ L'Houmeau-Gare-Gambetta) et au Sud (taux de vacance se rapprochant des moyennes communales sur Saint-Ausone / Saint-Martin / Bézines / Champ de Mars-Bussate) ;
- **la dynamique plutôt défavorable à l'œuvre**, à l'exception des secteurs Cathédrale et Saint-Ausone, dont la reconquête semble avoir été amorcée (87 logements remis sur le marché entre 2007 et 2013 sur ces deux secteurs) ;
- **que ce phénomène ne semble pas épargner les maisons individuelles** - y compris dans le secteur Préfecture (18% de vacance) - pourtant censées correspondre à une demande importante émanant des familles.

TAUX DE LOGEMENTS VACANTS (PAR SECTIONS CADASTRALES, ANNEE 2011)

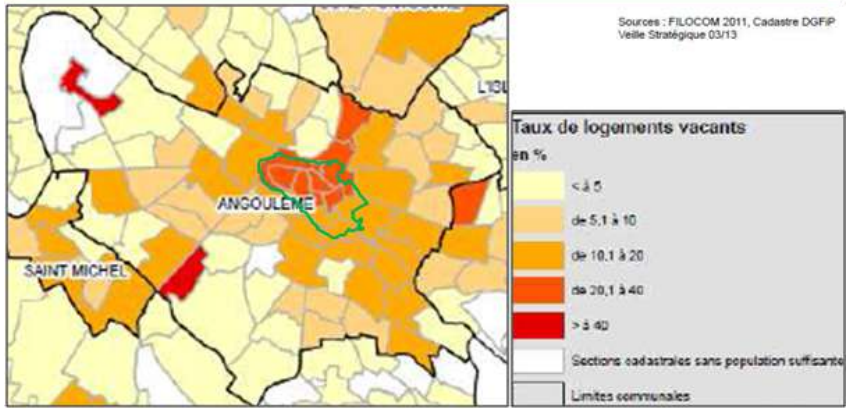

EVOLUTION DE LA VACANCE AU SEIN DU SECTEUR SAUVEGARDE ENTRE 2007 ET 2013
(source : FILICOM 2007/2013)

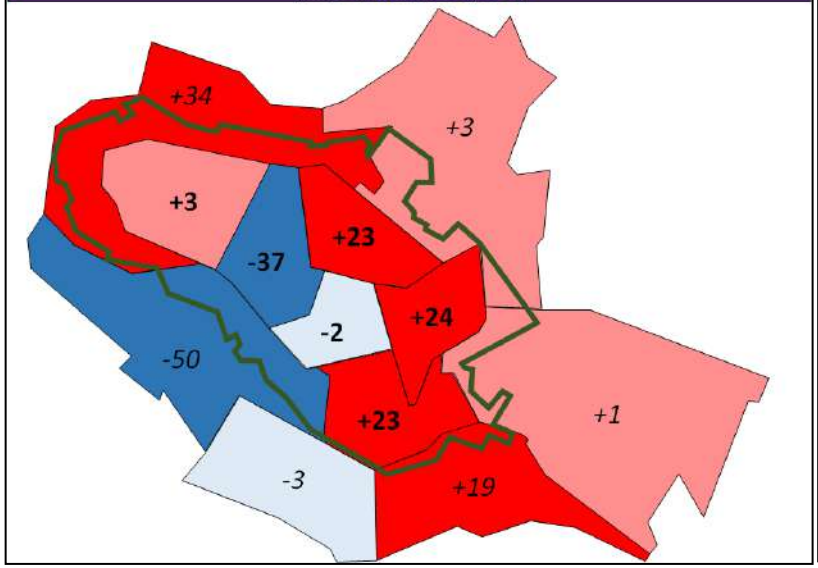

PART DE LOGEMENTS VACANTS AU SEIN DU SECTEUR SAUVEGARDE
(source : FILICOM 2013)

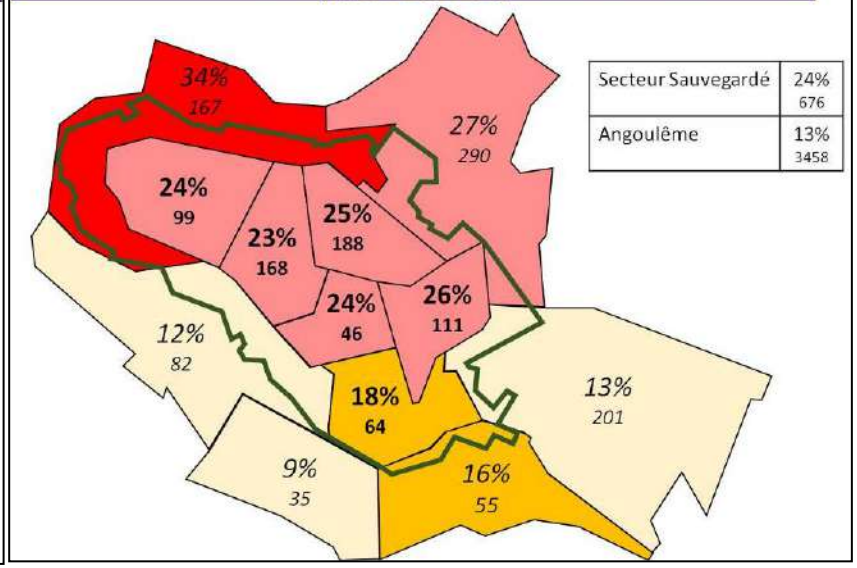

Cette faible attractivité résidentielle doit être considérée au regard :

- du **coût de la fiscalité sur le bâti à Angoulême**, sans commune mesure avec ce qui se pratique couramment dans les communes périphériques ;
- d'un **contexte immobilier globalement détendu**, en rapport aux tendances démographiques du territoire, à une dynamique importante de production de logements neufs depuis une quinzaine d'années à l'échelle de l'agglomération (594 logements/an, essentiellement individuels, « commencés » entre 2000 et 2011,dont environ 1/3 à Angoulême) entrant en concurrence avec l'offre de logements anciens, ainsi qu'à une commercialisation importante de programmes locatifs privés défiscalisés à partir de 2005, ayant dans une certaine mesure impacté les équilibres du marché ;
- une **qualité globale des logements sans rapport avec l'état de la demande** (voir ci-après).

Pour autant, des premiers signaux laissent augurer d'un possible redressement, en lien notamment à l'arrivée de la LGV-SEA. On notera ainsi notamment :

- l'intérêt - encore timide mais qui semble s'affermir - de nouveaux investisseurs ;
- l'arrivée de nouveaux actifs (travaillant notamment à Bordeaux), pour certains au pouvoir d'achat important, recherchant des biens « moyen-haut de gamme » ;
- les potentialités déjà perceptibles liées à une diversification de la demande sur des marchés de niche : retraités, maisons secondaires.

UN PARC ANCIEN ET DEGRADE EN DECALAGE AVEC L'ETAT DE LA DEMANDE

Parmi d'autres facteurs, la qualité des logements semble impacter défavorablement l'attractivité résidentielle du Plateau. On observe ainsi notamment :

- **une vétusté et une dégradation globales du bâti**, **l'état d'un grand nombre de logements pouvant être qualifié de moyen à très dégradé** (catégories cadastrales 6, 7 ou 8, atteignant dans certains secteurs plus de 60% du bâti ; part importante de logements potentiellement indignes dans les secteurs Beaulieu / Saint-Ausone / Vieil Angoulême). En toute logique, notons que cette géographie se rapproche dans une certaine mesure de celle des vacances de logements et de celle du marché locatif privé (un propriétaire occupant s'intéressant généralement de plus près à l'état de son bien) ;

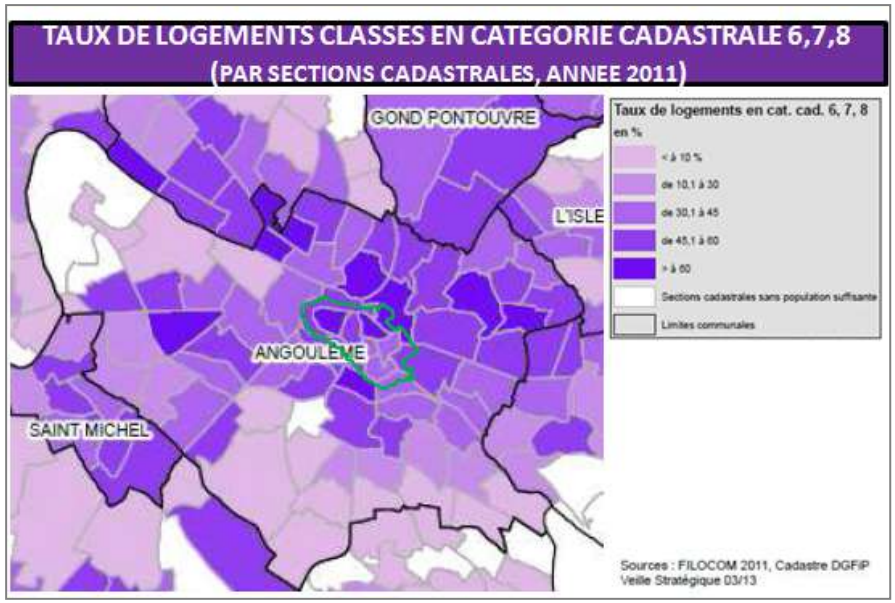

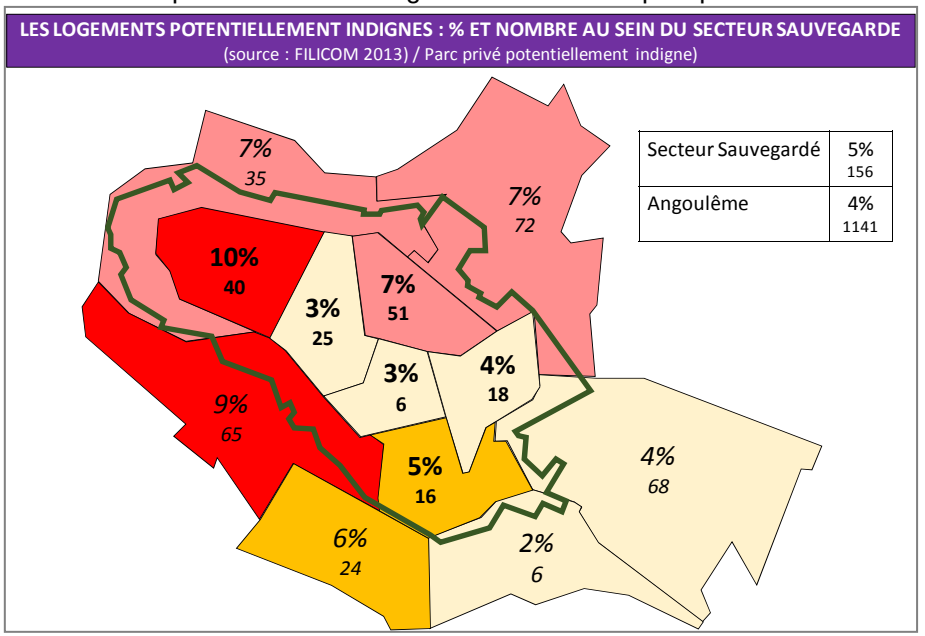

- **des conditions d'habitabilité aléatoires** : conformité aux normes de sécurité ; critères de confort… ;
- **un cadre urbain et de prestations associées ne correspondant pas aux canons actuels** : capacités de stationnement…

Pour renouveler leur attractivité vis-à-vis des familles notamment, **ces logements nécessiteraient des investissements lourds en travaux de réhabilitation et de mise aux normes** (vitrages, chauffage, électricité…), interpellant les politiques locales d'appui à la rénovation (voir ci-après).

2.1.2. L'ABSENCE D'ACCES INDEPENDANT AUX ETAGES

Ce repérage fait apparaitre **106 bâtiments sans accès indépendant aux étages. Ce phénomène touche en très grande majorité, les rues de l'hyper-centre commercial.**

Voir également la carte dans le chapitre G (fin du présent dossier) : synthèse des enquêtes sur le bâti - 2 : Etat et occupation du bâti.

Il est par ailleurs à noter que sur le Plateau**, la dégradation du bâti se conjugue dans certains cas avec des situations marquées de fragilité sociale** : (ménages à revenu modeste voire sous le seuil de pauvreté ; isolement de personnes âgées…) En revanche, il semblerait que les situations extrêmes » de type squat ou marchands de sommeil restent limitées (contrairement, par exemple, au secteur Gare/l'Houmeau), bien que le niveau d'information et de veille de ce type de phénomènes apparaisse à ce jour insuffisant pour l'affirmer avec certitude.

Synthèse des constats du PSMV

- ✓ ***378 bâtiments sont partiellement ou totalement occupés*** *sur un total de 1881 bâtiments principaux que compte le PSMV,* ***soit plus de 20%*** *de ces derniers.*
  - ✓ ***170 bâtiments totalement vacants,*** *soit près de* ***10%*** *des 1880 bâtiments principaux*
  - ✓ ***208 bâtiments partiellement vacants,*** *soit* ***11%*** *des 1880 bâtiments principaux. Ils se décomposent en 115 bâtiments dont le rez-de-chaussée est occupé et les étages vacants et 93 dont les étages sont occupés et le rez-de-chaussée est vacant.*
- ✓ ***Ces bâtiments sont très majoritairement concentrés dans les deux pôles commerçants.*** *C'est également dans ces secteurs que se concentrent les immeubles dont le rez-de-chaussée est occupé par un commerce, qui ne comportent pas d'accès indépendant pour assurer la desserte des étages (voir ci-dessous).*
- ✓ ***Les bâtiments vacants, en totalité ou partiellement, sont dans des états d'entretien très variable.*** *Ils peuvent :*
- ✓ ***Etre entretenus :*** *vacance liée soit à un délai de renouvellement de bail ou à une volonté du propriétaire de ne pas louer son bien tout en l'entretenant.*
- ✓ ***présenter un mauvais état sanitaire*** *ou structurel et ne peuvent de ce fait, être occupés.*

UNE OFFRE DE SERVICES GLOBALEMENT ATTRACTIVE EN DEPIT DE CERTAINES CARENCES

Au-delà de la diversité et de la qualité de l'offre de logements, l'attractivité résidentielle d'un ensemble urbain doit également s'apprécier au regard des équipements et prestations qui lui sont associés.

Sur le Plateau (ou à proximité immédiate de celui-ci), on observe en particulier :

- la présence d'un **pôle de services institutionnels et administratifs** (Hôtel de Ville, Préfecture, Conseil Départemental, instances judiciaires, Chambre de commerce…) localisés notamment dans le quartier Préfecture ; il est à noter que des interrogations existent à ce jour sur la pérennisation de certaines de ces institutions ou services et sur l'éventualité de délocalisations futures ;
- **une présence importante d'établissements scolaires, pour une offre relativement diffuse** (en dehors du quartier Préfecture) **et diversifiée** :
  - o écoles maternelles et/ou primaires publiques (René-Defarge, Comtesse-de-Ségur, Condorcet) ou privées (Saint-Paul, Enfant Jésus) ;
  - o collèges publics (Jules Verne) ou privés (Sainte-Marthe-Chavagnes, Saint-Paul) ;
  - o lycées publics (Guez-de-Balzac) ou privés (Sainte-Marthe-Chavagnes, Saint-Paul).

  Ces établissements –les écoles en particulier - apparaissent toutefois pour la plupart à saturation et ne semblent donc pas en capacité d'absorber une augmentation des publics scolaires liée à une reconquête démographique et résidentielle du Plateau ;
- **des équipements culturels de premier plan** rayonnant au-delà du périmètre communal (Scène nationale, Musée) ;
- **une présence importante de professionnels de la santé**, en particulier de médecins généralistes, en dépit d'une démographie médicale vieillissante ;
- **la présence de prestations et d'équipements à vocation sociale** de rayonnement communal (CCAS ; Centre d'Information Jeunesse ; EPAD ; Foyer Jeunes Travailleurs…)

Il est à noter que certains projets actuels pourraient venir compléter prochainement l'offre d'équipements et de services du Plateau ou de ses environs immédiats (ex : Maison d'Appui à la Parentalité au Champ de Mars ; Halte de Jour / Halte de Nuit)

Parallèlement à cette offre, il convient de noter, à contrario :

- **l'absence d'équipements sportifs**, en dehors de la salle de Gymnastique W. Churchill à Saint-Martial ;
- en dehors de la présence localisée et ponctuelle des associations sociales ou caritatives (distribution de repas), **une certaine faiblesse des politiques sociales de proximité** (absence de territorialisation sur le Plateau des politiques sociales communales) : absence de lieu-ressource (ex : Maisons des Solidarités ; maison des associations, centre socio-culturel ; épicerie sociale…) ; faible ancrage local des acteurs sociaux et absence de relais et d'interlocuteurs de proximité ; difficultés de coordonner des actions partenariales territorialisées; faiblesse des politiques de prévention spécialisées ; faiblesse des politiques localisées de veille et suivi des personnes âgées et isolées…

3.1.2. APERCU DES POLITIQUES DU LOGEMENT A L'ŒUVRE

La politique de l'habitat est orientée par le ScoT de l'Angoumois de 2013, qui vise l'accueil de **14 500 nouveaux habitants d'ici 2030,** dont 10 000 d'ici 2023. Pour ce faire, un objectif de production de 8 000 logements est fixé pour Angoulême et les communes de première couronne, dont 3 000 pour la seule commune d'Angoulême (60% en « réinvestissement de l'existant »).

Ces objectifs ont été relayés et précisés dans le Plan local de l'habitat 2014-2020 de la CAGA, au titre de sa compétence « Equilibre social de l'Habitat ». Parmi les six grandes orientations retenues, notons en particulier :

- **un besoin total estimé à 700 logements par an**, en misant sur un scénario de développement volontariste (croissance annuelle de population de 1,1%) et une remise en tension du marché ;
- **l'objectif de réinvestir et conforter les centres urbains par la reconquête et la réhabilitation de l'habitat ancien délaissé et dégradé** :
  - mobilisation d'outils de veille, incitatifs et coercitifs : renforcement de la connaissance et du repérage des situations critiques ; pérennisation des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne et non-décent ; requalification des îlots très dégradés ou délaissés ;
  - politique active de résorption de la vacance en s'appuyant sur un objectif de remise sur le marché de 95 logements/an : identification et suivi de l'évolution de la vacance ; mobilisation d'outils opérationnels de remise sur le marché dans le cadre du Pass Accession notamment (ex : prime à la sortie de vacance de longue durée…) ;
- **l'objectif de rééquilibrage de la répartition de l'offre sociale** à l'échelle de l'agglomération et d'atteinte des objectifs SRU pour les communes concernées.

Au-delà de ces objectifs stratégiques, il convient de noter les politiques d'appui au traitement opérationnel des problématiques du parc privé mises en œuvre à l'échelle de la Ville ou de l'Agglomération. Il en va ainsi en particulier :

- des divers **dispositifs de lutte contre l'insalubrité et la vacance, mis en place dans les années 1990** à l'échelle de l'agglomération, dont le bilan apparaît toutefois mitigé : OPAH « Accessibilité aux étages » ; OPAH Ouessant (2003-2006) sur trois quartiers d'Angoulême, associé à un dispositif de maintien à domicile des personnes âgées ;
- depuis 2007, **des dispositifs ciblés de lutte contre l'habitat indigne** : OPAH – Rénovation urbaine (OPAH-RU 2007-2011) sur les quartiers anciens d'Angoulême ayant permis la réhabilitation de 201 logements locatifs et de 22 logements occupés en résidence principale ; PIG « PCS » (2007-2011) en dehors du périmètre de l'OPAH-RU ayant permis la réhabilitation de 21 logements au sein de l'agglomération ;

Depuis 2012, différents dispositifs visent à prolonger les dispositifs 2007-2011 :

- **PIG Renouvellement Urbain** (2012-2013), dans le prolongement de l'OPAH RU (2007-2011) visant la requalification des quartiers anciens de la ville avec un objectif de traitement de 126 logements ;
- **PIG « Habiter mieux »** (ciblant les propriétaires occupants et visant les rénovations qualitatives ainsi que performance énergétique) **et PIG « Insalubrité »** (2012-2014) portées à l'échelle départementale ;
- **Dispositif « Pass Accession »** ciblant les ménages primo-accédants désireux d'acquérir un logement de plus de 15 ans avec travaux, situé en zone urbaine à l'échelle de l'agglomération.

Notons par ailleurs **l'engagement de l'étude pré-opérationnelle « OPHA RU » visant à terme une poursuite volontariste des actions visant l'habitat dégradé dans les quartiers anciens d'Angoulême**.

Enfin, en appui à la production de logements adaptés aux familles, notons la mise en place du dispositif d'investissement locatif « Pinel » visant le développement de logements T3 et +.

3.1.3. GRANDS ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

LE RENOUVELLEMENT DU POSITIONNEMENT ET DE L'OFFRE DE LOGEMENTS

→ Des opportunités nouvelles à la faveur de la LGV Sud Europe Atlantique : l'enjeu de capter de nouvelles populations à la recherche d'un cadre de vie (esprit « village » du Plateau) d'une vie culturelle et de prix attractifs (comparativement à Bordeaux en particulier)

→ Dans ce contexte, quelle place pour le Plateau eu égard au décrochage résidentiel à l'œuvre, à sa singularité et à l'offre à venir dans le secteur Gare ? Quelles cibles prioritaires : CSP+ ? Familles ? Retraités ? Résidences secondaires ? Séniors ?

LA REHABILITATION DU PARC DE LOGEMENTS ET LA RESORPTION DE LA VACANCE

→ Des taux de vacances globalement très élevés ; des logements anciens et dégradés dont la remise sur le marché est le plus souvent conditionné à la mise en œuvre d'opérations de réhabilitation lourdes

→ La remise en accès aux étages (RDC commerciaux) ? Quels outils ?

→ Quelles politiques d'accompagnement des propriétaires ?

- Des dispositifs d'appui renouvelés depuis 2012 a priori adaptés à une grande diversité de situations ; une OPAH RU sur le centre ancien en projet
- Un renforcement des politiques incitatives à envisager : repérage fin des propriétaires ? Médiation ? Renforcement des aides financières ?...
- Quelle place pour les outils coercitifs (opération de restauration immobilière) ?
- Création d'un lieu ressource pour susciter et accompagner des démarches privées de réhabilitation ; ce lieu ressource pourrait être adossé à un CIAP et pourrait aussi intégrer le « guichet unique » projeté en matière d'accompagnement à la rénovation énergétique.

→ Des opérations de réhabilitation « exemplaires » à faire émerger compte tenu de la valeur patrimoniale du Plateau ? Un îlot test à repérer ?

UNE REFLEXION A APPROFONDIR SUR LES « AVANTAGES A VIVRE » SUR LE PLATEAU

→ L'habitabilité des bâtiments (locaux poubelles, vélo et poussettes, locaux partagés à l'échelle des îlots...)

→ Le renforcement des capacités de stationnement (voir « La Mobilité »)

→ La qualité des espaces publics ; les espaces verts

→ Le maillage d'équipements et de services

- Quelles solutions pour les équipements à saturation (scolaire / périscolaire) ? Quelles opportunités foncières mobilisables en cœur d'îlot pour de nouveaux équipements ?
- Quelles marges pour développer l'offre « sport – loisirs » ?
- Quelles politiques sociales de proximité ? (ex : pôle social territorialisé ; lieu-ressource ; suivi et accompagnement des personnes âgées isolées, au-delà de ce qui est réalisé à ce jour par l'OPAH de l'Angoumois et les travailleurs sociaux de la CAGA...)

→ Des prestations singulières et innovantes à imaginer (ex : réseau de lieux à vocation socio-culturelle) ?

3.2. L'ENERGIE

3.2.1. DYNAMIQUES ET POLITIQUES A L'ŒUVRE

Sur l'Angoumois comme ailleurs, la réduction de l'empreinte énergétique/carbone constitue un défi majeur à relever sur le long terme dans une logique de développement durable, sachant que les postes de consommation les plus élevés sont les transports (33%) et le secteur résidentiel (28%).

Pour relever ce défi, différentes politiques globales ou plus ciblées ont été historiquement mises en œuvre, à l'échelle du Grand Angoulême, voire au-delà : CAUE Espace Info Energie de la Charente ; dispositifs d'appui à la réhabilitation globale des logements ; PIG « Habiter mieux » ciblant les propriétaires occupants et visant notamment l'amélioration de la performance énergétique des logements ; opérations de réhabilitation thermique/de maintenance portées par l'OPAH de l'Angoumois sur son parc social, etc.

En s'appuyant sur ces premiers acquis et dans le contexte de la nouvelle loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, un engagement volontariste et une dynamique collective semblent aujourd'hui portés sur le territoire du Grand Angoumois. On notera ainsi :

- **le projet d'agglomération de 2014** inscrivant la transition écologique et énergétique comme axe fort de développement ;
- **l'obtention de la labellisation nationale Territoire à énergie positive pour la croissance verte** associée à un programme d'actions et des financements de l'Etat : rénovation des bâtiments et équipements du Grand Angoulême, développement des mobilités douces (ex : déploiement de parcs sécurisés pour vélos) ; projets de stockage d'énergie ;
- sur la base d'un appel à projet régional, **la démarche « Territoire à énergie positive (TEPos) de l'Angoumois »** portée conjointement par le Grand Angoulême, le Syndicat Mixte de l'Angoumois et le Pays Horte et Tardoir ;
- **le portage d'opérations phare intégrant l'objectif de transition énergétique** : développement du transport collectif à haut niveau de service et renouvellement éco-responsable de la flotte de bus (bus hybrides...) ; projet de Technoparc des industries du futur du Grand Angoulême incluant une expérimentation sur le stockage de l'énergie ; création du Business Center performant sur le plan énergétique dans le futur Quartier de la gare ; volonté de développer la filière énergétique sur le plan économique

LA DEMARCHE TEPOS SUR L'ANGOUMOIS

✓ **Des objectifs ambitieux**

- La réduction de 17% des consommations d'énergie d'ici 2030 ; des efforts sectoriels particuliers à consentir notamment sur le logement (- 27%), sur le tertiaire (-17%) et sur le transport (-17%)
- Le développement local des énergies renouvelables (bois-énergie, photovoltaïque, éolien) : l'objectif de couvrir 30% de la consommation totale d'énergie d'ici 2030 ; à l'horizon 2050, l'objectif de couvrir la totalité des consommations énergétiques par des productions d'énergies renouvelables. Pour ce faire, la perspective d'élaboration d'un schéma de développement des énergies renouvelables

✓ **Un défi majeur : le renforcement de l'efficacité et de la sobriété énergétiques dans le secteur résidentiel**

- La perspective d'un guichet unique pour l'information et l'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique
- L'objectif d'accompagner la réhabilitation de 100 logements en 3 ans ainsi que la rénovation des bâtiments publics des communes
- La promotion de comportements et de pratiques renouvelés (poursuite des actions du type « familles à énergie positive)

3.2.2. GRANDS ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

Compte tenu de ce qui est observé sur le Plateau (ancienneté du parc de logements, dégradation du bâti, enjeux d'isolation et de renouvellement des équipements tels que les vitrages ou le chauffage, faible présence voire absence des énergies renouvelables...), il apparaît de toute évidence que les enjeux énergétiques liés au secteur résidentiel sont prégnants.

Si une véritable ambition semble se dessiner à l'échelle de l'Angoumois, **la question se pose de savoir si le Plateau doit être spécifiquement appréhendé dans le cadre de politiques territorialisées** tenant compte notamment de sa vocation de « cœur de ville », de sa valeur patrimoniale exceptionnelle, de son rayonnement en termes d'image, etc.

Dans l'affirmative, divers questionnements émergent :

- **Quels objectifs « territorialisés » pour le Plateau et quelles grandes traductions opérationnelles ?** : renforcement de la performance énergétique des bâtiments ; développement des énergies renouvelables (ex : panneaux solaires ; déploiement d'un réseau de chaleur)
- **Quels outils spécifiques ?** : information ; accompagnement technique et financier des particuliers
- **L'opportunité d'un centre de ressource dans le domaine de l'énergie en lien au patrimoine ?**
- **L'opportunité d'engager des opérations pilotes** (effet démonstrateur et « vitrine » ; sensibilisation ; expérimentation et innovation ; dynamiques partenariales d'acteurs...) selon des approches à privilégier à l'échelle d'îlots ?

3.3 LA MOBILITE

3.3.1. DYNAMIQUES ET POLITIQUES A L'ŒUVRE

Au sein de l'aire urbaine angoumoisine, le **pôle d'attractivité majeur que représente le Plateau concentre des enjeux spécifiques en termes de mobilité et d'accessibilité**, compte tenu notamment :

- de la configuration du réseau routier de l'agglomération – réseau hiérarchisé « en étoile » présentant un déficit de liaisons transversales et périphériques - induisant d'importants flux de transit en centre-ville ;
- des fonctions de centralité qu'il concentre et de son offre commerciale ;
- d'enjeux spécifiques de qualité urbaine et d'image, en lien à sa valeur patrimoniale et à son attractivité touristique.

PLAN DE CIRCULATION DU PLATEAU

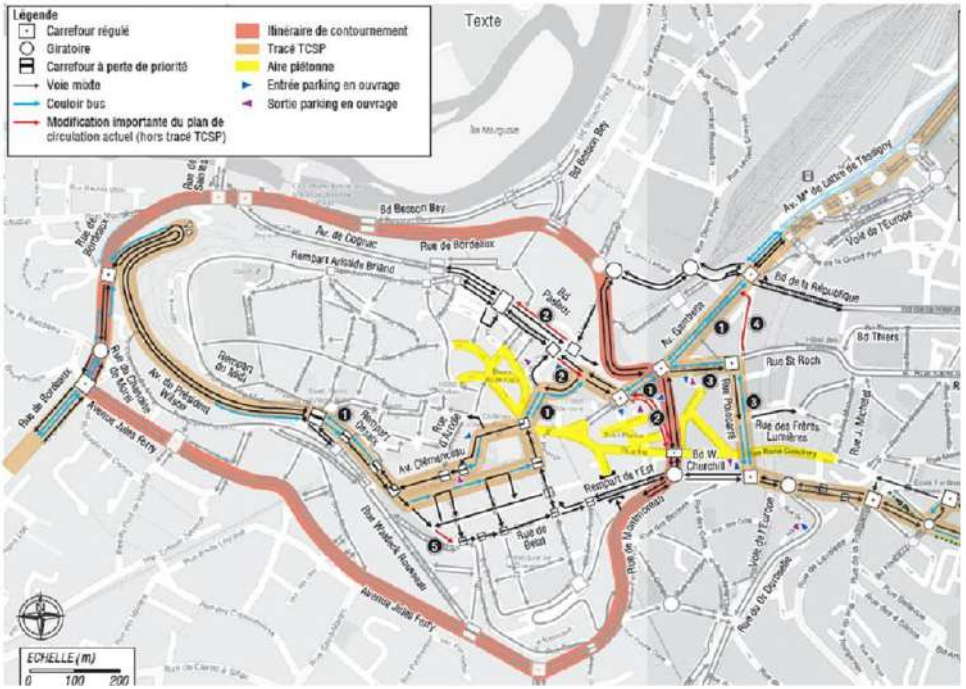

Au-delà des enjeux spécifiques du Plateau, **il apparaît qu'un nouveau projet de mobilité, à l'échelle de l'agglomération se construit depuis quelques années.** Il s'agit notamment de :

- de s'inscrire dans une stratégie urbaine revendiquée et d'accompagner les mutations à l'œuvre : décongestion urbaine ; renforcement de nouvelles polarités urbaines et économiques (ex : Pôle Gare…) ; renforcement des synergies entre les polarités ; désenclavement des quartiers en difficulté… ;
- faire émerger une offre urbaine de mobilité en capacité d'absorber quantitativement et qualitativement les nouveaux flux liés à l'arrivée de la LGV Sud Europe Atlantique (3 millions de voyageurs /an estimés) ;
- relayer les ambitions de développement durable portées localement (voir ci-avant) dans un contexte de croissance continue du trafic automobile (déplacements domicile-travail en particulier) représentant un des postes principaux d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire ;
- mieux articuler les usages et d'optimiser l'occupation/l'aménagement de l'espace public, en lien avec le développement de l'offre en déplacement.

Ce projet de mobilité renouvelé suppose de **reconsidérer les grandes logiques et l'organisation des déplacements au cœur de l'agglomération, via :**

- **la restructuration du réseau de transports en commun** et de l'émergence de lignes structurantes nouvelles ;
- **la promotion et le développement de l'intermodalité** : report modal de la voiture particulière vers les transports collectifs ; structuration de parcs relais ; volonté de développer les modes doux et /ou alternatifs (vélo, véhicules électriques - services d'auto partage, bornes de rechargement -, covoiturage…) ;

- **le renouvellement de la politique de stationnement**, en particulier à l'échelle du centre- ville, poursuivant différents objectifs : augmentation quantitative de l'offre (autour de 6 400 places à ce jour) ; rationalisation des consommations d'espace public ; mise en place progressive de dispositifs ciblés sur certains usagers (ex : résidents)…

Diverses stratégies élaborées et mises en œuvre ces dernières années, à l'échelle de l'Angoumois (ScoT), de la CAGA (Plan de déplacements Urbains, Schéma d'accessibilité, schéma cyclable) ou de la Ville (ex : PADD du PLU ; plan de circulation ayant vocation à être révisé prochainement), se font l'écho de ces ambitions.

En parallèle, deux grands projets d'ores et déjà engagés ou en passe de l'être méritent d'être rappelés ici, compte tenu de leur envergure et de leur impact sur l'accessibilité à la gare et au centre-ville.

- **La mise en service des deux lignes de bus à haut niveau de service (BHSN) à horizon 2019**
  - L'objectif de report de la voiture particulière vers les transports collectifs (trajets domicile travail en particulier) et de relier différentes polarités à la gare SNCF en moins de 15 minutes
  - Une part importante de circulation en site propre (environ 50% soit environ 16km sur les deux lignes) : réductions d'accès pour les circulations automobile ; politique de stationnement plus contraignante dans les secteurs où la desserte de transport collectif le justifie. Il a récemment été établi que, sur le Plateau, le bus à haut niveau de service ne serait pas conçu en site propre ; les enjeux urbains de sa mise en œuvre concernent donc essentiellement les stations (Jardin Vert, Cathédrale, Hôtel de Ville, Franquin)
  - L'opportunité d'une réorganisation urbaine globale et de requalification des espaces publics autour des deux lignes

TRACE DE REFERENCE DU BHNS (MAI 2016)

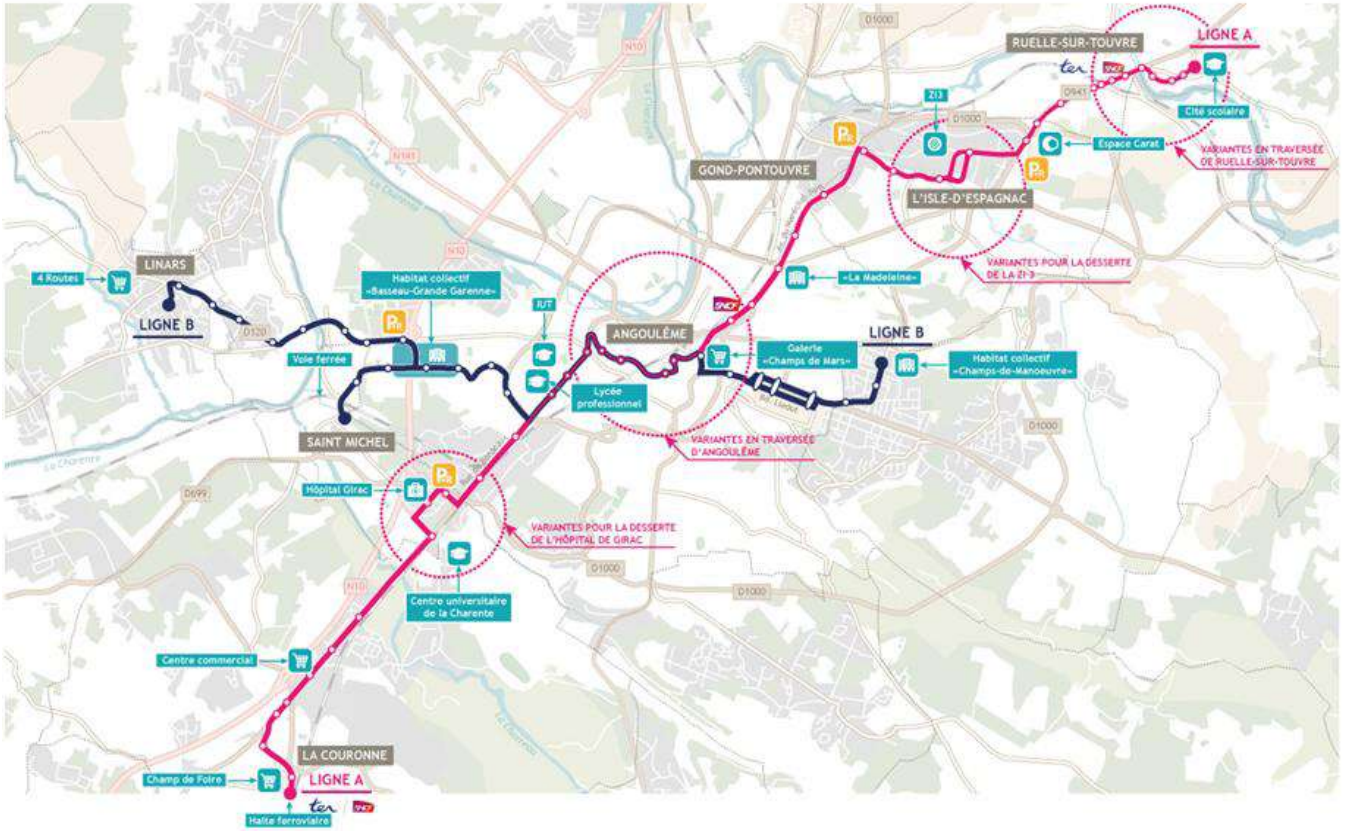

- **La structuration du pôle d'échange multimodal de la Gare dans le cadre de l'arrivée de la LGV SEA :**
  - Desserte TGV, TER, bus urbains, cars départementaux, taxis, voitures électriques en auto-partage et vélos
  - Augmentation de la capacité de stationnement (+ 200 places)
  - Réorganisation spatiale du secteur et développement d'un pôle tertiaire et commercial.

3.3.2. GRANDS ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

Si la mise en œuvre d'un nouveau projet de mobilité est amorcée à l'échelle de l'agglomération, la manière dont celui-ci peut se décliner à l'échelle du Plateau suscite diverses interrogations qui méritent d'être mises en débat dans le cadre de la présente démarche.

DES ENJEUX D'ACCESSIBILITE ET DE DESSERTE DU PLATEAU ?

- → La prise en compte des projets en cours : offre nouvelle liée au futur BHNS
- → Des enjeux spécifiques de liaisons gare/plateau ? Quel traitement qualitatif de cette liaison et de ces espaces ?
- → Un équilibre piéton/voiture à reconsidérer (ex : rue Goscinny) ?
- → Des enjeux de livraison et de logistique urbaine ? – lesquels ne sont néanmoins pas considérés comme une problématique de court terme par les commerçants

QUEL TRAITEMENT DE LA MOBILITE AU SEIN DU PLATEAU ?

- → Des logiques de circulation automobile et d'occupation de l'espace public à reconsidérer (hiérarchisation des voies, espaces apaisés, zone 30, piétonisation…) ?
- → Des modes de déplacement innovants à promouvoir ?
- → Des « parcours » (commerciaux, touristiques, patrimoniaux…) à dessiner plus explicitement et à structurer ? Quelles articulations promouvoir ?

QUEL TRAITEMENT DU STATIONNEMENT DE PROXIMITE AU SEIN DU PLATEAU ?

- → Un déficit d'attractivité résidentielle à imputer parmi d'autres facteurs aux difficultés de stationnement ?
- → Une offre nouvelle de stationnement à développer sur les espaces privés : rationalisation du stationnement à l'intérieur des parcelles ? Mutualisation des parkings ? Création de nouveaux espaces de stationnement (opération de curetage) ?
- → Quelle priorités dans le cadre du renouvellement de la politique de stationnement : dispositifs « résidents » ; tarification du stationnement souterrain… ?

3.4. L'ECONOMIE

3.4.1. DYNAMIQUES ET POLITIQUES A L'ŒUVRE

LE POIDS ECONOMIQUE DU CENTRE-VILLE, UNE REALITÉ INCONTESTABLE A APPRÉHENDER DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE DE PSMV

Au-delà de sa caractérisation patrimoniale, **divers indicateurs attestent du poids économique du centre-ville**.

Ce poids économique peut s'apprécier à l'aune de la localisation des emplois salariés au sein de l'ensemble communal, **les deux Grands Quartiers IRIS coïncidant avec le périmètre du PSMV** (Plateau Nord Montausier, prolongeant au nord-ouest le périmètre du PSMV / Plateau Sud, correspondant à peu de chose près aux secteurs Hôtel de Ville/Préfecture ainsi qu'à une partie de Saint-Martial) **représentant à eux seuls près de 30% des emplois salariés** en 2009. Les conditions d'accueil, voire de développement de ces emplois constitue donc un enjeu important pour le PSMV.

S'il convient de nuancer ce chiffre à la lumière de ce qui peut être observé à l'échelle d'autres grandes villes, au sein desquelles le nombre d'emplois salariés localisés dans le centre peut avoisiner 50% voire 60% du total communal, il n'en demeure pas moins important, sachant à fortiori que les emplois non salariés – largement représentés dans le centre-ville (commerces, activités libérales...) – ne sont pas comptabilisés ici.

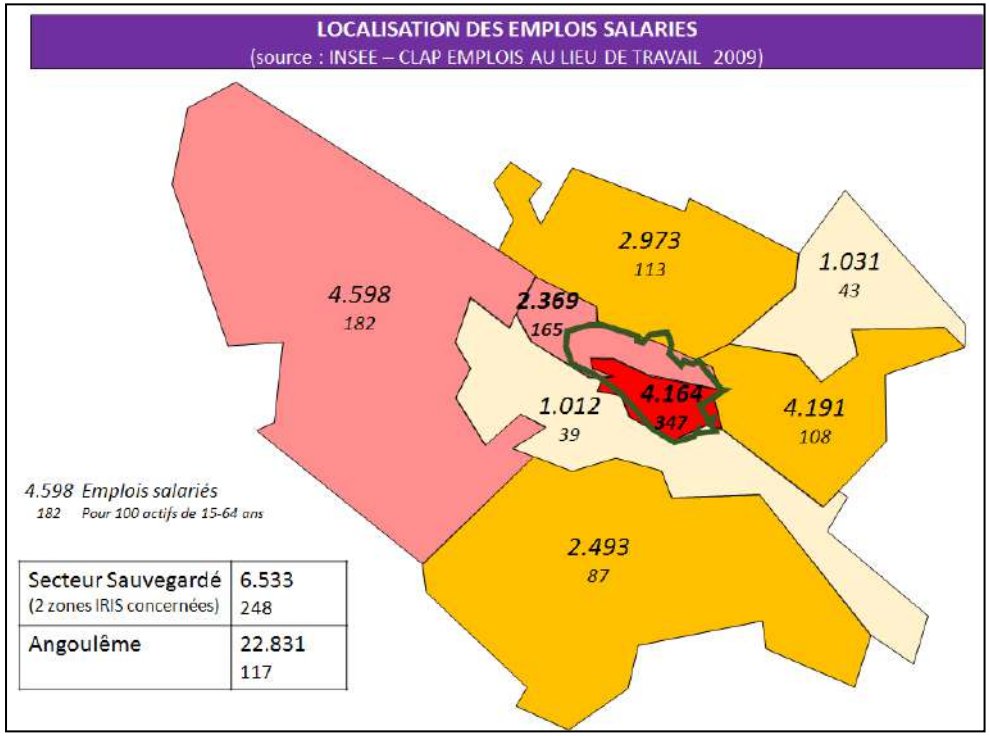

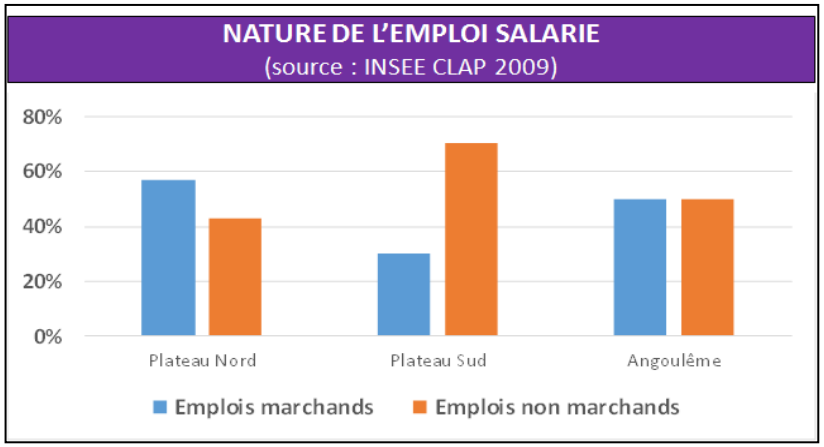

Concernant la nature de ces emplois salariés, il est à noter, en 2009, le décalage existant entre le Plateau Nord (prédominance des emplois marchands : taux avoisinant les 60%) et le Plateau Sud (taux d'emplois non marchands supérieur à 60%, coïncidant avec la présence de diverses administrations et institutions) alors même que, à l'échelle communale, un équilibre des emplois salariés entre secteur marchand et secteur non marchand peut être observé.

Le **poids économique du centre se mesure également à l'aune de la localisation des activités/établissements,** cette analyse permettant de mettre en évidence une **certaine spécialité économique, en rapport aux activités commerciales, de services et d'hébergement/restauration**.

LOCALISATION DES ACTIVITES (ETABLISSEMENTS) source : INSEE/SIRENE 2013

92 Nombre d'établissements
4% % sur total des établissements à Angoulême

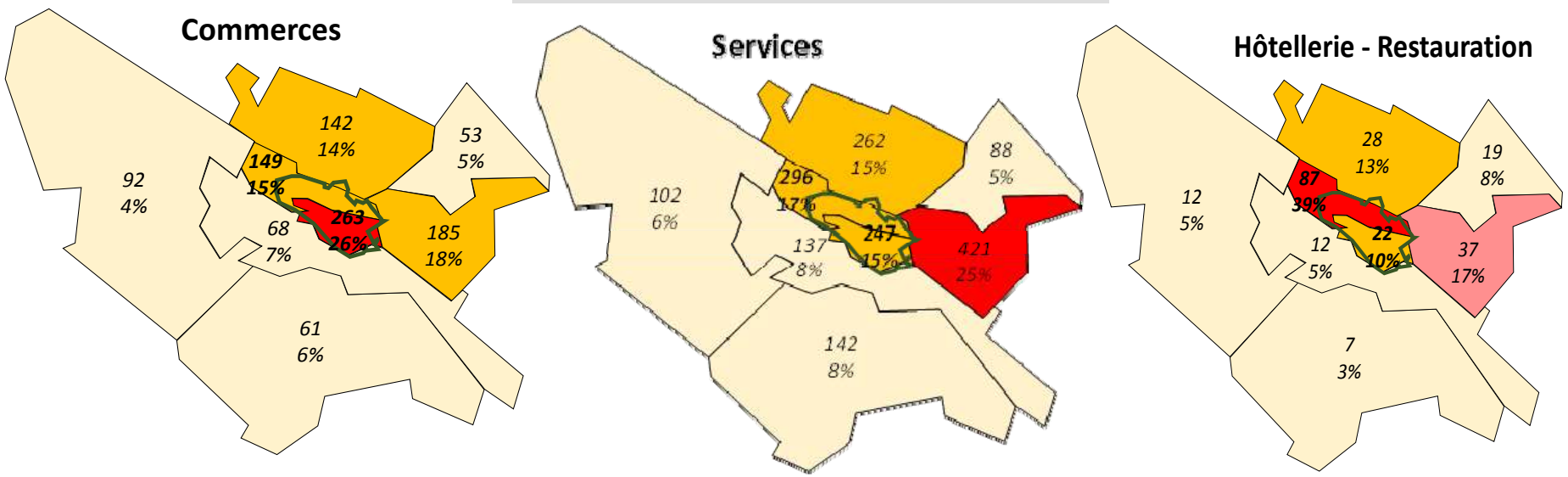

→ Le commerce : en 2013, la présence de 412 commerces - représentant 41% du total communal - sur les Plateaux Nord et Sud. Il est à noter l'ancrage commercial spécifique sur le Plateau Sud (concentration de 263 commerces - représentant 26% du total communal - sur un périmètre géographique relativement réduit)

→ Les services : un poids notable entre les plateaux Nord et Sud (543 établissements représentant 1/3 du total communal), qu'il convient néanmoins de nuancer à la lumière de ce qui peut être observé dans des centres villes comparables (ce taux pouvant avoisiner les 50%) ; une répartition apparaissant relativement homogène à l'échelle du périmètre du plan de sauvegarde et de mise en valeur.

→ L'hôtellerie-restauration : une représentation notable au sein du Plateau Nord (Vieil Angoulême notamment), où se concentrent 87 établissements (soit près de 40% des hôtels/restaurants de la Ville)

UN « PLATEAU COMMERCIAL » FRAGILISE

Remarque liminaire : en dehors d'un état des lieux de l'offre commerciale réalisé en 2005 dans le cadre de l'Étude préalable de l'« OCMACS », il n'existe pas, à ce jour, d'observatoire du commerce de centre-ville en capacité de fournir des données fiables et actualisées sur l'état de l'offre (typologie, localisation et surface des cellules, vacance, profil des clientèles…), en appui de quoi les perceptions des uns et des autres pourraient être objectivées et des politiques publiques mises en œuvre. Il s'agit là d'une réflexion actuellement en chantier à l'échelle de la Ville.

Au-delà de la capitalisation du Document d'Aménagement Commercial du ScoT, les considérations ci-dessous s'appuient donc pour l'essentiel sur une approche qualitative.

Le plateau d'Angoulême s'inscrit dans une zone de chalandise couvrant environ 250 000 habitants. **Pôle commercial majeur, il se caractérise par l'importance et la diversité de son offre commerciale.**

LE PLATEAU, POLE COMMERCIAL EMBLEMATIQUE

- ✓ Un total d'environ 300 commerces pour 27 300 m2 de surface commerciale (2011)
- ✓ Un pôle piétonnier ou semi-piétonnier (« Secteur 1 » dans le tableau ci-contre : rues Hergé, Goscinny et d'Aguesseau…) :
  - o Des grandes enseignes nationales/ des franchises (alimentation, équipement à la personne, culture, services, restauration rapide…)
  - o Une érosion du commerce indépendant, en dépit d'une certaine résistance sur un créneau moyenne/bas de gamme
  - o L'implantation en 2008 de la galerie du Champ de Mars
- ✓ Un triangle commercial situé entre le Palais de Justice, l'Hôtel de Ville et les Halles (« Secteur 2 »), coïncidant avec le périmètre du Vieil Angoulême
  - o La restauration et l'hôtellerie
  - o Un positionnement sur des créneaux de qualité et des marchés de niche : vêtements (de moyen à haut de gamme) ; alimentation spécialisée ; art ; antiquités…
  - o Une persistance du commerce indépendant dans un esprit « villageois »

INVENTAIRE SECTORIEL DES SURFACES COMMERCIALES SUR LE CENTRE-VILLE D'ANGOULEME (2011)
Source : Scot / OPERA

		Alimentation	Culture Loisirs	Équipement de la personne	Équipement de la maison	Repas et consommations extérieures	Santé Services	TOTAL
Secteur 1 (Est)	Nombre	14	6	74	7	6	22	**129**
	Surfaces	1 263	594	11 012	1 318	1 160	1 591	**16 938**
	Surface moyenne (m²)	*90*	*99*	*149*	*188*	*193*	*72*	*131*
Secteur 2 (Ouest)	Nombre	12	18	25	8	67	36	**166**
	Surfaces	397	1 186	1 856	1 465	3 823	1 649	**10 376**
	Surface moyenne (m²)	*33*	*66*	*74*	*183*	*57*	*46*	*63*
TOTAL Centre-ville Angoulême	Nombre	26	24	99	15	73	58	**295**
	Surfaces	1 660	1 780	12 868	2 783	4 983	3 240	**27 314**
	Surface moyenne (m²)	*64*	*74*	*130*	*186*	*68*	*56*	*93*

Pour autant, les mutations de l'offre commerciale et en particulier **les développements importants et rapides de l'offre de grande distribution « périphérique », apparaissent comme autant de facteurs de fragilisation**, a fortiori dans un contexte de stagnation démographique et, à partir de 2007-2008, d'essoufflement du pouvoir d'achat.

On note ainsi, en particulier :

- 106 045 m2 de surface commerciale autorisés sur le territoire de l'Angoumois par la Commission départementale d'aménagement commercial entre 2001et 2012, soit une moyenne de 8 837 m2/an ;

- **les développements de centres commerciaux particulièrement attractifs en proche périphérie** :
  - o au Nord : centre commercial Montagnes à Champniers et dans une moindre mesure centre commercial Avenauds à Gond-Pontouvre ;
  - o au Sud : centre Chantemerle à La Couronne ;
  - o à l'Est : centre Croix Blanche à Soyaux.

  Cette proximité géographique semble avoir induit une concurrence forte pour le cœur de ville, non seulement du point de vue des consommateurs (évasion), mais aussi du point de vue de l'offre (davantage que des créations, il apparaît que la mise sur le marché de ces nouvelles surfaces a généré certains transferts de commerces localisés en centre-ville).

SURFACES COMMERCIALES AUTORISEES SUR L'ANGOUMOIS (2001-2012)
Source : SCOT-Préfecture Charente

	Surfaces de vente autorisées 2001-2009	Moyenne annuelle 2001-2009	Total des surfaces autorisées en 2010	Total des surfaces autorisées en 2011	Total des surfaces autorisées en 2012	Surfaces de vente autorisées 2001-2012	Moyenne annuelle 2001-2012
Total Angoulême	9 604	*1 067*				9 604	*800*
Total Champniers	20 125	*2 236*	3 376	20 157	700	44 358	*3 696*
Total Gond-Pontouvre	1 964	*218*		1 420		3 384	*282*
Total Saint Yrieix	1 859	*207*				1 859	*155*
Total Soyaux	29 764	*3 307*		6 810		36 574	*3 048*
Total La Couronne	9 367	*1 041*	249			9 616	*801*
Total Puymoyen	650	*72*				650	*54*
TOTAL	73 333 m²	*8 148 m²*	3 625 m²	21 577 m²	700 m²	106 045 m²	*8 837 m²*

Dans ce contexte, **la création de la Galerie du Champ de Mars,** qui a notamment permis la mise sur le marché de surfaces jusque-là inédites en centre-ville pour accueillir de nouvelles enseignes ou accompagner le développement de commerces existants, **doit être dans une certaine mesure analysée comme une volonté de dynamiser et conforter l'offre commerciale du Plateau et d'ajuster les équilibres entre le cœur de ville et la périphérie.**

De ce point de vue, il apparaît que le **développement du pôle Gare doit faire l'objet d'une vigilance particulière pour maintenir les équilibres de l'offre commerciale à l'échelle du centre d'agglomération**, limiter les risques d'appel d'air, voire susciter certaines complémentarités.

Il est à noter que cette volonté de maîtriser le développement des grandes zones commerciales dans les prochaines années et de conforter l'attractivité du cœur de ville et des faubourgs limitrophes est inscrite parmi les objectifs majeurs du ScoT, lequel évoque différents leviers préférentiels (politique foncière d'acquisition de locaux commerciaux ; réaffectation de foncier et développement de la surface de vente en moyenne surface ; accompagnement à l'installation de commerçants dans les locaux vacants).

Au-delà du renforcement du contexte concurrentiel à proximité immédiate d'Angoulême, un **certain nombre de paramètres ou tendances semblent attester d'une certaine fragilité commerciale du Plateau.** Parmi ceux-ci, on notera :

- **les phénomènes de fermeture/transferts « périphériques » de locaux commerciaux** non compensés par un renouvellement de l'offre, **le tout induisant une vacance importante des locaux commerciaux.** Si, faute de données chiffrées, le poids réel de cette vacance commerciale est difficile à apprécier à l'échelle du Plateau, cette tendance apparaît néanmoins incontestable. On notera en particulier :
  - o la fragilité de certains axes emblématiques dans le périmètre du PSMV ou à proximité immédiate de celui-ci ((rue Goscinny, rue Gambetta…), les taux de vacance commerciale pouvant avoisiner 15 à 20% sur certains linéaires ;
  - o que ce phénomène ne semble épargner aucun secteur, pas même les adresses prestigieuses (présence de verrues commerciales dans le quartier Préfecture) ;
- localement, une **tendance à la baisse en gamme et/ou à l'homogénéisation par le bas de l'offre commerciale** (ex : la Bussatte, rue Goscinny, rue Gambetta …) associée à une **perte de singularité** (développement d'enseignes nationales parallèlement à l'érosion du commerce indépendant, en lien notamment à l'augmentation des loyers commerciaux) ;
- en dehors de la Galerie du Champ de Mars, **la faiblesse des grandes cellules commerciales** (nombreuses surfaces entre 30 et 40m 2), sachant qu'il

s'agit là d'un critère majeur pour permettre l'implantation de certaines offres et monter en gamme - ; **la vétusté des locaux commerciaux,** renvoyant à des enjeux de rénovation / restauration / embellissement / mises aux normes ;

- en dehors des Halles, une **offre limitée de commerce alimentaire** ;
- **une démographie commerciale vieillissante associée** à certaines pratiques apparaissant datées (ex : horaires peu adaptés à l'évolution des modes de vie ; faible utilisation d'internet…)

-**des problématiques d'urbanisme commercial et notamment de stationnement (bilan décevant de la politique incitative de stationnement** souterrain).

En termes de politiques à l'œuvre, au-delà des derniers éléments de mise en œuvre de l'opération OCMACS/FISAC démarrée en 2005, il semblerait **que le plateau pâtisse à ce jour d'un projet commercial peu structuré et fédérateur** entre l'ensemble des acteurs publics et les commerçants, liée à une situation de transition résultant notamment :

- **du projet avorté de mise en place d'un Office commercial** en tant qu'outil transversal de promotion, d'animation et d'observation commerciales ;
- **du repositionnement actuel des opérateurs qualifiés** sur la question du commerce de centre-ville :
  - Ville : réorganisation des services urbanisme/commerce et projet de création d'un guichet unique d'accueil ; recentrage sur l'aide à l'installation et désengagement sur l'animation ; réflexion en cours sur le développement d'un outil de veille commerciale ; réflexion en cours en vue de définir le périmètre et les modalités d'un dispositif de préemption commerciale
  - CCI : suppression de la Direction du Commerce ; ciblage de l'appui territorialisé sur les centre-bourgs ruraux ; non reconduction du travail partenarial réalisé auprès des associations commerçantes du Plateau
  - Grand Angoulême : en lien avec la loi Notre portant évolution du périmètre et des compétences de la CAGA, éventualité de la mise en place prochaine de politiques commerciales à cette échelle (stratégie commerciale globale, animation et appui dans une logique de filière…)
- **d'une certaine démobilisation des associations commerçantes**, du fait notamment de ce contexte.

Voir également la carte dans le chapitre G (fin du présent dossier) : synthèse des enquêtes sur le bâti - 3 : Types d'occupation du rez-de chaussée).

Synthèse des constats du PSMV

- ***Une bonne proportion de locaux à usage commercial, de services et d'activités et de bureaux***
  - *336 locaux à usage commercial*
  - *310 locaux à usage de services, activités et bureaux*

*soit **près de 35% des RdC des 1880 bâtiments principaux**, essentiellement concentrés dans les deux pôles majeurs*

- ***Mais un taux de vacance très inquiétant***
  - *65 locaux à usage commercial soit 19,3% des 336 locaux*
  - *30 locaux à usage de services, activités et bureaux soit 9,6% des 310 locaux*

Total : 95 locaux vacants, soit 14,7% des 646 locaux

- ***Une proportion importante d'accès aux étages intégrés aux locaux à usage commercial, de services et d'activités et de bureaux***
  - *91 locaux à usage commercial soit 27% des 336 locaux*
  - *13 locaux à usage de services, activités et bureaux soit 4,2% des 310 locaux*

Total : 104 locaux sans accès indépendant aux étages soit 16 % des 646 locaux

NOTA : il y a une très forte corrélation entre locaux sans accès aux étages et étages vacants

UN PÔLE TERTIAIRE A L'AVENIR INCERTAIN

Le statut d'Angoulême, son intégration à un réseau de villes dynamiques dans le cadre de la Région Nouvelle Aquitaine, le rayonnement de ces pôles d'enseignement et de sa vie culturelle, mais aussi l'arrivée imminente de la LGV SEA, sont autant d'atouts, parmi d'autres, de nature à lui conférer une **réelle attractivité tertiaire et justifiant un positionnement sur ce marché**.

Les activités tertiaires/libérales, nous l'avons vu, représentent un **gisement d'emplois notable à l'échelle du Plateau**. Pour autant, ce gisement apparaît moins important que ce qui peut être observé sur ce type de secteurs à l'échelle de villes comparables, et des **incertitudes pèsent sur la localisation future de certaines activités actuelles** (emplois administratifs en particulier).

Par ailleurs, il se trouve que les **réflexions et politiques prioritaires actuellement menées par la CAGA pour développer les activités tertiaires portent sur :**

- la valorisation et la commercialisation des espaces dédiés existants (ex : parc tertiaire Belair) ;
- le développement du futur Centre d'Affaires du Pôle Gare : 25 000 m2 de bureaux, pépinière d'entreprise, espaces de coworking, Maison de l'Entreprendre, siège du Pôle de compétitivité régional image, numérique, design ;
- le développement d'un immobilier et de services innovants, dédiés aux transitions numériques et énergétiques, dans le cadre du Technoparc des industries du futur (en sus de la pépinière généraliste existante) : espaces de coworking, couveuses, laboratoires et services partagés, hall technologique visant à mettre en œuvre et tester les innovations.

Il apparaît que le Plateau n'est pour l'heure pas intégré à cette réflexion et ses projets, en dépit de ses singularités (caractérisation patrimoniale, enjeux et marchés spécifiques liés par exemple au TPE ou aux activités libérales …).

Au-delà du potentiel d'accueil d'activités tertiaires pouvant tirer profit d'une localisation en hyper-centre (fonction vitrine, activités en lien au patrimoine…), il convient aussi de noter **l'enjeu propre aux activités libérales productrices de services de proximité** pour les résidents ; en premier lieu desquels on peut noter les professions médicales. Le départ de médecins vers les quartiers périphériques est une tendance, contenue à ce jour, mais qui semble pouvoir s'accentuer si des réponses immobilières ne sont pas apportées ; notamment en matière d'accessibilité.

UNE ACTIVITE TOURISTIQUE SIGNIFICATIVE ET SINGULIERE

Angoulême développe une image et une activité touristique importantes et singulières. Plusieurs constats permettent d'éclairer son positionnement :

- La communication touristique angoumoisine met en exergue **une juxtaposition d'images emblématiques de la cité**, de ses patrimoines et de ses dynamiques, autour du concept « de bulles en bulles ». Ainsi :
    - « Bulles de BD », fait référence aux activités économiques en lien à l'image et à la BD, avec évidemment le festival international de Bande dessinée et le musée de la BD en point d'orgue. C'est un positionnement singulier qui conjugue attractivité touristique et innovation économique
    - « Bulles romanes » est une entrée patrimoniale revendiquée qui s'appuie sur les nombreux édifices romans angoumoisins (et plus largement de l'Aunis, du Poitou et de la Saintonge). La cathédrale Saint-Pierre est un emblème de ce patrimoine. Plus largement cette « bulle » est une ouverture vers l'ensemble des démarches de découverte et d'interprétations patrimoniales mises en œuvre dans le cadre du label « Angoulême, ville et pays d'Art et d'Histoire » (animées par l'association Via Patrimoine)
    - « Bulles d'eau » qui valorise le Fleuve Charente au travers de nombreuses activités ludiques et sportives mais aussi au travers des patrimoines hydrauliques témoins du passé industriel de la ville (Musée du papier notamment)
    - « Bulles de Cognac » qui valorise l'image internationale du Cognac mais, au-delà, qui souligne les patrimoines et les attraits gastronomiques de l'Angoumois

- « Bulles d'air » qui renvoie aux offres de tourisme vert développées dans l'ensemble de l'Angoumois
- « Bulles de fête » qui valorise les évènements culturels ou sportifs développés dans la ville ou sur l'agglomération. En premier lieu sont mis en avant les festivals, nombreux et renommés

- **L'organisation de festivals**, un axe majeur de la politique culturelle, touristique et économique de la ville et de l'agglomération.
  - Ils sont nombreux mais les plus emblématiques sont les suivants : le festival International de la BD (Janvier), le festival du film francophone (Aout), le circuit international des remparts (septembre), le festival La tête dans les nuages (mars), les gastronomades (novembre), Piano en Valois (Octobre), Musiques Métisses (Juin)
  - Ces évènements, régulièrement répartis dans l'année, suscitent une offre hôtelière significative, complétée par divers produits d'hébergement urbain (pensions de famille, résidences de tourisme, chambres d'hôtes, offre AirBNB…)
  - Chaque festival (en particulier le festival International de la BD et le circuit international des remparts) portent des contraintes spécifiques d'accueil, notamment en matière d'aménagement des espaces publics : sécurisation de l'itinéraire pour le circuit des remparts, installation des stands du festival international de la BD (6000 professionnels, 220.000 visiteurs)
- Une valorisation patrimoniale large, qui mériterait peut-être une approche plus intégrée faisant référence :
  - Aux patrimoines industriels de la ville mais aussi à son positionnement actuel sur l'image (activités image/son/3D/vidéo, …)
  - Aux patrimoines architecturaux et urbains de la ville

3.4.2. ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

QUELLE REDYNAMISATION DU PROJET COMMERCIAL DU PLATEAU ?

→ Quelle reconquête, requalification et restructuration de l'appareil commercial au vu des enjeux (vacance, agrandissement des cellules, accessibilité des loyers, diversification de l'offre…) ?
  - L'approfondissement de l'opportunité / la faisabilité de politiques foncières volontaristes ?
  - Le prolongement des politiques d'appui à la restauration/modernisation des locaux ?
  - Des priorités spatiales à définir (ex : « colonne vertébrale » commerciale composé de l'axe Hergé/Goscinny) ?
  - L'opportunité de structurer un dispositif de repérage et de suivi des locaux vacants et de « bourse » dédiée ?

→ De nouveaux leviers de promotion et de valorisation des commerces du plateau ?
  - La structuration de parcours commerciaux explicites en relation avec les circuits touristiques ?
  - Une valorisation à partir du Pôle Gare (boutiques « virtuelles », liaison physique…) et des complémentarités avec celui-ci à imaginer ?
  - L'ajustement de la politique de stationnement ?

→ La promotion et le développement d'une offre innovante et singulière ?
  - La structuration d'un réseau de boutiques éphémères dédié à la culture, à l'artisanat et/ou à l'artisanat d'art ?

→ Des enjeux de livraison et de logistique urbaine ? :
  - Des opportunités à approfondir : plateforme « relais » ? Mutualisation des livraisons ? – dans une perspective de moyen/long terme, en écho aux évolutions des pratiques commerciales

QUEL CONFORTEMENT ET QUEL DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES TERTIAIRES A L'ECHELLE DU PLATEAU ?

→ Des opportunités portant sur la promotion et le développement d'un immobilier économique « urbain » (TPE…) permanents ou occasionnels en lien à une fonction vitrine ?

→ Une réflexion prospective à approfondir sur le développement de locaux adaptés aux professions libérales (médecins…) ?

UN PROJET TOURISTIQUE ET PATRIMONIAL A COMPLETER ?

→ Une accentuation des offres touristiques « événementielles », déjà très développées mais qui semblent pouvoir encore être valorisées à la faveur de l'arrivée de la LGV SEA et du positionnement d'Angoulême dans un réseau urbain du grand Sud-Ouest ?

→ Un travail sur l'aménagement des espaces publics en croisant les besoins liés aux festivals et la qualité d'aménagement et d'usage de ces espaces le reste du temps ?

→ Une approche de valorisation patrimoniale plus intégrée, en valorisant des supports innovants en lien aux activités de l'image (projections, sonorisations, usage innovant d'outils numériques pour créer des circuits et des interprétations patrimoniales…) ?

→ Une réflexion sur l'émergence d'un lieu-ressource autour du patrimoine : perspective d'un CIAP susceptible d'être créé en associant trois fonctions :

- o Accueil, éducation, interprétation des patrimoines…de manière assez classique
- o Accueil, accompagnements en matière de réhabilitations de ces patrimoines : lieu ressource pour les propriétaires et pour les professionnels
- o Accueil, accompagnements en matière d'énergie.

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET RELATION AVEC LE GRAND TERRITOIRE

1.1. UNE SITUATION STRATEGIQUE

A la rencontre de la Charente et de la route reliant Tours à Bordeaux par Poitiers, Angoulême s'est implantée sur un plateau étroit, haut de 72 mètres dominant la vallée de la Charente et de l'Anguienne, son affluent.

Ancienne capitale de l'Angoumois, la ville a longtemps été une place forte très convoitée, en raison de sa position au carrefour de voies de communication importantes. Elle se trouve en effet au croisement de l'axe nord-sud, la N10 qui relie Paris à l'Espagne en desservant les villes de Tours, Poitiers et Bordeaux, et de l'axe est-ouest avec la N141 Limoges-Saintes, route centre-europe Atlantique.

La position centrale d'Angoulême est aujourd'hui renforcée par sa desserte ferroviaire et la récente ligne à grande vitesse LGV.

La ville est située à 110 km au nord de Bordeaux, à 40 km à l'est de Cognac et à 120 km au sud-est de la Rochelle et à de 80 km au nord-ouest de Périgueux.

De par sa position, le site est très tôt occupé par les romains qui créaient un oppidum cerné de remparts. Au pied de la cité, le port de l'Houmeau se développe au Moyen Age, le long de la Charente. C'est le principal relais entre La Rochelle et Limoges, entre la Touraine et le Bordelais,

En 1790, la capitale de l'Angoumois devient le chef-lieu du département de la Charente.

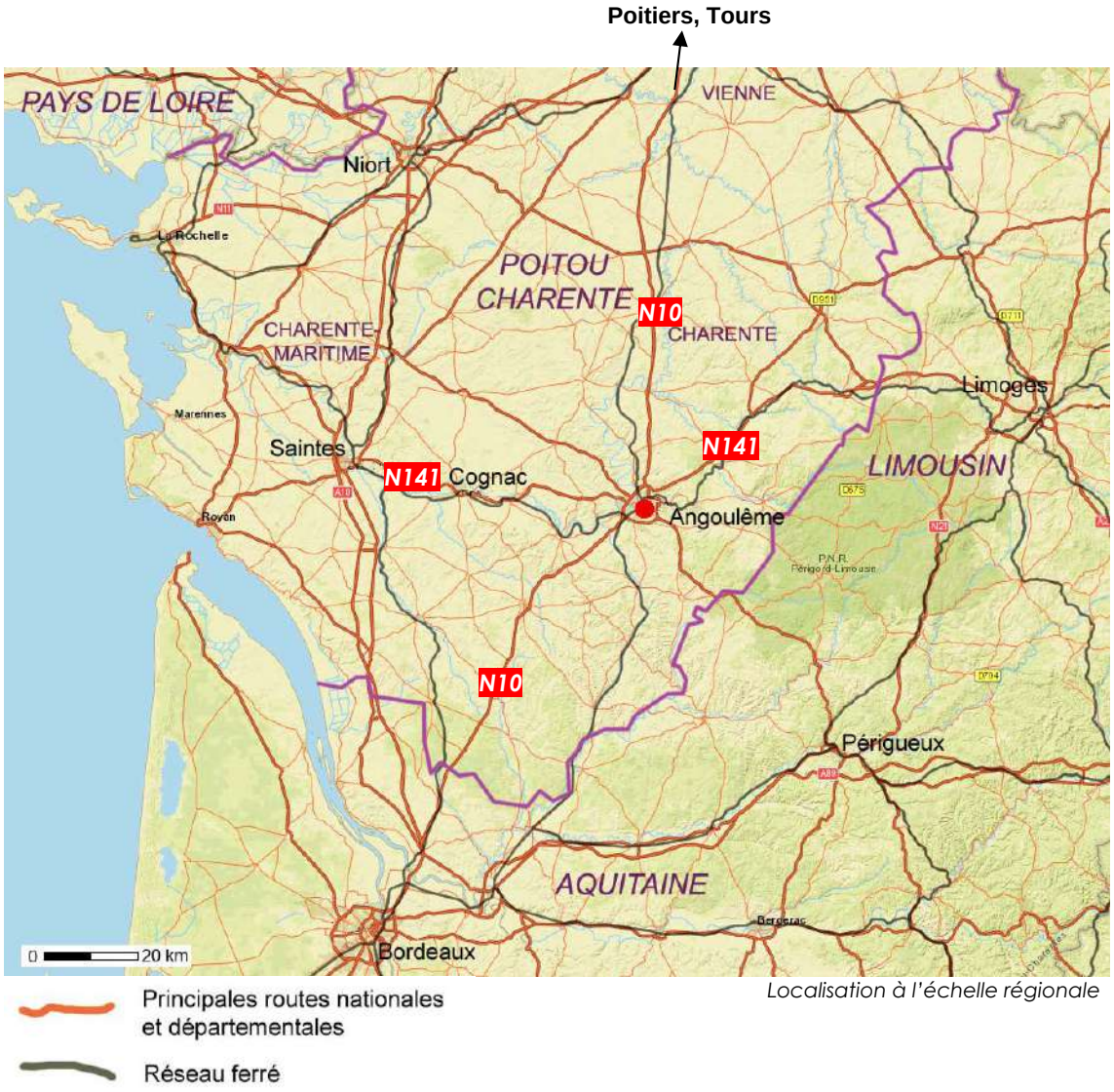

Localisation à l'échelle régionale

1.2. UNE TOPOGRAPHIE ET UNE HYDROGRAPHIE FAVORABLES A L'IMPLANTATION HUMAINE

La topographie et l'hydrologie ont conditionné l'implantation humaine et le développement de la ville, en assurant la défense militaire et les échanges.

La ville d'Angoulême est située dans une boucle de la Charente, limitée en amont par la confluence de la Touvre et en aval par celle des Eaux-Claires. Entre ces deux cours d'eau coule l'Anguienne, en partie canalisé au sud de la ville, qui scinde le plateau de Soyaux et de Puymoyen. Ces deux larges plateaux constituent les points les plus hauts du territoire.

La structure colinéaire en « doigt de gant » est issue du socle géologique composé de calcaire du jurassique lentement érodé par l'eau. Cette formation rocheuse du Crétacé Supérieur induit un découpage du plateau par des vallées parallèles dont le modelage permet des vues spectaculaires sur le grand paysage, et a favorisé sa dénomination de « balcon du sud-ouest ».

Au nord-ouest d'Angoulême, les coteaux abrupts de Fléac enserrent la boucle de la Charente sur laquelle est implantée la ville. Le fleuve en contrebas, est bordé d'une ripisylve. Au nord les reliefs sont moins abrupts, la vallée s'élargit en aval permettant l'ouverture de vues lointaines depuis les remparts, en direction de Balzac.

L'éperon sur lequel se développe la ville s'étend sur 1500 mètres dans sa plus grande longueur, et sur une largeur moyenne de 500 mètres. Il est relié par un étroit pédoncule au plateau de Soyaux qui se dilate ensuite et se développe vers l'est, en direction du Périgord. Ce pincement au niveau du Champ-de-Mars et du quartier de Saint-Martial, entre le vallon des Bézines au sud et de la Grand-Font au nord (proche de la gare), constituait un point faible de la défense. Il a été renforcé au XVIe siècle afin d'améliorer la défense de la ville dans ce point d'accès fragile.

La topographique confère à la commune une organisation spatiale très marquée, dont le réseau hydrographique est le fondement. La Charente et ses affluents constituent le principal vecteur des ambiances paysagères à l'échelle du territoire.

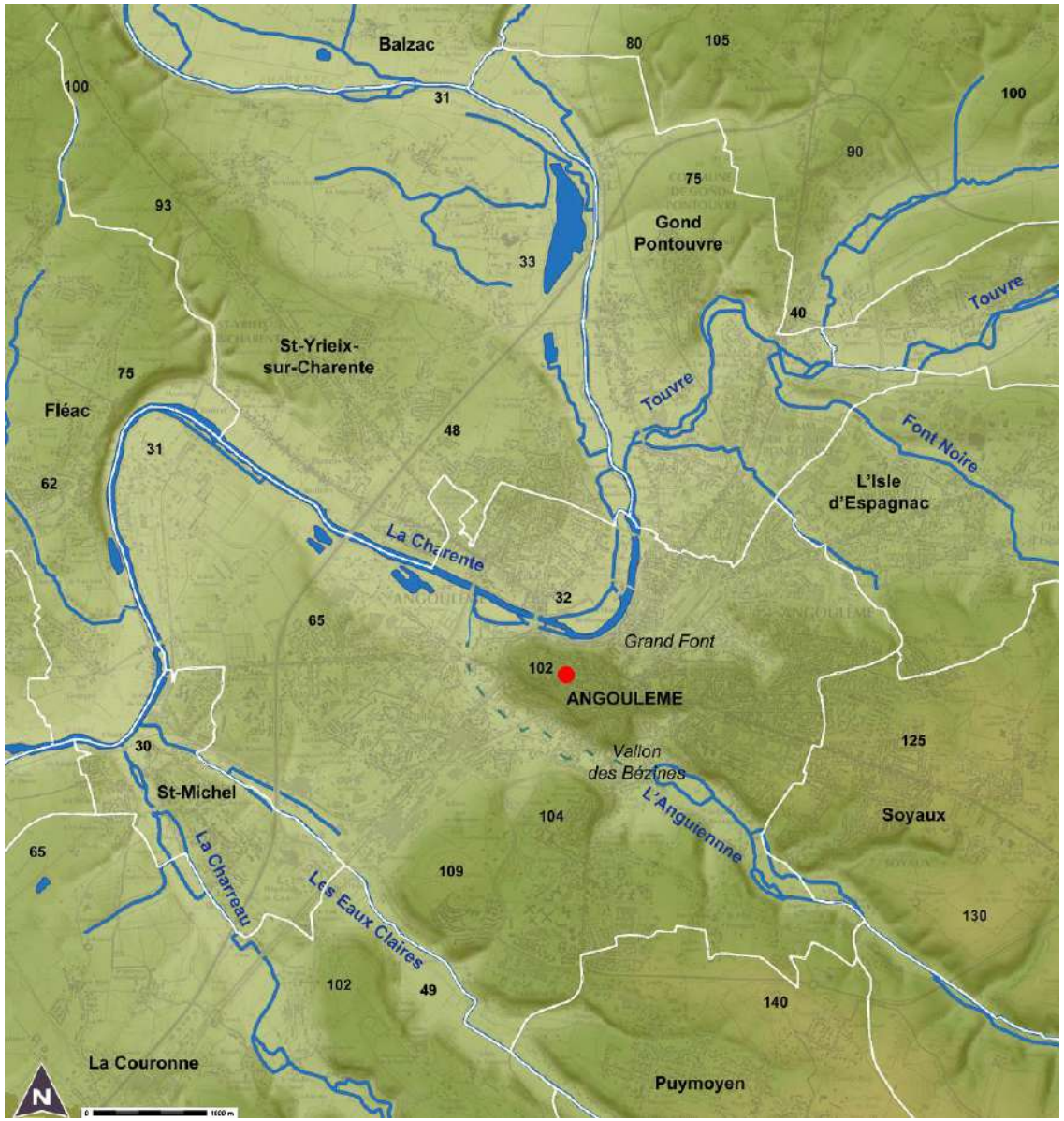

Hydrographie et géomorphologie du territoire angoumoisin

En s'éloignant du plateau, le relief s'adoucit et les vallées s'élargissent. La Charente présente sur cette portion du territoire, des caractères de nature (îles) et urbains (quais, port…). Le long de l'Anguienne, le paysage bâti et minéral, fait place à des ambiances dominantes végétales et agraires.

L'identité paysagère de la commune est également marquée par le clivage entre paysage de nature et urbain, se déclinant d'un tissu dense de centre-ville vers tissus plus lâches. Le paysage végétal sert d'écrin au paysage urbain, dont il souligne la structure.

1.3. UN RESEAU DE VOIES PRIVILIGIANT L'INTERMODALITE ET UN USAGE RAISONNE DE LA VOITURE

1.3.1. LE RESEAU VIAIRE DE DESSERTE

Au cœur de l'agglomération, Angoulême est desservi par un système viaire en étoile mis en relation avec des ceintures périphériques (rocades) permettant de contourner la ville, mais aussi l'éperon rocheux sur lequel s'est implantée la cité. Ce « système » se dissocie en plusieurs anneaux concentriques maillés par des pénétrantes, des voies de dessertes locales et des voies de contournement.

Les grandes voies d'accès (N10, N141, D939, D12, D941, D939, D81, D674 et D910) rayonnant autour de la ville sont mises en relation avec une première ceinture extérieure formée par la N10 et la D1000, qui permet depuis 2011, un contournement à l'est. Cette rocade, qui a une fonction de transit à l'échelle régionale voire nationale, permet également d'assurer un trafic d'échange avec les différents secteurs intra-circulaire. Dans ce maillage, la N10 joue un rôle structurant en termes d'échanges économiques.

Au sein de la zone interne une seconde rocade (en jaune sur le plan ci-contre) permet également d'assurer une meilleure diffusion et fluidité du trafic tout en évitant la traversée par le centre-ville. Long de 565 mètres, le tunnel de la Gâtine qui passe sous le plateau constitue un tronçon stratégique de cette ceinture intérieure avec une fréquentation de près de 14000 véhicules par jour.

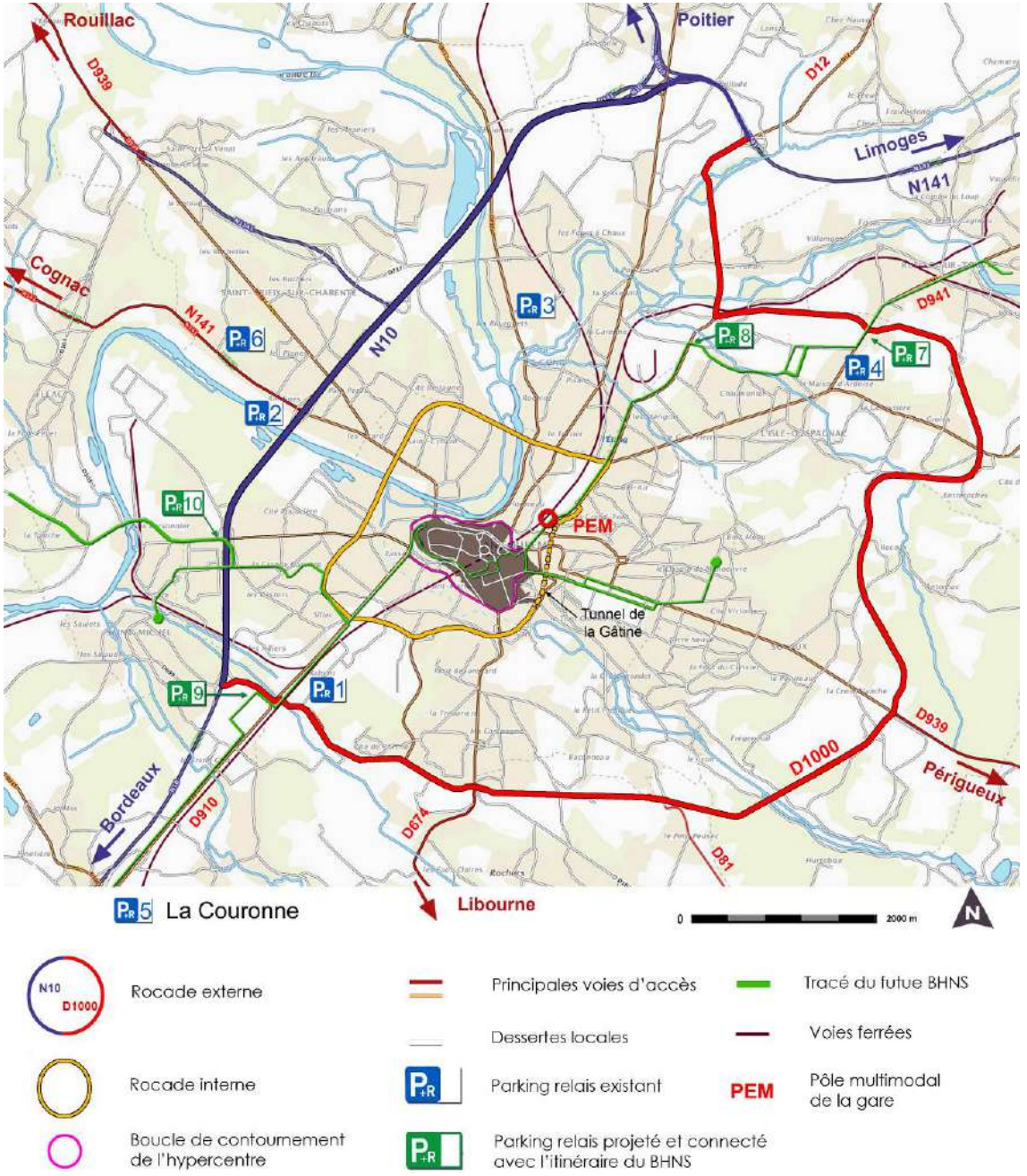

Réseau viaire et système de déplacement de l'agglomération angoumoisine

Enfin, ceinturant l'éperon rocheux, la boucle formée par la rue de Bordeaux, l'avenue Jules ferry, les rue Alfred Renolleau, de Montmoreau et de la Corderie (en rose) permet le contournement de l'hyper-centre, avec cependant une section à sens unique au niveau de l'avenue Gambetta.

Le centre ancien est relativement épargné par le trafic de transit à l'échelle de l'agglomération pour deux raisons :

. le relief, qui incite les usagers à contourner le plateau,

. l'absence d'axe réellement structurant traversant le centre-ville. Toutefois, ce dernier n'échappe pas aux heures de pointes (ex : sorties des écoles) aux risques de saturation des voies d'accès au plateau, desservant les équipements administratifs et scolaires, mais aussi aux commerces.

Dans le centre-ville, la circulation est contrainte par l'étroitesse et la congestion de certaines voies et par le schéma de circulation (boucle, sens unique, voie piétonne ...). Dans ce contexte, la majorité des livraisons pour les commerces et activités tertiaires est faite par des petits véhicules.

L'enjeu pour la ville est d'offrir des espaces partagés, apaisés et sécurisés, tout en favorisant l'activité commerçante et le maintien des résidents dans l'hyper-centre. En parallèle, la question du stationnement sur l'espace public mais aussi sur l'espace privé est également un enjeu important pour le devenir de la ville et son attractivité.

1.3.2. LE RESEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN ET LE STATIONNEMENT QUI LUI EST LIE

A ce système de réseau viaire à l'échelle de l'agglomération se superposent des logiques et des enjeux de restructuration du réseau de transport en commun, d'intermodalité et de renouvellement de l'offre en matière de stationnement. Les grands projets de mobilité à l'échelle de l'agglomération, déjà amorcés, sont définis dans le PDU et sont présentés dans le chapitre précédent B.3.3.

Le plan précédent localise, outre le réseau viaire, le tracé (en vert) du futur bus à haut niveau de services (BHNS), les parkings relais existants (en bleu) et ceux projetés (en vert), permettant de favoriser et renforcer l'intermodalité. Il localise également le pôle d'échange multimodal (PEM) de la gare, essentiel à l'échelle de l'agglomération.

Aujourd'hui 120 places de stationnement sur des parkings relais sont mises à la disposition des automobilistes afin de privilégier la connexion et le déplacement vers le centre-ville par les transports en commun. Ces parkings sont répartis sur 6 sites, deux sur la commune d'Angoulême et 4 sur les communes limitrophes.

Par ailleurs dans le cadre des aménagements liés au BHNS, trois parkings relais supplémentaires doivent être aménagés sur l'itinéraire de la ligne A et un sur l'itinéraire de la ligne B. Deux de ces parcs-relais implantés sur la ligne A et un sur la ligne B sont projetés sur la rocade extérieure, afin de permettre des échanges modaux et de favoriser la décongestion urbaine.

LIGNES	ARRÊT	TYPE	LIEU	PLACES	REPÈRE
1 8	STGA	Parking Relais	Route de Bordeaux	20	P+R 1
3 5	Saintes ou Lacroix	Parking Relais	St-Cybard	31	P+R 2
7	Eglise	Parking Relais	Parking de l'église	11	P+R 3
1 3	Grand Pas	Parking Relais	espace Georges Brassens	10	P+R 4
1	Champ de foire	Parking Relais	Ancienne gare de La Couronne	10	P+R 5
5	Place des Planes	Parking Relais	place des Planes	8	P+R 6

Localisation du parking relais en lien avec différentes lignes de bus

Pour **la ligne A** cela concerne (480 places) :

- L'espace Carat de 179 places sur la commune de L'Isle-D'Espagnac
- Le P+R « Nord » de 100 places également sur le commune de L'Isle-D'Espagnac
- Le P+R « Hôpital-Girac » de 201 places sur la commune de Saint-Michel

Pour **la ligne B** :

- Le P+R « Les Trois Chênes » de 46 places sur la communes d'Angoulême (station Verrazano)

Ces nouvelles offres de stationnement permettront de compenser en partie, la suppression de places de stationnement sur voirie induite par les nouveaux aménagements de l'espace public, dans le cadre du projet de BHNS.

Par ailleurs, le BHNS doit être mis en coordination avec le réseau de transport de l'agglomération en cours de réorganisation, mais aussi avec celui du département, géré par le Conseil départemental de la Charente. Ce réseau comporte 24 lignes régulières, connectant entre-elles les lignes interurbaines et le réseau du Grand Angoulême. Il assure le transport des scolaires jusqu'aux établissements de la Charente, mais aussi le transport des passagers.

Le plan ci-contre est une représentation schématique de la hiérarchisation du futur réseau conçu avec quatre niveaux de services :

. des 2 lignes du BHNS formant les lignes structurantes du futur réseau sur une diagonale qui concentre les principaux équipements et pôles d'attractivité ;

. des lignes majeures en direction du cœur de l'agglomération ;

. des lignes relais connectées avec le BHNS ;

. des lignes de proximité répondant aux besoins de la vie locale.

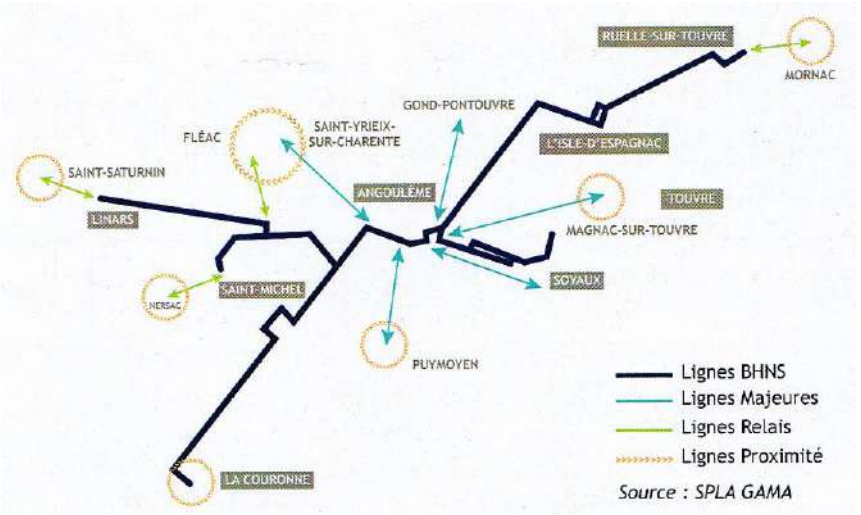

Hiérarchisation du futur réseau de transport

Le réseau de transport du Grand Angoulême exploité par la Société de transport du Grand Angoulême (STGA) dessert les 16 communes du territoire communautaire (avant extension à 38 communes en 2017). Il est organisé autour de services distincts et complémentaires, assurés par une centaine de bus et minibus, ainsi qu'une dizaine de taxis, et basés sur les principes suivants :

. 9 lignes régulières, qui traversent diamétralement l'agglomération et représentent un total de 179,2 kilomètres de lignes ;

. 10 lignes dites de rabattement sur le réseau principal, qui desservent les zones les moins en population et certaines fonctionnent « à la demande » (taxibus) ;

. 2 lignes Studibus, qui permettent d'accéder aux principales zones étudiantes, au départ de la gare le dimanche soir pendant l'année scolaire ;

. 26 lignes qui desservent les établissements scolaires (collèges et lycées) du Grand Angoulême. Elles sont également accessibles aux autres clients.

1.3.3. LA PRISE EN COMPTE DU VELO

Dans cette volonté de favoriser l'intermodalité et de réduire la part de la voiture en ville, des projets complémentaires ont été initiés par l'agglomération.

Depuis 2005, un schéma d'itinéraires cyclables de 35 km de bandes ou pistes cyclables et 150 km de parcours accessibles aux vélos ont été mis en place. Il convient de souligner que le relief et que les axes supportant un trafic routier important limitent l'utilisation de ce mode doux de déplacement, alternatif à la voiture. Pour répondre à la contrainte topographique l'agglomération a développé un système de location de vélo à assistance électrique. Les services de location de vélos sont gérés par Mobili'cycle. Un parc vélos fermé à ouverture contrôlée a été aménagé sur le parvis de la gare.

Depuis le 15 janvier 2018, une agence de mobilité, fusion des agences Mobili'cycle situées à Franquin et dans le kiosque de la place Bouillaud, s'est ouverte sur l'esplanade du Champs de Mars afin d'informer les habitants, les voyageurs et touristes sur l'ensemble des services offerts en matière de mobilité, d'acheter des titres de transport, de réserver divers abonnement ou louer un vélo.

2. GEOMORPHOLOGIE ET MISE EN SCENE DU TERRITOIRE

De par son implantation, l'ancienne cité gallo-romaine perchée sur le plateau calcaire, établit avec le territoire des relations de covisibilité avec les paysages environnants, mais également avec des sites plus lointains comme par exemple les coteaux de Fléac, qui délimitent une boucle de la vallée de la Charente à quatre kilomètres à l'ouest d'Angoulême, ou encore les coteaux opposés de la vallée de l'Anguienne au sud.

2.1. DES VUES MAJEURES VERS LA VILLE DEPUIS LES ENVIRONS

Depuis ces territoires périphériques nord, ouest et sud, les silhouettes d'Angoulême se dessinent et mettent en lumière le rôle majeur qu'a joué la topographie et la morphologie de la vallée de la Charente dans l'organisation du territoire et dans le développement de la ville. Selon les points de vue, ils révèlent l'importance de la végétation dans les premiers plans.

Le plan ci-dessus repère les principaux points de vue à partir desquels la ville et ses contreforts abrupts boisés ou bâtis se dévoilent depuis les lointains et dessinent la silhouette dans le ciel, de cet ensemble patrimonial monumental.

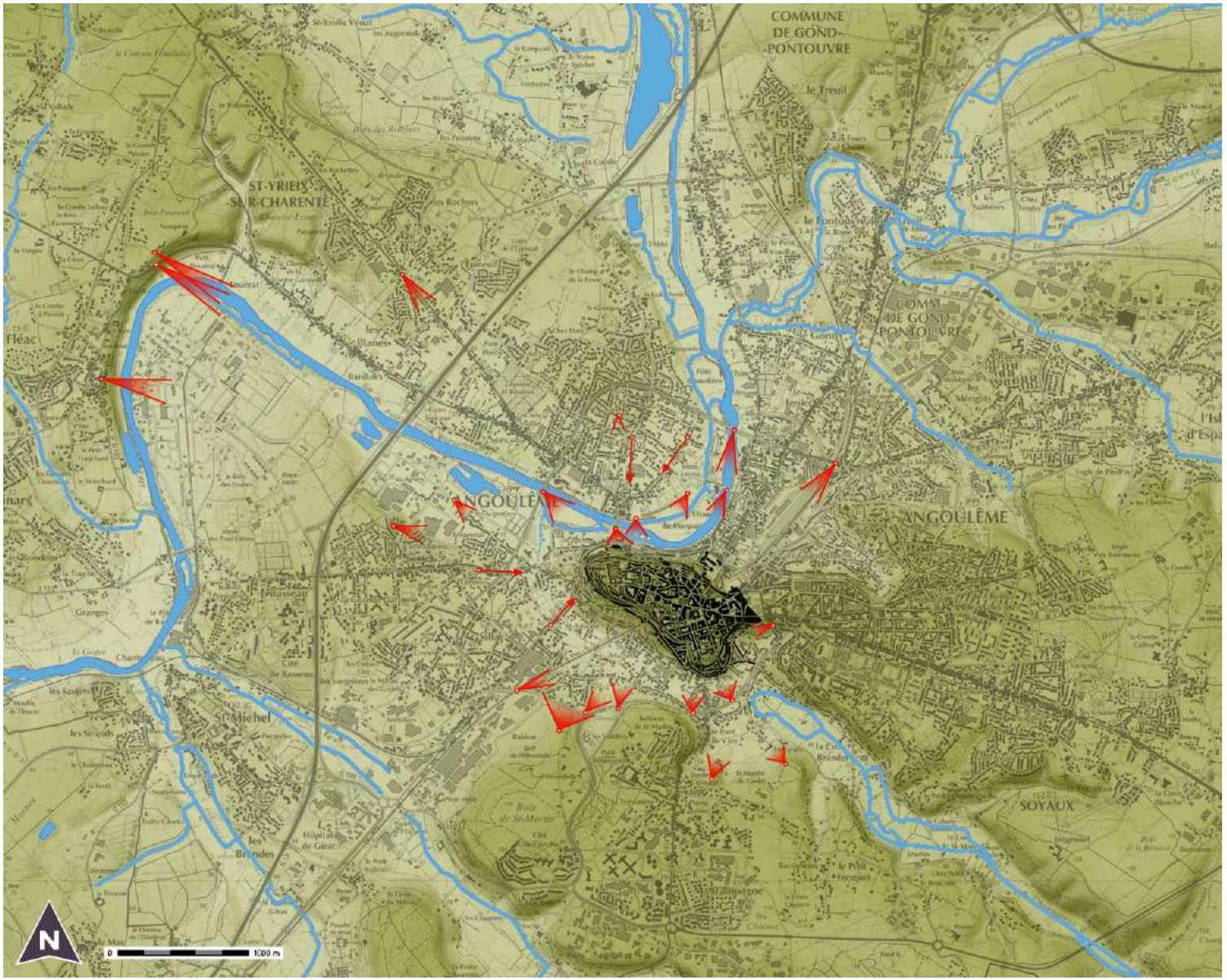

Principaux points de vue sur l'ensemble du promontoire rocheux occupé par la ville ancienne

Les vues suivantes mettent en évidence le dessin général du velum du centre ancien au-dessus duquel émergent les principaux repères et édifices emblématiques d'Angoulême. Elles révèlent également l'importance des remparts soulignés et accompagnés sur certains tronçons par sa promenade plantée. Ces derniers forment une ligne étirée et horizontale corsetant le centre ancien et le délimitant nettement des quartiers et faubourgs périphériques.

Sur les contreforts abrupts du plateau, la ceinture verte formée par les boisements (dont le jardin Vert et le parc Mallet), les lotissements des rampes créées au XIXe siècle et les jardins s'intercalant entre ces linéaires bâtis, constituent une composante identitaire très forte de la ville, fragile et devant être préservée. Ces espaces forment un «trait d'union » essentiel entre les entités historiques de la ville acropole et assurent sa «mise en scène».

A une échelle plus fine **on note l'importance** :

. **des gabarits et de l'étagement du bâti** qui soulignent le parcellaire et les pentes des rampes

. du rythme instauré par les ouvertures, les lignes d'égout et les linéaires de balcons filants,

. des tonalités des façades et des toitures en tuile qui donnent une unité d'ensemble.

Depuis **le sud** et plus particulièrement depuis le golf de l'Hirondelle, la vue sur la ville est monumentale. Le regard peu envelopper la quasi-totalité de la très longue façade sud de la ville.

Vue depuis le golf de l'Hirondelle

Dominant les toits de la cité, la cathédrale Saint-Pierre (transformée au XIXe siècle par l'architecte Paul Abadie fils) marque sa présence en élançant vers le ciel les six étages de sa tour-clocher romane. A la silhouette de la cathédrale marquée également par sa coupole, répondent le beffroi de l'hôtel de ville, l'église Sainte-Ausone en contrebas du jardin Vert, le clocher de la chapelle des Cordeliers, les églises Saint-Martial et d'Obézine, mais également le théâtre le long de la place de New-York.

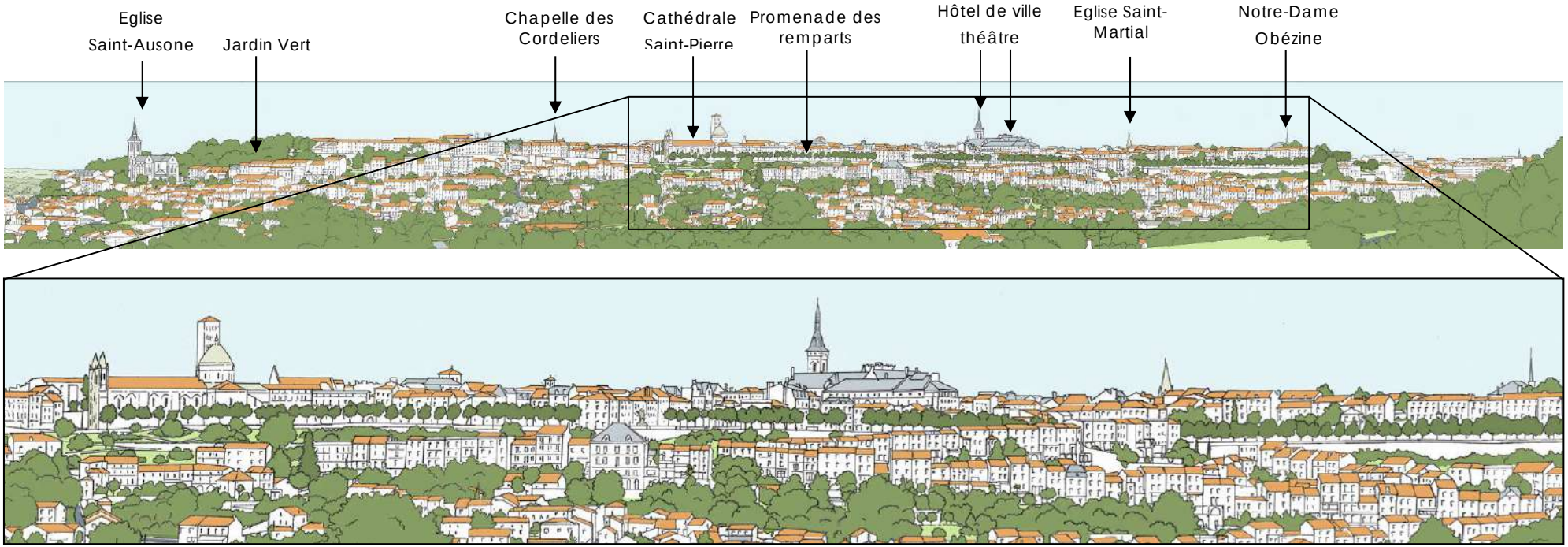

Vue depuis le golf de l'Hirondelle

Vue depuis la Voie de l'Europe

Vue depuis la rue du Docteur Durosellle

Depuis **le Nord,** les rives de la Charente, le port de l'Houmeau ou même certains points de vue depuis Saint-Cybard sont des lieux privilégiés pour admirer la façade nord de la vieille ville et les remparts bordant le parc Mallet.

Le découpage et l'implantation des bâtiments sur des déclivités parfois très abruptes apparaissent plus hétérogènes que sur la façade sud. Le paysage urbain apparent au niveau de l'entrée de ville formé aux abords de l'espace Franquin est plus tourmenté, du fait des différences de gabarits et de hauteurs des bâtiments (équipements et immeubles de logements d'époques différentes).

Vue depuis Le Port de l'Houmeau depuis la passerelle de Bourgine

Cependant **les grandes horizontales formées par les lignes de faîtages, la végétation, les remparts, constituent des composantes qu'il apparait essentiel de maintenir et de prendre en compte dans les projets d'aménagement**. Certains motifs ou édifices emblématiques doivent également être mis en valeur en dégageant des percées visuelles, en travaillant sur les gabarits et l'orientation des constructions et en préservant sur certaines séquences, des masses boisées.

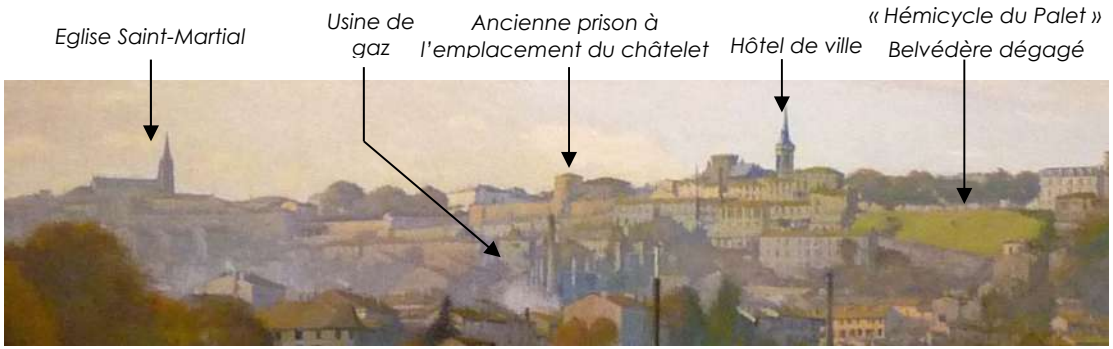

Extrait de vue et vue du port de l'Houmeau vers 1880 - Peinture de Gaston Boucart, 1927 d'après une vue monochrome - Musée d'Angoulême

La comparaison de la vue actuelle avec la peinture figurant la ville à la fin du XIXe siècle nous renseigne sur les éléments qui ont perdurés, sur les édifices qui ont disparus ou ceux qui se sont implantés, modifiant la silhouette de la ville (ex : les halles à la place de l'ancienne prison, les abords de l'église Saint-Martial reconstruits, l'usine à gaz du deuxième quart du XIXe siècle sur l'actuel site ENGIE). Si la végétation accompagnant les espaces bâtis, permet de dissocier les différents fronts et étagements des constructions, elle peut aussi au fil du temps, constituer des écrans qui obturent le regard (ex : actuelle masse boisée qui forme un écran au niveau du jardin des Villes Jumelées (dénommé aussi l'hémicycle du Palet). Ce belvédère aménagé à l'emplacement de l'ancienne motte du Palet après la destruction de la porte d'entrée de la ville du même nom n'assure, plus pleinement son rôle.

Les photos ci-dessous révèlent les éléments de composition, les édifices et les lignes structurantes du paysage qu'il apparait de mettre en valeur dans la silhouette nord de la ville. La cohérence des matériaux, des textures, des couleurs et des rythmes a aussi toute son importance.

Vue sur les halles depuis la rue de Paris

On note le fort impact du réseau aérien

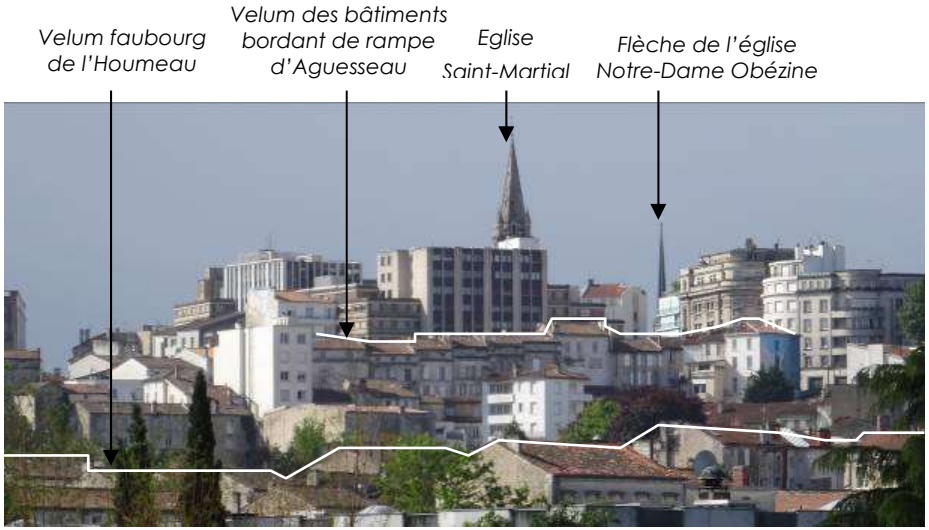

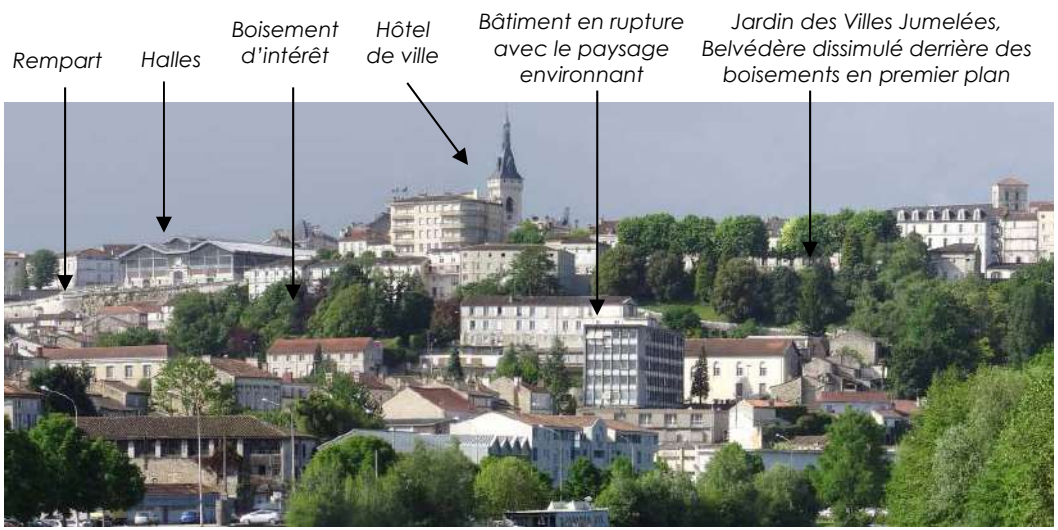

Vues depuis Le Port de l'Houmeau

Importance des boisements du parc Mallet, de la ligne des remparts corsetant la ville haute et des alignements arborés près du lycée Guez de Balzac - Vues depuis Saint-Cybard

Depuis **l'ouest**, les écrins de verdure formés par la végétation bordant la Charente, par les plantations agrémentant le parc de Frégeneuil, le jardin Vert, le parc Malet mais aussi les alignements de platanes de la promenade de Beaulieu, offrent une silhouette plus verdoyante. Au-dessus des frondaisons végétales, l'église Saint-Ausone et la cathédrale Saint-Pierre constituent des signaux urbains. Le lycée Guez-de-Balzac, en position exceptionnelle à l'extrémité ouest du plateau, apparait noyé sous le couvert végétal.

Vue depuis les coteaux de Fléac

Vue depuis le boulevard Henri Thébault

En contrebas, le faubourg Saint-Ausone d'origine médiévale, se développe le long des pentes jusqu'à la cathédrale Saint-Pierre et se prolonge à l'ouest, vers le quartier de Basseau où se mêle bâti pavillonnaire du XX^{e} siècle, habitat collectif, jardins et équipements sportifs.

Les longues voies d'accès au centre-ville comme la rue de Basseau ou même la rue Saint-Jean d'Angely (D939) permettent de dégager des perspectives et des cadrages privilégiés sur cette façade de la ville.

Vue depuis le lieu-dit 'Les trois Chênes'

Vue depuis la rue Basseau

Vue depuis la route de Rouillac - D939

2.2. DES PANORAMAS ET DES PERSPECTIVES MONUMENTALES DEPUIS LE PLATEAU

Le plan ci-après (porosité avec le grand paysage) **repère les principaux points de belvédère et les cônes de vue vers le grand paysage**.

Il met également en évidence (en orange) les aires d'appréhension, les lieux à partir desquels il est possible d'accrocher du regard des horizons extérieurs lointains.

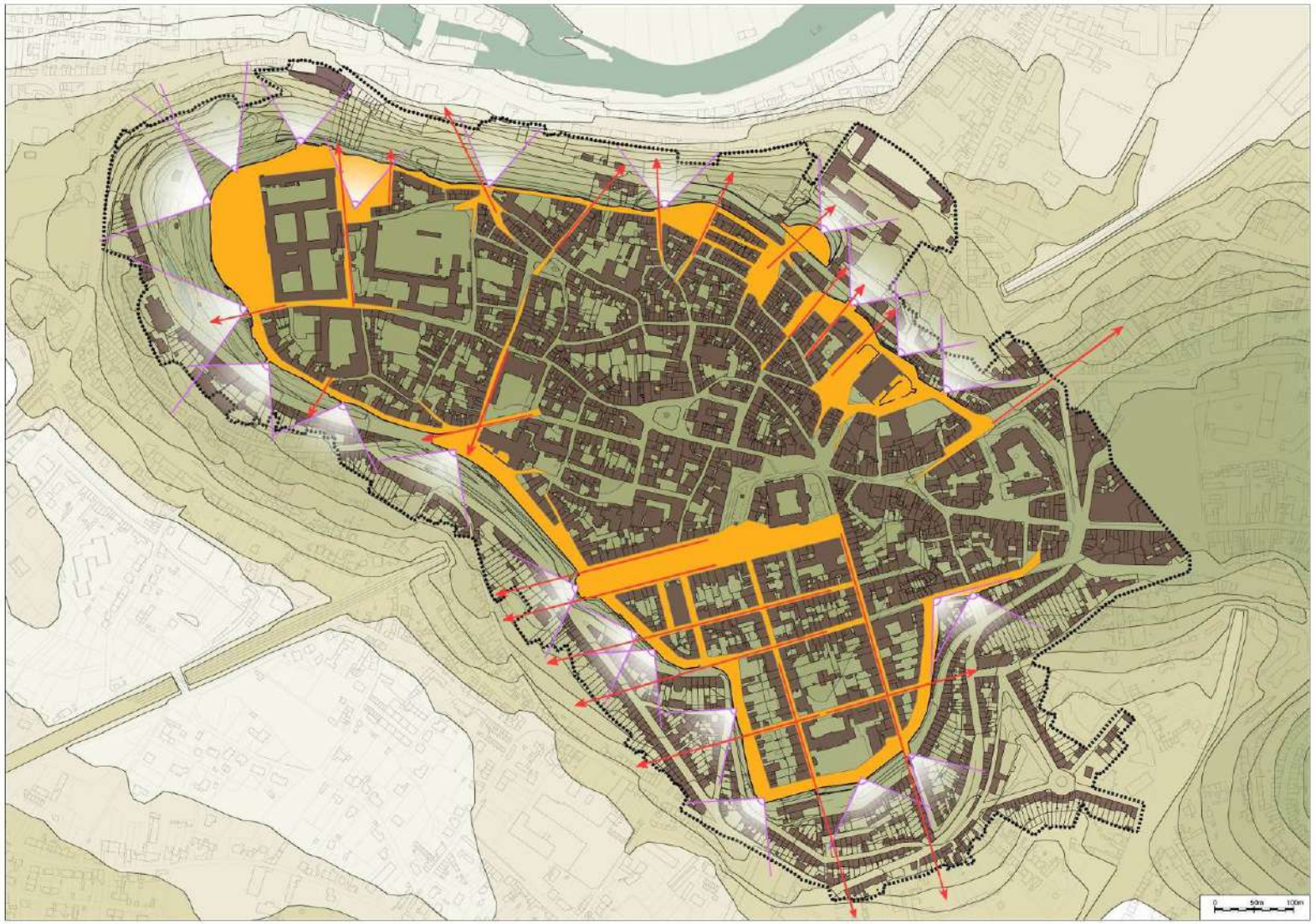

Porosités et échappées visuelles depuis le plateau

Les cadrages visuels dans l'axe des rues débouchant sur le rebord du plateau sont indiqués par une flèche rouge. Ces fenêtres d'ouverture, perceptibles depuis les tissus denses de la ville, constituent des points d'appel d'intérêt et participent fortement à la scénographie urbaine, à l'intérêt des déplacements sur le plateau et à l'ambiance des quartiers. On remarquable aussi que selon le type de tissu, ces percées visuelles sont plus ou moins longues et régulières. Ainsi dans le quartier de la Préfecture organisé selon un maillage orthogonal, les perspectives sont longues et orientées selon deux directions. Dans le noyau médiéval aux voies étroites et sinueuses, les perspectives depuis les rues sont plus courtes, elles se dégagent à la jonction avec les places bordant le tour des remparts. **La planche de photos ci-après présente les principales échappées visuelles dans l'axe des rues maillant le plateau.**

Cadrages / perspectives vers le grand paysage depuis l'axe des rues en lien avec le tour des remparts

Rue d'Iéna

Rue Corneille

Rue d'Arc

Rue de l'Arsenal

Rue Henri IV

Rue du Minage

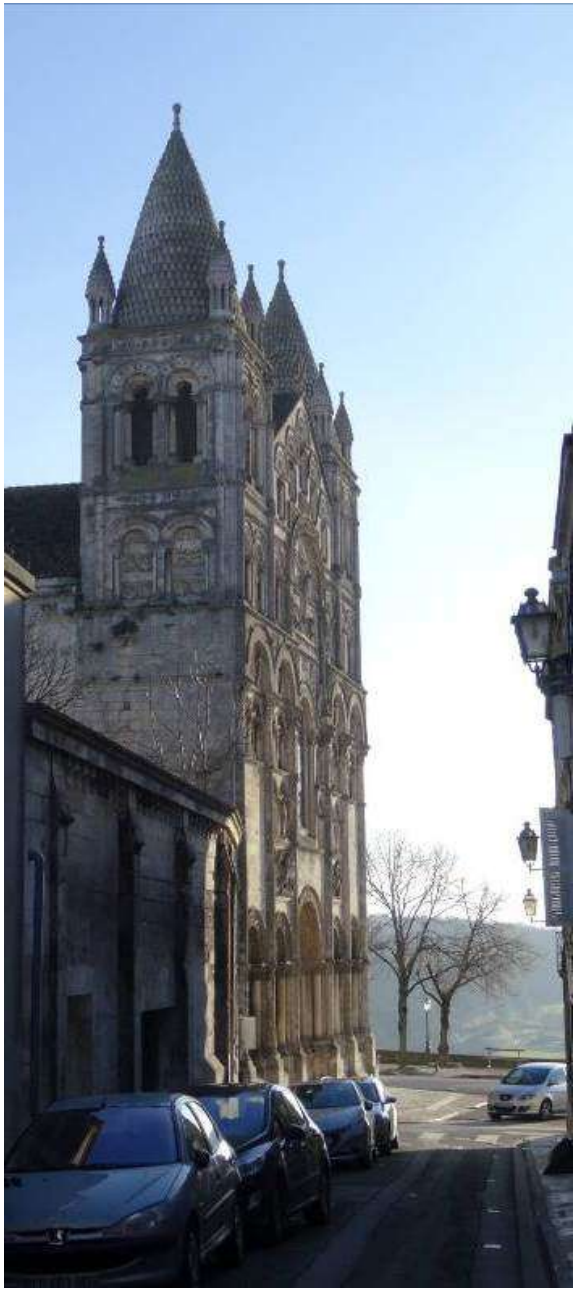

Rue du Minage

La promenade des remparts, ponctuée de petites places et de dilatations, constitue un formidable belvédère sur les alentours et l'une des cartes maîtresse du tourisme angoumoisin. Sur près de trois kilomètres, elle offre un balcon à 360° sur les vallées de la Charente et de l'Anguienne, et permet une succession de panoramas des plus variés et des plus captivants, en contraste avec les rues étroites et sinueuses du Vieil-Angoulême.

Au sud et en contrebas du quartier de la Préfecture, les vues en rebords des remparts permettent également de révéler les lotissements qui se sont implantés au XIXe siècle le long des rampes d'accès au plateau et dont l'architecture, de par sa rigueur, présente une grande homogénéité. Les constructions ont une hauteur limitée afin de conserver des panoramas sur les paysages lointains. Elles présentent des compositions et des travées régulières, des décors aux variations subtiles et pour certaines, une balustrade masquant la couverture côté ville. Ces répétitions dans le rythme des façades auxquelles vient s'ajouter la déclivité constituent de longues séquences bâties harmonieuses et des décrochements en escaliers au-dessus desquelles les paysages lointains s'impriment. Les perspectives plongeantes sur les rampes, parfois courbes et accompagnées de mur de soutènement, pour s'adapter au relief et articuler entre-elles les différentes voies, offrent des variations qui participent fortement à l'identité du contrefort de la ville.

Vue sur les façades de la place Jean Faure depuis le boulevard Emile Roux

Vue sur le bois de Saint-Martin et le golf de l'Hirondelle depuis le rempart Dessaix

Rue Louis Desbrandes depuis le boulevard Jean et Jérôme Tharaud

Vue depuis le rempart Dessaix

Parmi les espaces permettant de mettre en scène le territoire, la place de New-York, aménagée au XVIIIe siècle à l'emplacement des anciens remparts, offre un vaste espace de promenade et de manifestations, à partir duquel se dégagent des perspectives majeures cadrées par un double alignement de marronniers, focalisant le regard sur la statue Carnot qui domine le paysage de la vallée de l'Anguienne. On peut regretter l'implantation d'une aire de stationnement de bus au niveau de l'hémicycle mettant en valeur la statue du Président Sadi-Carnot (œuvre de R. Verlet) et formant un belvédère sur le paysage.

Perspective dans l'axe médian de la place de New-York, s'ouvrant sur l'hémicycle où trône la statue Carnot – Bus en stationnement au niveau de l'hémicycle

Depuis la place de Beaulieu surplombant le jardin Vert, à l'ouest une série de panoramas de grand intérêt s'offre aussi au regard. Au nord, plusieurs lieux permettent d'appréhender la vallée de la Charente, ses îles et son port, mais aussi les faubourgs de Saint-Cybard et de l'Houmeau.

Certaines **places, comme celles des Hallles, du Général Resnier, Turenne,** qui bordent les remparts et participent au fonctionnement urbain de la ville (parking, espace de manifestation), constituent des belvédères en lien avec les rues irriguant le noyau médiéval.

La place du Petit-Beaulieu surplombant légèrement le rempart de Beaulieu, offre des vues grandioses sur le territoire. Cependant sa configuration et ses aménagements (aire délaissée faisant office de parking) ne mettent pas en valeur le site autrefois intégré aux jardins de l'abbaye Beaulieu de (continuité de la promenade, puis occupé d'un réservoir d'eau à partir de 1833, aujourd'hui désaffecté).

La place du Petit-Beaulieu

Ouverture sur la place du Général Resnier depuis la rue des Trois Fours

Fenêtre visuelle sur le port de l'Houmeau

Au nord les vues s'étendent vers des horizons très lointains mais sont aussi marquées par la forte présence végétale du parc Malet ou des boisements bordant l'avenue de Cognac. Les hautes frondaisons et la topographie très abrupte du site masquent une partie des rives de la Charente et la rue de Bordeaux. La rivière se dévoile plus à l'est, en amont du méandre de l'île Marquais.

Au niveau de la **place des Halles** et de l'avenue Pasteur, les vues surplombant les bâtiments adossés aux remparts portent jusqu'au faubourg de l'Houmeau, délimité à l'ouest par la Charente et à l'est par la Gare.

Vue sur le faubourg Saint-Cybard et l'étalement urbain avec au premier plan un écrin boisé

Vue sur le pôle de la gare depuis le boulevard Pasteur

Au niveau du **jardin des Villes Jumelées** en lien avec la place du Palet, les plantations de persistants et de résineux en périphérie de l'ancien hémicycle du Palet ont avec le temps, pris de l'envergure et forment aujourd'hui une barrière visuelle sur le paysage. Le jardin n'assure plus aujourd'hui pleinement son rôle de belvédère.

Jardin des villes Jumelées - Impact des résineux et persistants sur les fenêtres d'ouverture sur la grand paysage

C. LE CONTEXTE HISTORIQUE

1. MÉTHODE ET OBJECTIFS DE L'APPROCHE HISTORIQUE

La ville d'Angoulême, telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui dans sa trame viaire, son parcellaire et son patrimoine bâti et non bâti, est le produit d'une évolution urbaine multiséculaire. Connaître l'histoire de sa formation permet de mieux comprendre sa physionomie actuelle et d'accompagner son développement futur, dans le respect de son passé qui l'a façonné depuis la période antique.

La synthèse des études historiques et de l'évolution urbaine est basée sur une analyse comparative des plans anciens, l'exploitation de la bibliographie récente et l'étude des documents d'archives, essentiellement des documents figurés. L'exploitation de ces ressources, confrontées aux données recueillies lors des enquêtes, a permis d'enrichir la connaissance historique, outil préalable indispensable à l'inscription du PSMV dans une démarche ultérieure de projet.

Grâce à cette synthèse, l'histoire urbaine d'Angoulême a été restituée sous trois formes complémentaires :

- la présentation, sur le fond de plan actuel, de **l'évolution urbaine** selon les principaux temps de fabrication de la ville de l'époque antique aux années 2000. À chaque carte correspond une numérotation qui se retrouve dans le texte traitant d'une période historique ;
- l'élaboration d'une **carte de topographie historique**, conçue à la fois comme une carte de vigilance et comme un outil d'aide à la décision ;
- la réalisation d'une carte d'**ensembles urbains** correspondant à des secteurs morphologiques et historiques cohérents, accompagnées de notices descriptives.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

L'étude historique s'est appuyée sur la synthèse de plusieurs ouvrages généraux sur Angoulême et sur des analyses ponctuelles et thématiques publiées en particulier dans le *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux :

- *Jean-Hyppolite Michon,* Statistique monumentale de la Charente, Paris, chez Derache, 1844
- Pierre Dubourg-Noves (sous la direction de), *Histoire d'Angoulême et de ses alentours*, Toulouse, Privat éditeur, 1989
- Coll., *Angoulême – Monuments disparus,* Prahec, éditions Patrimoines et médias, 2005

SOURCES : DOCUMENTS FIGURÉS

LES PLANS

L'étude d'une série de plans du XVIe au XXe siècle a permis d'expliquer et de restituer l'évolution urbaine d'Angoulême sur le fond de plan actuel. Jusqu'à la levée du cadastre en 1825, nous ne disposons pas de plans précis. Si « Le vray plan ou Pourtraict de la ville d'Engoulesme » de François de Corlieu, publié dans *Cosmographie universelle de tout le Monde* en 1575, nous livre des indications précieuses sur la localisation des édifices religieux et des enceintes figurés en élévation, il ne représente pas la trame viaire ni le parcellaire.

Pour l'état de la ville d'Angoulême au XVIIe siècle, on ne peut s'appuyer que sur la reconstitution réalisée par Jean George[1], accompagnant son étude de la « topographie historique d'Angoulême », publiée dans les *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente* en 1898. Représentant Angoulême vers 1650, elle fait figurer la voirie et les îlots, ainsi que quelques parcelles qui reprennent la numérotation du plan directeur de 1791[2], et les enceintes.

Au XVIIIe siècle, les plans sont plus nombreux mais ne montrent pas le découpage parcellaire. Leur comparaison permet néanmoins de saisir l'évolution de la trame viaire et du patrimoine monumental, mais aussi le développement des faubourgs au pied du plateau et le tracé de routes reliant Angoulême à Paris, Bordeaux et Limoges.

Il faut attendre la mise en application, en 1825, de la loi de 1807 sur l'établissement de plans cadastraux, pour que soit réalisé un document cartographique précis qu'il est possible de superposer aux cadastres ultérieurs. L'étude du plan de 1825 a ainsi permis de procéder à des comparaisons fines. Une analyse précise a pu être menée sur plusieurs échelles : quartier, îlot, parcelle et bâti (donnant à voir et à comprendre les regroupements ou les divisions de parcelles, les modifications, les démolitions ou les constructions d'emprises bâties).

S'appuyant sur le cadastre, le « plan géométrique et topographique de la ville Angoulême » établi par Cheneaud en 1843 montre la ville et ses faubourgs une dizaine d'années avant l'arrivée du chemin de fer et permet de constater, dans un cadre élargi, la densification de certains quartiers, en particulier celui de la Préfecture. Cinquante ans plus tard, le plan indicateur mis à jour par Péraqui et dessiné par Neerman, donne à voir la multiplication des équipements sur le plateau et dans les faubourgs, ainsi que des opérations de voirie destinées à aérer le tissu du centre.

GRAVURES, TABLEAUX, PHOTOS ANCIENNES

Plusieurs types de documents figurés, conservés notamment aux archives municipales et départementales, dans le fonds de la Société archéologique et historique de la Charente ou dans des fonds privés, nous ont permis de mieux comprendre les transformations qu'ont subies certains quartiers et édifices, en comparant leur aspect représenté sur des gravures, tableaux ou cartes postales du début du XXe siècle, et leur état actuel. Par ailleurs, grâce à la mise à disposition, par l'IGN, de ses photographies aériennes anciennes, réalisées à partir de 1922 pour Angoulême, il a été possible de restituer précisément les évolutions (emprises bâties, espaces libres) des parcelles du PSMV entre 1922 et aujourd'hui.

Les informations sur l'évolution urbaine d'Angoulême présentée ci-après peuvent être complétées par la consultation des fiches des équipements actuels et, en particulier, ceux qui occupent d'anciens établissements religieux.

[1] *Jean George (1855-1940), docteur en droit, receveur municipal de la ville d'Angoulême, collectionneur et conservateur des antiquités et objets d'art de la Charente préside la Société archéologique et historique de la Charente au début du XXe siècle.*
[2] *Ces numéros renvoient à des descriptions dans le texte de l'article.*

Cadastre de 1825, section H dite de la Ville, archives départementales de Charente

2. L'ÉVOLUTION URBAINE

Pour chaque chapitre correspondant aux périodes chronologiques, les numéros figurant dans le texte renvoient aux indications des cartes en pleine page réalisées pour chaque période.

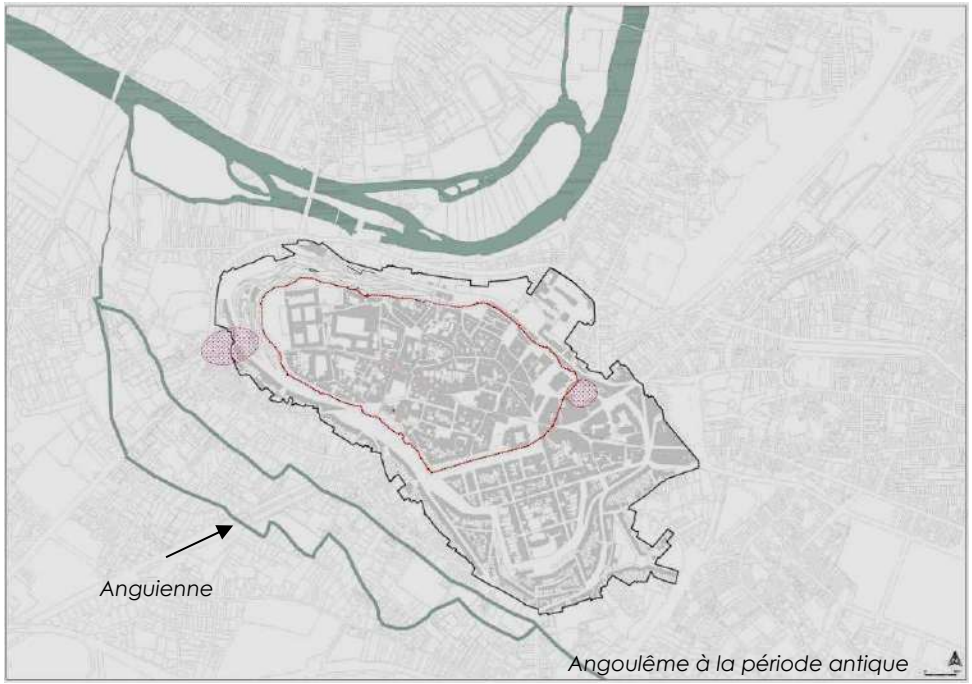

Angoulême à la période antique

2.1. LA PÉRIODE ANTIQUE : DU *PAGUS* À LA *CIVITAS*

2.1.1. « UN LIEU ECARTÉ ET SOLITAIRE » POURVU D'UNE VASTE ENCEINTE

Capitale du *pagus* des *Ecolisnenses*, la ville d'Angoulême est occupée dès la période augustéenne, mais l'habitat y est alors clairsemé. Cette faible densité semble pouvoir être mise en relation avec la situation de la ville par rapport au réseau des principales voies romaines. Perchée sur son promontoire, elle est éloignée de la voie reliant Limoges à Saintes, de celles de Périgueux à Rom et à Saintes.

La pauvreté du matériel archéologique ne permet pas d'affirmer l'existence d'une trame orthogonale, donc de localiser le *cardo* et le *decumanus*, ainsi que les principaux édifices publics. Les historiens Jean George et Jean Piveteau ont émis l'hypothèse que le *decumanus* pouvait correspondre aux actuelles rues des Postes et de Beaulieu, tandis que plus récemment, l'archéologue Jean-François Buisson a proposé que des fouilles soient réalisées place du Minage pour mettre au jour l'éventuel *cardo*[3]. Il ne reste que de rares vestiges d'édifices publics du Haut-Empire. Les fouilles de l'îlot Chabrefy, menées lors des travaux de restructuration du palais de justice à la fin des années 1980, ont en effet exhumé les traces d'un portique monumental de la seconde moitié du 1er siècle. Par ailleurs, certains fragments de monuments civils et funéraires ont été remployés en blocage dans l'enceinte érigée plus tardivement. Les fouilles effectuées au rempart de Beaulieu ont ainsi permis de découvrir des restes de « colonnades cannelées pseudo-corinthiennes, ayant appartenu à un monument public du Ier siècle (d'après leurs dimensions)[4] ». Les vestiges d'un mausolée funéraire ont également été réutilisés dans le rempart. Ces fragments, ainsi que les lions découverts lors des fouilles réalisées en 1898 lors de la construction du Crédit Lyonnais, avenue du Général-de-Gaulle, attestent de l'existence d'une ou plusieurs nécropoles dont la localisation n'a pas pu être déterminée. Correspondent-elles aux nécropoles tardives situées près de l'église Saint-Ausone (**1**) et du marché couvert, découverte lors de l'aménagement du parking souterrain en 1994-1995 (**2**) ?

[3] *Coll.,* Angoulême – Monuments disparus*, Prahec, éditions Patrimoines et médias, 2005, p. 58.*
[4] Op. cit.*, p. 57.*

Angoulême à la période antique

A la fin du IIIe siècle ou au début du IVe siècle, la zone urbanisée semble se densifier, coïncidant avec la restructuration du réseau routier qui place la ville sur la voie de Tours à Toulouse, au détriment de Saintes. Au même moment, ou peu après, est érigée une enceinte, dont la construction n'a cependant pas pu, jusqu'ici, être précisément datée. Des fouilles menées en 1991 sur le rempart de Beaulieu donnent une période comprise entre le IVe et le VIe siècle. Construit en « gros appareil soigné à joints fins sur ses parements »[5], le mur enserre, sur un périmètre de 2 280 mètres, une superficie de plus 27 hectares, faisant d'Angoulême « une des plus grandes villes remparées d'Aquitaine »[6]. Une porte monumentale au Nord-Ouest du plateau, connue à la période médiévale sous le nom de « porte de l'Arc » (**3**), devait être connectée au pont sur la Charente qui avait remplacé un gué ou une passerelle gauloise. D'autres portes permettent d'accéder à la ville : la porte Saint-Vincent (**4**), les portes du Palet (**5**) et du Périgord (**6**).

Dépeinte comme un « lieu écarté et solitaire » dans une lettre du poète Ausone, à la fin du IVe siècle, la ville accède au rang de *civitas Ecolisnensium*, dans la province d'Aquitaine seconde, vraisemblablement sous le règne d'Honorius (395-423). Cette promotion s'explique probablement par la volonté de répondre à la demande d'autonomie des populations locales.

Vestige de tour dans le jardin vert, carte postale ancienne, Archives départementales

2.1.2. LES DÉBUTS DU CHRISTIANISME

L'implantation des premiers édifices chrétiens n'est pas mieux connue que le cadre urbain et monumental. Disciple de saint Martial, saint Ausone évangélise la région vraisemblablement dans le courant du IIIe siècle. Une inscription gravée retrouvée dans le mur d'enceinte – « Léa, vis en Dieu » – pourrait dater des débuts du christianisme angoumoisin. Décapité, le premier évêque de la ville est inhumé *ad sanctos* dans un cimetière romain à l'Ouest du plateau (**1**).

Si une cathédrale a dû être érigée sous saint Ausone, aucune trace n'est venue en confirmer l'existence. La première mention d'un tel édifice concerne celui construit par les Wisigoths, installés comme peuple fédéré de l'Aquitaine seconde en 418. Détruite au début du VIe siècle lors du siège de la ville par Clovis, décidé à reconquérir l'Aquitaine, la cathédrale est reconstruite au cours de la seconde moitié du VIe siècle.

Chapiteau à figures, musée lapidaire, IIe s. musée de la SAHC

Sculptures de lions découverts sous le Crédit Lyonnais et le square de l'hôtel de ville (fin Ier-IIe s.), musée de la SAHC

Vestiges de l'enceinte antique dans l'ancien square de l'hôtel de ville réaménagé dans les années 1910. Carte postale ancienne. Archives départementales

[5] *Pierre Dubourg-Noves (sous la dir. de),* Histoire d'Angoulême et de ses alentours*, Toulouse, éditions Privat, 1989, p. 17.*
[6] *Coll.,* Angoulême – Monuments disparus*,* op. cit.*, p. 57.*

2.2. LA PÉRIODE MÉDIÉVALE : UNE VILLE PEU DENSE QUADRILLÉE PAR LES ÉDIFICES RELIGIEUX

2.2.1. LES FONDATIONS RELIGIEUSES À L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

Pas plus que pour la période antique, la forme urbaine et le patrimoine bâti de la ville au Haut Moyen-Âge ne nous sont connus. Les édifices religieux construits pendant la période mérovingienne sont, en revanche, davantage documentée. Un plan figurant dans la *Cosmographie universelle* (1575) de François de Belleforest fourni par l'historien François de Corlieu (*cf. ci-après*), représentant la ville avant les sièges des protestants, localise les établissements religieux, dont la plupart ont été fondés au Haut Moyen Âge. Cette vue cavalière ne donne en revanche aucune indication figurée du réseau viaire et du tissu parcellaire.

Au début du Moyen-Âge, le plateau compte un ensemble important de lieux de culte établis *intra* et *extra muros*. Le groupe cathédral, au Sud-Ouest, est constitué par la cathédrale reconstruite à la fin du VIe siècle, l'église Notre-Dame de la Paine (**1**) adossée à son chevet, le palais de l'évêque (**2**), l'église paroissiale du Petit-Saint-Cybard (**3**), dépendant du chapitre cathédral et l'église Saint-Jean (**4**) ayant à l'origine la fonction de baptistère.

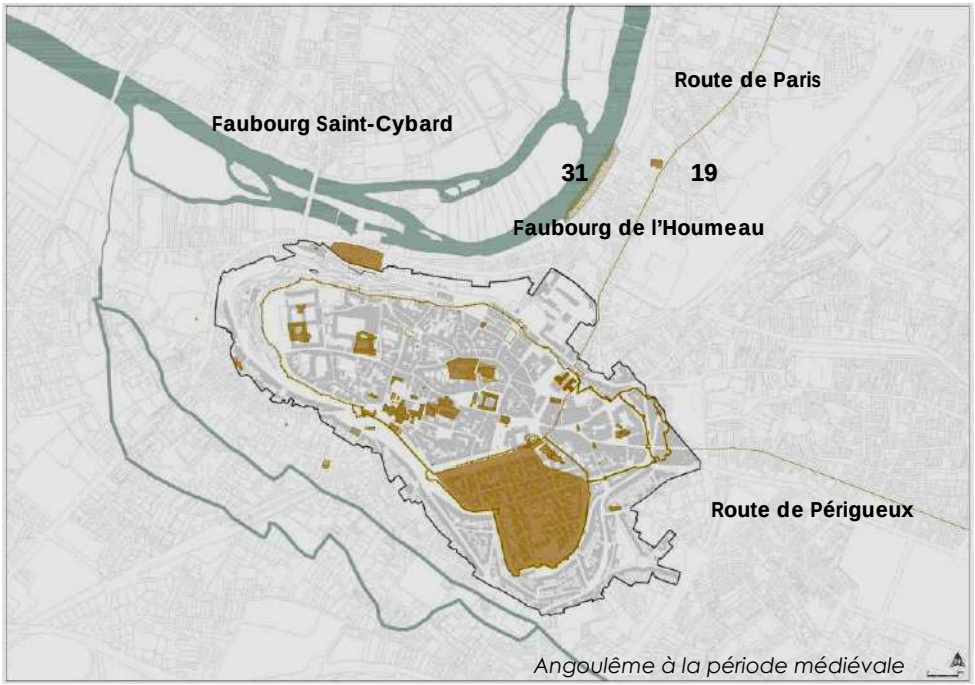

Angoulême à la période médiévale

Trois églises paroissiales, à l'intérieur des remparts du Bas-Empire, complètent ce réseau : l'église Saint-Vincent (**5**), à proximité de la porte du même nom, probablement l'église Saint-Antonin (**6**), à l'Est du plateau, et l'église Saint-Paul (**7**), au Nord-Est, dont le chevet est situé à quelques mètres de l'enceinte.

Extra muros, six autres établissements religieux s'implantent vraisemblablement à la même époque : l'église Saint-Pierre-sous-les-Murs ou hors-des-Murs, dédiée postérieurement à saint Eloi (**8**), est édifiée au Sud du groupe cathédral ; un oratoire en l'honneur de saint Martin (**9**), est établi le long de l'Anguienne ; à proximité, se situe l'église Saint-Augustin (**10**), abritant « les reliques, ou des reliques, de saint Macoux, ou saint Malo, évêque d'Aleth, en Bretagne »[7] ; un oratoire dédié à saint Martial (**11**), doté d'un cimetière, est édifié le long de la voie menant, par la porte du Périgord, à la ville *intra-muros*.

Au nord du plateau et à proximité de la Charente, s'élèvent l'abbaye de Saint-Cybard (**12**) construite à l'emplacement de la cellule de saint Cybard (504-581), « prototype de ces ermites mérovingiens »[8] qui se multiplient alors en Gaule, et l'église de Saint-Yrieix (**13**) protégée par l'enceinte de l'abbaye.

[7] Histoire d'Angoulême et de ses alentours, op. cit., *p. 29. Sur le plan restitué d'Angoulême en 1650, établi par Jean George en 1898, la chapelle est localisée à l'Ouest du plateau.*
[8] Op. cit., *p. 26.*

1. Cathédrale Saint-Pierre
2. Collégiale Saint-André
3. Les Jacobins
4. Les Cordeliers
5. Beaulieu, Eglise
6. Église Saint-Antonin
7. Église Saint-Vincent
8. Église Saint-Paul
9. Église du Temple
10. Église Saint-Martial
11. Église de la paroisse Saint-Cybard
12. Église de la Paine
13. Église Saint-Jean
- A. Évêché
- B. Doyenné
- C. Château
- D. Le parc
- E. Le châtelet
- F. Le temple des Juifs
- G. La porte du palet
- H. La porte de l'arc, murée
- K. La porte de Beaulieu
- L. La porte Saint-Pierre
- M. La porte Saint-Vincent, murée
- N. La porte de Périgord
- O. La porte du Sauvage, murée
- P. La porte de Nantron
- Q. La porte Saint-Martial
- R. La porte de Chande
- S. Église de l'Houmeau
- T. Saint-Roch
- V. Abbaye Saint-Cybard
- X. Charente
- Z. Anguienne

« Le vray plan ou Pourtraict de la ville d'Engoulesme » de F. de Corlieu in Cosmographie universelle de tout le Monde *de F. de Belleforest (1575)*

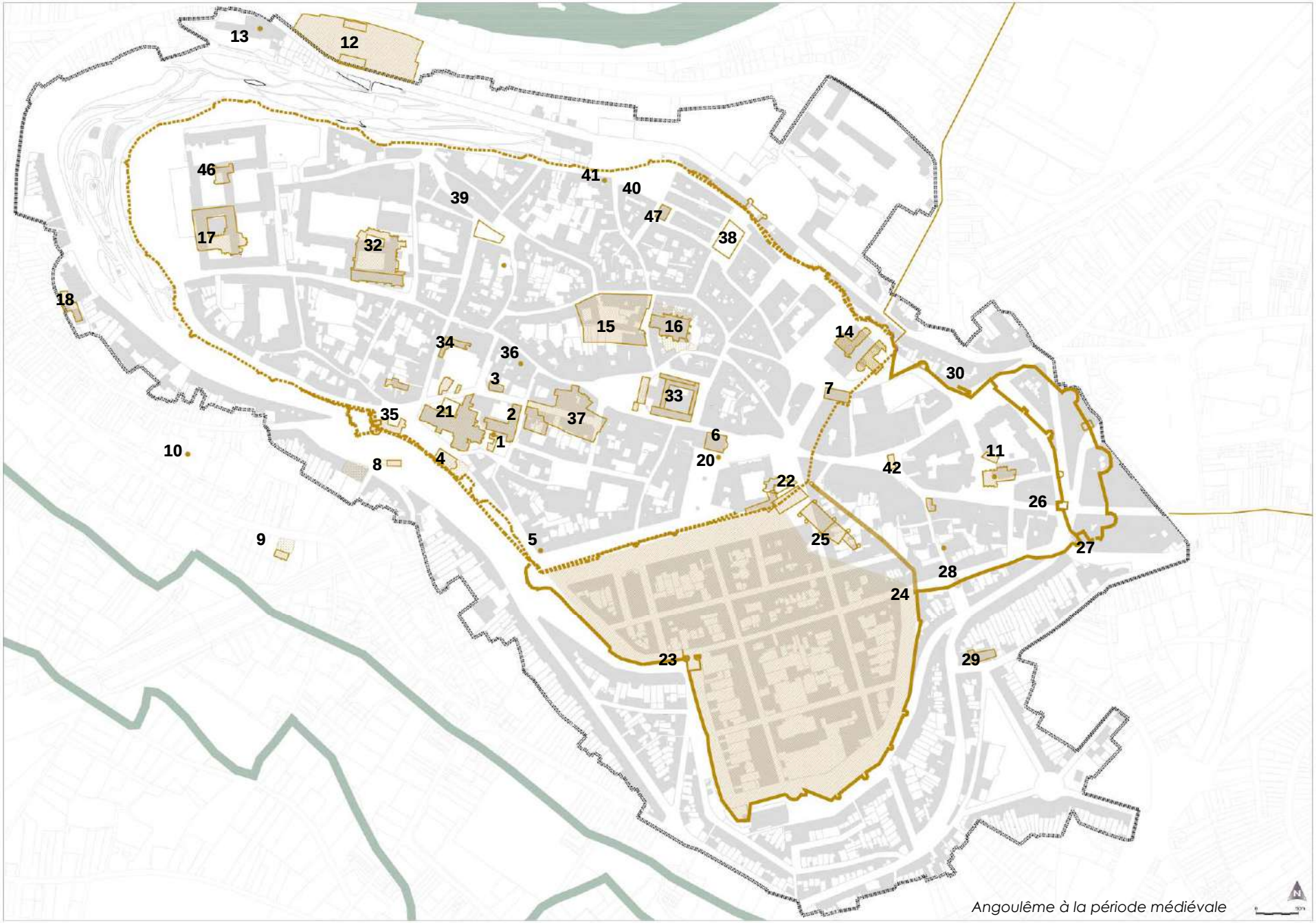

Angoulême à la période médiévale

2.2.2. UN CONTEXTE POLITIQUE INSTABLE ET DES ENCEINTES MALMENÉES

Les maigres renseignements dont nous disposons pour cette période concernent l'enceinte antique. Dans le contexte troublé de l'époque mérovingienne, elle est plusieurs fois détruite et reconstruite. En 508, lors du siège d'Angoulême par Clovis dans le cadre de la lutte contre les Wisigoths, une brèche est ouverte par son armée près de la porte Saint-Vincent, qui lui permet de s'engouffrer et d'abattre la cathédrale arienne. A partir du début du VIIIe siècle, l'Aquitaine, devenue pratiquement indépendante dans le dernier tiers du VIIe siècle, est touchée par les invasions musulmanes que Eudes, duc d'Aquitaine et de Vasconie, et Charles Martel repoussent. Succédant à son père Eudes, Hunaud tente de reconquérir l'indépendance du duché d'Aquitaine et est relayé, à partir de 745, par son fils Waïfre qui fait démolir les remparts d'Angoulême en 766, « démantèlement qui explique peut-être l'absence du petit appareil qui devait, là comme ailleurs, former la partie supérieure du mur »[9]. Le fils de Charles Martel, Pépin le Bref, premier roi carolingien, les relèves et fait de la ville « la base de ses incursions nouvelles ».[10] A partir du milieu du IXe siècle, l'enceinte subit, une nouvelle fois, les assauts des raids « barbares » venus de Scandinavie. En 863, Angoulême est dévastée et l'abbaye Saint-Cybard pillée. Le comte d'Angoulême, Turpion[11], qui meurt au combat après avoir tenté de contenir les troupes vikings de Maurus, est remplacé par son frère Emmenon, qui, lui aussi, succombe à un combat mortel en 866. Le roi Charles le Chauve nomme alors l'un de ses parents, Bougrin (ou Vulgrin), comte d'Angoulême et de Périgueux, qui relève la ville de ses ruines, relayé, à sa mort en 886, par son fils Audoin qui restaure les remparts malmenés depuis le VIe siècle.

2.2.3. UN PATRIMOINE RELIGIEUX À RECONSTRUIRE

Endommagé par les différents conflits, le patrimoine religieux est restauré à l'initiative des évêques d'Angoulême. Pillée par les invasions normandes, l'abbaye de Saint-Cybard, nécropole comtale depuis que Bougrin s'y est fait enterrer, est reconstruite sous l'épiscopat de Gombaud (940-941). En revanche, si l'évêque Hugues de Jarnac (973-990) fait rebâtir l'église Saint-Éloi, il n'a pas les moyens de reconstruire la cathédrale, détruite en 981, dans un incendie (avec probablement son groupe épiscopal). C'est son successeur, Grimoard de Mussidan qui entreprend ce chantier. La nouvelle cathédrale est consacrée en 1015 par l'archevêque Seguin, assisté de l'évêque d'Angoulême et celui de Saintes. Au même moment, le site de l'abbaye Saint-Cybard est étendu vers l'Ouest pour accueillir les nouveaux bâtiments du groupe abbatial. Les anciens bâtiments restaurés peu de temps avant, sont abandonnés.

Si les deux ensembles religieux les plus importants sont – plus ou moins bien – connus, la première résidence comtale n'a pas pu, jusqu'ici, être localisée avec certitude. Pierre Dubourg-Noves a émis l'hypothèse qu'elle aurait pu se situer à l'emplacement du Châtelet (**14**)[12], mais aucune preuve matérielle n'est venue le confirmer.

Le Palais Taillefer (**15**), édifié par Guillaume IV de Taillefer, comte d'Angoulême, dans les deux premières décennies du XIe siècle, est en revanche mieux documenté[13]. Implantée au centre de la cité *intra-muros*, sur un terrain occupant l'angle Nord-Ouest de l'actuel îlot n°19, la résidence dispose sans doute de vastes jardins. Les vestiges d'un bâtiment orienté Est-Ouest nous sont parvenus. Un des constructions de l'actuelle école maternelle privée Saint-Paul conserve en effet, sur son pignon Sud, un « mélange de petit appareil allongé de type an mil[14] », tandis que, sur la façade Sud d'une emprise correspondant à un escalier, est encore visible la corniche à modillons d'une construction qui présentait une tour carrée en saillie. Le palais semble fonctionner, dès l'origine, avec une chapelle castrale (**16**) – emplacement de l'actuelle église paroissiale Saint-André –, mentionnée en 1020 comme collégiale donnée à l'abbaye Saint-Amant-de-Boixe. L'implantation, au cœur de la ville *intra-muros*, d'équipements occupant d'importantes surfaces,

[9] Op. cit., *p. 28.*
[10] Op. cit., *p. 30.*
[11] *Premier comte héréditaire d'Angoulême, il avait été nommé à cette fonction par Louis le Pieux, fils de Charlemagne, et roi d'Aquitaine depuis 781.*
[12] *Jean George avance même l'hypothèse que la résidence urbaine du comte aurait elle-même succédé au* castellum *romain du Bas-Empire. Aucune preuve n'est venue confirmer cette supposition.*
[13] *Cf. Pierre Dubourg-Noves, « Le Palais Taillefer », in Coll.,* Angoulême – Monuments disparus*,* op. cit.*, p. 81-83.*
[14] Ibid., *p. 82.*

en dit long sur la faible densité d'Angoulême à cette époque. À l'instar de Guillaume IV de Taillefer, son second fils, Geoffroy de Taillefer, qui règne de 1031 à 1047, peut construire, sur un terrain non encore urbanisé, à l'Ouest du plateau, le prieuré Notre-Dame-de-Beaulieu (**17**) donné en 1038 (ou peu après) à la cathédrale.

Pour le siècle suivant, les informations relatives au patrimoine bâti concernent principalement, comme pour les périodes précédentes, les édifices religieux. Une abbaye de bénédictines s'implante *extra muros*, à l'emplacement du tombeau de saint Ausone (**18**). Une petite église est édifiée sur son lieu de sépulture, tandis qu'un cloître rectangulaire fait face à un « réfectoire de trois travées voûté en berceau (brisé ?), dont les doubleaux ont été extérieurement contrebutés par des contreforts plats d'un modèle roman courant »[15]. A proximité du fleuve, s'établit également une église dédiée à Saint-Jacques (**19** *sur la carte cadrée plus largement*) qui, en 1110, avait rejoint la mense épiscopale. *Intra-muros*, les templiers (**20**) s'installent près de l'église Saint-Antonin. Mais le projet architectural le plus emblématique du XII^e^ siècle à Angoulême est celui de l'évêque Girard II qui se lance dans la reconstruction de la cathédrale et de son groupe, à partir de 1110. C'est ainsi que le palais de l'évêque est rebâti, en réutilisant des éléments de l'ancien. Formant un « L », le nouveau bâtiment comprend une chambre synodale, dite « chambre peinte » et une chapelle dédiée à Saint-Clément. Le cloître, au Nord de la nef (**21**), le réfectoire, le dortoir des chanoines et le cellier sont également reconstruits à cette époque. La façade-écran de la nouvelle cathédrale, montée devant une élévation à coupole, et ornée de cinq arcatures reposant sur six colonnes engagées, donne à voir une riche ornementation sculptée du Christ, de la Vierge et des apôtres, représentative de la seconde période de l'art roman à Angoulême. Surélevée entre 1125 et 1135, elle sert « de modèle à toute une série de façades analogues dans le diocèse »[16]. L'intérieur de la nef unique à files de coupoles, les clochers élancés des croisillons et la coupole éclairant l'autel majeur au moyen de vastes arcades inspireront également plusieurs édifices religieux de l'époque.

Du XII^e^ siècle, ne nous sont parvenus que très peu de vestiges de l'architecture domestique. La façade présentant un pignon sur la rue de l'Évêché (n°5) semble cependant conserver des baies qui pourraient dater des années 1140[17]. Au-dessus d'un rez-de-chaussée présentant un arc en plein cintre et une baie à linteau en arc brisé, s'élèvent un étage carré percé, à l'origine, de baies en plein cintre et un grenier.

Le XII^e^ siècle est également marqué par la reprise de l'enceinte du Bas-Empire – comme l'attestent des fouilles menées dans le périmètre du « Jardin-Vert » - qui est protégée, au Nord-Est, vraisemblablement dans les années 1160-1180, par la construction du châtelet (**14**), remanié dans les années 1240. Contrôlant l'accès de la ville au Nord, il est constitué d'une structure centrale à quatre tours reliées par une courtine et d'une enceinte extérieure flanquée de tours ouvertes à la gorge. Il est accessible par deux portes : l'une à l'Est, donnant sur une place aménagée devant le rempart antique, l'autre à l'Ouest ouvrant sur une place de la ville *intra-muros*.

2.2.4. XIII^E^ SIÈCLE : EXTENSIONS DE L'ENCEINTE ET DENSIFICATION BÂTIE

LE CHÂTEAU NEUF

C'est la construction d'une nouvelle résidence comtale (**22**), à partir des années 1220 qui justifie l'édification d'une deuxième enceinte. Sous le comte Hugues X de Lusignan, second époux d'Isabelle de Taillefer, est en effet aménagé le « château neuf », en adossement au mur de fortification romain. Accessible par une entrée située à l'Est, sur le tracé de l'ancien rempart antique, il est constitué d'une courtine en demi-cercle cantonné de petites tours semi-cylindriques, d'une cour trapézoïdale, et de divers bâtiments, dont probablement une cuisine, adossés à l'enceinte intérieure de la résidence. Celle-ci est prolongée par une deuxième ligne de défense qui comprend une vingtaine de tours demi-rondes, et dont la courtine, édifiée en appareil moyen presque carré, est interrompue à l'Ouest, par la porte du Secours (**23**) et, à l'Est, par la tour Landon (**24**). Cette nouvelle enceinte, étendant la ville *intra-muros* vers le Sud, protège la résidence du comte sur son flanc méridional et enserre un vaste parc boisé à gibiers.

[15] *Cf. P. Dubourg-Noves, « Abbaye de Saint-Ausone », in Coll.,* Angoulême – Monuments disparus*,* op. cit.*, p. 174.*
[16] Histoire d'Angoulême et de ses alentours*,* op. cit.*, p. 68.*
[17] *Elle semble appartenir à l'ancien l'hôtel Lambert des Andreaux (nom du propriétaire en 1791), encore appelé Mousnier-Longpré, à l'angle des rues Friedland et de l'Evêché.*

A la fin du XIIIe siècle, le château voulu par Isabelle de Taillefer subit quelques remaniements. Dans les années 1280, Jeanne de Fougères, épouse de Hugues XII, fait construire une « grande salle » (**25**) de près de 35 mètres de long sur plus de 17 mètres de large[18], achevée par son fils, Hugues XIII de Lusignan, qui ajoute par ailleurs un donjon polygonal à la courtine semi-cylindrique, utilisée comme chemise.

Veuve en 1282, Jeanne de Fougères fait ériger, sous la minorité de ses enfants, une enceinte autour du faubourg Saint-Martial[19] – ou « Saint-Marsault » – qui s'était développé autour de l'église du même nom. Percée de quatre portes, elle est constituée, sur son flanc Est, le plus vulnérable, d'une double ligne de murailles défendue, sur le plan de 1575, par des bastions en demi-lunes. Sur ce côté, l'accès se fait par la porte Saint-Martial (**26**) et de Nontron plus au Sud (**27**). La porte du Sauvaget ou du Sauvage (**28**), protégée par une barbacane, est percée dans la courtine Sud, à proximité de laquelle a été implantée, *extra muros*, une grange monastique cistercienne occupée par les frères d'Obézine (**29**). Au Nord, la porte de Chande (**30**) est reliée à l'enceinte intérieure du châtelet.

C'est également sous Hugues XII de Lusignan qu'est fondé le port de l'Houmeau (**31** *sur la carte cadrée plus largement*) en amont de Saint-Cybard, supplantant le port de Basseau mentionné vers 1040, au Sud-Ouest du plateau.

A l'intérieur de la zone urbanisée étendue, des terrains sont encore disponibles pour accueillir des couvents. A l'Ouest du plateau, les cordeliers s'installent sur une maison donnée par Gui V de la Rochefoucauld vers 1230 (**32**), tandis que les jacobins (**33**) s'implantent à la fin du XIIIe siècle mais ne commencent l'édification de leur couvent qu'au début du XIVe siècle, dans la paroisse Saint-André. Près du groupe cathédral, la résidence du doyen[20] (**34**) est construite à l'alignement, sur la rive Est de l'actuelle rue du Minage. La maison de l'archidiacre (**35**) – dont la fonction est « rétrogradée » suite à la création de la dignité de doyen – flanque la porte Saint-Pierre, à l'Est.

LES LOGIS

Les données sur les demeures des XIIIe et XIVe siècles sont, à l'instar des périodes précédentes, rares et les vestiges en élévation, inexistants. Les descriptions de quelques édifices détruits lors du percement de la rue Tison d'Argence dans les années 1850 nous livrent cependant quelques informations sur l'aspect de certaines maisons. C'est ainsi que la tour d'Aurifont (**36**) et de la Monette (**37**) pourraient correspondre à un type d'habitat aristocratique courant à Angoulême à cette époque. La tour de l'hôtel de la Monette se présente, selon une description de 1849, sous la forme d'une « tour carrée surmontée d'une terrasse avec parapets posés sur des mâchicoulis »[21]. Si aucun vestige bâti n'a été conservé en élévation, plusieurs caves attestent de l'existence d'un fond bâti datant probablement des XIIIe-XIVe siècles, époque de formation de l'organisation parcellaire et de la trame viaire du Vieil-Angoulême.

LES MARCHÉS

La proximité du fleuve explique l'installation de plusieurs marchés au Nord du plateau. Près de la porte du Palet, le « Marchadil » (**38**) est cité en 1364, tandis que le *Forum Novum* apparaît en 1377 et correspond au Minage (**39**) où l'on vend du blé et du poisson. Au Sud de la place du Général Resnier (**40**) sont installés, au XIVe siècle, les vendeurs de cercles de barrique, non loin de l'hospice Saint-Michel (**41**). Un autre marché (**42**) est situé dans le faubourg Saint-Martial et remonterait au début du XIVe siècle (actuelle place Marengo). Si des fontaines permettent d'alimenter facilement en eau les quelques habitations des faubourgs, l'approvisionnement des habitants du plateau, qui ne dispose que de quelques puits, pose davantage de problème. Des charrieurs ou charroyeurs amènent alors l'eau à dos d'âne ou de mulets.

[18] *Elle sera ensuite transformée en arsenal en 1592.*
[19] *Selon l'historien du XVIe siècle, François de Corlieu, une construction « légère » faisant office de mur d'enceinte aurait été édifiée à l'initiative d'Isabelle de Taillefer.*
[20] *La dignité est créée en 1213.*
[21] *Archives municipales d'Angoulême. Manuscrit de Mercier, vol. 3, 1845-49.*

2.2.5. LA FIN DE L'INDÉPENDANCE ET LA GUERRE DE CENT ANS

A la mort d'Hugues XIII de Lusignan en 1303, décédé sans descendance, son frère Guy lui succède et lègue ses biens au roi d'Angleterre, Edouard 1er. A sa mort, en 1308, le roi Philippe le Bel met ses biens sous séquestre pour éponger les dettes contractées par les comtes d'Angoulême et intègre le comté au domaine royal. La trahison, selon lui, représentée par le legs au roi d'Angleterre justifie la mainmise royale sur ces territoires. Le rattachement du comté à la sénéchaussée de Saintes en 1316 marque la fin de l'indépendance.

Pendant la guerre de Cent Ans, le château comtal est renforcé. En 1392, Charles VI donne l'Angoumois en apanage à son frère Louis d'Orléans. Assassiné lors de la guerre civile entre Bourguignons et Armagnacs, c'est son fils Jean, âgé de trois ans, qui hérite du comté et de ses territoires. La régence est alors assurée par Charles d'Orléans qui doit livrer Jean en otage aux Anglais en 1412[22]. A son retour de Londres, en 1445, le comte fait édifier un « logis neuf » dans le prolongement du donjon (**43**), ainsi qu'une tour ronde qui flanque la nouvelle construction au Sud (**44**) et par un autre bâtiment improprement appelé « logis d'Epernon » (**45**)[23]. Le logis « neuf » présente le même pignon orné de crochets, caractéristique du gothique flamboyant, que d'autres demeures aristocratiques qui nous sont connues par des documents figurés, à l'instar du château de la Léotardie (**46**), totalement reconstruit par Charles de Saint-Gelais à la fin du XVe siècle[24]. Ce motif ornait, jusqu'au début du XXe siècle, les façades Nord et Sud du bâtiment du doyenné remanié au début du XVIe siècle. Ce type de motifs, courant à Angoulême, est encore visible sur le pignon Nord de l'évêché (rue de Friedland) et sur la façade Est de l'église Saint-André, reconstruite également à la fin du XVe siècle.

Sous le règne du « bon comte Jean », la halle du Minage est restaurée, ainsi que la porte du Palet. Non loin de là, une maison de ville (**47**) est construite en 1463, rue de la Toupinerie (actuelle rue Henri IV). Comprenant un arsenal et une prison, elle est occupée à l'étage par la « Chambre du Conseil » et la « salle d'Assemblée des Officiers de la maison de ville ». En 1372, une charte de franchise avait en effet été octroyée à la ville par Charles V : le Corps de ville est constitué d'un maire, de douze échevins (commission exécutive), et douze conseillers (conseil ordinaire) auxquels il faut ajouter 75 pairs convoqués uniquement pour les assemblées générales. C'est le sénéchal qui choisit le maire parmi trois noms soumis par le Corps de Ville.

Le Châtelet avant sa démolition en 1885, carte postale ancienne

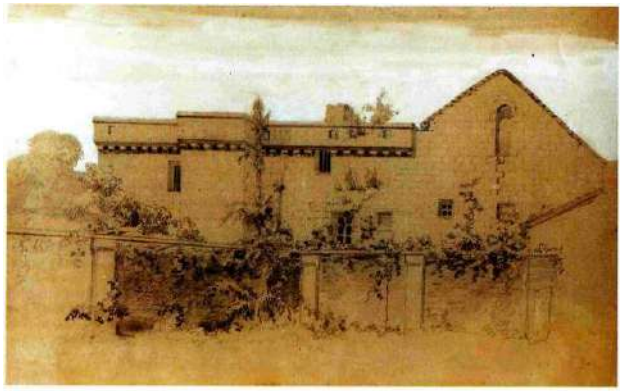

Vestiges du palais Taillefer, lithographie de Châtenet, vers 1825-1830, AD 16-8G

Façade Nord présentant deux baies en arc brisé ourlées d'une voussure datées du XIIIe siècle

[22] *Selon le traité de Buzançais (novembre 1412), les Anglais, sollicités par les Armagnacs et les Bourguignons pendant la Guerre de Cent Ans, n'acceptent de retourner en Angleterre que moyennant une forte somme que Charles ne peut leur donner.*

[23] *Pour les numéros 43, 44 et 45, voir le zoom de la page suivante.*

[24] *Désigné sous le nom d'*albergamentum*, cette demeure est construite à l'origine pour Arnaud Léotard (doyen de la cathédrale au XIVe siècle ?). Il est totalement détruit en 1844.*

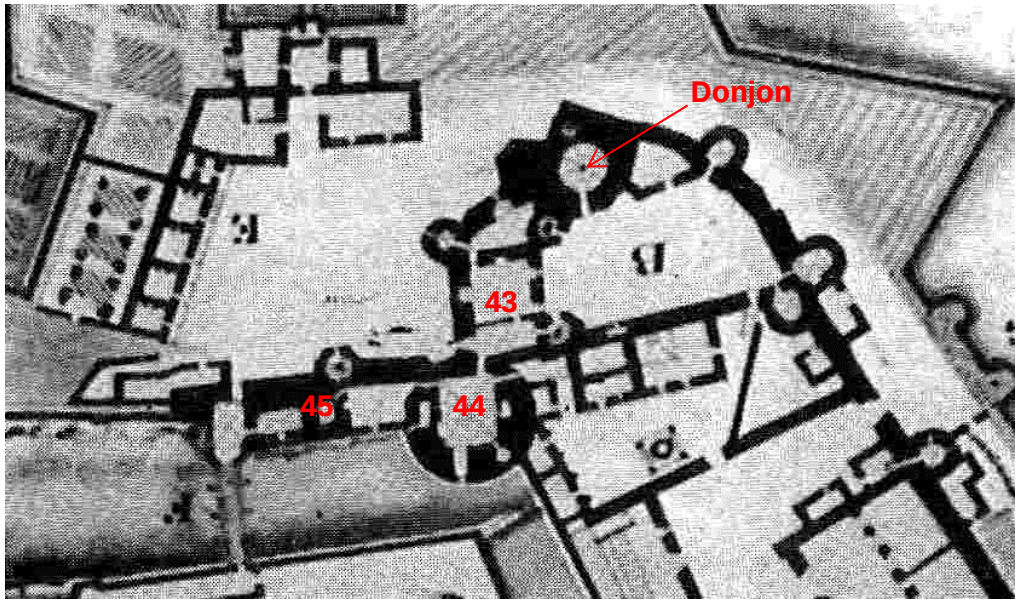

Extrait d'un plan du château d'Angoulême vers 1710, plan attribué à C. Masse, Archives techniques du Génie, coll. S.A.H.C.
Les numéros en rouge renvoient au texte de la page précédente.

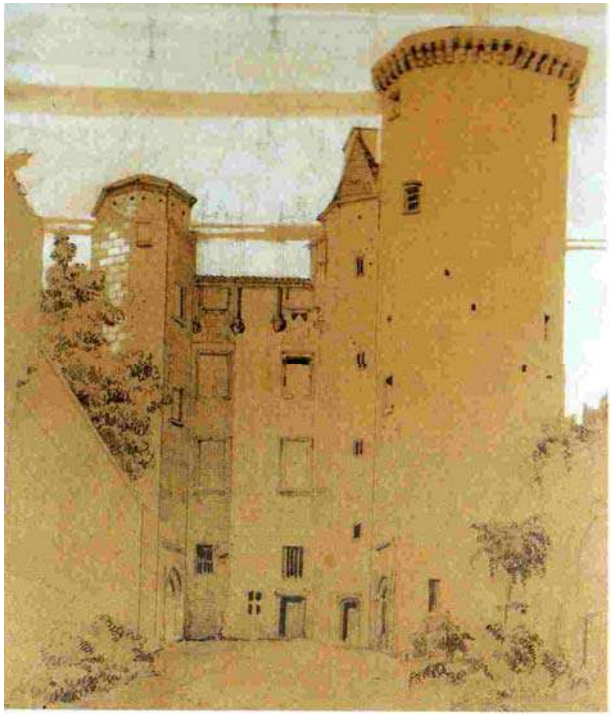

Vue du donjon et du logis neuf depuis le Nord-Est.
Château d'Angoulême, dessin A.D. 16, coll. Brouillet

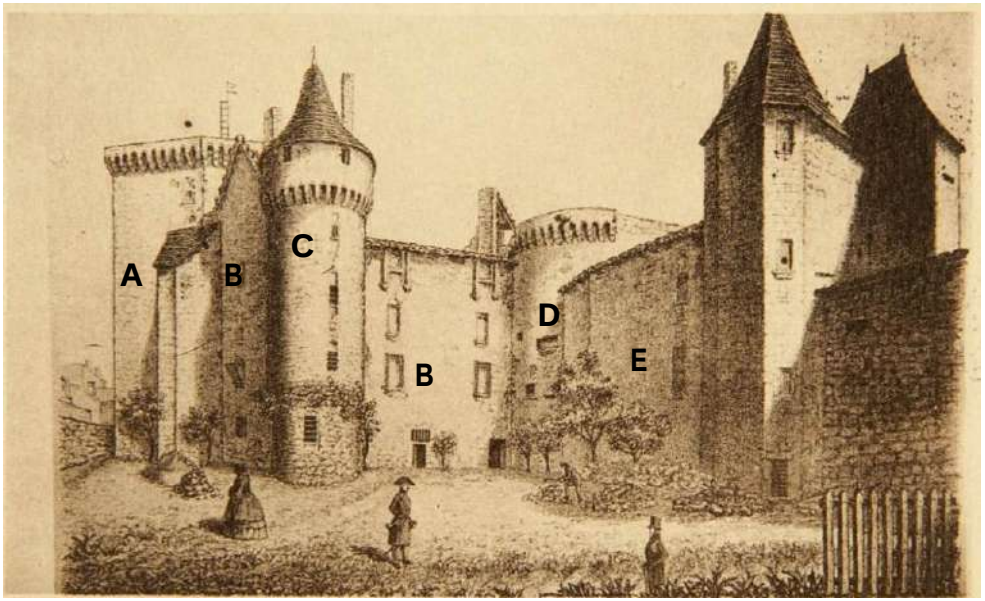

Gravure figurant le château reproduite sur une carte postale ancienne, Archives départementales

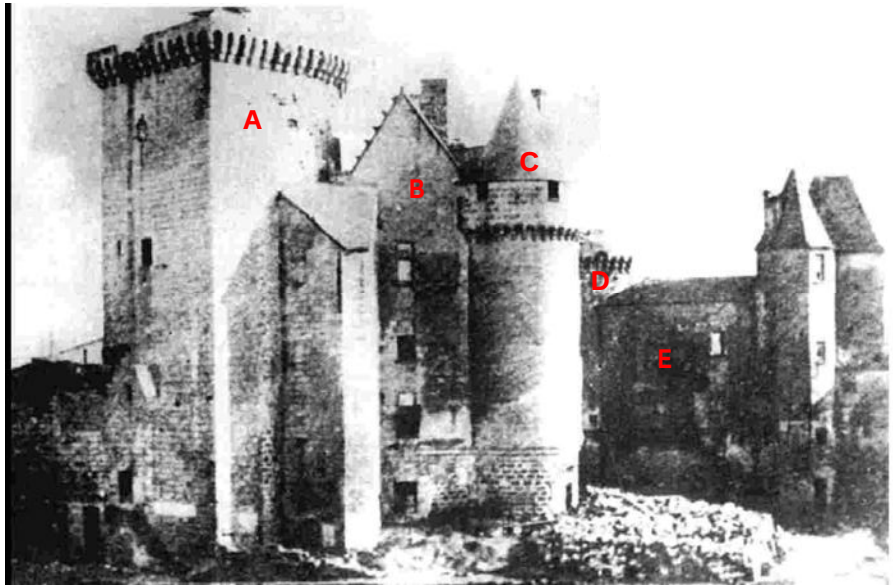

Château d'Angoulême, *cliché Fellot, photo coll. S.A.H.C.*

***A**. Donjon de la fin du XIII^e^ s. **B**. Logis du milieu du XV^e^ s., dit « logis neuf » **C**. Tour du XIII^e^ s. **D**. Tour du milieu du XV^e^ s. **E**. Logis dit d'Epernon fin XV^e^ s.*

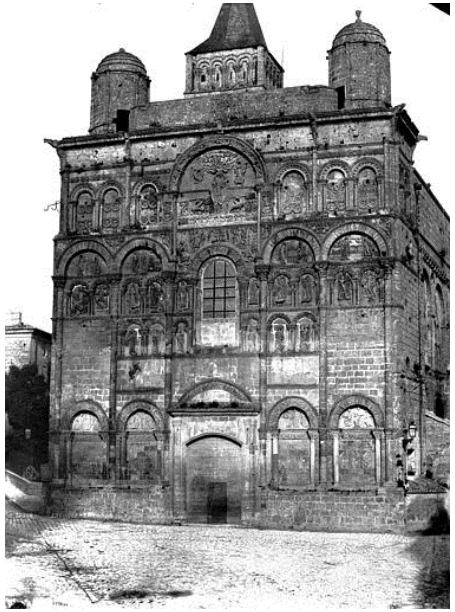

Cathédrale Saint-Pierre d'Angoulême en 1851, avant restauration, lors de la Mission héliographique (photo G. Le Gray et A. Mestral)

Les vestiges romans de l'évêché, rue de l'Evêché

Vestiges du chevet de l'église Saint-Paul (XIVe siècle)

5 rue de l'Évêché.

Maison du XVe siècle ou du XVIe siècle, 28 rue Sainte-Marie

28 rue Sainte-Marie, porte

Maison du début du XVIe siècle (?), 25 rue des Trois-Fours

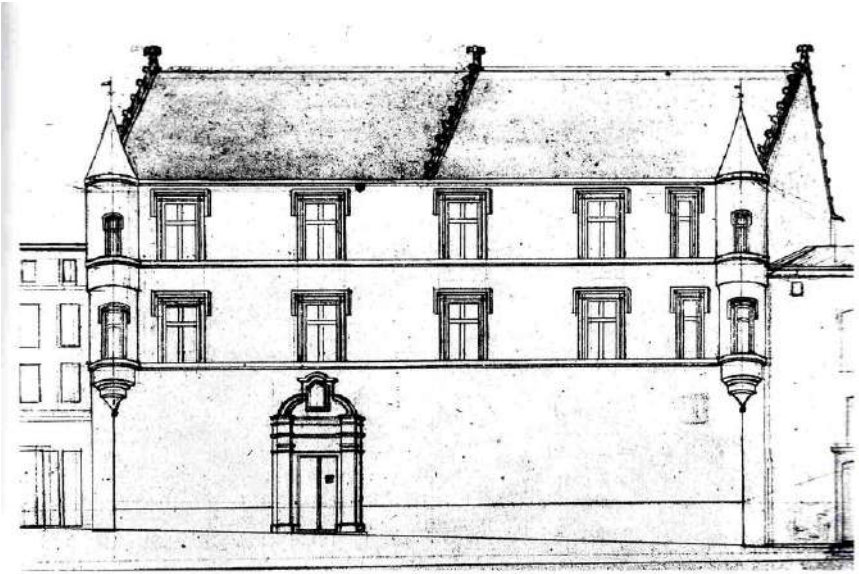

Le doyenné du chapitre cathédral reconstruit au début du XVIe siècle, dessin au crayon de Maignen vers 1860, coll. particulière

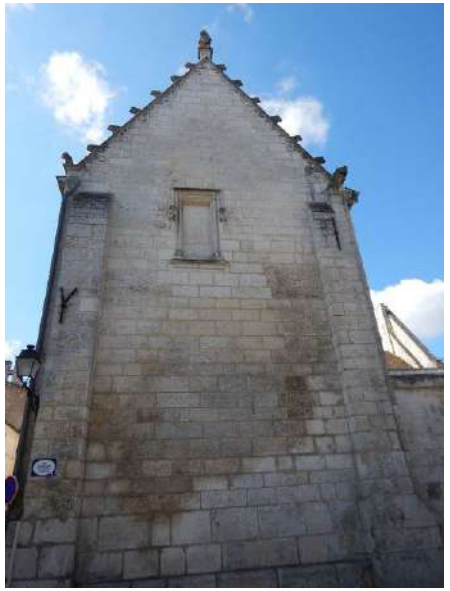

Pignon Nord de l'évêché, rue Friedland

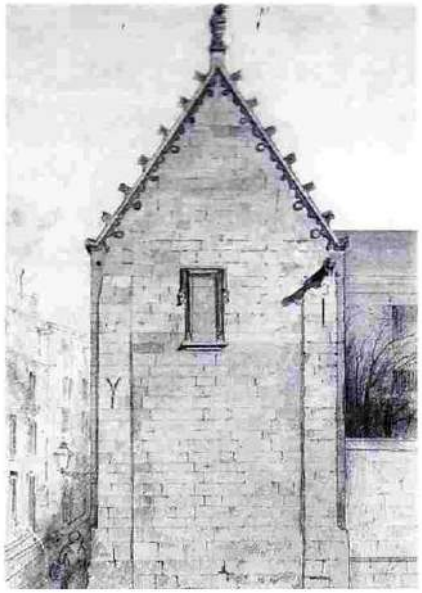

Dessin de Paul Mourier, archives départementales

Façade Est de l'église Saint-André

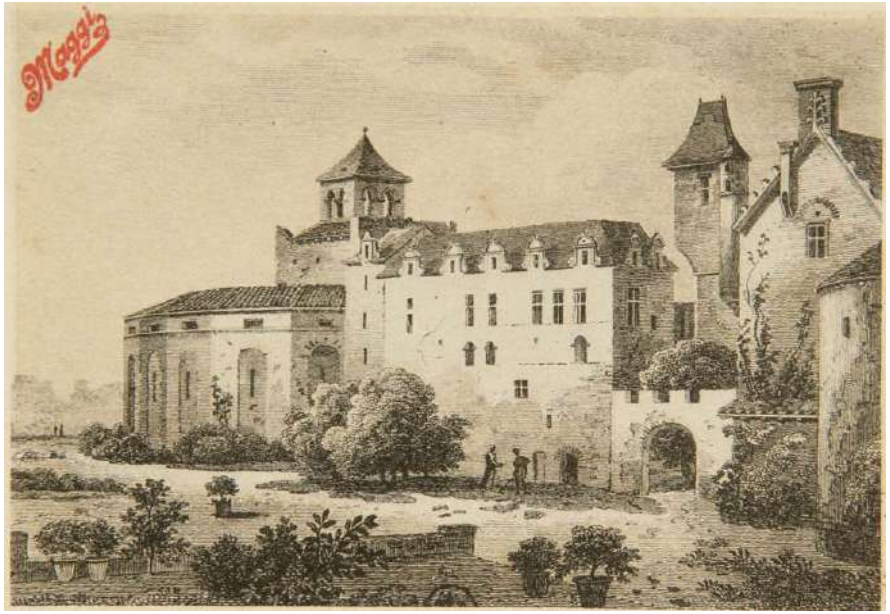

Abbaye de Beaulieu. Vue prise du Nord-Est, dessin Devieze, gravé par Baugean, vers 1817 et reproduite en carte postale, archives départementales

2.3. DE LA RENAISSANCE À LA RÉVOLUTION : RECONSTRUCTIONS ET EXTENSION D'UNE CITÉ AU CŒUR DES QUERELLES RELIGIEUSES

2.3.1. LES GUERRES DE RELIGION : UN PATRIMOINE RELIGIEUX EN RUINES

Un siècle après la fin de la guerre de Cent Ans, un autre conflit vient de nouveau troubler le comté d'Angoulême. En 1558, des hommes acquis aux idées huguenotes saccagent certaines églises de la ville. En mai 1562, Angoulême est assiégée par les protestants dont le gouverneur catholique de Poitiers, Louis de Sansac, obtient la reddition en août.

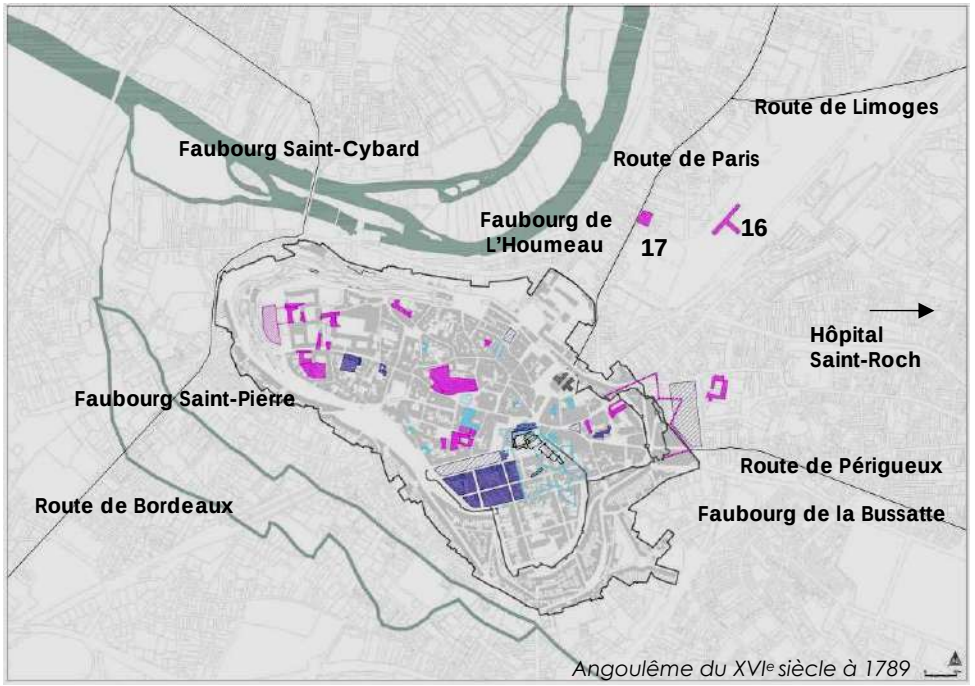

Angoulême du XVIe siècle à 1789

Mais la trêve est de courte durée, puisque lors d'un nouveau siège en 1568, les enceintes et les édifices religieux de la ville subissent de lourds dégâts : muraille ébréchée, quartier Saint-Pierre dévasté, effondrement du clocher Sud de la cathédrale qui, dans sa chute, brise les voûtes de la chapelle Saint-Gelais (**1**) édifiée vers 1510. Les églises du Petit-Saint-Cybard, de Saint-Jean, de Notre-Dame-de-la-Paine, de Saint-Martial, de Saint-Ausone, de Saint-Martin et de Saint-Eloi ne sont pas épargnées. Quant à l'abbaye bénédictine de Saint-Ausone, son état de délabrement contraint les religieuses à déménager et s'installer dans l'abbaye de Beaulieu. Si le conflit ne n'apaise, à l'échelle nationale, qu'à la signature de l'édit de Nantes en 1598, la ville est, après le siège de 1568, moins concernée par les soubresauts des guerres entre catholiques et protestants.

En 1587, Jean-Louis de Nogaret de La Vallette, duc d'Epernon, favori d'Henri III, est nommé gouverneur de l'Angoumois. Il entoure le château comtal d'une enceinte bastionnée, adaptée aux progrès de l'artillerie. Sept bastions « au profil taluté, adossés à du remblai »[25] comprennent à chaque angle avancé une échauguette en encorbellement couverte d'une coupole, dont plusieurs ont été conservées. Comme le figure un plan datant des années 1710 et attribué à Claude Masse, une caserne (**2**) est édifiée dans la zone comprise entre l'enceinte bastionnée et l'enceinte intérieure de la résidence comtale. Les bâtiments ont été démolis dans les années 1820-1830[26], ainsi que la tour située à l'extrémité Sud-Ouest de la caserne. A partir de 1616, la ligne de défense urbaine est renforcée sur son point faible, à l'Est. Des bastions triangulaires sont aménagés en avant de l'enceinte médiévale du faubourg Saint-Martial. Par ailleurs, sur un plan du début du XVIIIe siècle également attribué à Claude Masse, des ouvrages, probablement en terre, pourraient avoir été construits à la même époque pour protéger l'accès Nord-Ouest.

[25] *Cf. Hugues Moreau, « Les remparts », in Coll.,* Angoulême – Monuments disparus*, op. cit., p. 65.*
[26] *Les bâtiments apparaissent sur le cadastre de 1825, mais ne figurent plus sur le plan de 1843.*

2.3.2. HÔTELS PARTICULIERS : LA FIN DU GOTHIQUE FLAMBOYANT ET L'INFLUENCE DE LA PREMIÈRE RENAISSANCE

Grâce à des documents figurés, à des descriptions dans des actes notariés, mais aussi aux vestiges de quelques logis nobiliaires totalement ou partiellement conservés, l'architecture domestique du XVIe siècle est davantage documentée que celle des siècles précédents. En revanche, les données sur le bâti courant de cette période sont encore très fragmentaires.

L'analyse de descriptions et de plans de quelques hôtels édifiés sur le plateau dans le courant du XVIe siècle, permet de dégager quelques caractéristiques communes, relatives à l'organisation parcellaire et à l'aspect des constructions. La demi-douzaine de logis, dont la plupart ont été démolis[27] – à l'exception notable de l'hôtel Saint-Simon (**3**) – présente des éléments de typologie représentative de l'architecture aristocratique de l'époque. Une cour plus ou moins vaste, pouvant être fermée sur la rue par un portail présentant un « crénellement simulé », comme à l'hôtel de Nesmond (**4**) ou de Frégeneuil (**5**)[28], donne accès à un corps de logis souvent disposé en équerre – à l'instar des hôtels Valleteau de Chabrefy (**6**), de Frégeneuil – dont les étages sont desservis par une tour d'escalier en adossement (hôtel Valleteau et de la Rochebeaucourt **7**)[29]. Le décor sculpté ornant souvent les culs-de-lampe, représentant des chérubins (hôtel Valleteau), des denticules ou des amours italianisants, témoignent de l'influence stylistique de la Première Renaissance, qui est également à l'œuvre dans la modénature de certaines façades. Deux hôtels, l'hôtel Saint-Simon et de Frégeneuil, ont conservé des encadrements de baie ornés de losanges ou de médaillons, typiques des années 1530-1540.

L'influence des idées nouvelles favorise le développement de l'enseignement. L'échec de création d'une université voulue par François 1er est compensé par la fondation d'un collège sur un terrain acheté en 1541 par Jean de la Rochebeaucourt, sénéchal et gouverneur de l'Angoumois (**8**). Détruits pendant le siège de 1562, les bâtiments sont reconstruits en 1567.

2.3.3. ESSOR ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT DES FAUBOURGS

La vitalité économique et le dynamisme commercial de la cité à cette époque doivent beaucoup à l'intensification de l'activité fluviale. L'historiographe François de Corlieu rapporte, en 1575, qu' « on voit arriver par la Charente, les draps, le lin, les blés, les poissons et les viandes salées ». François 1er favorise le trafic sur la Charente au bord de laquelle s'implantent des moulins, dont certains se reconvertissent dans la fabrication du papier. Cette industrie, qui devient une spécialité angoumoisine, bénéficie d'une conjoncture favorable : production de chanvre en Angoumois, transport par le fleuve de chiffons et paille des céréales et développement de l'imprimerie.

La ville est dotée d'un réseau routier qui la relie aux grandes villes du royaume. Depuis la porte du Châtelet, la route de Paris (par Poitiers, Tours et Orléans) traverse le faubourg de l'Houmeau qui s'est développé depuis la création du port à la fin du XIIIe siècle. Aux XVe-XVIe siècles, ce faubourg semble être le plus actif. Le faubourg Saint-Cybard, qui se forme dès l'époque médiévale au débouché du pont Saint-Cybard, sur la rive droite de la Charente, ne compte probablement à cette époque que quelques maisons, à l'instar du faubourg Saint-Pierre, au Sud-Ouest du plateau, et du faubourg de la Bussatte, sur la route de Périgueux, à l'Est.

[27] *Cf. le chapitre sur les « hôtels particuliers » dans l'ouvrage* Angoulême – Monuments disparus*,* op. cit.
[28] *Ces éléments « pseudo-défensifs » empruntés à l'architecture militaire rappellent les mâchicoulis et les créneaux des tours médiévales évoquées précédemment.*
[29] *Au moins deux autres tours d'escalier de ce type ont été conservées dans l'ancien quartier Saint-André, aux n°19 rue des Trois-Notre-Dame et n°10 rue Raymond-Audour.*

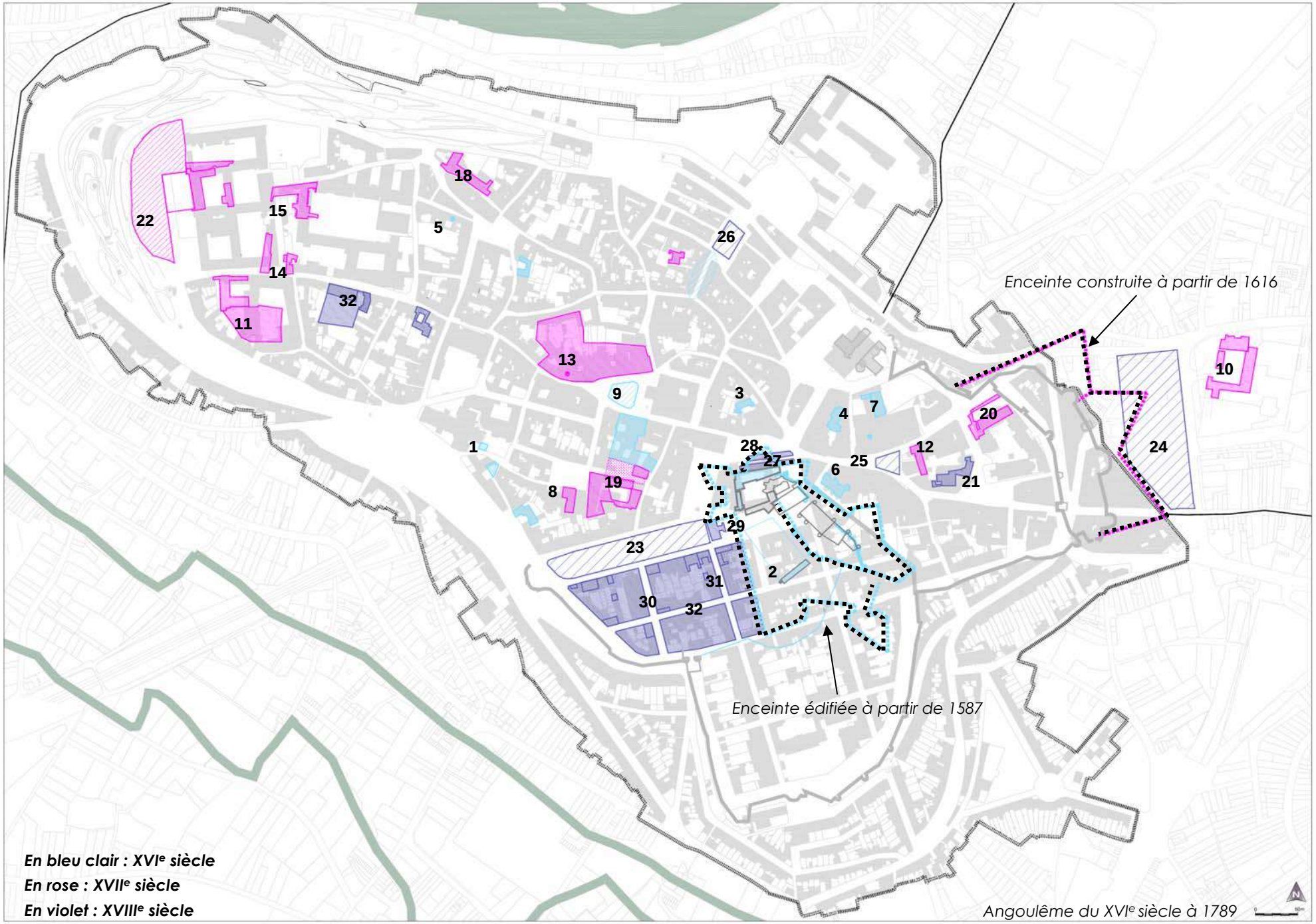
Enceinte construite à partir de 1616
Enceinte édifiée à partir de 1587
En bleu clair : XVIe siècle
En rose : XVIIe siècle
En violet : XVIIIe siècle
Angoulême du XVIe siècle à 1789

Les vestiges de l'enceinte de la fin du XVIe siècle

Cul-de-lampe décoré de denticules ornant la tourelle d'escalier (englobée dans l'actuel hôtel Mercure) de l'ancien hôtel de la Rochebeaucourt

L'hôtel Valleteau de Chabrefy (détruit). A gauche, extrait de la photo aérienne IGN de 1922. A droite, photos prises avant démolition (photo Jammet, 1972 et de J. Gomez de Soto)

Hôtel Saint-Simon, dessin de Jules Gueynet, lithographié par Bichebois, in Jean-Hyppolite Michon, Statistique monumentale de la Charente, *Paris, chez Derache, 1844*

Hôtel Saint-Simon, façade Est

Hôtel de Nesmond, tourelle d'escalier

Hôtel de Frégeneuil, actuel n°7 rue François 1er

2.3.4. COUVENTS ET HÔPITAUX : LES INSTRUMENTS DE LA RECONQUÊTE CATHOLIQUE AU XVIIE SIÈCLE

La fin du XVIe siècle est marquée par les réparations des églises partiellement détruites au cours du siège de 1568, à l'instar du couvent des Jacobins qui voit cependant son jardin acheté par la municipalité pour créer une place (actuelle place Francis-Louvel **9**). Ces campagnes de restauration s'inscrivent dans le contexte de l'offensive catholique pour tenter d'endiguer la progression du protestantisme. Comme à la période médiévale, un réseau d'établissements religieux (couvents, hôpitaux) quadrille la cité *intra* et *extra muros*.

A l'Est du plateau et au Nord de la route de Périgueux, s'implantent, en 1611, les Capucins (**10**). En 1619, les Minimes (**11**) s'installent, à l'initiative de Marie de Médicis, à proximité de l'abbaye de Beaulieu. En 1628, c'est l'évêque qui fonde le couvent des Ursulines afin de pallier le manque de structures dédiées à l'enseignement des jeunes filles. Elles occupent provisoirement l'hôtel de Nesmond avant de s'installer dans des bâtiments neufs, près de Saint-Martial (**12**). Un an plus tard, est édifié un nouvel hôpital Saint-Roch, remplaçant l'aumônerie Saint-Roch de l'Houmeau (*cf. carte cadrée plus largement*).

Intra-muros, les religieuses Tiercelettes du Tiers-Ordre semblent réutiliser, à partir de 1640, le site qu'occupait une autre communauté de religieuses, réunies sous le vocable de Sainte-Claire, installées à partir de la fin du XVIe siècle, à l'emplacement d'une partie du site du palais Taillefer (**13**). A l'instar des Ursulines, les Tiercelettes se consacrent à l'enseignement des jeunes filles. En 1644, l'hôtel-Dieu Notre-Dame des Anges (**14**) est implanté rue de Beaulieu dans un ancien jeu de paume, tandis qu'en 1651, est ouvert, à quelques mètres au Nord de l'îlot, l'hôpital Notre-Dame-des-Anges (**15**), confié, en 1662, à la congrégation des Filles de Sainte-Marthe, à l'instar de l'hôpital général (**16** *cf. carte cadrée plus largement*) construit, la même année, au Nord-Est du plateau, pour répondre à l'édit de Louis XIV, qui impose la construction d'un équipement de ce type dans chaque ville et gros bourg.

L'Ordre contemplatif du Carmel est également représenté à Angoulême, à partir des années 1650. En 1651, les Carmes réutilisent les bâtiments de l'ancienne aumônerie Saint-Roch dans le faubourg de l'Houmeau avant de s'installer, en 1664, de l'autre côté de la route de Paris (**17** *cf. carte cadrée plus largement*). A cette date, les Carmélites occupent déjà des maisons acquises, à partir de 1653, dans la paroisse de Beaulieu (**18**).

A la fin du XVIIe siècle, le couvent des Filles de la Foi (encore appelé de l'Union chrétienne **19**), chargées de l'instruction des nouvelles converties, est transféré dans le quartier de la cathédrale[30], sur une parcelle mitoyenne de celle du collège Saint-Louis. Si l'enseignement masculin est dispensé, depuis le milieu du XVIe siècle par les enseignants du collège fondé par Jean de la Rochebeaucourt, il faut attendre 1622 pour que les Jésuites acceptent de diriger l'établissement et de prendre en charge les cours. Jusqu'en 1661, le site du collège s'étend par acquisitions successives. Quant au séminaire d'Angoulême, institution-clef dans la contre-offensive catholique, il est créé en 1676 sur un terrain au Nord de l'église Saint-Martial[31] (**20**). Au début du XVIIIe siècle, l'évêque Bernard de Rezay lance la construction d'un vaste bâtiment destiné à accueillir les futurs prêtres, formés, à partir de 1704, par les Lazaristes.

[30] *Fondé en 1676, le couvent occupait un autre site sur le plateau.*
[31] *Emplacement de l'actuel Espace Franquin.*

Vestige d'un des corps de bâtiment du couvent des Ursulines (actuelle maison des peuples et de la paix)

Vestiges du couvent des Tiercelettes. De gauche à droite, façade Nord sur jardin, détail d'une baie, cave monumentale (vestige du palais Taillefer ?)

Vestige de l'hôpital Notre-Dame des Anges sur la rue de l'Hôpital

Ancien couvent des Carmes, façade sur la rue de Turenne

Ancien couvent des Carmes, façade arrière sur jardin

2.3.5. VERS UNE POLITIQUE D' « EMBELLISSEMENT » DE LA CITÉ : ESPACE, AIR, LUMIÈRE

Au siècle suivant, les établissements contre-réformistes sont en place. La création de l'Hôpital de la Sagesse en 1751, investissant un bâtiment de la paroisse Saint-Martial (**21**) et dirigé, à partir de 1757, par les religieuses de la Sagesse (ou Filles de la Charité), est la dernière fondation religieuse de ce type à Angoulême. L'histoire urbaine de la ville au XVIIIe siècle est en revanche marquée par les premiers aménagements urbains destinés à aérer le tissu et faciliter la circulation. La création, à partir de 1699, de la place Beaulieu (**22**), dans l'espace compris entre l'abbaye bénédictine et le mur de fortification, rasé « à hauteur d'appui »[32], inaugure une série de travaux visant à améliorer la trame viaire médiévale. Plantée d'arbres, offrant une vue sur la vallée de la Charente, cette nouvelle place devient le lieu de promenade privilégié des Angoumoisins. Engagée, comme la plupart des autres villes françaises, dans un mouvement de transformation des anciennes fortifications en espaces de circulation et d'agrément, la ville d'Angoulême crée, en 1722, une autre promenade appelée « terrasse du parc » (**23**) aménagée à l'emplacement des fossés comblés de l'enceinte dont la courtine et le mur de contrescarpe ne semblent pas encore avoir été démolis. Dans les années 1750, un autre espace public, dénommé place des Capucins (actuel champ de Mars **24**) est dégagé suite à la démolition des bastions du Nord-Est, décidée par le Corps de ville en 1754.

L'aération du tissu urbain et de la trame viaire se traduit également par la démolition des halles marchandes médiévales qui formaient des goulets d'étranglement. La halle du Marché-Vieux dans la paroisse Saint-Martial (**25**) est ainsi détruite en 1742, permettant l'agrandissement de la place formée à l'intersection des rues de Chande (actuelle rue d'Aguesseau) et de Saint-Martial (actuelle rue Hergé). La destruction en 1778 de la halle du Palet permet par ailleurs l'aménagement d'un vaste espace libre devant la porte du même nom (**26**).

[32] Histoire d'Angoulême et de ses alentours, op. cit., *p. 192.*

*Le séminaire (**1**) avant sa démolition dans les années 1970.*
Photo J.-.L. Laute

*L'ancien hôpital de la Sagesse (**2**).*
Façade sur la place Saint-Martial

*Le séminaire avant sa démolition dans les années 1970 (**1**) et l'ancien hôpital de la Sagesse (**2**)*
Emprises reportées sur l'extrait d'une photo aérienne de l'GN de 1922.

Hôtel de Bardines, façade principale rue de Beaulieu

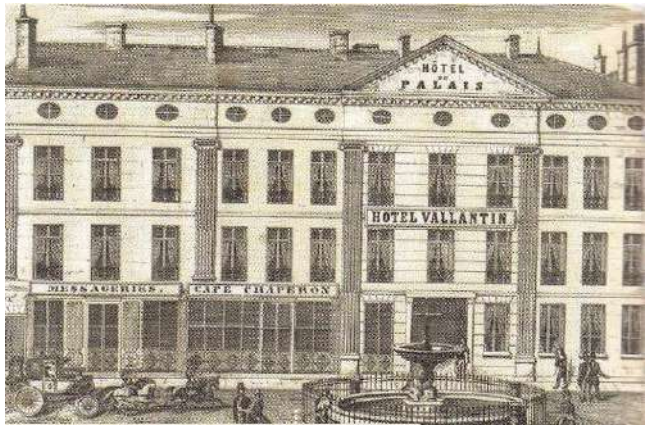

Façade sur la place Francis Louvel de l'actuel hôtel du Palais (1778). Lithographie de Maignen. Coll. S.A.H.C

Etat actuel de l'hôtel du Palais. La façade a été surélevée dans le courant du XIX^e^ siècle

2.3.6. LES DÉBUTS DU LOTISSEMENT DU PARC DU CHÂTEAU

A ces aménagements ponctuels d'espaces publics, succède une opération d'urbanisme plus ambitieuse répondant au double objectif d'embellissement de la ville et de spéculation foncière. En effet, en 1773, Louis XV attribue à son petit-fils Charles-Philippe, comte d'Artois, alors âgé de seize ans, l'apanage du duché d'Angoulême. Sur les conseils de son surintendant Maximilien Radix de Sainte-Foy, affairiste et spéculateur, le comte d'Artois se lance, à partir de 1778, dans le lotissement du parc du château comtal visible sur un plan de 1781, dessiné par l'ingénieur-ordinaire, Etienne Munier. Ce document figure le secteur du château, les transformations dont il a fait l'objet et les aménagements projetés. Si la résidence comtale, les bastions Est construits dans les années 1580 par le duc d'Epernon, le mur d'enceinte du parc, depuis la tour Landon jusqu'à la porte du Secours, n'ont pas été démolis, les trois bastions au Nord et à l'Ouest ont été détruits pour laisser place à la nouvelle halle des bouchers (**27**) et à un « marché découvert » (**28**) édifiés pour compenser la disparition des halles Saint-Martial et du Palet. La rive Est de la nouvelle place (actuelle place Bouillaud) devait d'ailleurs constituer un ensemble architectural ordonnancé dont les façades auraient été élevées sur le modèle de la salle de théâtre déjà construite à l'initiative de M. Glace, dans l'axe du « cours d'Artois » (**29**). L'un des bâtiments de cet ensemble devait accueillir le nouvel hôtel de ville.

A l'emplacement de l'ancienne promenade aménagée au début du XVIIIe siècle est représenté le « cours d'Artois », vaste espace planté d'une double rangée d'arbres et au centre duquel est dessiné un « monument que le Corps de Ville fera construire (…) pour perpétuer la reconnaissance envers Monseigneur le comte d'Artois s'il plaît à ce prince de l'agréer »[33]. Ce « cour » – actuelle place de New York – est indiqué comme étant « à construire par le Corps municipal de la ville d'Angoulême si Monseigneur le comte d'Artois a la bonté de lui concéder le terrain nécessaire pour former cet établissement[34] ». A l'Ouest, conformément aux lettres patentes de février 1777, un boulevard a été aménagé entre la porte Saint-Vincent – qui fait les frais de l'opération[35] – et la porte du Secours, elle épargnée (*cf. n°23 sur la carte d'Angoulême à l'époque médiévale*)[36].

Mais l'opération la plus importante est celle du lotissement du parc dont le plan montre qu'elle a été amorcée. Trois voies ont été ouvertes, formant six îlots. Deux rues perpendiculaires au cours d'Artois et parallèles entre elles (actuelles rue Carnot **30** et d'Iéna **31**) recoupent une rue (actuelle rue d'Austerlitz) s'étendant du nouveau boulevard à l'enceinte de la fin du XVIe siècle, qui n'a pas encore été démolie, le long desquelles une dizaine de maisons ont été édifiées (**32**). Les particuliers acquéreurs devaient verser au comte d'Artois un cens annuel de six deniers par « toise superficielle ».

Dans le Vieil-Angoulême, le bâti est ponctuellement renouvelé (reconstruction, refaçadage). Citons, rue de Beaulieu, l'exemple de l'hôtel de Bardines (**33**), édifié, en 1782, pour François-Louis Thomas de Bardines présentant une façade sur rue avec une galerie précédée de deux colonnes entre deux piliers ornés de chapiteaux composites, accolés aux tours latérales flanquant le corps de logis principal.

[33] *Légende du* Plan du château d'Angoulême de ses dépendances et de ses abords*, Archives nationales, RI-297, 1781. Ce monument restera à l'état de projet. Lors de l'aménagement de cet espace, la courtine et le mur de contrescarpe de l'enceinte qui longeait, au nord, le château, a été détruite.*

[34] Ibid.

[35] *Selon Jean-Hyppolite Michon, dans sa* Statistique monumentale de la Charente *(Paris, chez Derache, 1844, p. 244), son « cintre paraissait encore en 1778 ».*

[36] *Une nouvelle entrée de ville était projetée à quelques mètres mais ne sera pas réalisée.*

Château d'Angoulême, avant 1852, dessin de Zadig Rivaud, gravure de Lechard, Archives départementales

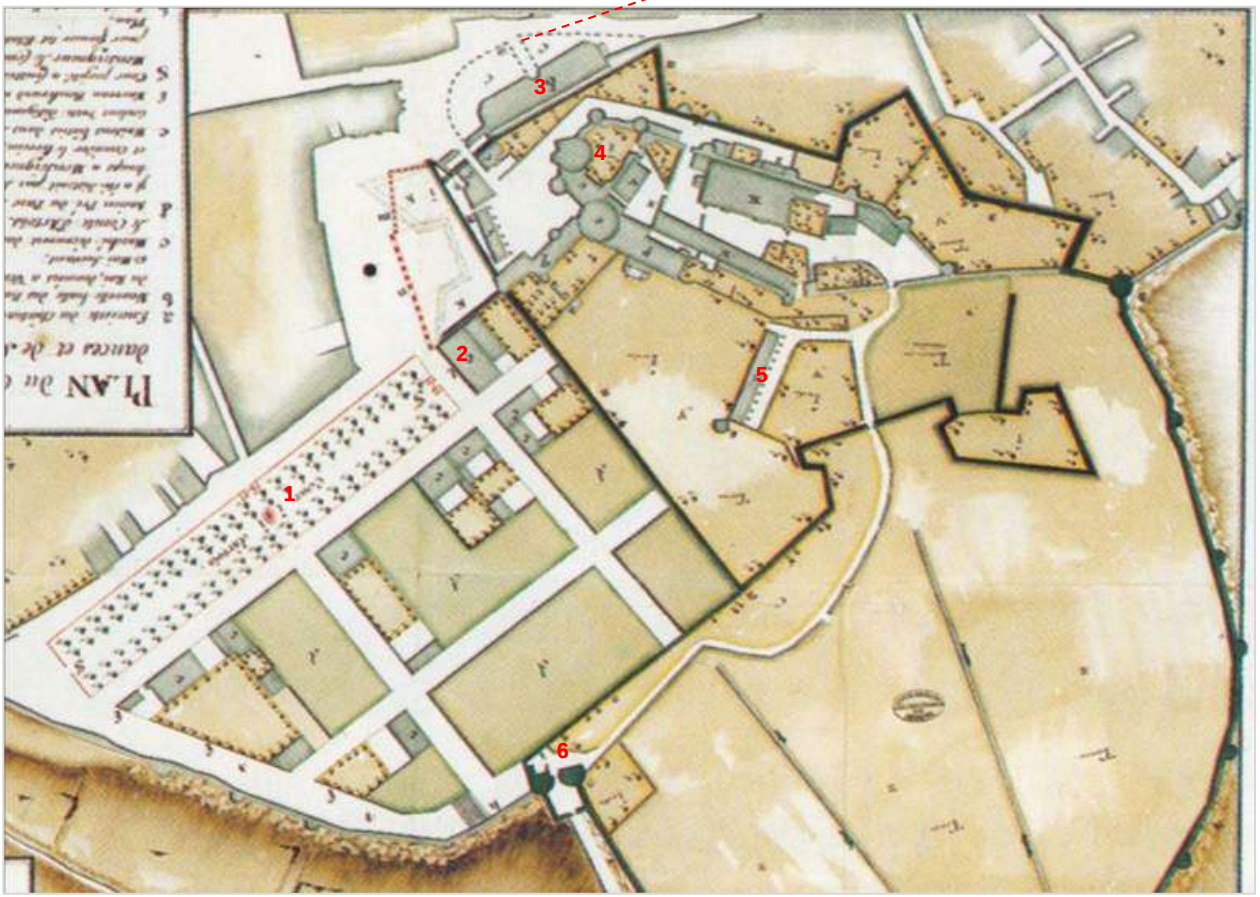

Extrait du plan du château d'Angoulême de ses dépendances et de ses abords, A.N.F. RI-297, 1781.
***1**. Cour d'Artois*
***2**. Salle de théâtre*
***3**. Halles aux bouchers*
***4**. Château*
***5**. Arsenal*
***6**. Porte du Secours*

2.3.7. SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE DE LA FORMATION DU QUARTIER DE LA PRÉFECTURE DES ANNÉES 1780 AU MILIEU DU XIXE SIÈCLE

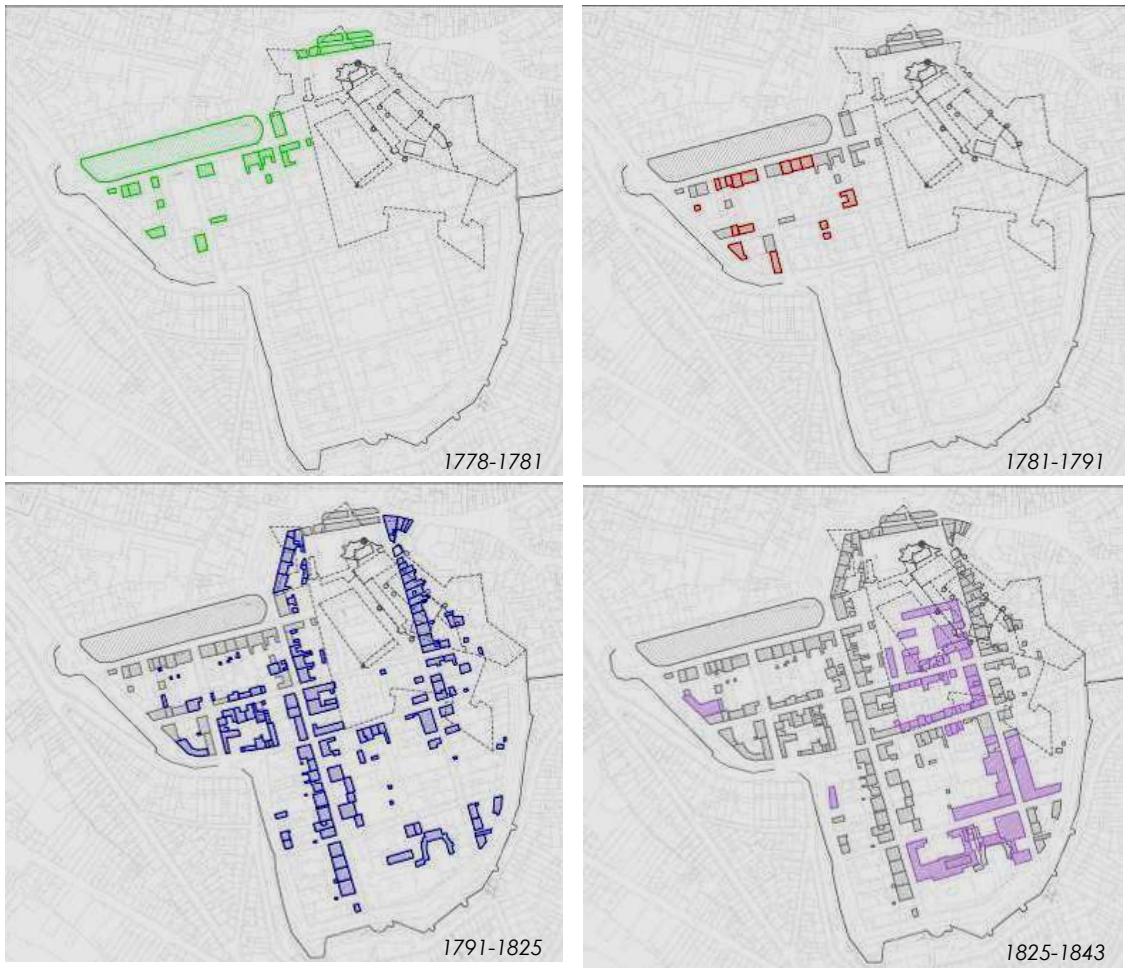

La densification bâtie de 1778 à 1843

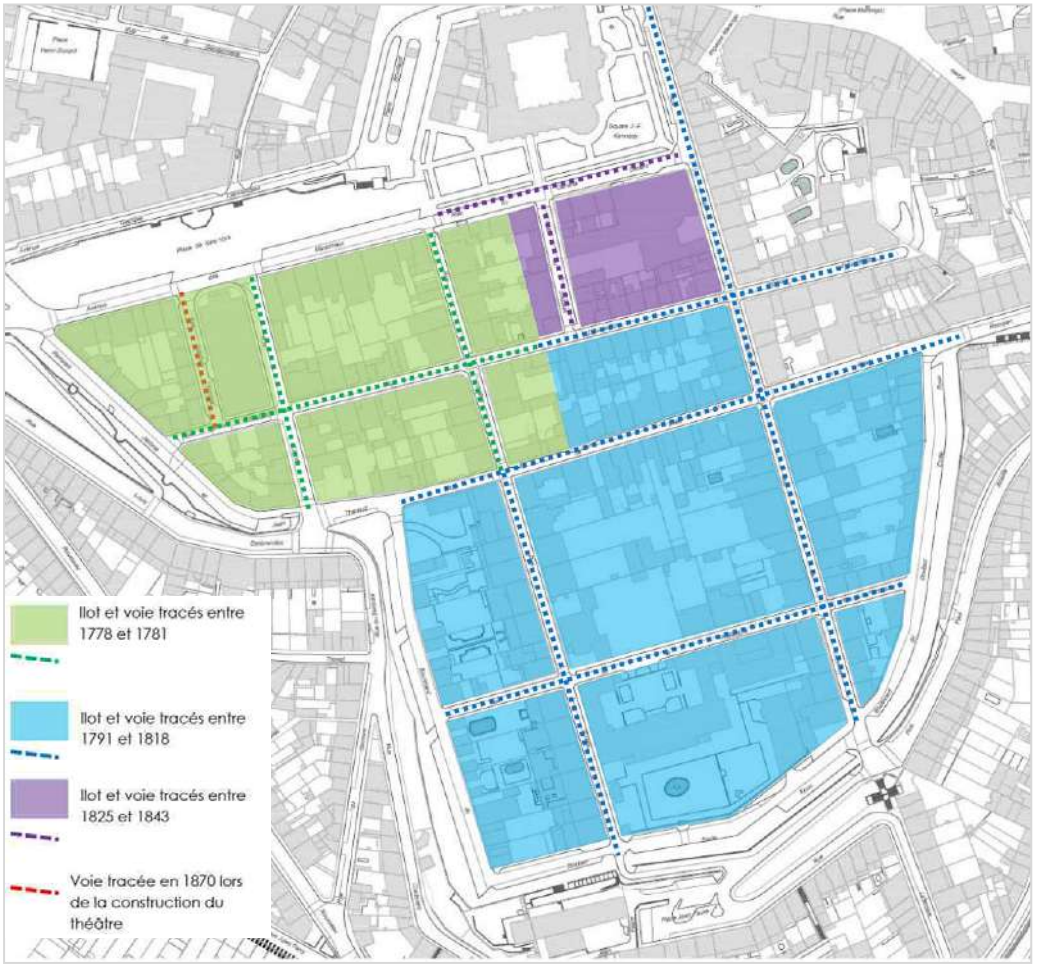

La formation des îlots et des voies de 1778 à 1870

Rue du Général Leclerc

Rue d'Iéna

Rue Carnot

Rue d'Austerlitz

Rue de la Préfecture

Rue de Bélat

Rue du Château

Rue de l'Arsenal

2.3.8. DÉVELOPPEMENT DES FAUBOURGS ET DU RÉSEAU ROUTIER

(cf. carte cadrée plus largement).

L'urbanisation de la ville à l'extérieur du plateau se poursuit au XVIIIe siècle. A l'Est, les faubourgs de la Bussatte et d'Obezine se densifient, tandis que les faubourgs ouest doivent leur développement à la route de Paris-Bordeaux vers l'Espagne aménagée sous Turgot de 1763 à 1772. Au Nord-Est du faubourg de l'Houmeau, toujours aussi actif, une bifurcation depuis la route de Paris permet de se rendre à Limoges. Débutée en 1738, cette voie royale reconnaissable à son tracé rectiligne et plantée d'arbres, est achevée au début des années 1760.

Au début du XVIIIe siècle, la population est estimée à environ 7 à 8 000 personnes.

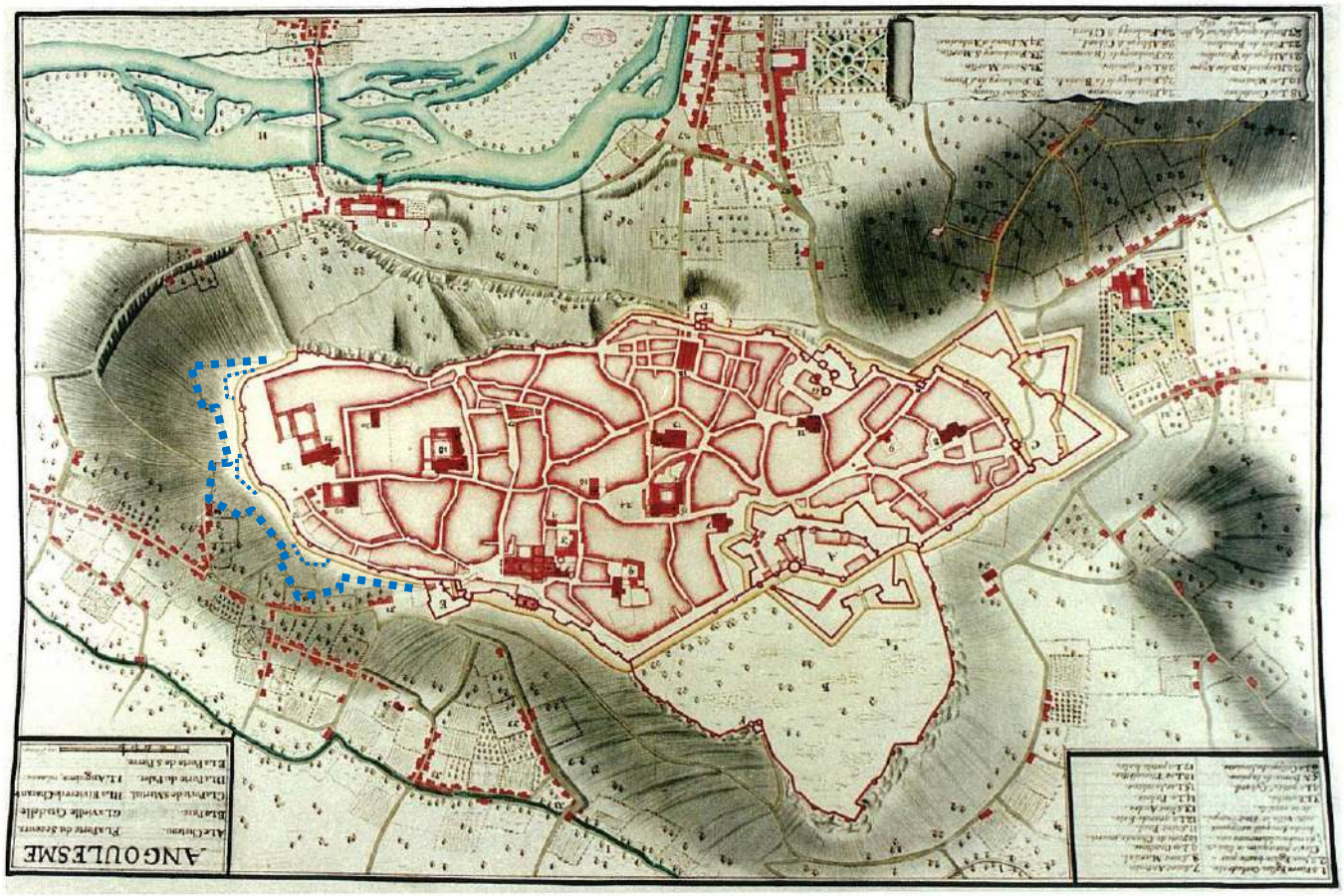

Angoulesme, *plan attribué à Claude Masse, dessin aquarellé sur papier, début XVIIIe siècle, coll. S.A.H.C. En tireté bleu, les ouvrages en terre probablement contemporains du bastionnement du faubourg Saint-Martial au début du XVIIe siècle*

2.4. ANGOULÊME, D'UNE RÉVOLUTION À L'AUTRE : 1789-1852

2.4.1. DE LA CAPITALE DE L'ANGOUMOIS AU CHEF-LIEU DU DÉPARTEMENT DE CHARENTE

LA POURSUITE DU LOTISSEMENT DU PARC

En 1790 est créé le département de la Charente dont Angoulême devient la préfecture sous l'Empire. La nouvelle institution s'implante dans les locaux de l'évêché, lui-même accueilli dans l'hôtel de Bardines à partir de 1810.

Accédant au statut de chef-lieu départemental, la ville doit se doter d'un plan d'urbanisme et d'équipements dignes de son rang. En 1791, un « plan directeur de la ville et des rues d'Angoulême dans lequel sont tracés les redressements proposés, les projets de la nouvelle ville » présente les ambitions urbaines de la municipalité dirigée par un Conseil municipal nouvellement élu. Ce plan serait-il à l'origine des refaçadages massifs que l'on constate sur la plupart des immeubles du plateau ?

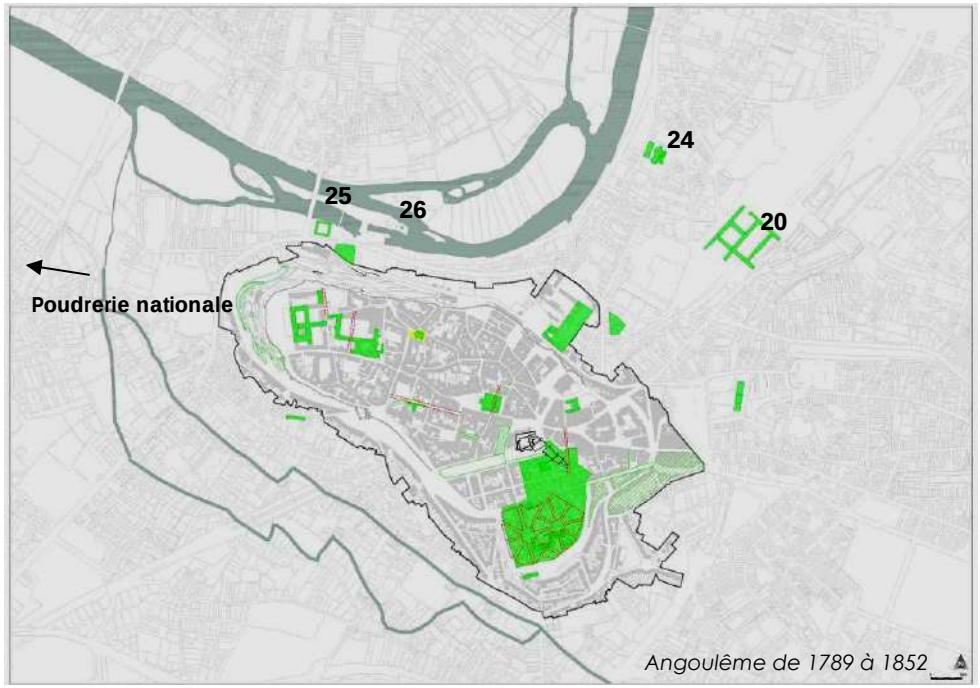

Comme pour rompre symboliquement avec le plan orthogonal commencé sous l'Ancien Régime, un projet de lotissement de la partie Sud du parc du château comtal propose d'aménager deux places, l'une circulaire à l'Est (**1**), l'autre polygonale à l'Ouest (**2**), et d'où partent huit voies rayonnantes, définissant quinze îlots triangulaires. Seule une voie déjà tracée – l'actuelle rue d'Iéna – est reliée aux voies projetées. Le lotissement de cette zone, qui reprend sous l'Empire, ne suit pas ce dessin. S'inscrivant dans la trame amorcée à la fin des années 1770, le plan de la partie Sud du parc est achevé dans les années 1810. Sur le « plan de l'enceinte de la ville d'Angoulême » de 1818, les voies et les îlots sont tracés. L'actuelle rue de Bélat (**3**) a été aménagée à l'emplacement du mur Sud de l'enceinte bastionnée de la fin du XVI^e^ siècle, jusqu'à la tour du Landon, qui n'a pas encore été détruite. La porte du Secours, à l'extrémité Ouest, a en revanche été démolie. L'actuelle rue de la Préfecture (**4**) a également été aménagée, parallèlement à la rue précédente. Au Nord, le prolongement de la rue d'Austerlitz a permis d'étendre l'un des îlots vers l'Est. Enfin, le percement, depuis le marché jusqu'aux anciens remparts, de la rue de l'Arsenal (**5**), complète le quadrillage, constituée en 1818, de onze îlots. Cette opération de voirie a d'ailleurs entraîné la démolition de plusieurs corps de bâtiments de la résidence comtale, en particulier de la salle édifiée par Jeanne de Fougères et qui avait été transformée en arsenal en 1592 (**6**), mais a épargné un bâtiment également indiqué comme arsenal sur le cadastre de 1781, ainsi qu'une caserne divisée en parcelles donnant sur la rue d'Austerlitz (**7**).

RENOUVELLEMENT BÂTI ET OPÉRATIONS DE VOIRIE : UNE VASTE CAMPAGNE DE REFAÇADAGES HOMOGÈNES

L'urbanisation de l'ancien parc coïncide avec un très important mouvement de renouvellement bâti sur le plateau de la fin du XVIIIe siècle au milieu du XIXe siècle. Un refaçadage quasi généralisé transforme les fronts bâtis, créant des séquences architecturales très cohérentes, qui font la spécificité du centre-ville d'Angoulême. La trame urbaine n'évolue en revanche que très peu, malgré les opérations de voirie projetées dès 1791. Les percements préconisés par le plan directeur ne sont que très partiellement mis en œuvre. Sous l'Empire, l'aménagement des rues de Friedland (**8**), à l'emplacement d'une partie du cloître de la cathédrale, et de la Gendarmerie (**9**), à l'emplacement d'une partie du couvent des Filles de la Croix, facilite la circulation entre le quartier cathédrale et celui du château, dont le rôle central est renforcé par le lotissement du parc, mais aussi par l'installation des services municipaux dans le bâtiment du théâtre, à partir de 1815, et par l'aménagement, au début du XIXe siècle, d'une place dédiée à un nouveau marché.

La démolition des bastions Ouest de l'enceinte du château dans les années 1770, avait dégagé une place, bordée à l'Est par un magasin à poudre édifié en 1784 à l'emplacement du cimetière de l'église Saint-Antonin. Démoli à son tour, il laisse place à des immeubles de rapport devant lesquels s'établit un marché qui « s'y tient deux fois par semaine, le mercredi et le samedi » (**10**). Jean-Paul Quénot, auteur, en 1818, d'une *Statistique du département de la Charente*, indique que « ce qu'elle [la place] a de remarquable est son pavage fait en pierre carrées, plates et de grosseur égale », ajoutant qu' « auprès des bornes qui défendent l'enceinte du marché de l'accès des voitures, on a dessiné en pavés et d'une manière fort régulière le nom de la place et le chiffre de l'année où elle fut terminée »[37]. Dans les années 1830, la trame urbaine fait l'objet de réaménagements ponctuels : la rue Chabrefy (**11**) est percée pour dégager la façade Nord du palais de Justice édifié sur les plans de Paul Abadie père et inauguré en 1828 (**12**). A la même période, l'actuelle rue du Château est tracée depuis les étaux des bouchers jusqu'à la rue d'Austerlitz (**13**). Son prolongement jusqu'à la rue de la Préfecture ne sera pas réalisé. En 1833, la rue bordant le cours d'Artois – dénommée place de la Commune sur le plan de 1843 – est par ailleurs prolongée jusqu'à la rue de l'Arsenal (**14**)[38]. En 1846, un temple protestant est construit rue Bélat (**15**).

A partir des années 1840, les premières rampes sont aménagées à l'emplacement des glacis des remparts. Sur le plan de 1843, la rue de Montmoreau (**16**) apparaît ainsi bordée de constructions. Dès 1808, les glacis Ouest, près de l'abbaye de Beaulieu, avaient déjà été remplacés par une promenade publique, étendant la promenade de Beaulieu (**17**).

LA DENSIFICATION DU RÉSEAU D'ÉQUIPEMENTS

Erigée au rang de capitale départementale, Angoulême se dote de nombreux équipements administratifs, économiques et d'enseignement.

Jugés utiles à la Nation, les instituts enseignants et les congrégations religieuses féminines, supprimés à la Révolution, renaissent sous l'Empire et multiplient leur implantation sur le plateau et dans les faubourgs. En 1818, les anciennes Carmélites, relayées en 1823, par les Ursulines de Chavagnes, réutilisent le bâtiment du couvent des Carmes pour installer un pensionnat de jeunes filles. En 1822, les Dames de Saint-Paul, en charge de l'enseignement des jeunes filles, réinvestissent les bâtiments du doyenné. En 1823, les frères de la doctrine chrétienne sont autorisés à s'installer dans l'ancien collège des Jésuites, entraînant la fermeture de l'école primaire qui avait été implantée, en 1817, dans l'ancien couvent des Capucins. La même année, les Sœurs de la Croix s'établissent rue Saint-Ausone (**18**).
L'abbaye bénédictine de Beaulieu, utilisée comme hospice et dépôt de salpêtre sous la Révolution, est également réhabilitée en établissement scolaire puisqu'en 1800, le bâtiment accueille définitivement l'Ecole centrale d'Angoulême, créée en application des lois de 1795 relatives à l'enseignement secondaire. Transformé en école secondaire municipale en 1802, puis en collège communal en 1808, l'établissement change une nouvelle fois de statut en 1840, devenant collège royal. L'augmentation des effectifs nécessite l'agrandissement des locaux, entraînant la démolition de la quasi-totalité de

[37] *Jean-Paul Quénot,* Statistique du département de la Charente*, Paris Deterville, 1818*
[38] *Dénommée rue de Plaisance à son ouverture, elle est rebaptisée rue du Général Leclerc en 1947.*

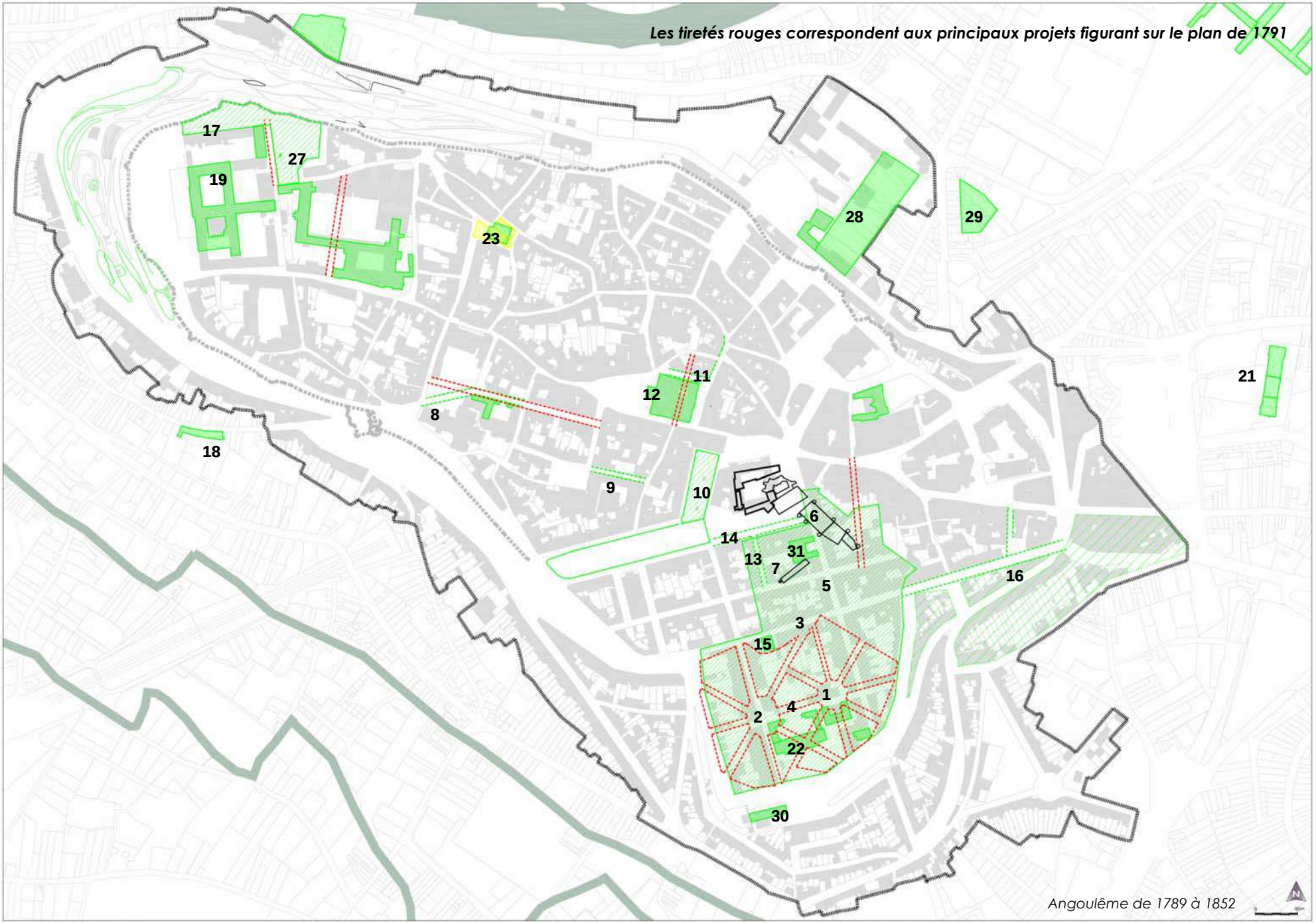
Les tiretés rouges correspondent aux principaux projets figurant sur le plan de 1791
17
27
19
23
28
29
21
11
12
8
18
9
10
6
14
31
13
7
5
16
3
15
1
4
2
22
30
Angoulême de 1789 à 1852

L'ensemble abbatial et du château de la Léotardie[39]. C'est l'architecte départemental Paul Abadie père qui se charge des travaux (**19**). En 1848, l'établissement obtient le titre envié de lycée.

Réutilisant, en 1818, les bâtiments de l'hôpital général, le collège de la Marine, créé en 1816 par le comte d'Artois, contribue également au rayonnement d'Angoulême[40] (*cf. carte cadrée plus largement* **20**). La vente des couvents sous la Révolution a laissé d'autres bâtiments vacants réinvestis par des équipements. Sous le Consulat, le couvent des Filles de la Foi sert de logement aux gendarmes, tandis que le couvent des Capucins est occupé jusqu'en 1817 par l'école primaire. En 1828, les bâtiments sont détruits pour laisser place à une caserne d'infanterie (**21**), dont les troupes peuvent s'exercer sur la nouvelle place du Champ-de-Mars, aménagée au début du XIXe siècle à l'emplacement de l'enceinte du XVIIe siècle. Un autre site militaire s'implante sur le territoire de la commune : la poudrerie nationale, créée sur ordonnance royale en 1817 (*cf. carte cadrée plus largement*) pour alimenter la flotte militaire de Rochefort par voie fluviale, s'établit à l'Ouest du plateau, à l'intérieur de la boucle formée par un méandre de la Charente.

Auteur des plans du palais de Justice et de l'extension du collège royal de Beaulieu, Paul Abadie père se charge, en 1834, de la construction de la Préfecture dans le quartier de l'ancien parc (**22**), de la réhabilitation de l'hôtel-Dieu Notre-Dame des Anges en 1849-1850, de la réédification de la halle du Minage en 1845[41](**23**) et de la nouvelle église Saint-Jacques de L'Houmeau achevée en 1843 (*cf. carte cadrée plus largement* **24**).

Au Nord du plateau, les rives de la Charente accueillent logiquement les activités nécessitant l'évacuation des eaux souillées, ainsi que des bains publics. C'est ainsi que dans les années 1820, la ville fait construire par l'architecte Chenaud, un abattoir, à proximité du pont Saint-Cybard (*cf. carte cadrée plus largement* **25**). Les fonderies de Saint-Cybard, créées en 1825 par Jean-Marie Cordier, s'implantent sur une des îles (*cf. carte cadrée plus largement* **26**). C'est d'ailleurs Cordier qui conçoit les plans d'une machine hydraulique d'un débit de 450 m³ par jour et d'un réservoir de 1800 m³, installé à proximité du collège royal de Beaulieu en 1833-1834 (**27**).

Près de la porte du Palet, est construite, en 1842, une usine à gaz pour le fonctionnement des nouveaux réverbères et pour alimenter les maisons du plateau (**28**). A la même époque, des bains publics, visibles sur le plan de 1843, sont aménagés à quelques mètres, de l'autre côté de la route de Paris (**29**). Ils complètent les « Bains du Château » que Sieur Joré est autorisé à établir qu'au pied des anciens remparts Sud (emplacement de l'actuelle « résidence du château » **30**[42]).

Dans le quartier de l'ancien château, l'hôtel des Postes (**31**) qui s'établit rue de l'Arsenal en 1840, témoigne des progrès de la poste de lettres.

L'Hôpital Notre-Dame des Anges réhabilité par Paul Abadie père, rue de Beaulieu

L'ancienne gendarmerie nationale installée, à partir du Consulat, dans les anciens bâtiments conventuels des Filles de la Foi

[39] *Cette démolition intervient au moment où est créée la Société archéologique et historique de la Charente en 1844.*
[40] *Il ferme dix ans après son ouverture, l'enseignement étant transféré à Brest.*
[41] *Démolie en 1840, la halle est reconstruite en 1845 puis détruite en 1862.*
[42] *Ayant vendu son terrain lors de la construction de la Préfecture sur lequel était implanté son établissement de bains, le Sieur Joré est autorisé en 1828, par la ville, à les établir à l'emplacement de l'obélisque qui avait été édifié quelques années plus tôt en bas du rempart du Levant.*

Façades ordonnancées de la rive Sud de la place Francis Louvel

Immeubles de rapport de la place Bouillaud

Les premiers immeubles de la rue de Montmoreau (début années 1840)

La rue Chabrefy bordée d'immeubles des années 1830

Le palais de Justice édifié sur les plans de Paul Abadie père

La Préfecture édifiée sur les plans de Paul Abadie père

Le temple protestant rue Bélat

2.5. 1852-1945 : UN NOUVEL ÉLAN ÉCONOMIQUE ET URBAIN

2.5.1. CHEMIN DE FER ET ESSOR ÉCONOMIQUE

Avec l'arrivée du chemin de fer en 1852, Angoulême devient le centre d'un réseau de transport qui va favoriser son essor économique et renforcer son tissu industriel (*cf. carte du patrimoine industriel page suivante*). Après d'âpres négociations, les acteurs économiques du port de l'Houmeau obtiennent que le tracé passe sous le plateau et non par la plaine de Basseau, échappant à la création d'un pôle concurrent. Le creusement d'un tunnel de 750 mètres nécessite trois ans de travaux. Paradoxalement, c'est l'aménagement d'une gare ferroviaire et d'une zone d'activité près du port qui signe l'arrêt de mort de l'activité fluviale, mais favorise le développement industriel, et en particulier de la papeterie, point fort de l'industrie locale. La gare (**1** *sur la carte cadrée plus largement*) réutilise une partie des bâtiments du collège de la Marine qui, depuis le départ de l'institution, était affecté à diverses fonctions.

La densification du tissu industriel s'accompagne de l'implantation d'établissements bancaires sur le plateau. En 1834, une caisse d'épargne s'était installée sur la place du Mûrier (actuelle place Francis Louvel) et, en 1850, une succursale de la Banque de France s'était établie, probablement rue de l'Arsenal, dans les bâtiments de l'hôtel des postes.

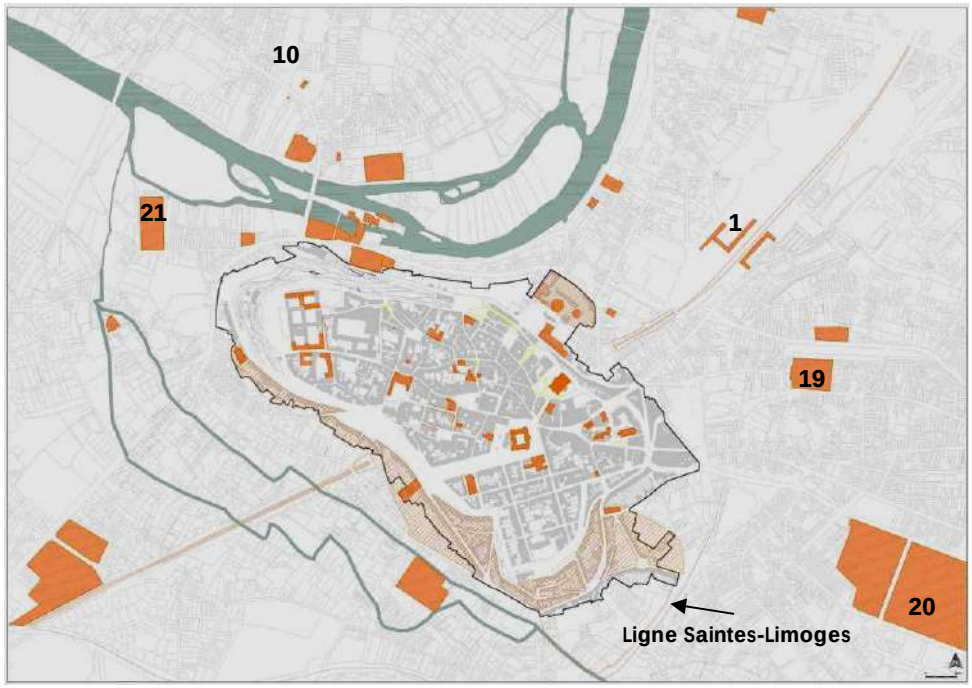

Angoulême de 1852 à 1945

En 1912, la caisse d'épargne est transférée dans un bâtiment neuf construit sur les plans de l'architecte Louis Martin (**2**). A proximité a été édifié le Crédit Lyonnais (**3**) dont le chantier met d'ailleurs au jour des vestiges antiques. En 1907, une chambre de commerce et d'industrie (**4**), chargée de représenter les intérêts des entreprises, est construite en face du nouvel hôtel de ville (**5**), place Bouillaud.

Occupant, depuis la période de la Restauration, le bâtiment du théâtre dans l'axe du cours d'Artois, les services municipaux déménagent en effet dans un édifice dû à Paul Abadie fils. Construit entre 1858 et 1865, il réutilise les deux éléments les plus emblématiques du pouvoir comtal : le donjon de Lusignan datant de la fin du XIII^{e} siècle et la tour du « bon comte Jean ». Les derniers vestiges du château disparaissent lors du chantier. Quant au bâtiment du premier théâtre, il est finalement détruit en 1911, dégageant un square mettant en valeur la tour du XV^{e} siècle. En 1870, une nouvelle salle de comédie avait été édifiée sur les plans de l'architecte Antoine Soudée (**6**), sur la rive Sud du cours d'Artois, nécessitant l'ouverture d'une nouvelle rue : l'actuelle rue François Porché (**7**).

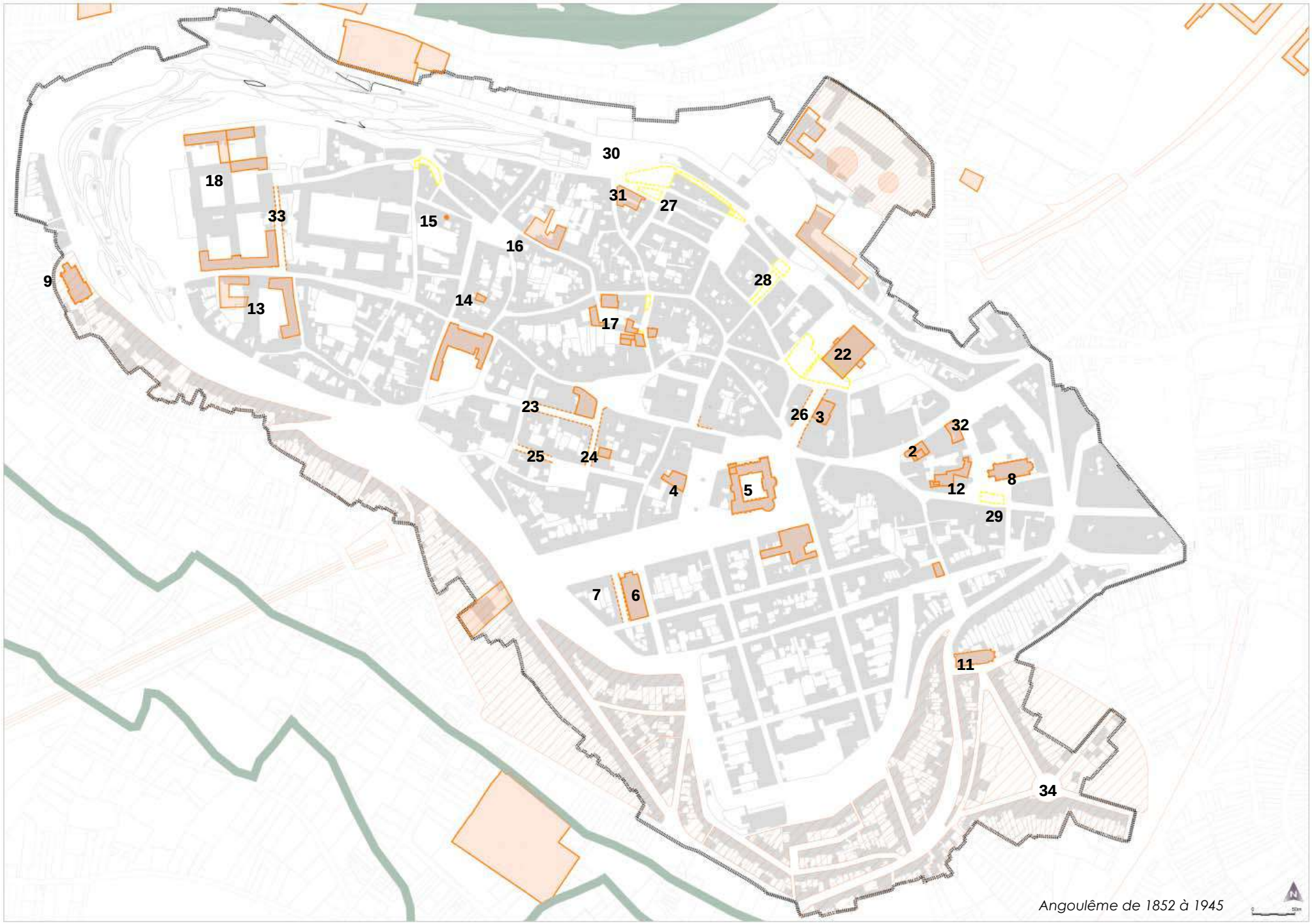

Angoulême de 1852 à 1945

La caisse d'épargne

L'hôtel de ville

La chambre de commerce et d'industrie

Le théâtre

L'église Saint-Martial

La cathédrale Saint-Pierre restaurée

La chapelle Notre-Dame d'Obezine

La chapelle des Sœurs de la Sainte-Famille rue du Minage

La rue Tison d'Argence

La rue des Halles (avenue du Général de Gaulle)

Les halles centrales

2.5.2. VERS UN RENOUVEAU CATHOLIQUE

Marquée par un certain renouveau catholique, la période du Second Empire voit, à Angoulême, la reconstruction de plusieurs églises par Paul Abadie fils, architecte diocésain depuis 1849 : les églises Saint-Martial (**8**), réédifiée de 1856 à 1859, dans un style néo-roman et Saint-Ausone (**9**), dans un style néo-gothique, de 1864 et 1869. C'est l'un de ses assistants, Édouard Warin, qui édifie l'église Saint-Cybard de 1864 à 1869 (**10** *sur la carte cadrée plus largement*). Mais le grand chantier symbolisant la renaissance religieuse est la restauration de la cathédrale Saint-Pierre de 1850 à 1875. Abadie y applique les enseignements de Viollet-le-Duc en choisissant de restituer l'édifice dans son état original hypothétique. C'est ainsi que la façade voit son couronnement du XVIe siècle remplacé par un pignon et deux clochetons « poitevins », un nouveau tympan est réalisé, le clocher est reconstruit, les chapelles antérieures au XIIIe siècle, celles d'Epernon et de Saint-Gelais sont supprimées, la coupole entièrement reprise. Envisagée dès cette époque, la reconstruction de la chapelle Notre-Dame-d'Obézine (**11**) ne débute qu'en 1895, sur les plans des architectes Raymond Barbaud et Édouard Bauhain.

Signe d'une influence qui ne faiblit pas, les établissements d'enseignement catholique se multiplient, en particulier sur le plateau, réinvestissant d'anciens bâtiments religieux ou procédant par acquisitions foncières. C'est ainsi qu'en 1856 est ouvert un orphelinat dans l'ancien hôpital des Sœurs de la Sagesse (**12**). Créé à l'initiative de l'évêque Mgr Sebaux et dirigé par des prêtres diocésains, venus pour la plupart du séminaire de Richemont, le collège Saint-Paul s'installe dans l'ancien couvent des Minimes en 1878[43] (**13**). D'autres congrégations s'implantent dans des maisons du plateau, à l'instar des Sœurs de la Sainte-Famille en 1860, rue du Minage (**14**). En 1872, ce sont les Sœurs Sainte-Marthe qui réinvestissent l'hôtel de Frégeneuil (**15**), tandis que les frères des Ecoles chrétiennes ouvrent une école en 1864, rue Froide (**16**). La congrégation de Notre-Dame des Anges achète une partie des parcelles de l'ancien palais Taillefer pour pouvoir dispenser un enseignement destiné aux jeunes filles (**17**). A l'Ouest du plateau, le lycée de Beaulieu est agrandi sur les plans de Paul Abadie fils (**18**).

2.5.3. ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS URBAINS

Investissant des terrains restés libres dans le faubourg de la Bussatte, des équipements militaires s'implantent sous la Troisième République, le long de la route de Périgueux (**19** *sur la carte cadrée plus largement*), s'ajoutant à la caserne des Capucins, à proximité de laquelle a été construite, en 1858, une prison départementale (**20** *sur la carte cadrée plus largement*), sur les plans de l'architecte Edmond Brazier. A l'Ouest, établi près d'un bras de la Charente, un nouvel abattoir municipal (**21** *sur la carte cadrée plus largement*) remplace, en 1893, l'ancien site, ravitaillant le nouveau marché dû à Édouard Warin, qui vient être ouvert à l'emplacement du châtelet (**22**).

LES PERCEMENTS ET ALIGNEMENTS SUR LE PLATEAU

Peu nombreuses, les opérations de voirie sont destinées, comme celles du siècle précédent, à faciliter la circulation. Au début du Second Empire, la rue de Friedland (**23**) est prolongée, formant un alignement ordonnancé d'immeuble aux façades identiques. Cette nouvelle voie – actuelle rue Tison d'Argence – aboutit à la rue Prudent (**24**), tracée à la même période, depuis la place du Mûrier (actuelle place Francis Louvel) jusqu'à la place Henri Dunant. Probablement à la même époque, est élargie la rue Molière (**25**).

Mais l'opération de voirie la plus importante sur le plateau est celle du percement de la rue des Halles, correspondant à l'actuelle avenue du

Rue Tison d'Argence

[43] *A la Révolution, le couvent accueille la Manutention militaire jusqu'en 1877, date à laquelle il est occupé par le service des hypothèques.*

Général de Gaulle (**26**), à l'emplacement du cimetière de l'église Saint-Paul. Reliant la place de l'Hôtel de Ville – issue de la démolition, en 1854, des étaux de bouchers de la fin du XVIIIe siècle – aux nouvelles halles, elle devient l'une des principales artères commerçantes du Vieil-Angoulême.

Les démolitions d'îlot permettent par ailleurs de dégager des places. C'est ainsi que l'îlot délimité par la rue des Trois-Fours, Henri-IV et de Sully (qui se situait dans le prolongement de la rue du Point-du-Jour), disparaît entre 1861 et 1893 (27). A partir du début du XXe siècle, sensible aux problématiques hygiénistes, la municipalité acquiert plusieurs parcelles pour procéder à des destructions visant à aérer le tissu.

A partir de 1905, un îlot et deux têtes d'îlot sont ainsi démolis entre les anciennes rues Saint-Joseph et Sainte-Marie pour aménager une place (actuelle place du Commandant Raynal **28**). La même logique est à l'œuvre dans l'extension de la place Saint-Martial vers l'Est, suite à la destruction, de 1905 à 1907, d'un îlot au Sud de la nouvelle église Saint-Martial (**29**). Quant à la place du Général-Resnier, elle est issue de la disparition, en 1922-1923, de deux îlots (30). En 1931, sa rive Sud voit la construction d'un poste de pompiers (31) sur les plans de l'architecte départemental Roger Baleix, également auteur du bureau de bienfaisance cinq ans plus tard, à l'angle des rues Jean-Jaurès et d'Aguesseau (**32**). Au début du XXe siècle, la rue Turgot, longeant à l'Est les bâtiments du lycée Beaulieu, est redressée (**33**).

Le poste de pompiers réhabilité dans les années 1990-2000

Le bureau de bienfaisance, actuel centre communal d'action sociale

Immeuble à l'angle des rues Hergé et des Arceaux

Maison rempart du Midi

LA POURSUITE DE L'URBANISATION DES RAMPES

Sous le Second Empire, l'aménagement des rampes, amorcé dans les années 1840, se poursuit pour concerner toute la partie Sud, de Saint-Ausone à la chapelle d'Obezine. Certains alignements bâtis, à l'instar des rues Louis Desbrandes, Waldeck-Rousseau, Paul Abadie, Corderant, et dans une moindre mesure la rue Laferrière, présente une cohérence architecturale fondée sur la reproduction identique – ou quasi-identique – d'un même dessin de façade. Les maisons individuelles, larges de deux à trois travées, reprennent le modèle déjà à l'œuvre rue de Montmoreau ou sur certains tronçons des rues du quartier de la Préfecture. Sur un rez-de-chaussée orné de lignes de refends, s'élèvent deux étages carrés séparés par des bandeaux moulurés. Les baies du premier étage sont surmontées d'un entablement souvent soutenu par de fines consoles sculptées. Les séquences les plus homogènes sont constituées par les rues Louis Desbrandes et Corderant dont les balustrades de couronnement masquant la couverture viennent souligner la cohérence de ce front bâti qui semble s'offrir en spectacle depuis le rempart Jérôme et Jean Tharaud et le boulevard du Docteur Emile Roux, véritables belvédères sur les rampes et la vallée de la Charente.

L'homogénéité architecturale des rampes est issue de cahiers des charges fixant la hauteur des constructions et le dessin des façades, à l'instar de la rue Corderant. Un traité passé en 1859 entre la Ville, Mme Veuve Faure et les époux Bennassi, propriétaires des terrains de la voie projetée[44], prévoit l'ouverture de la rue dans les trois ans, aux frais de ces derniers. Des conditions particulières sont imposées : largeur de la rue (8 mètres), de la chaussée (4 mètres), des trottoirs (1,50 mètre en pavés) et des caniveaux (0,5 mètre). Le traité stipule également que les « constructions devaient être élevées à 15 mètres au moins des remparts, sur un plan uniforme d'architecture et de décoration de façades. Elles ne devaient pas excéder 12 mètres de haut et être couvertes en terrasses entourées de romaines uniformes.[45] ».

Au sud-est, entre la voie ferrée de la ligne de Saintes à Limoges[46] et les rampes, une nouvelle place – l'actuelle place Saint-Gelais (**34**) –, d'où rayonnent quatre voies, est par ailleurs aménagée en 1879. Le sud de la place, ainsi qu'une partie de la partie Est de la rue Angel Albert, présentent un alignement homogène de maisons d'un étage et de trois travées. Si le principe de l'entablement soutenu par des consoles est repris, les linteaux droits à crossettes reçoivent ici des clefs, tandis que les allèges se parent de motifs végétaux incisés. Les bandeaux d'étage liant les façades entre elles, les appuis saillants et la corniche sommitale moulurée créent de puissantes lignes horizontales.

[44] *Ils sont également exploitants des Bains du Château.*
[45] *Bernard Bentz, Yvette Renaud*, Les Rues d'Angoulême – Du passé au présent*, Angoulême, Composervices éditions, p. 105.*
[46] *Déclarée d'utilité publique en 1868, la ligne de Limoges à Angoulême est inaugurée par la Compagnie des chemins de fer des Charentes en 1875.*

Rue Corderant

Rue Paul Abadie

Rue Louis Desbrandes

Rue Laferrière

Rue Waldeck Rousseau

Place Jean Faure

Place Saint-Gelais

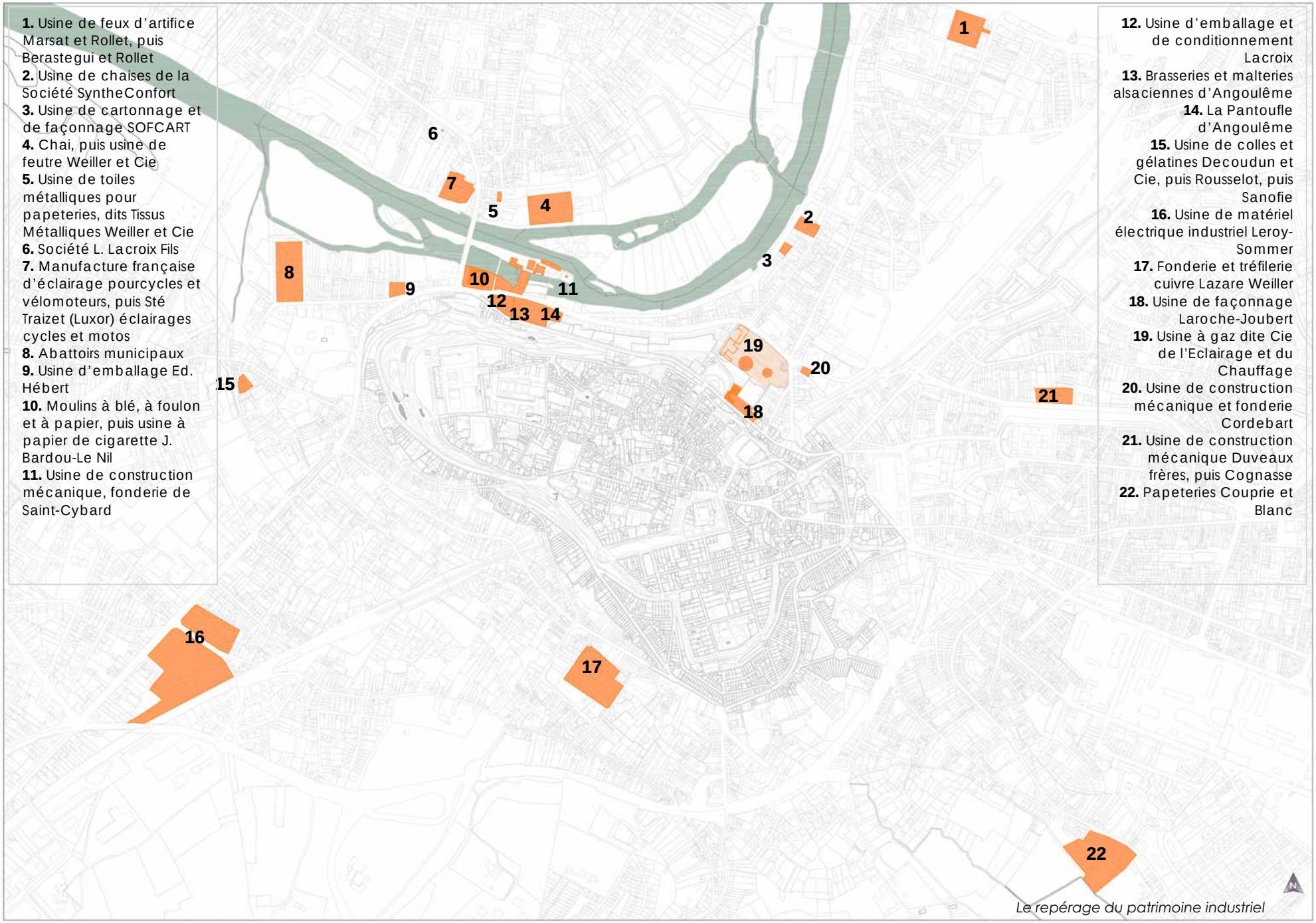

Le repérage du patrimoine industriel

2.6. 1945-2000 : DE LA RECONSTRUCTION À LA RECONNAISSANCE PATRIMONIALE

2.6.1. L'APRÈS-GUERRE : REDÉMARRAGE INDUSTRIEL ET GRANDS ENSEMBLES

Située en zone occupée, Angoulême, siège d'une *Feldkommandantur* – unité de commandement militaire départementale – est bombardée par les Alliés en 1944. Le 20 mars, le site de la Poudrerie nationale est partiellement détruit. Les 15 juin et 14 août, c'est le quartier des gares qui est touché, occasionnant d'importants dégâts humains et matériels puisque 242 civils sont tués, 400 maisons sont détruites et 5000 personnes n'ont plus de logement.

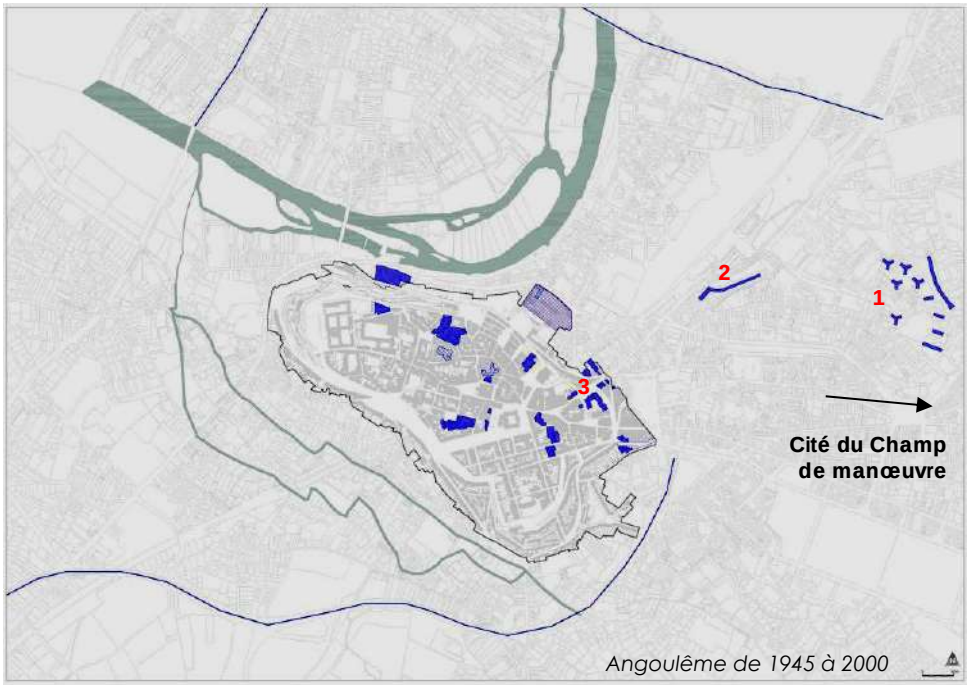

Angoulême de 1945 à 2000

Après la Seconde Guerre mondiale, l'heure est à la reconstruction. Le secteur industriel – en particulier, la fonderie et la métallurgie, qui se distinguent par une main d'œuvre qualifiée – redémarre, favorisé par la position centrale de la ville, au carrefour de voies de communication depuis le milieu du XIXe siècle. La Poudrerie nationale reprend également son activité pour répondre aux besoins des armées de l'OTAN. Avec l'aménagement à partir de 1959, dans la banlieue d'Angoulême, sur la commune de Soyaux, de la cité du Champ de Manœuvre (hors secteur donc non localisé), constituée, sur 35 hectares, de barres et de tours carrées de quatre étages, le traitement de la question du logement change d'échelle. A l'instar de la plupart des villes françaises, Angoulême se lance en effet dans la construction de grands ensembles.

Au même moment, le quartier de la gare, qui avait été bombardé en 1944, voit l'implantation, sur le plateau du Bel-Air, d'un deuxième grand ensemble dessiné sur les plans de Robert Chaume, qui conçoit des bâtiments en étoile à trois branches et une longue barre, le long du boulevard d'Auvergne (**1**). En face de la gare, le long de l'actuelle avenue de Lattre de Tassigny, s'élève également une longue barre de logements achevée en 1960 (**2**). C'est donc essentiellement à l'extérieur du plateau qu'ont lieu les principaux chantiers. Le Vieil-Angoulême ne connaît que des opérations ponctuelles de renouvellement du bâti, à l'instar des deux immeubles cadrant, sur la rive Nord, l'entrée de la rue d'Aguesseau (**3**).

2.6.2. ANGOULÊME, VILLE MOYENNE PILOTE ET L'ESSOR DE LA FONCTION CULTURELLE

Un an avant le premier choc pétrolier, Angoulême est choisie, avec Rodez, pour être « ville-pilote » dans le cadre de la politique lancée par la DATAR et le ministère de l'Equipement, qui souhaite promouvoir les villes moyennes comme nouveaux pôles de développement et d'aménagement, succédant à la politique des « métropoles d'équilibre ». Rompant avec le « productivisme urbain des années 1955-1970, fondé sur la concentration des moyens d'aménagement sur un nombre limité de zones urbaines appelées à polariser la croissance »[47], l'Etat décide de choisir les villes moyennes qui

[47] *Loïc Vadelorge, « Les villes moyennes ont une histoire », L'Information géographique, 2013/3 (Vol. 77), p. 37. Cette politique s'est traduite, entre autres, par l'aménagement de grands ensembles, de ZUP à caractère intercommunal, mais aussi par le lancement de neuf villes nouvelles.*

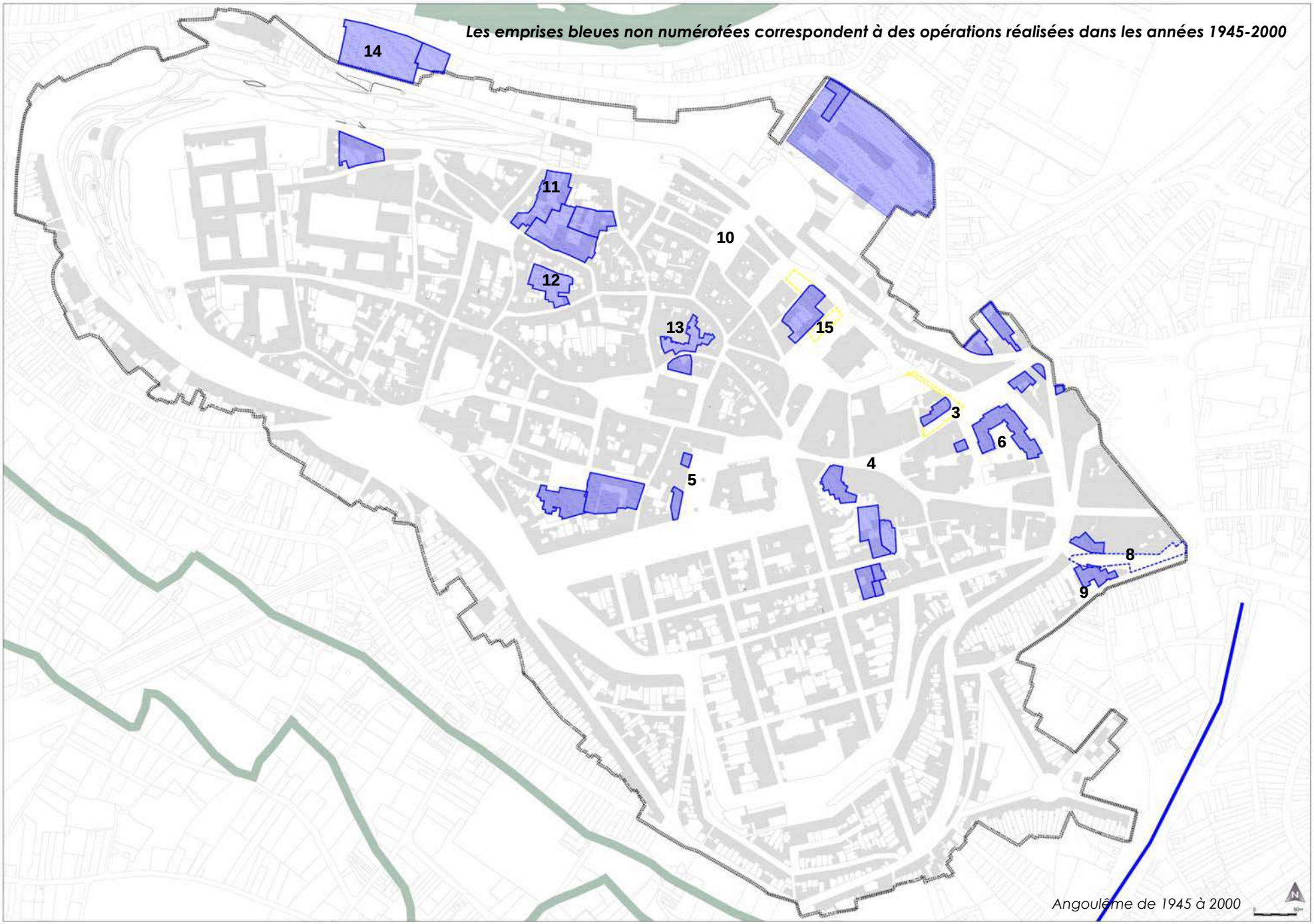
Les emprises bleues non numérotées correspondent à des opérations réalisées dans les années 1945-2000
14
11
10
12
13
15
3
6
4
5
8
9
Angoulême de 1945 à 2000

« apparaissent comme des cibles possibles pour une autre politique urbaine »[48] et donc de les accompagner dans l'amélioration de leur cadre urbain et des conditions de vie de leurs habitants. Signé en mars 1972, le contrat d'aménagement prévoit la mise à disposition par l'Etat de techniciens et d'experts, chargés de missions de conseil. C'est dans ce cadre que l'architecte en chef des monuments historiques, Jean-Louis Taupin, est chargé, par le ministère des Affaires culturelles, de réaliser, en 1974, une étude urbaine sur le « site urbain historique » d'Angoulême, préalable au POS morphologique de 1976. Parallèlement sont produites des études sur la création d'équipements socio-culturels et sur la mise en œuvre d'opérations urbaines visant l'aménagement de places, d'aires de stationnement et de piétonisation de certaines voies. Considérée comme un échec par les services du ministère de l'Equipement, critiquée par le maire d'Angoulême[49], cette expérience aboutit néanmoins à plusieurs réalisations sur le plateau[50] : piétonisation de la rue Saint-Martial (actuelle rue Hergé **4**), aménagement de la place Bouillaud sous laquelle est créé un parking (**5**). Un second parking est créé sous l'Espace Franquin (**6**). Ce lieu, qui fait partie d'un programme mixte intégrant équipement, logements, bureaux, figure, avec le conservatoire de musique et de danse Gabriel Fauré (**7**) installé dans l'ancien collège jésuite, parmi les équipements socio-culturels édifiés grâce au contrat de ville moyenne[51].

Dans le cadre du contrat ou parallèlement, le boulevard Winston-Churchill est percé en 1975 (**8**) afin de relier la rue de Montmoreau et le rempart de l'Est au boulevard de Bury[52]. Cette opération, qui a dégagé des arrières, apparaît comme un aménagement inachevé. Sur sa rive Sud est édifiée en 1976-1977, une école maternelle publique, actuelle école Condorcet (**9**). La place du Palet est par ailleurs réaménagée sur les plans de l'architecte Roland Castro en 1979 (**10**). La même année, est créée la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Ville d'Angoulême (S.E.M.A.V.A) qui se lance dans la réhabilitation, « parfois lourde », de logements dans le Vieil-Angoulême.

Dans les années 1980, les opérations de réhabilitation et de constructions de logements sur le plateau se poursuivent, notamment au Nord-Ouest de l'îlot délimité par le boulevard Aristide Briand et par les rues des Cordonniers, Froide et des Trois-Fours. Au milieu des années 1980, Roland Castro y édifie trois immeubles autour d'une dalle sous laquelle est aménagé un parking (**11**). C'est aussi à cette époque que des opérations de curetage, à des fins différentes, sont mises en œuvre. Une aire de stationnement (parking Vauban) est créée à l'emplacement d'un hôtel particulier et de dépendances dans l'actuel îlot n°28 (**12**), tandis qu'un passage piéton (**13**) est créé dans l'actuel îlot 12, permettant de relier la rue des Trois-Notre-Dame et la rue Saint-André. Ce curetage a permis de dégager les façades Est et Sud de l'église Saint-André mais également des façades arrière qui, à l'instar du parking Vauban, n'étaient pas destinées à être vues.

Si Angoulême a été choisie pour être une ville-pilote dans les années 1970, elle n'est pas retenue pour être capitale de la préfecture de région suite à la loi de décentralisation de 1982. En revanche, elle fait partie des sites pour la mise en œuvre des « grandes opérations d'architecture et d'urbanisme » annoncées en 1982 par le président de la République, François Mitterrand, charentais d'origine. En 1983, le ministre de la culture Jack Lang annonce officiellement la création du Centre national de la bande dessinée, qui fait l'objet depuis janvier 1974 à Angoulême, d'un salon international. Deux ans plus tard, est organisé un concours. Remporté par Roland Castro et Jean Remond, il prévoit la réhabilitation des anciennes brasseries et malteries alsaciennes d'Angoulême (*cf. carte du patrimoine industriel* **14**). En 1987, l'école d'art d'Angoulême est transférée à proximité, sur le site de l'ancienne papeterie Le Nil, rejointe un an plus tard par le musée du papier (*cf. carte du patrimoine industriel* **10**).

[48] Ibidem.

[49] *Alors que les services du ministère de l'Equipement considèrent que les élus locaux ne se sont pas suffisamment impliqués dans le montage du projet d'aménagement urbain, le maire fait part des inconvénients de l'intervention de l'Etat qui « nous envoie ses* missi dominici *techniques, nous dispense ses conseils, bouleverse nos projets, parfois ainsi les retarde, et, en plus, ce qui est plus grave, ne compense pas ses désavantages par l'apport de moyens financiers pourtant absolument indispensables ». Cité par Jean Comby,* in *« Chronique de la Charente 1973. L'opération "Angoulême, ville moyenne pilote" : la fin d'une illusion ? »,* Norois*, n°83, juillet-septembre 1974, p. 498.*

[50] *A l'extérieur du plateau, sont aménagés la « petite rocade » formée par la rue et le pont Saint-Antoine et par le boulevard de Bretagne), la voie de l'Europe à l'emplacement de l'ancienne voie ferrée et la ZUP de Ma Campagne.*

[51] *Voir les fiches équipements du conservatoire et de l'espace Franquin.*

[52] *Le boulevard W.-Churchill constitue le dernier tronçon d'un percement nouveau (boulevard Salvador Allende, boulevard de Bury) réalisé pour doublier la rue de Périgueux de 1956 à 1964.*

Au début des années 1990, la question du stationnement souterrain est remise au goût du jour : un parking supplémentaire est créé sous les halles entraînant la destruction d'un îlot (**15**).

En 2003, la ville inscrit dans son « Grand Projet Urbain » la valorisation de son patrimoine, qui, avec la redynamisation commerciale, l'amélioration du fonctionnement urbain, la revalorisation de l'habitat et le développement et la meilleure répartition des équipements, fait partie des actions destinées à requalifier le centre-ville. C'est ainsi qu'en 2005, elle confie à l'architecte G.-H. Bailly, l'étude de Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager, approuvée en 2010 à laquelle se substitue, pour partie, l'actuel plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable.

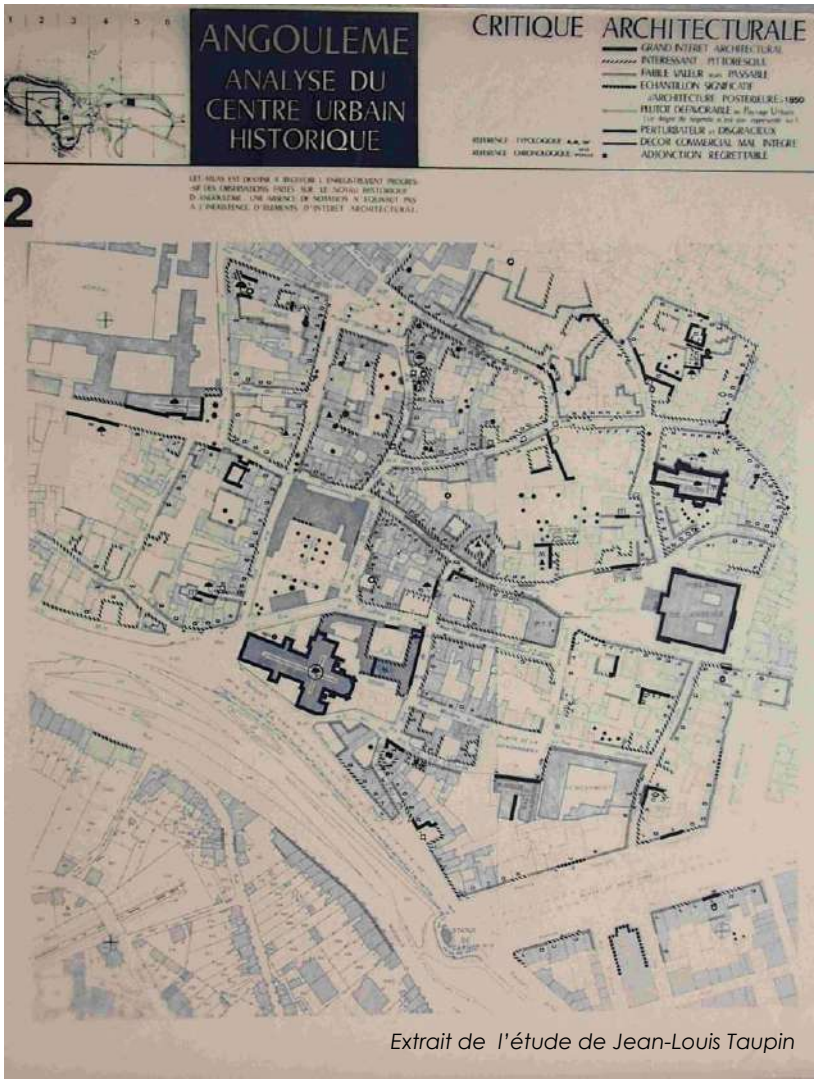

Extrait de l'étude de Jean-Louis Taupin

L'espace Franquin édifié dans les années 1970 à l'emplacement du séminaire

Exemple de mur peint rue Saint-André

L'ensemble de logements édifié sur les plans de l'architecte Roland Castro dans les années 1980 (boulevard Aristide Briand)

3. SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION URBAINE

3.1. L'ÉVOLUTION URBAINE PAR PÉRIODE : DE L'ANTIQUITÉ À NOS JOURS

ANTIQUITE

Lorsqu'est édifiée, sous le Bas-Empire (IVe siècle ?), la première enceinte, l'occupation de l'espace enserré est faible. L'accession au rang de *civitas* d'Angoulême, à la fin du IVe siècle, ne semble pas être à l'origine d'une urbanisation significative. Avec l'inhumation de saint Ausone, premier évêque de la ville, à l'ouest du plateau dans une nécropole, le christianisme commence à imprimer sa marque dans l'espace urbain.

MOYEN-AGE

Le quadrillage de la ville par les édifices religieux s'intensifie au Moyen-Age. Leur importance contraste avec le cadre urbain où l'habitat semble encore très peu dense. Les invasions musulmanes et scandinaves mettent à mal les églises et l'enceinte antique, plusieurs fois reconstruite. Au XIIIe siècle, l'affirmation de la puissance comtale, symbolisée par la construction du « château neuf », semble être à l'origine d'une densification bâtie. La vie urbaine s'anime : le port de l'Houmeau est créé, des marchés s'installent, tandis que plusieurs couvents s'implantent.

16E SIECLE-1789

Subissant de plein fouet les guerres de religion, la ville, plusieurs fois assiégée, doit reconstruire ses édifices religieux et renforcer ses fortifications. La fin des conflits lui permet de poursuivre son essor urbain. Si l'ouest du plateau est encore occupé par de vastes espaces libres, l'habitat se densifie. L'intensification du trafic sur la Charente, l'amélioration du réseau routier, contribuent au développement des faubourgs. L'implantation des établissements de la contre-réforme catholique complète le quadrillage religieux déjà important. A la veille de la Révolution, le réseau viaire est modernisé : des espaces d'agrément (promenades) sont aménagés à l'emplacement des anciens remparts, tandis que de nouvelles places sont créées après démolition de plusieurs halles médiévales.

1789-1852

Débuté à la fin des années 1770, le lotissement du parc du château à l'initiative du comte d'Artois, étend la zone urbanisée vers le sud. Le long de voies formant un réseau quadrillé, s'élèvent, jusqu'au milieu du XIXe siècle, des bâtiments aux façades dessinées selon un modèle également mis en œuvre sur de très nombreuses maisons du plateau, à partir des années 1830. Une vaste campagne de refaçadage transforme en effet, à cette époque, le paysage urbain du Vieil-Angoulême. Préfecture depuis l'Empire, Angoulême se dote par ailleurs de nombreux équipements : préfecture, palais de justice, caserne, établissements d'enseignement publics et privés, halles de marché.

1852-1945

L'essor urbain se poursuit sous le Second Empire qui voit l'arrivée du chemin de fer pour lequel est creusé un tunnel sous le plateau. L'urbanisation concerne désormais l'ensemble des rampes qui voient l'alignement, le long de nouvelles voies, de maisons aux façades homogènes similaires à celles redessinées à partir des années 1830 dans le Vieil-Angoulême. De nouveaux équipements sont construits (hôtel de ville, théâtre, halles, casernes) ou reconstruits (églises) pour répondre aux besoins d'une population en forte progression, puisqu'entre 1861 et 1936, la ville gagne 13 000 habitants.

1945-2000

Si le quartier de la gare est partiellement détruit par les bombardements de 1944, le plateau est épargné. Dans les années 1970, Angoulême est choisie pour être « ville moyenne pilote ». Cette expérience se traduit par la piétonisation de certaines rues, l'aménagement d'aires de stationnement et la création d'équipements socio-culturels (« Espace Franquin », conservatoire de musique et de danse). A la même époque, un salon international de la bande-dessinée est organisé, s'inscrivant dans la continuité de l'industrie papetière.

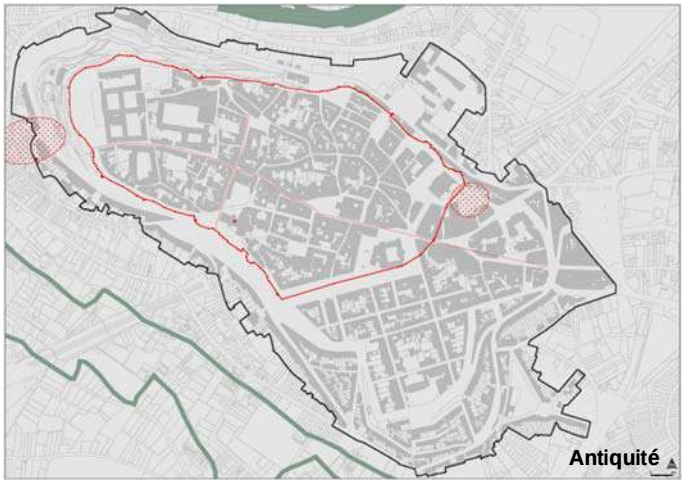
Antiquité

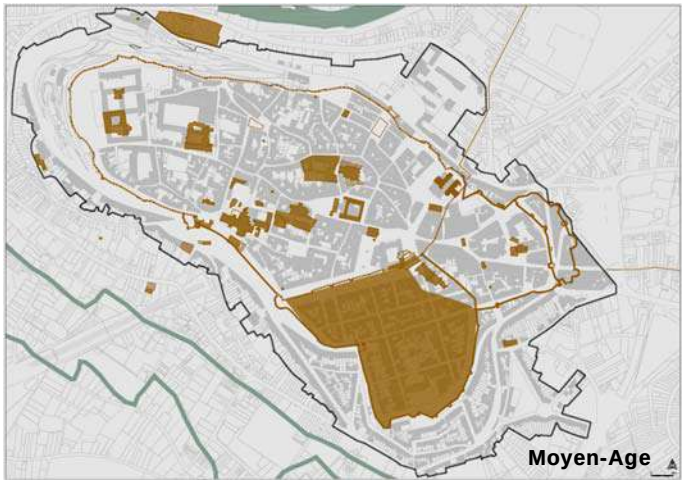
Moyen-Age

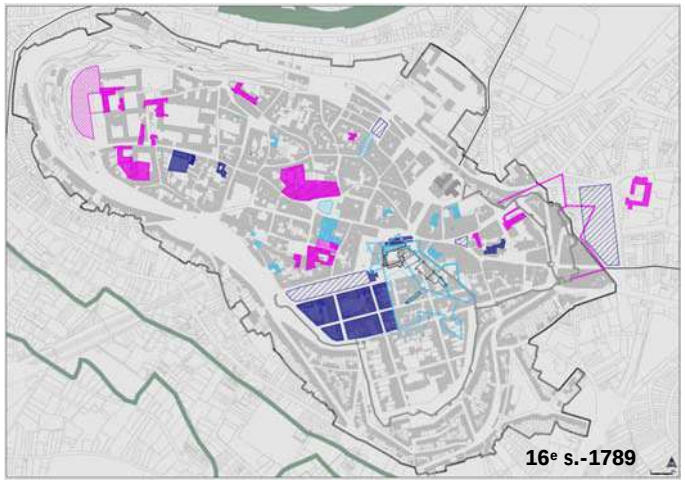
16e s.-1789

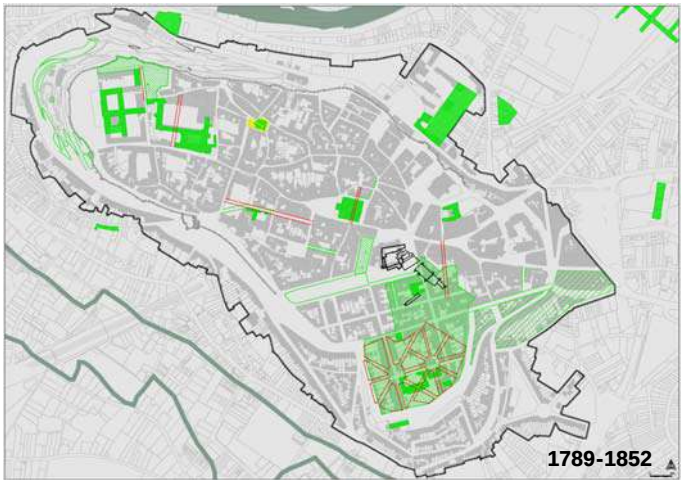
1789-1852

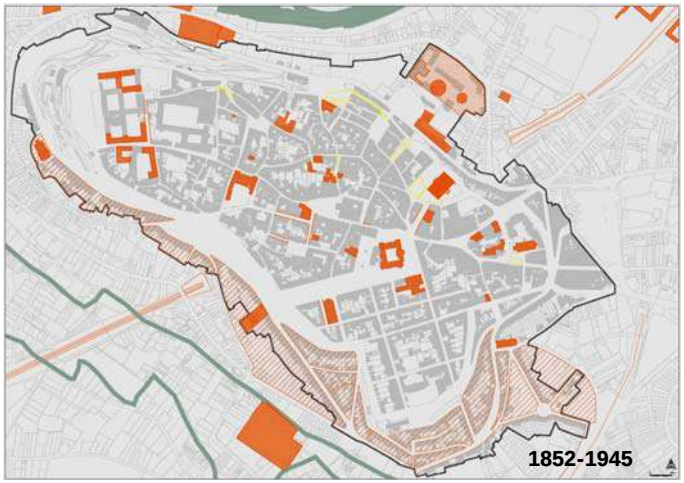
1852-1945

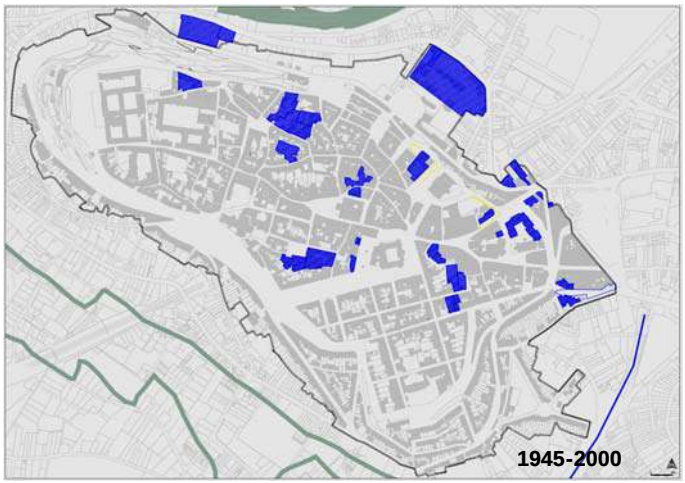
1945-2000

3.2. SYNTHÈSE DES ENCEINTES

L'ENCEINTE GALLO-ROMAINE

L'enceinte édifiée probablement dans le courant du IVe siècle protège un territoire faiblement urbanisé. Enserrant une superficie de 27 hectares, elle est dotée d'au moins quatre portes : la **porte de l'Arc** au nord-ouest, la **porte Saint-Vincent** au sud, la **porte du Périgord** à l'est et la **porte du Palet** au nord. Des fouilles effectuées au niveau du rempart de Beaulieu indiquent que le mur était constitué de remplois de monuments funéraires et civils. Malmenée dès le siège de Clovis au VIe siècle, elle fait plusieurs fois les frais des assauts des invasions musulmanes (début du VIIIe siècle) puis scandinaves (IXe siècle).

L'ENCEINTE AU 12E SIECLE

Au début du XIIe siècle, elle semble être reconstruite, « couvrant au moins partiellement les fortifications antérieures »[53], comme l'attestent des observations au Jardin Vert où des pans de murailles présentent des « décrochements formant une série de flanquements, sortes de tours quadrangulaires à peine saillantes »[54]. Vers 1160-1180, un **châtelet** est édifié pour renforcer le flanc nord-est (emplacement des halles centrales).

L'ENCEINTE AU DEBUT DU 13E SIECLE

Le début du XIIIe siècle marque une étape importante dans l'évolution du système fortifié du plateau, puisqu'à partir de 1220, l'enceinte est étendue vers le sud. Dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle résidence comtale, le « **château neuf** » – venant supplanter le Palais Taillefer – à l'angle sud-est du périmètre protégé, est édifié un mur d'enceinte comprenant une vingtaine de tours demi-rondes et deux accès : la **porte du Secours**, à l'ouest et la **tour Landon** à l'est. Elle contient un vaste parc à gibiers d'une dizaine d'hectares, constituant une réserve de chasse pour le comte.

L'ENCEINTE A LA FIN DU 13E SIECLE

A la fin des années 1280, une deuxième extension fortifiée vient englober le **faubourg Saint-Martial** qui s'était formé à l'est du plateau autour de l'église du même nom, augmentant la surface *intra-muros* de 6 hectares. Sur son flanc est, elle est renforcée par une double ligne de murailles constituée de bastions en demi-lunes. A ce niveau, l'éperon sur lequel s'est implantée la ville est en effet relié au plateau de Soyaux par un étroit pédoncule pouvant constituer un passage pour d'éventuels ennemis. Quatre accès sont aménagés : les **portes de Chande**, **Saint-Martial**, **Nontron** et **du Sauvage**. A la même époque, une « **grande salle** » édifiée, par Jeanne de Fougères, à l'intérieur de la première extension, complète la résidence comtale au sud.

L'ENCEINTE A LA FIN DU 16E SIECLE

Afin d'adapter une partie des remparts au progrès de l'artillerie, le gouverneur de l'Angoumois, Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Epernon, fait élever, autour du château comtal, une enceinte défendue par sept bastions, comprenant à chaque angle une échauguette en encorbellement couverte d'une coupole. A l'intérieur, la « grande salle » de Jeanne de Fougères est transformée en **arsenal** en 1592, tandis qu'une **caserne** est construite à quelques mètres plus à l'ouest.

L'ENCEINTE AU DEBUT DU 17E SIECLE

Le point faible de l'enceinte, déjà renforcé au XIIIe siècle par la double ligne de défense du faubourg Saint-Martial, est de nouveau protégé à partir de 1616 par trois bastions triangulaires. Des ouvrages en terre ont par ailleurs probablement été édifiés pour protéger le flanc nord-ouest.

[53] Hugues Moreau, « Les remparts », in *Coll.,* Angoulême – Monuments disparus*, Prahec, éditions Patrimoines et médias, 2005, p. 63.*
[54] Op. cit*., p. 62*

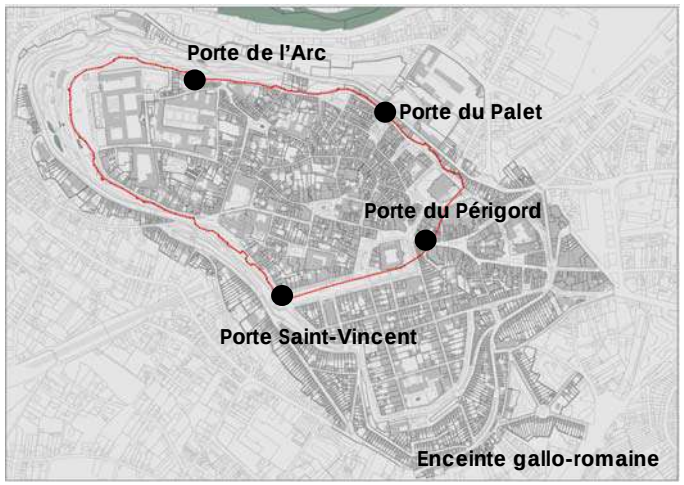
Porte de l'Arc
Porte du Palet
Porte du Périgord
Porte Saint-Vincent
Enceinte gallo-romaine

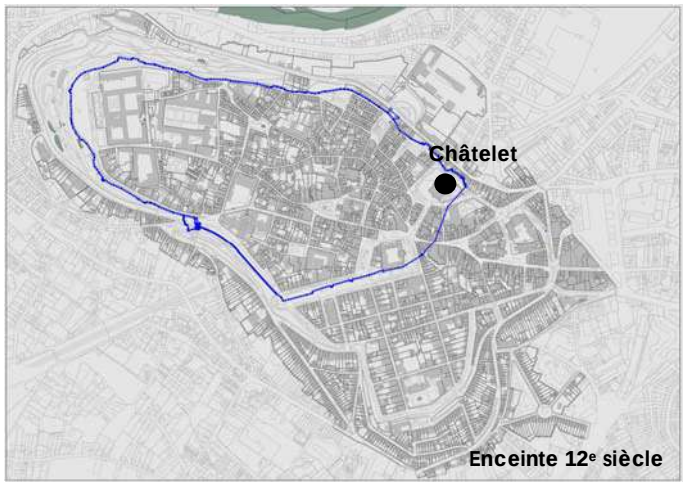
Châtelet
Enceinte 12e siècle

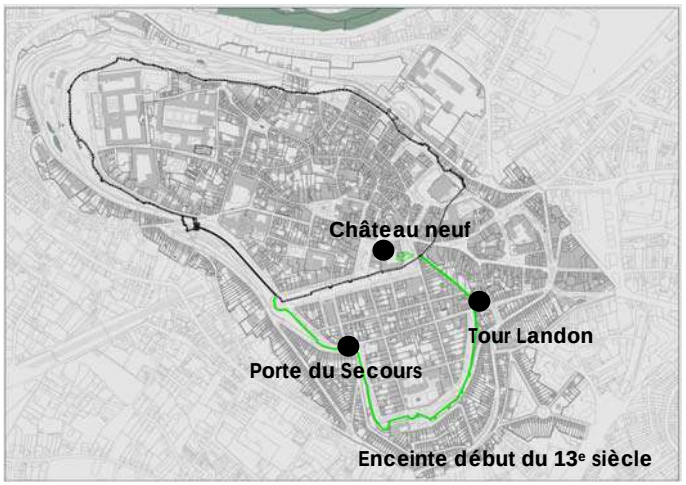
Château neuf
Tour Landon
Porte du Secours
Enceinte début du 13e siècle

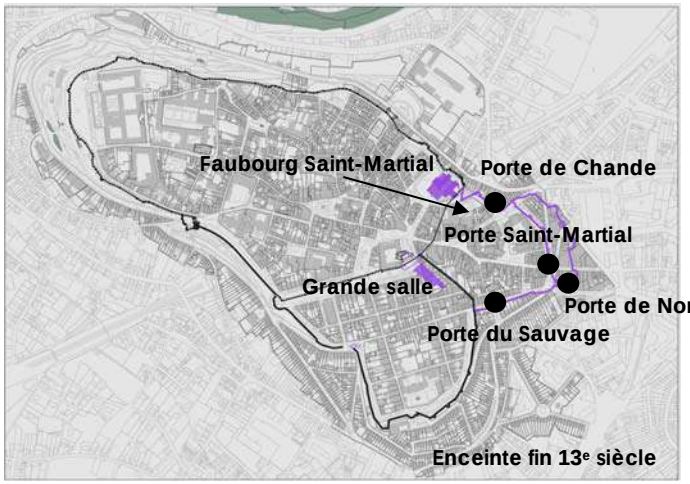
Faubourg Saint-Martial
Porte de Chande
Porte Saint-Martial
Grande salle
Porte de Nontron
Porte du Sauvage
Enceinte fin 13e siècle

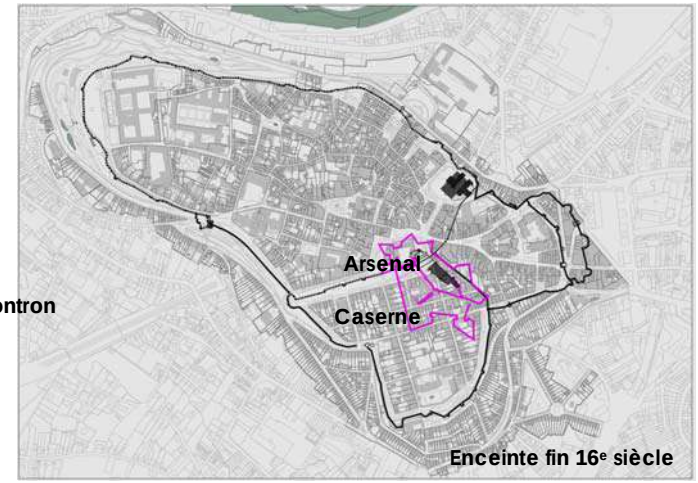
Arsenal
Caserne
Enceinte fin 16e siècle

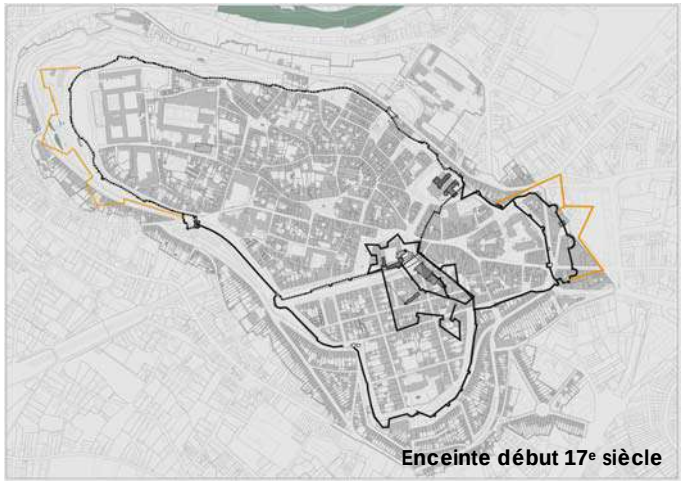
Enceinte début 17e siècle

3. SYNTHÈSE DES ÉDIFICES RELIGIEUX ET CIVILS DISPARUS

3.1. MÉTHODOLOGIE ET OBJECTIFS

Cette carte fait figurer, sans distinction de période, les édifices civils (en jaune) et religieux (en orange) détruits ou subsistant à l'état de vestige. Leur emprise ou leur localisation a pu être déterminée grâce au dépouillement de sources (ouvrages anciens, bibliographie) et à la consultation de plans anciens. Même disparus, ces éléments contribuent à expliquer la forme parcellaire ou le réseau viaire (certaines voies disparues ont également été restituées par des points violet). L'exploitation de la documentation a, par ailleurs, permis de délimiter, en rouge, les cimetières, et ainsi de mesurer l'impact sur le parcellaire de ces espaces. Il a également été possible, par superposition entre le cadastre napoléonien et le plan actuel, de représenter les rues tracées ou les îlots totalement ou partiellement détruits après 1825 (bleu foncé) dans le cadre d'aménagements destinés à fluidifier la circulation, ainsi que les opérations de voirie projetées (bleu clair), mais non réalisées, en l'occurrence le lotissement de la partie sud du quartier de la Préfecture.

3.2. UN PATRIMOINE RELIGIEUX À L'ÉTAT DE VESTIGES, DES ÉQUIPEMENTS RECONSTRUITS

L'analyse de la carte montre que les **édifices religieux**, malmenés depuis les guerres entre catholiques et protestants du XVIe siècle, ont quasiment tous été détruits suite aux ventes révolutionnaires[55].

A l'exception de la cathédrale Saint-Pierre et des églises paroissiales Saint-Martial et Saint-Jacques, les autres établissements religieux, déclarés biens nationaux, ont, en effet, été confisqués en vertu du décret du 2 novembre 1789. S'ils n'ont pas été démolis immédiatement, la plupart ont été occupés par d'autres fonctions, retardant leur disparition : écuries (couvent des Jacobins), manutention militaire (couvent des Minimes), salle de bal (église Saint-Jean), hôpital (couvent des Cordeliers), gendarmerie (couvent des Filles de la Foi), brasserie (abbaye Saint-Cybard), établissement d'enseignement (abbaye de Beaulieu). Parmi ces édifices reconvertis, certains sont finalement démolis dans le cadre d'opérations de voirie (église Saint-Jean), d'autres remplacés par des équipements (palais de justice à l'emplacement du couvent des Jacobins, collège et lycée privés Saint-Paul à l'emplacement du couvent des Minimes, gendarmerie à l'emplacement du couvent des Filles de la Foi)[56]. Les transformations successives dont font l'objet l'abbaye de Saint-Cybard et celle de Beaulieu font disparaître les derniers vestiges conservés, à la différence du couvent des Cordeliers, dont l'église et la salle capitulaire sont conservées lors de l'installation de l'hôpital. Dans les années 1970-80, le séminaire, qui avait rouvert ses portes en 1817 puis avait été transformé en maison du peuple, et le collège des Jésuites, occupé par des écoles au XIXe siècle, disparaissent à leur tour pour laisser place à des équipements socio-culturels dans le cadre du contrat de ville moyenne. Quant aux églises du Petit-Saint-Cybard et Saint-Antonin, vendues à la Révolution, elles ont été, dès le début du XIXe siècle, remplacées par des immeubles de logement. Plusieurs édifices ont été reconstruits à partir des années 1840, à leur ancien emplacement : l'église Saint-Jacques de l'Houmeau (hors SPR) par Paul Abadie père, l'église Saint-Martial par son fils, de 1849 à 1856, à qui l'on doit également la réédification de l'église Saint-Ausone de 1864 à 1869. La chapelle Notre-Dame-d'Obezine, remplaçant une chapelle datant de 1731-1732, est le dernier édifice religieux à avoir été construit à Angoulême. Il subsiste, ponctuellement, quelques vestiges (parfois eux-mêmes très transformés), d'édifices religieux. Repérés par une étoile rouge, ils concernent, entre autres, le couvent des Ursulines, des Tiercelettes, ou encore l'église Saint-Paul. Le volume et les décors intérieurs de la chapelle des sœurs de la Sainte-Famille, transformée en logements, ont en revanche été conservés.

La carte fait également apparaître les principaux **édifices civils** démolis. Parmi eux figurent essentiellement des équipements – les deux résidences comtales, le châtelet mais aussi les halles médiévales remplacées par des places, les hôpitaux (Hôtel-Dieu Notre-Dame-des-Anges, hôpital de la Sagesse), le théâtre Suchet, les Bains du Château – mais aussi les demeures médiévales et Renaissance détruites lors du percement de la rue Tison d'Argence.

[55] *Certains édifices avaient disparu avant, comme les églises Saint-Eloi, Saint-Vincent ou l'enclos du Temple.*
[56] *Après le départ de la gendarmerie nationale en 1996, les services de la préfecture occupe le bâtiment avant que celui-ci ne soit réhabilité en immeuble de logements en 2012.*

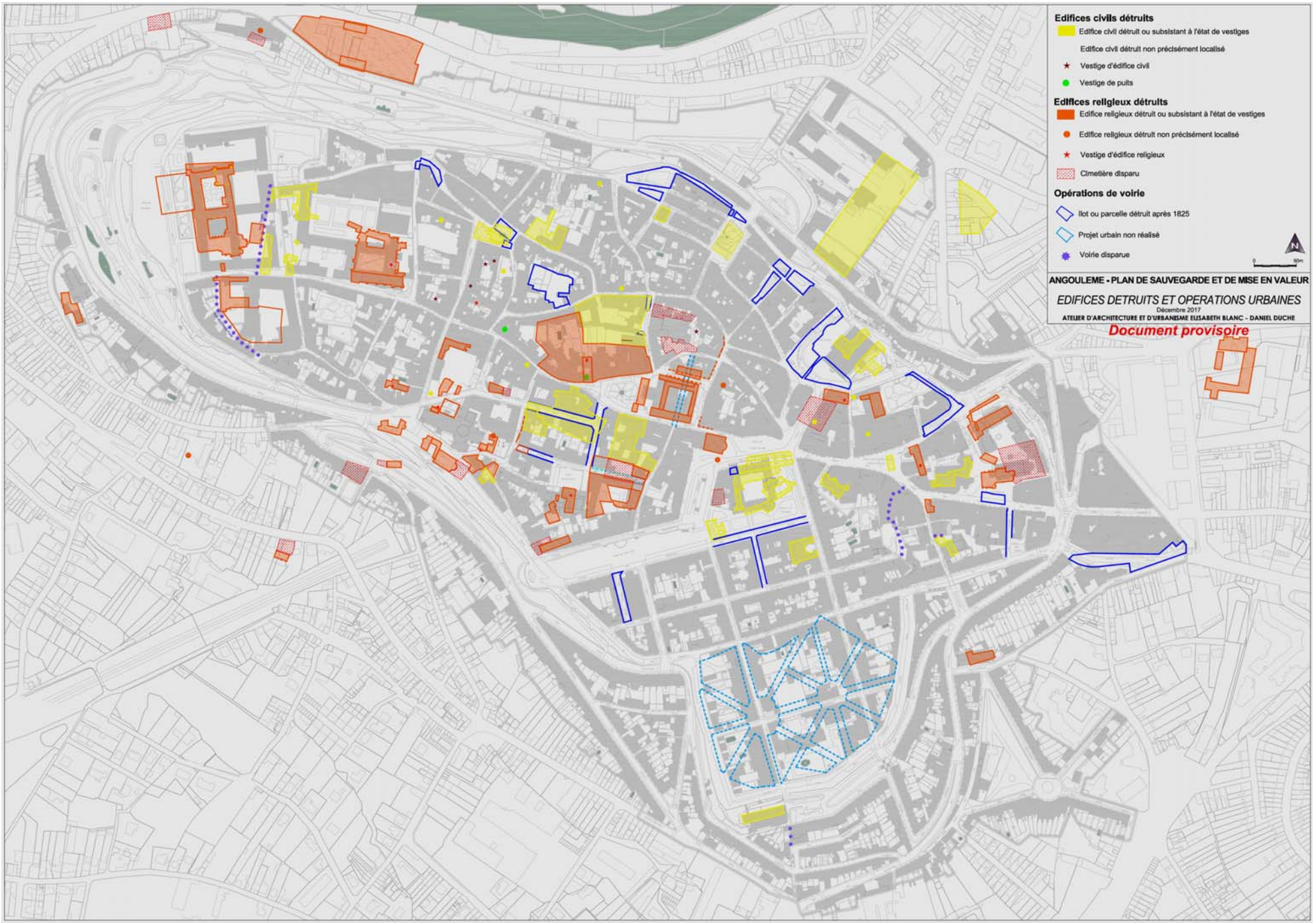
Edifices civils détruits
Edifice civil détruit ou subsistant à l'état de vestiges
Edifice civil détruit non précisément localisé
Vestige d'édifice civil
Vestige de puits
Edifices religieux détruits
Edifice religieux détruit ou subsistant à l'état de vestiges
Edifice religieux détruit non précisément localisé
Vestige d'édifice religieux
Cimetière disparu
Opérations de voirie
Ilot ou parcelle détruit après 1825
Projet urbain non réalisé
Voirie disparue
ANGOULEME - PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR
EDIFICES DETRUITS ET OPERATIONS URBAINES
Décembre 2017
ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME ELISABETH BLANC - DANIEL DUCHE
Document provisoire

4. LES ENSEMBLES URBAINS

Le découpage des ensembles et sous-ensembles urbains s'appuie essentiellement sur l'évolution historique du tissu de la ville, ainsi que sur les éléments topographiques existant dans le paysage angoumoisin, puisque le relief très marqué est l'une des caractéristiques essentielles de la morphologie urbaine locale. Ce découpage s'attache aussi à dégager des secteurs homogènes et cohérents dont la perception se lit encore clairement, non seulement dans le parcellaire, mais aussi dans les séquences urbaines perceptibles en traversant la ville, ou consacrées par les usages. Cette dimension est particulièrement évidente dans la ville d'Angoulême. La plupart des ensembles ou sous-ensembles urbains sont constitués par des îlots entiers. Dans certains cas, justifiés notamment par l'histoire, la liberté de faire passer les limites des secteurs dans des cœurs d'îlot a été conservée.

Au cœur de l'agglomération, et dans les limites du PSMV, on peut distinguer **deux grands ensembles urbains**, que le relief angoumoisin permet d'identifier clairement, dès l'approche de la ville : **le Plateau**, délimité par les anciennes enceintes urbaines, et **les Rampes**, qui habillent aujourd'hui les flancs escarpés et viennent s'agréger autour du noyau urbain.

Le Plateau comprend quatre ensembles urbains, correspondant à des étapes de construction de la ville ancienne et caractérisés par des différences dans la morphologie urbaine et les types bâtis présents dans chacun de ces ensembles : le **Vieil-Angoulême**, **Beaulieu**, le **Centre-Ville**, et le quartier **Château/Parc/Préfecture.**

Sur les contreforts du plateau, **les Rampes** sont constituées par trois ensembles urbains présentant certaines singularités historiques et morphologiques : **Rampes de l'Est/Les Bézines**, **Rampes du Midi/Jardin Vert/Les Rotondes**, et **Rampes du Nord/Motte du Palet.**

Certains ensembles urbains sont subdivisés en deux à quatre sous-ensembles, car ils comprennent des quartiers aux identités marquées, qui forment des séquences urbaines encore très identifiables pour les Angoumoisins comme pour les visiteurs découvrant la ville.

Vue de ballon montrant le Plateau depuis le sud, avec au premier plan une partie des Rampes (© Eric Denis).

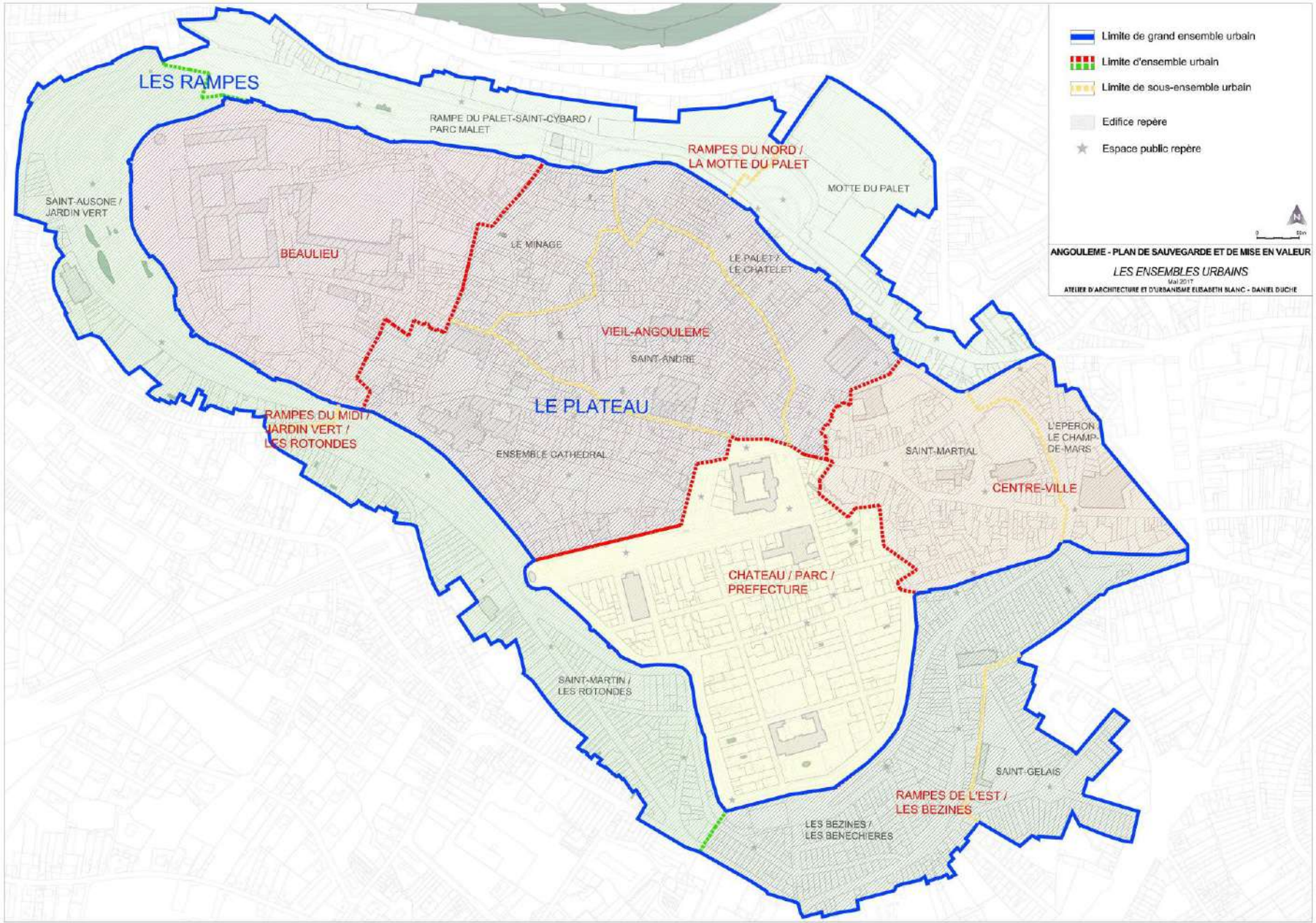

Carte des ensembles urbains dans l'emprise du plan de sauvegarde et de mise en valeur

4.1. LE PLATEAU

L'ensemble du Plateau est délimité par l'extension ultime des anciennes fortifications de la ville. Géographiquement, le Plateau se distingue dans le paysage angoumoisin en portant sur la partie la plus ancienne de la cité, rendue visible par son altitude (102 mètres, soit 80 mètres au-dessus du niveau des berges de la Charente). Ce plateau, au confluent de l'Anguienne et de la Charente, a donné à la ville d'Angoulême son surnom de « balcon du Sud-Ouest ».

Si l'on peut considérer que le Plateau correspond à la vieille ville dans son ensemble, on peut toutefois distinguer quatre secteurs urbains qui se démarquent par la nature de leur morphologie, de leur bâti, et qui traduisent des étapes de construction de la ville. Il s'agit du **Vieil-Angoulême**, de **Beaulieu**, du **Centre-Ville**, et du quartier **Château/Parc/Préfecture**.

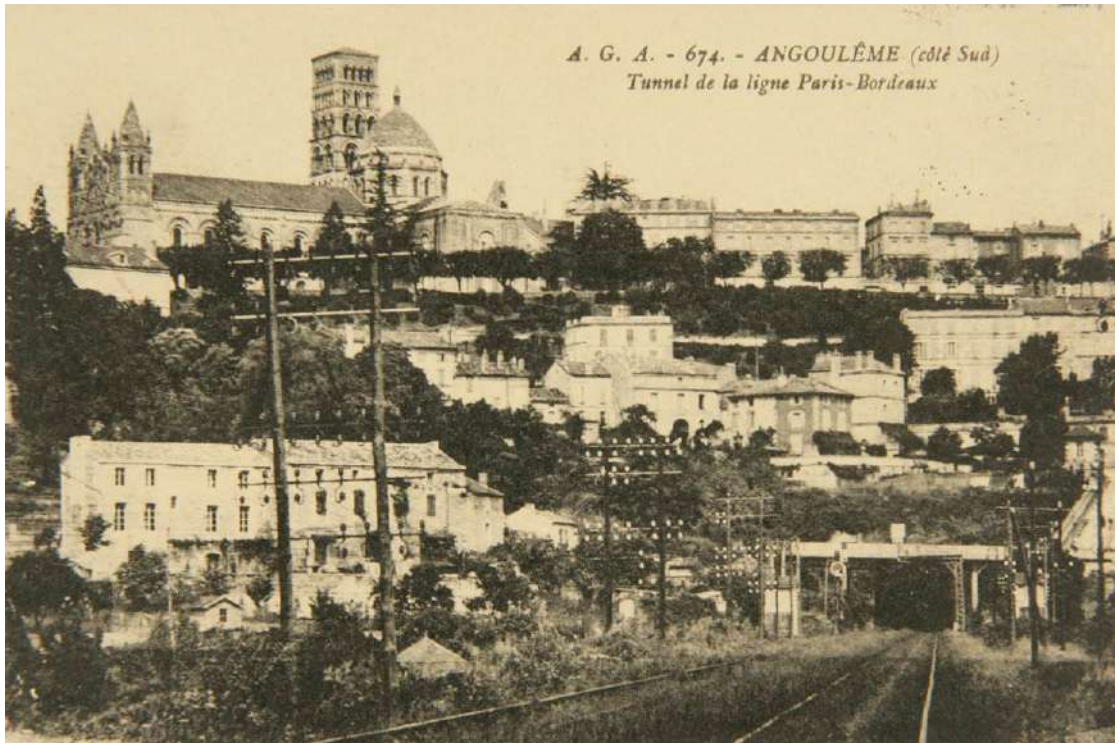

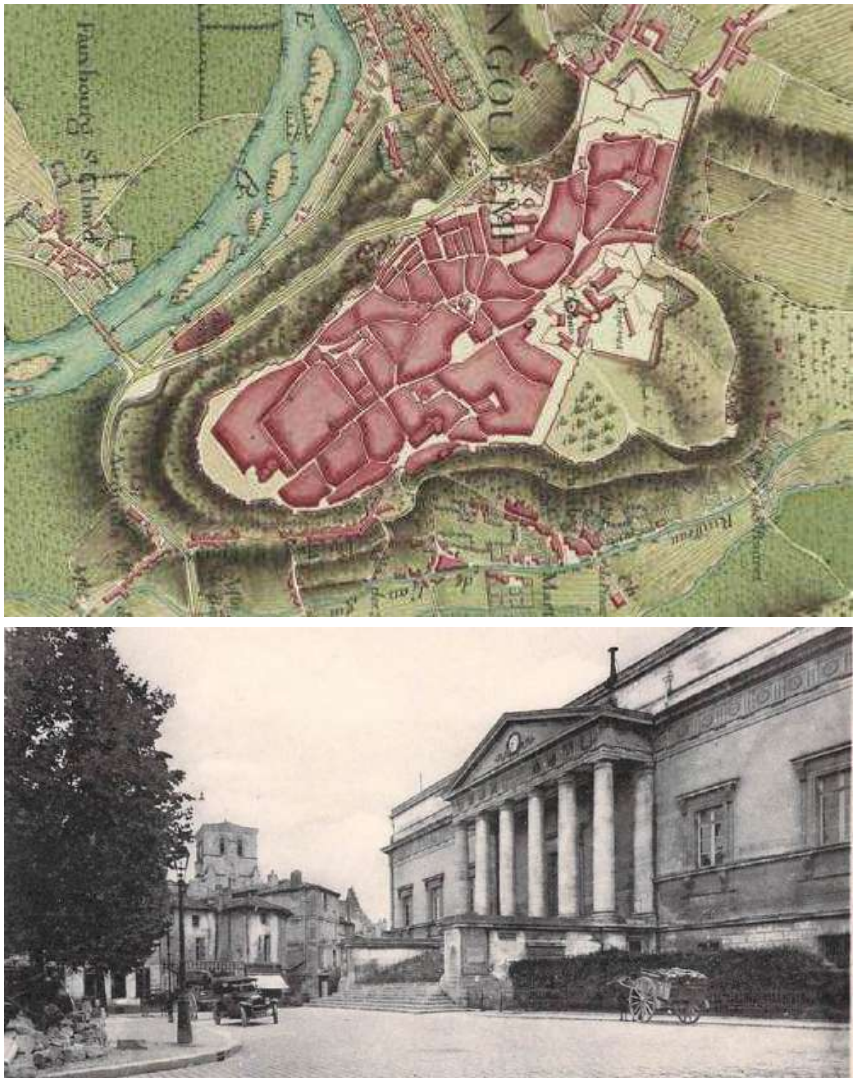

Le flanc sud du Plateau dominé par la cathédrale sur une carte postale ancienne (à gauche) ; l'atlas Trudaine 1745-1780 montrent bien le relief du Plateau (en haut) ; la place Francis-Louvel – anciennement place du Mûrier – au cœur du Plateau, sur une carte postale ancienne (en bas).

4.1.1. VIEIL-ANGOULEME

Le cœur du Plateau, qui est aussi son sommet, est occupé par le Vieil-Angoulême, ensemble très identifiable par ses rues au tracés sinueux ou plus simplement courbe, son parcellaire étroit, sa densité bâtie très importante. Si, dès l'Antiquité, la ville d'Angoulême est enfermée dans des murs dont le vaste périmètre correspond encore à celui de l'emprise de la cité médiévale, le Vieil-Angoulême correspond très probablement à la partie qui a été urbanisée en premier au sein de cette grande étendue protégée par des remparts.

Quatre sous-ensembles ou quartiers peuvent être identifiés dans le Vieil-Angoulême : **Saint-André**, **Le Minage**, **Le Palet/Le Châtelet** et l'**Ensemble cathédral**. Le Vieil-Angoulême est limité au sud et au nord par les anciens remparts.

SAINT-ANDRE

Autour de l'église paroissiale Saint-André, la plus grande partie du Vieil-Angoulême forme un quartier homogène drainé par des rues convergeant vers l'îlot où se trouve le lieu de culte (et l'emplacement de son ancien cimetière), cet îlot étant limité au nord par la rue des Trois-Notre-Dame. A l'ouest, un très grand îlot comprenait l'important palais Taillefer, dont il ne subsiste que des vestiges. Cet îlot borde au sud la place Francis-Louvel, anciennement du Mûrier, l'une des plus importantes places publiques de la ville au Moyen Âge. Sur cette place s'ouvrait le couvent des tiercelettes, dont il subsiste également des vestiges, établissement religieux qui avait probablement récupéré des parties de l'ancien palais Taillefer. Le côté oriental de l'ancienne place du Mûrier est occupé par l'imposant palais de justice construit au XIXe siècle sur l'emplacement du couvent des jacobins.

A l'ouest, l'îlot situé au contact de la place de l'Hôtel-de-Ville comprend en son cœur l'hôtel de Saint-Simon, très bel exemple d'architecture de la Renaissance à Angoulême.

Les abords de l'église Saint-André (notamment l'ancien cimetière) ont été réaménagé dans les années 1980 pour devenir un espace public ouvert sur les rues Saint-André et des Trois-Notre-Dame.

LE MINAGE

La partie occidentale du Vieil-Angoulême est une zone résidentielle calme traversée par la rue du Minage, qui mène à la place du même nom où se situait la halle au blé (l'unité de mesure du grain ayant donné son nom à la halle et donc à la place).

Le quartier forme une transition entre Saint-André et Beaulieu. Il reste une zone dont le bâti est dense mais dont l'activité est limitée. Non loin de la place du Minage, l'hôtel Conan de Hautefaye est un bel exemple de l'habitat aristocratique traditionnel d'Angoulême.

L'église paroissiale Saint-André, cœur du quartier éponyme (à gauche) ; la fontaine de la place du Minage (à droite).

LE PALET / LE CHATELET

Les franges septentrionale et orientale du Vieil-Angoulême constituent un quartier qui se distingue de Saint-André et du Minage par un parcellaire régulier, hérité de lotissements médiévaux. Bordé sur deux côtés par l'emplacement des anciennes fortifications, Le Palet/Le Châtelet dispose d'un front dégagé vers le grand paysage de la vallée de la Charente. La place du Palet s'ouvre vers ce paysage, comme d'ailleurs les places du Général-Resnier et du Commandant-Reynal, issues de la démolition d'îlots bâtis, qui cantonnent le Palet.

La seconde de ces places marque la transition avec la partie est du quartier, autour des halles du marché, construites au XIXe siècle à l'emplacement de l'ancien châtelet (qui avait été transformé en prison). Les halles sont entourées d'espaces libres publics : leur emplacement les rend visibles lorsque l'on accède à la ville haute depuis L'Houmeau. L'avenue du Général-de-Gaulle (ancienne rue des Halles) a été percée pour relier le marché à l'hôtel de ville.

ENSEMBLE CATHEDRAL

Aux abords de la cathédrale, un quartier canonial s'est organisé dès le Moyen Âge, les dignitaires du chapitre s'étant installé au plus proche de la résidence de l'évêque.

Ce secteur a été profondément transformé, en particulier depuis la Révolution, consécutivement à la vente de biens nationaux et au percement de nouvelles voies dans les anciens hôtels particuliers (rue Tison-d'Argence dans l'hôtel de la Monette, ou rue Friedland dans le cloître de la cathédrale). La régularisation de la trame viaire est plus marquée que dans le reste du Plateau.

L'enseignement est tout aussi présent dans ce quartier qu'à Beaulieu *(voir ensemble suivant)* – collège Jules-Verne, conservatoire de musique dans l'ancien collège jésuite – où les anciennes emprises religieuses ont été reprises par des équipements scolaires).

L'ancien évêché est devenu le musée des Beaux-Arts. Il jouxte la cathédrale Saint-Pierre, dont la physionomie actuelle est héritée des travaux de l'architecte Paul Abadie fils au XIXe siècle. Les anciennes maisons des chanoines sont passées en mains privées, nombre d'entre elles sont encore clairement identifiables. La maître-écolie et l'hôtel du Grand-Vicaire font partie des maisons canoniales ayant conservé de nombreux éléments anciens.

Au sud-est, le quartier est délimité par l'avenue Georges-Clémenceau, qui border la place de New York, et au sud-est par la place Bouillaud, où se trouve la chambre de Commerce de la Charente.

L'ancien châtelet sur une carte postale ancienne, avant construction des halles centrales (à gauche) ; la rue du Petit-Saint-Cybard avec vue sur le clocher de la cathédrale (à droite).

4.1.2. BEAULIEU

A l'ouest du Vieil-Angoulême se déploie un ensemble urbain occupant la naissance des versants, encore faiblement pentu, du Plateau. Outre sa limite avec le reste du Plateau à l'est, le quartier de Beaulieu est bordé par les anciens remparts qui suivent la forme arrondie du plateau rocheux à son extrémité.

Cet ensemble urbain comprend des parties urbanisées très tôt dans l'histoire de la ville, mais en adoptant une morphologie urbaine différente du Vieil-Angoulême, et parfois plus nettement modifiée au cours des siècles. Si les établissements religieux étaient nombreux dans la ville haute, leur concentration dans cet ensemble urbain était toutefois particulièrement marquée avec la présence de l'abbaye de Beaulieu, du couvent des minimes et du couvent des cordeliers. Des établissements hospitaliers ou d'assistance jouxtaient ces édifices (l'hôtel-Dieu et l'hôpital Notre-Dame-des-Anges). Comme dans l'Ensemble cathédral, plusieurs de ces emprises ont été réinvesties par des équipements scolaires, donnant à cette partie du Plateau des allures de « quartier latin ».

L'odonymie du quartier est marquée par la référence à Beaulieu : rue de Beaulieu, qui traverse le secteur d'est en ouest, place de Beaulieu, rempart de Beaulieu, place du Petit-Beaulieu. A l'extrémité du Plateau, les noms des voies font référence à l'ancienne abbaye de Beaulieu, remplacée après la Révolution par le lycée Guez-de-Balzac.

L'ancien hospice de Beaulieu regroupe deux établissements hospitaliers initiaux, sur une partie de l'ancien couvent des Cordeliers. Il est actuellement occupé par une maison de retraite.

Les établissements privés (Saint-Paul et Sainte-Marthe-Chavagnes) voisinent le grand lycée public.

Les espaces libres sont très nombreux dans ce secteur, au-delà des cours et jardins des équipements, la place de Beaulieu et la rue des Anciens-Combattants, plantées d'arbres, forment un belvédère ouvert sur l'ouest du territoire angoumoisin.

Les hôtels particuliers (le plus emblématique étant l'hôtel de Bardines) sont nombreux dans ce quartier aristocratique, certains ayant été très modifiés et étant surtout identifiables par les données historiques (logis de Beaulieu), le château de la Léotardie ayant même été totalement détruit.

Sur le rempart du Midi, des demeures bourgeoises (XVIIIe, XIXe et XXe siècles) complètent l'habitat de Beaulieu, surtout concentré dans les parties sud et sur la frange orientale du quartier.

La sinueuse rue de Beaulieu, colonne vertébrale du quartier (à gauche) ; vu du ciel, on perçoit l'importance des emprises des équipements de Beaulieu, le lycée Guez-de-Balzac et la place de Beaulieu formant une proue entourée par la végétation des rampes côté ouest (à droite) (© Eric Denis).

4.1.3. CENTRE-VILLE

L'actuel Centre-Ville d'Angoulême occupe la partie est du Plateau. Il s'organise sur les extensions de l'emprise des fortifications pratiquées au cours du XIIIe siècle, ayant permis d'inclure l'ancien faubourg Saint-Martial. Alors que l'Ensemble cathédral et Beaulieu et se développent sur les versants sud et ouest du Plateau, le Centre-Ville s'étale sur les pentes de la pointe sud-est et du pédoncule reliant le plateau d'Angoulême au plateau de Soyaux. Deux quartiers forment cet ensemble : **Saint-Martial** et **L'Eperon/Le Champ-de-Mars**.

SAINT-MARTIAL

Ancien faubourg hors-les-murs mais intégré à la ville dès le XIIIe siècle, le quartier s'est développé autour de son église paroissiale éponyme. La place faisant office de parvis à l'église actuelle (reconstruite au XIXe siècle) a été élargie et plus largement ouverte sur la rue Hergé par la démolition d'un îlot de maisons.

Cette rue est la colonne vertébrale du quartier Saint-Martial mais aussi le cœur du secteur commerçant de la ville. Tronçon de l'axe est-ouest (rue de Périgueux/rue des Postes/rue de Beaulieu), la rue Hergé suit la ligne de crête de la partie basse du Plateau, entre le pédoncule et la partie haute du Plateau. La place Pierre-Mendès-France (jusqu'à récemment Marengo, ancienne place de Marché-Vieux) forme une intersection avec le chemin venant de L'Houmeau.

Le haut de la rue Hergé et l'extrémité du rempart de l'Est (côté rue de Bélat) sont les deux seuls points de passage entre Saint-Martial et le quartier Château/Parc/Préfecture, la rue Hergé, la rue des Arceaux et le boulevard Pasteur permettant de rejoindre le Vieil-Angoulême.

Au centre du quartier, l'ancien hôpital de la Sagesse et l'ancien couvent des ursulines ont été profondément modifiés.

L'EPERON / LE CHAMP-DE-MARS

Le lien entre le plateau d'Angoulême et le plateau de Soyaux est assuré par un étroit pédoncule qui constituait le point faible de la défense urbaine de la cité. Aussi, ce front oriental a-t-il été fortifié plus fortement que les autres parties des remparts. Au début du XVIIe siècle, un ouvrage bastionné a été ajouté devant les murailles du faubourg Saint-Martial, tandis qu'une esplanade était laissé libre de construction entre cet ouvrage défensif et le couvent des capucins (actuelle cité administrative) ainsi que le faubourg de la Bussatte qui s'est développé le long du chemin de Périgueux.

Le Champ-de-Mars, qui occupe cette esplanade, est resté libre jusqu'à la construction du centre commercial actuel, tandis que l'ouvrage fortifié avancé a laissé place, après démantèlement des fortifications, à des constructions bordant les rues et rampes, rendant cette édifice militaire, notamment l'Eperon, au nord, encore très lisible dans la morphologie urbaine.

Sur le carrefour de Lille, à l'emplacement de la porte Saint-Martial, un grand immeuble commercial souligne la vocation de ce prolongement du grand axe de la ville.

La place Saint-Martial (en haut) ; l'entrée de la rue René-Goscinny vue depuis le carrefour de Lille (en bas).

4.1.4. CHATEAU / PARC / PREFECTURE

Le secteur Château/Parc/Préfecture, à l'articulation du Centre-Ville et du Viel-Angoulême prolongé par Beaulieu, présent la particularité d'être un ensemble homogène et plus récent (fin XVIIIe siècle – début XIXe siècle) qui a été en parti reconstruit sur lui-même (partie Château), loti sur des terrains qui étaient des espaces libres (Parc) et devenu un quartier très administratif (partie Préfecture) depuis l'implantation des services de l'Etat et du département, la préfecture et le conseil départemental faisant pendant à l'hôtel de ville réalisé sur le site du château.

Construit à partir du début du XIIIe siècle, le château comtal d'Angoulême occupe une position centrale dans la ville. Il a été profondément transformé et complété au fil des siècles mais en grande partie démoli au XIXe siècle lorsque l'hôtel de ville a investi ce site. Le nouveau bâtiment de Paul Abadie fils a intégré deux tours de l'ancien château. Les abords ont été totalement et progressivement dégagés et aménagés en square public s'ouvrant sur la place de New York, elle-même ouverte au nord sur la place Bouillaud.

D'importantes parties de la fortification de la fin du XVIe siècle subsistent sur le flanc oriental du quartier, marquant sa limite avec Saint-Martial, où ces murs tirent profit d'une forte rupture dans le relief du Plateau.

Le Parc du château, au sud de la place de New York (ancienne place du Parc puis cours d'Artois), n'a été loti qu'à partir de la fin du XVIIIe siècle (apanage du comte d'Artois) et surtout après la Révolution. Ce lotissement homogène, sur une trame viaire en damier (après des hésitations avec un plan en étoile), a été réalisé en quelques décennies (1780-1850). Sur la place de New York, le théâtre municipal fait partie des équipements présents dans le quartier, tout comme la Banque de France, face à l'hôtel de ville. La préfecture de la Charente, ainsi que le siège et de nombreux bureaux du conseil départemental occupe la partie sud du secteur. Le jardin préfectoral et le boulevard du Docteur-Emile-Roux forment un promontoire sur la vallée de l'Anguienne. Au nord, la place de l'Hôtel-de-Ville est une zone de contact et de transition avec le Vieil-Angoulême.

Vue aérienne du lotissement du Parc, en fond, la préfecture au (à gauche) ; la place de New York, anciennement place du Parc, avec au fond l'ancien château (à droite) (© Eric Denis).

4.2. LES RAMPES

Certaines parties des pentes abruptes du plateau d'Angoulême sont urbanisées depuis le Moyen Âge. De petits faubourgs se sont développés, en particulier au sud et au sud-est, en-deçà des portes de la ville. Ces faubourgs, par leur histoire comme par leur morphologie urbaine, forment une unité cohérente, qui peut être subdivisé en plusieurs ensembles urbains caractérisés par des différences dans leur constitution et par les spécificités du contexte topographique où ils sont implantés.

On distingue ainsi les **Rampes de l'Est/Les Bézines**, les **Rampes du Midi/Jardin Vert/Les Rotondes**, les **Rampes du Nord/La Motte du Palet**. La physionomie de ces secteurs a considérablement évolué au fil des siècles, et en particulier au cours du XIXe siècle, suite à l'arasement des fortifications et dans le cadre de l'important développement de la ville. Des opérations de lotissement ont fortement augmenté le nombre d'habitations sur les pentes de la ville, entre les noyaux faubouriens, en bas des pentes, et le pied des remparts. Il en résulte un urbanisme homogène qui participe de l'identité patrimoniale d'Angoulême.

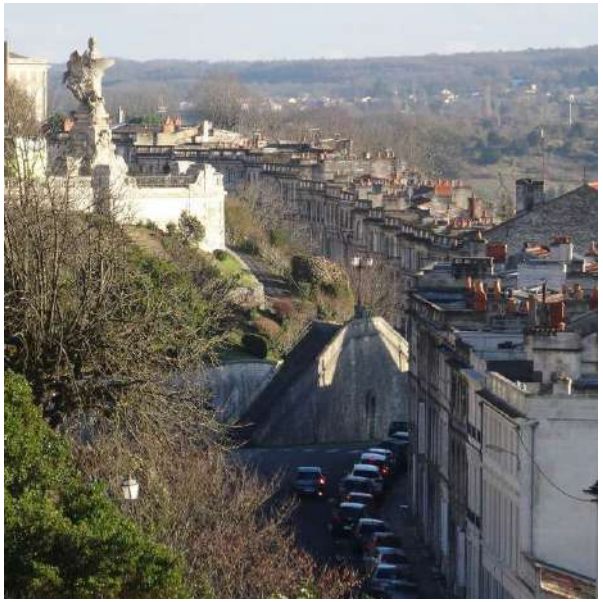

Les Bézines (à gauche) ; vue sur les Rotondes et la courbure de la rue Louis-Desbrandes (au centre) ; le site de l'ancienne usine à gaz et les espaces verts du versant nord (à droite) (© Eric Denis).

4.2.1. RAMPES DE L'EST / LES BEZINES

Les rampes du flanc sud-est de la cité viennent relier le Plateau au faubourg des Bézines, qui s'est constitué dès le Moyen Âge, autour de la chapelle Notre-Dame-d'Obézine, dans un creux formé par le contact entre la pointe du Parc et le pédoncule reliant les plateaux d'Angoulême et de Soyaux. Ce faubourg était relié au quartier Saint-Martial par la porte du Sauvage, remplacée depuis le XIXe siècle par un pont permettant à la voie passant sur le rempart de l'Est d'enjamber la rue du Sauvage.

Avec l'ouverture de la ville sur ses faubourgs, le quartier s'est considérablement étendu, englobant les anciens hameaux et borderies qui se trouvaient le long des chemins, pour constituer des rampes bordées de maisons, reliant la vallée de l'Anguienne au Centre-Ville, sur le Plateau.

Le secteur peut être divisé en deux quartiers : **Les Bézines/Les Bénéchières** et **Saint-Gelais**.

LES BEZINES / LES BENECHIERES

Le noyau du village des Bézines se situe aux abords de la chapelle Notre-Dame-d'Obézine, édifice reconstruit par étapes de 1895 à 1929. La rue de Montmoreau en est l'axe principal : elle descend vers le lieu-dit Pont-de-Vars, en intégrant, depuis l'urbanisation du XIXe siècle, le hameau des Bénéchières, qui occupait la partie basse de la rue actuelle.

Les Bézines constituent l'un des faubourgs les plus anciens d'Angoulême. Dépendant de la paroisse Saint-Martial, elle est restée liée à cette église en ce qui concerne l'administration religieuse, mais le quartier dispose d'une véritable identité dans la ville et le paysage urbain. La flèche de la chapelle, ajoutée à l'édifice en 1960 seulement, forme un marqueur visuel qui donne sa physionomie au secteur, surtout depuis le boulevard du Docteur-Emile-Roux et le rempart de l'Est. La partie sud du quartier est constituée de rampes, certaines, comme la rue Corderant, étant le résultat d'opération de lotissement concerté (vers 1870). Des degrés constituent des traverses piétonnières des îlots situés entre les anciens remparts et le Pont-de-Vars.

SAINT-GELAIS

Au sud-est du noyau ancien des Bézines, le quartier Saint-Gelais se distingue par son urbanisme dessiné vers 1860 et progressivement loti autour d'une place circulaire, reliée à la rue du Père-Deval (et donc à la partie haute des Bézines) et à la vallée de l'Anguienne (ainsi qu'à l'actuelle voie de l'Europe contournant la ville au sud) par des rues rectilignes.

La partie ouest du quartier Saint-Gelais est marquée par la présence d'un square éponyme, dont le terrain dépendait de la borderie qui le domine en contre-haut (ancienne borderie du Ranclos, devenue cercle militaire puis maison diocésaine, actuellement hôtel-restaurant).

Les degrés Laferrière reliant Les Bénéchières au Plateau (à gauche) ; la place Saint-Gelais (à droite).

4.2.2. RAMPES DU MIDI / JARDIN VERT / LES ROTONDES

Les rampes du Midi comprennent les parties hautes des faubourgs Saint-Ausone et Saint-Martin, formant respectivement l'ouest et l'est de l'ensemble urbain (**Saint-Ausone/Jardin Vert** et **Saint-Martin/Les Rotondes**), mais dont les parties les plus anciennement urbanisées sont situées en dehors du PSMV, légèrement plus bas entre les contreforts du Plateau et la vallée de l'Anguienne.

Ces parties hautes des faubourgs sont parfois connues sous le nom de faubourg Saint-Pierre en raison de la proximité immédiate de la porte éponyme disparue, devant la cathédrale. Depuis le renouvellement et le complément du bâti de ces secteurs au XIXe siècle, les rues du quartier sont bordées des maisons les mieux exposées d'Angoulême, puisqu'elles présentent de hautes façades et de profonds jardins en gradins exposés au sud. Une grande partie des rives des rampes méridionales de la ville est constituée d'espaces végétalisés, dont l'emblématique Jardin Vert.

SAINT-AUSONE / JARDIN VERT

Le haut du faubourg Saint-Ausone est compris dans l'emprise du plan de sauvegarde et de mise en valeur, notamment la partie où se situe l'église Saint-Ausone, reconstruite à l'emplacement d'un ancien lieu de culte au XIXe siècle. L'avenue du Président-Wilson est la voie principale du haut du faubourg Saint-Ausone.

Dans la courbure définie par l'extrémité occidentale du Plateau, entre l'avenue du Président-Wilson (de l'église Saint-Ausone à la colonne de la Duchesse d'Angoulême) et les remparts soutenant la place de Beaulieu, le Jardin Vert est le principal et le plus ancien parc public du cœur de la ville. Aménagé surtout à partir des années 1830, il prend sa physionomie actuelle au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Il étire ses sentiers en pente douce entre ses arbres et ses fabriques.

SAINT-MARTIN / LES ROTONDES

Comme pour le faubourg Saint-Ausone, seul le haut du faubourg Saint-Martin est compris dans le périmètre du plan de sauvegarde et de mise en valeur, le long de la rue Waldeck-Rousseau. C'est dans cette partie des contreforts du Plateau que la notion de rampe est probablement la plus lisible dans le paysage urbain, notamment depuis les anciens remparts, en raison du fort dégagement visuel offert en contrebas de la cathédrale, en particulier depuis la disparition de l'archidiaconé, et de l'église Saint-Jean.

A l'est, la rue du Bon-Secours est une rampe ancienne, qui permettait de rejoindre une porte. La rue Waldeck-Rousseau, qui constitue la colonne vertébrale du quartier, est révélatrice de l'urbanisme homogène des rampes au XIXe siècle, l'alignement régulier des maisons n'étant rompu que par la présence, en retrait, de l'hôtel de Marcellus, situé en contrebas du monument à Sadi Carnot. Le jardin des Rotondes a été aménagé au milieu du XIXe siècle pour faciliter la liaison entre la partie basse au sud de la ville et le plateau, par l'intermédiaire d'une succession de rampes entrecroisées (rue de Verdun et rue du Colonel-Driant). Cet ensemble renforce la trame verte du quartier.

Le Jardin Vert et l'église Saint-Ausone (à gauche) ; carte postale ancienne montrant les Rotondes (à droite).

4.2.3. RAMPES DU NORD / LA MOTTE DU PALET

Le flanc nord du Plateau est également bordé par des rampes mais, contrairement aux rampes orientales et méridionales, ce côté de la ville, moins bien exposé, n'a pas bénéficié d'opérations de lotissement et ne présente donc pas une architecture homogène. La partie est de l'ensemble urbain est formé par la **Motte du Palet** et ses abords. La partie ouest, **Rampe du Palet-Saint-Cybard/Parc Malet**, s'étire du Jardin Vert jusqu'à l'ancienne porte du Palet.

MOTTE DU PALET

Cette motte, qui domine le grand paysage de la boucle de la Charente et surplombe le faubourg de L'Houmeau, permettait de disposer d'un dégagement devant la porte du Palet, l'une des portes nord de l'enceinte, où le coteau du Plateau est particulièrement abrupt.

Au XIXe siècle, après la disparition de la porte et son remplacement par deux immeubles se terminant par d'élégantes façades sur plan semi-circulaire, la motte a été transformée en un square (jardin des Villes-Jumelées) propice à la contemplation du paysage. Cet hémicycle fait donc pendant à celui qui termine la place de New York, dans le quartier Château/Parc/Préfecture, sur le côté sud du Plateau.

A l'est, la rue Léonard-Jarraud longe le pied des remparts. A son extrémité, la rue de la Corderie permet, au niveau de la place Rollin, de descendre vers L'Houmeau ou vers la gare. C'est dans cette partie du quartier que se concentrent les constructions.

En contrebas de la motte du Palet, le site de l'ancienne usine à gaz (créée au XIXe siècle, bâtiments actuels du XXe siècle, installations techniques détruites) est propice à une reconversion.

RAMPE DU PALET-SAINT-CYBARD / PARC MALET

Du débouché du pont de Saint-Cybard jusqu'à l'ancienne porte du Palet, une rampe quasiment rectiligne (pendant de la rue Waldeck-Rousseau) monte en dominant progressivement la Charente (actuelle avenue de Cognac). Son départ se situe aux abords du site de l'église Saint-Yrieix, disparue au XVIIe siècle, face à l'ancienne abbaye Saint-Cybard.

La rive nord de l'avenue de Cognac ne présente presque aucune construction. Son côté sud, constitué par le coteau, comprend quelques maisons, dont la plus remarquable dans le paysage est l'ancien hôtel du marquis de Malet, maison bourgeoise du XIXe siècle. Son parc, acquis par la ville en 1980, a été progressivement réaménagé et décoré de sculpture, ce jardin public vient s'inscrire en continuité avec le Jardin Vert depuis le sentier de la Colonne.

Emplacement de la porte du Palet (à gauche) ; Pavillon Art nouveau du parc Malet (à droite).

D. LE CONTEXTE URBAIN ET PAYSAGER : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU PLATEAU

L'étude portant sur l'espace urbain s'articule autour de quatre approches : fonctionnelle, paysagère, patrimoniale et territoriale. Elle a révélé un certain nombre de dysfonctionnements mais a également souligné que la ville possédait des composantes identitaires et des typologies dominantes qui méritent d'être mises en valeur, selon la nature des ensembles urbains.

L'étude présente les espaces publics dans leur diversité et propose pour certains d'entre eux, des exemples d'aménagement (Cf. fichier « espaces public »),

1. LES PLACES ET LES ESPACES EMBLEMATIQUES DU PLATEAU

Ces espaces ont fait l'objet de fiches « espaces publics » auxquelles il convient de se reporter. Après une brève analyse du site, ces fiches proposent des orientations d'aménagement et des exemples illustratifs, qui prennent en compte la stratification historique de l'espace, les usages, la morphologie et les contraintes propres au lieu.

2. HIERARCHIE ET TYPOLOGIE DES VOIES

2.1. HIERARCHIE DE VOIES EN FONCTION DE LEUR USAGE ET DES MODES DE DEPLACEMENT

La structure viaire du plan de sauvegarde et de mise en valeur, rattachée au maillage des faubourgs et communes périphériques se décompose en plusieurs familles de voies, dépendant des fonctions de transit, d'usage ainsi que de leur gabarit. Cette structure est en lien avec le système de déplacement et d'intermodalité à l'échelle de l'agglomération, présentée dans le chapitre B : « Contexte territorial ».

Le plan ci-contre relatif à l'usage, établie une hiérarchie entre les différentes voies qui maillent la ville et irriguent les différents ensembles urbains. **Quatre familles de voies ont été identifiées.**

En bleu foncé sont indiquées les **voies d'accès au centre-ville** qui supportent un trafic important et permettent de liaisonner le plateau aux quartiers et faubourgs périphériques.

De gabarits plus importantes et à double sens, ces voies en rebords de plateau sont connectées avec **des voies de distribution, des voies inter-quartier** (en bleu clair). Ces dernières permettent de traverser le plateau et de desservir les différents quartiers et pôles urbains du centre-ville. Elles supportent la majorité des flux de véhicules. Le tour des remparts ou encore la rue de Beaulieu, les voies concomitantes à la place de New York, l'hôtel de ville et la place des Halles assurent ce rôle de transit.

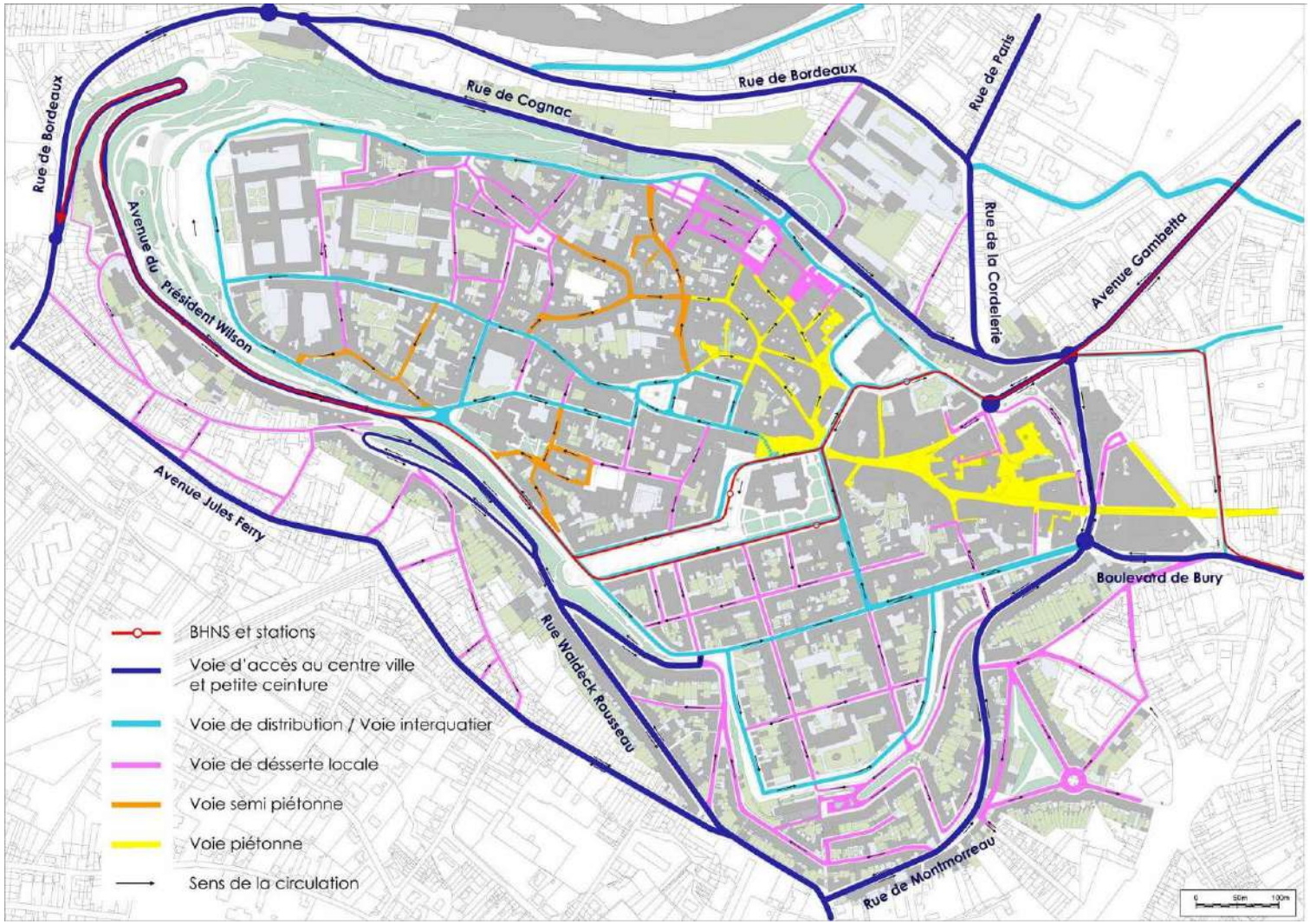

Familles, usages des voies et plan de circulation

En lien avec ces voies de distribution, les **voies de dessertes locales** (en rose), en sens unique, assurent essentiellement une desserte résidentielle de proximité.

En fin les **voies piétonnes et semi piétonnes** (en jaune) sont concentrées dans les deux pôles commerçants du Vieil-Angoulême. La circulation routière est réglementée ou limitée. Pavées ou dallées et sans trottoirs elles concentrent la vie locale et commerçante.

Par ailleurs **le centre-ville est desservi par un réseau de transport en commun et prochainement le futur Bus à Haut Niveau de Service** (**BHNS**) dont le tracé et la localisation des stations sont représentés en brun sur le plan. Les deux lignes du projet BHNS devront permettre une meilleure performance du réseau de transport en commun ainsi qu'une liaison rapide et régulière entre les principales communes de l'agglomération. Ce projet mis en place dans une politique favorisant l'intermodalité (création de Pôles d'Echange Multimodal, de nouveaux parkings relais, nouvelle tarification du stationnement par secteur, projets permettant de favoriser l'usage du vélo, point d'information sur la mobilité…) répond à la volonté d'adapter l'offre de transport aux évolutions du territoire et de développer ainsi une véritable alternative au 'tout voiture'. (Cf. Chapitre C - Contexte territorial).

L'un des enjeux du SPR est de tenir compte de l'usage des voies tout en prenant en compte la nature des entités patrimoniales traversées.

2.2. TYPOLOGIE DES VOIES EN RELATION AVEC L'EVOLUTION HISTORIQUE ET LE PAYSAGE URBAIN

La typologie des voies est étroitement liée au tissu bâti qu'elles irriguent, donc aux différentes étapes d'évolution de la ville, mais aussi à sa topographie particulière. Si certains secteurs ont, au fil des siècles, été profondément modifiés (percements de nouvelles voies, réalignement de façades, arasement de fortifications, démolition d'ilots anciens...) la structure de la trame viaire et l'enveloppe bâtie qui l'accompagnent ont conservé leur caractéristique.

Le plan ci-contre présente le dessin du « vide » formé par les places et les voies au sein des différents ensembles urbains.

Le tracé, la longueur, la largeur des voies, la présence de trottoirs ou non, la localisation du fil d'eau et les matériaux employés établissent pour chaque ensemble des caractéristiques viaires dominantes.

Selon le type de tracé (voies courbes ou rectilignes) et leur largeur, le degré de lecture du paysage diffère. Ainsi les rues longues et droites favorisent la vision lointaine et donc le déplacement, alors que pour les rues courbes la vision rapprochée est sollicitée. Plus l'espace est étroit et étriqué, plus le rapport sols-murs se lit et plus le contact avec les matériaux et les détails est important, cela concerne entre autres les voies du centre ancien.

Ce plan distingue **les voies du centre historique** (en rouge), **la trame viaire du quartier de la Préfecture** (en mauve**), l'espace de jonction et de transition de l'hyper-centre** (en bleu), **les abords de l'espace Franquin** (en bleu foncé), **le tour des remparts** (en jaune) et afin **l'ensemble des rampes** (en vert).

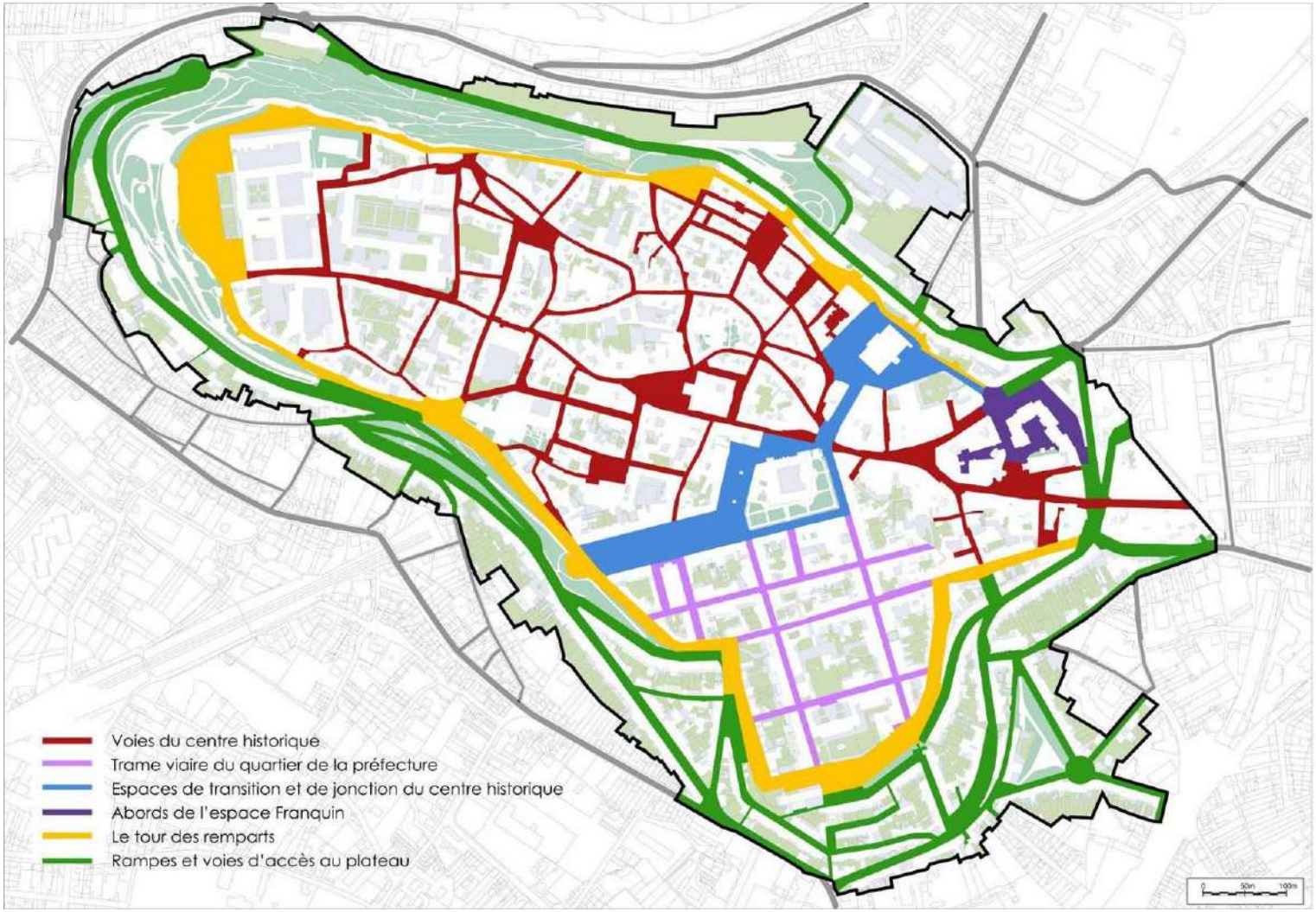

Typologie des voies

2.2.1. LES VOIES DU CENTRE HISTORIQUE

(Voir carte : «typologie des voies » en début de chapitre)

En rouge sur le plan précédent, les voies du centre historique sont constituées essentiellement par la trame viaire médiévale. Celle-ci se caractérise par un tracé sinueux présentant des décrochements, des changements d'incurvation et une succession de dilatations et de resserrements qui animent le déplacement. Les rues étroites et de largeurs variables forment un lacis complexe qui peut au premier abord désorienter le visiteur mais qui incite à chaque pas, à découvrir la ville et ses multiples facettes.

La **rue Taillefer et la rue des Trois Fours** qui la prolonge, sont représentatives de la scénographie urbaine induite par la typologie de ces voies. Ces deux rues qui relient la place Francis Louvel, à la place du Général Resnier et permettent d'accéder au parc Malet, constituent un itinéraire piéton important permettant également de relier le centre d'Angoulême au musée de la BD et aux rives de la Charente.

Ces voies anciennes sont parfois mises en relation avec de petites impasses en chicanes (ex : Impasse des Trois Fours) ou s'ouvrent sur des passages piéton sous porche permettant d'accéder à un cœur d'ilot. Dans la courbe de certaines rues, à l'intersection de voies, des façades de grand intérêt architectural d'édifices privés ou d'équipements, ponctuent élégamment le parcours (ex : église Saint André rue Taillefer).

Parcours le long de la rue Taillefer et de la rue des Trois Fours

Le resserrement, le décrochement ou le redressement de la voie peuvent révéler une ancienne « frontière », laisser supposer une porte disparue ou dévoiler les accidents hérités de la formation de la ville médiévale ou plus tard de réalignement de façades.

Dans le Vieil Angoulême, la majorité des voies ont un profil sans bordures ni trottoirs, elles sont pavées avec un caniveau pouvant être central ou latéral. Les matériaux utilisés sont cependant assez hétérogènes (pavés de différents granit, de calcaire ou de béton, de type « Napoléon » (20x20), rectangulaires ou carrés, bombés ou non, posés à 45°, parallèles aux façades ou en écaille…).

Le secteur le plus animé (bars, restaurants, commerces…) du Vieil-Angoulême offre cependant un traitement assez homogène avec une chaussée en pavés de granit bordée de chainettes en pavés calcaire soulignant l'alignement des façades et le caniveau en béton gris.

Rue des Trois Notre Dame

La rue de Beaulieu, la rue Hergé et la rue de Périgueux constituent un axe structurant s'appuyant sans doute sur le tracé d'une voie antique. Cet axe s'étire sur près de 1.5 kilomètres et traverse différents quartiers. Sa direction est induite par la forme du plateau qu'elle traverse en son milieu. Cette colonne vertébrale permet de réunir aujourd'hui, grâce à ses embranchements, les pôles essentiels du centre. La place du Beaulieu ouverte sur le grand paysage à l'ouest, le Lycée Guez-de-Balzac, la place Francis Louvel avec le palais de justice, l'Hôtel de Ville, l'église Saint-Martial et le nouveau pôle du Champ-de-Mars à l'est s'échelonnent le long de cette voie.

La longue voie constituée par la **rue de Beaulieu et la rue des Postes** est animée par de légères incurvations et par des jeux de décrochement du bâti qui induisent des vues en enfilade présentant un intérêt paysager. Ces longues perspectives dans l'axe de la rue et le déroulement des façades induisant des effets d'inflexion, de ponctuation, de coulisse ou de fermeture offrent une scénographie intéressante dans la découverte du centre ancien. La rue de Beaulieu s'ouvre sur la place Francis Louvel et sur le palais de justice dans son axe de perspective. Depuis la rue des Postes, la poste située à l'entrée de la rue de Beaulieu est également mise en perspective.

La rue de Beaulieu et la rue des Postes présentent des trottoirs avec différents traitements (pavés béton, pavés granit, enrobé). Etroits et très hauts, ils limitent le stationnement mais sont peu confortables et peu sécurisants

Les photos ci-après présentent diverses situations et perspectives dans l'axe de la rue de Beaulieu.

Perspective d'intérêt sur la poste depuis la rue des Postes

Différentes perspectives le long de la rue de Beaulieu

Le tissu urbain dense du Vieil Angoulême est caractérisé par un parcellaire qui présente de nombreuses irrégularités (parcelles laniérées, rectangulaires, massées, traversantes ou non). Les bâtiments à l'alignement de la rue ou de la place sont mitoyens et leur volumétrie dépasse rarement trois niveaux plus comble ou attique.

Dans le prolongement de la rue des Postes, la rue Hergé structure l'hyper-centre commercial. Elle dessert l'ancien faubourg Saint-Martial, depuis longtemps rattaché à la cité et cerné d'une ceinture fortifiée aujourd'hui disparue.

La rue est traitée comme un plateau piéton sans bordures ni trottoir. Elle est couvertes de dalles béton de tonalité ocre s'étendant de façade à façade.

Depuis la place de l'Hôtel de ville, la rue se dilate et s'ouvre sur **la place Marengo**, en forme d'entonnoir. Elle marque l'intersection entre la rue d'Aguesseau et la rue Hergé. A son emplacement s'élevait au Moyen-âge la petite halle dénommée le « marché vieux ». Elle fut démolie à partir de 1742 pour permettre l'aménagement des lieux en place. Aujourd'hui en son centre trône le buste d'Hergé sculpté par Tchang Tchong-Jen.

La rue et l'ouverture engendrée par la place permettent de mettre en perspective certains bâtiments et édifices emblématiques comme par exemple l'hôtel de la Caisse d'Epargne, construit à partir de 1906 à la place du couvent des Ursulines ou l'hôtel de ville avec son beffroi surmonté d'une flèche et l'une des anciennes tours du château comtal.

La rue Hergé et ses commerces, une voie animée du centre ville

Sculpture du buste d'Hergé

Resserrement de la place Marengo en direction de l'hôtel de ville et espace commercial du début XXème

Tour de l'ancien château comtal et beffroi de l'Hôtel de ville en toile de fond dans l'axe de la rue Hergé

Ouverture sur la place Marengo et l'Hôtel de la caisse d'Epargne coiffé d'un dôme en ardoise

Dalles en béton avec agrégats ocre- Agencement complexe dévalorisant du dallage

Plus à l'est, la rue s'ouvre sur la **place Saint-Martial** où s'élève l'église éponyme et sur les abords de l'espace Franquin plus nord. L'espace ici a profondément été modifié depuis l'origine du faubourg. La reconstruction de l'église au XIXe siècle, la démolition d'un petit ilot bâti au niveau de l'actuelle place, la destruction du séminaire et du presbytère Saint-Martial, puis la construction du centre culturel Franquin (1972), dégageant un espace sur dalle près de l'église, ont rendu l'espace plus aéré mais l'ont radicalement modifié. Les abords de l'église Saint-Martial présente une hétérogénéité architecturale et une multiplicité de traitements de sol qui nuisent à sa mise en valeur. Dans cet espace très minéral, les tilleuls apportent une touche de verdure et offrent un espace ombragé agréable pendant les saisons estivales.

Le quartier Saint-Martial présente une forte densité bâtie. La surface des constructions occupent 86.5 % de la surface totale des ilots. Les espaces libres restant sont constitués par 8.5 % de sol minéral et par 5 % de surface végétalisée.

Place Saint-Martial bordant la rue Hergé

Ouverture sur les arrières de l'espace Franquin

Dalles calcaire

Matériaux et motifs au sol hétérogène

Traitement des équipements et du système de ventilation liés au parking souterrain accolé à l'église

A l'extrémité Ouest, le **quartier de Baulieu** est constitué de rues transversales courtes connectées à l'axe est-ouest de la rue de Beaulieu. Ce système dessine un damier irrégulier, s'opposant au réseau viaire du Viel-Angoulême, constitué de voies sensiblement concentriques et rayonnantes autour de l'église Saint-André.

Le quartier de Beaulieu, qui a joué un rôle culturel et intellectuel dans l'histoire de la ville, comporte de vastes ilots occupés par de grands équipements scolaires ou hospitaliers, qui correspondent à d'anciennes emprises religieuses comme le couvent des sœurs de Sainte-Marthe (ancien couvent des Carmélites) rue de Turenne.

Les bâtiments des lycées Guez-de-Balzac (ancienne abbaye de Beaulieu), Saint-Paul, Sainte-Marthe-Chavagnes, du collège Jules Verne et de l'EPAD (ancien couvent des Cordeliers), marquent le paysage de la rue par leurs longues façades ou murs de clôture ou animent le parcours en révélant des éléments singuliers (ancienne chapelle par exemple).

Parmi les autres édifices d'intérêt, l'hôtel de Bardines face à l'ancien Hôtel-Dieu impressionne par sa dimension et sa loggia à l'italienne reliant deux pavillons d'angle.

Ancienne porte du couvent des Carmélites, de Style baroque du XVIIème siècle – Rue de Turenne

Façade du lycée Guez-de-Balzac

Hôpital de Beaulieu – Ancien Hôtel Dieu construit par Paul Abadie père (1825)

Hôtel de Bardines - rue de Beaulieu

Chapelle des Cordeliers de style gothique Rue de Beaulieu

Chapelle du lycée Guez-de-Balzac dans un style néo-roman

Façade arrière de l'EPAD - Rue de l'Hôpital

La **rue de Beaulieu à partir de son intersection avec la rue Jean Guérin** se dilate pour dégager des places de stationnement. Elle est traitée en enrobé, jusqu'à la place de Beaulieu. Les trottoirs sont pavés de calcaire posés à 45° jusqu'à l'ancien hôpital et sont traités en enrobé plus à l'ouest.

Côté sud, les rues d'Epernon et de Fénelon plus étroites et sinueuses, rappellent le caractère médiéval de ce secteur. La chaussée sans trottoir est pavée et bordée de deux fils d'eau latéraux le long des façades.

Au Nord, l'espace apparaît plus chaotique. La **rue Turgot** cadrée par des murs aveugles se resserre au niveau de bâtiments scolaires adossés (en débord sur la voie) au corps principal du lycée dans les années soixante. Ce pincement de la voie accentue l'effet d'ouverture sur le grand paysage. La rue s'ouvre ensuite sur la **place du Petit Beaulieu,** qui présente un fort potentiel paysagé du fait de sa position en surplomb sur la vallée de la Charente. Cependant cette place est dévalorisée par son traitement et par la voie qui la borde (parking, abords non entretenus et vétustes, cheminement inconfortable).

Dilatation de la rue de Beaulieu

Rues de Fénelon et d'Epernon traitée en pavés

Rue Turgot, pincement et perspective cadrée sur le grand paysage

Resserrement de la rue de Beaulieu

Place du Petit Beaulieu aménagée en parking

2.2.2. LE DAMIER DU QUARTIER DE LA PREFECTURE

(Voir carte : «typologie des voies » en début de chapitre)

Le découpage des terrains du parc du château, sur le promontoire sud du plateau, à partir de la fin du XVIII[e] siècle, a été conçu selon un plan orthogonal. Ce damier régulier de voies rectilignes épouse le relief bombé de la partie méridionale du plateau. Les voies sont de largeur quasi constante, avec trottoirs et fils d'eau bilatéraux. Les trottoirs comportent en grande majorité des bordures de calcaire et sont revêtus de pavés calcaire ou béton posés à 45°. **Ce traitement est une composante de cet ensemble urbain, qui doit servir de référence et être étendu à l'ensemble du secteur.**

Les rues qui suivent le relief marqué, permettent d'instaurer de longues perspectives et des échappées sur le grand paysage. Au sud, à l'ouest et à l'est, elles aboutissent sur le tour des remparts qui forme un magnifique belvédère sur la vallée de l'Anguienne, mais aussi sur les maisons et les jardins en terrasses qui s'étagent le long des rampes permettant d'accéder au plateau.

Les parcelles du quartier, relativement vastes, préservent en cœur d'ilot ou derrière les quelques murs de clôture donnant sur rue, des jardins qui viennent contraster avec l'ambiance minérale des rues.

Les bâtiments très homogènes bordant les voies, participent également à la qualité du paysage.

Enfin, quelques éléments ponctuels ajoutent à l'intérêt des lieux, comme dans l'axe de la rue de la Préfecture, la flèche effilée de l'église Notre-Dame d'Obézine ou rue de Bélat, une échauguette et les vestiges des remparts construits par l'ingénieur Ramelli en 1588, qui constituent un témoin de l'enceinte bastionnée protégeant l'ancien château comtal.

Flèche de l'église Notre-Dame d'Obézine dans l'axe de la rue de la Préfecture

Rue Carnot – Trottoir en pavés calcaire posés à 45°

Rue Belat - Echauguette et vestige d'enceinte

Rue d'Iéna – Perspective sur le tour des remparts et le grand paysage

Rue d'Austerlitz

Au sud du plateau, la préfecture édifiée en 1834, prolongée d'un jardin en belvédère au-dessus du boulevard Emile Roux, profite d'un agréable panorama sur le territoire.

Au nord, le théâtre municipal et la banque de France, qui déploient leur façade principale sur la place de New-York, sont des équipements d'intérêt architectural marquant de l'aménagement du quartier.

Jardin de la Préfecture en terrasse au-dessus du tour des remparts

Théâtre conçu par l'architecte Antoine Soudée entre 1866 et 1870

Banque de France

Le quartier de la Préfecture comporte encore une densité importante d'administration et de service. Cependant, la fonction résidentielle demeure. Les grandes maisons possèdent souvent de belles terrasses, des jardins d'agréments dont certains s'ouvrent sur rue et peuvent posséder une porte cochère cadrée par deux pavillons d'entrée ou par d'anciennes écuries transformées en garage, comme par exemple le long des remparts du boulevard Emile-Roux.

Vue sur le lotissement bordant le boulevard Emile Roux

Bâtisse s'ouvrant sur une terrasse et un jardin – Boulevard Emile-Roux

Série d'anciens 'accès cochers cadrés par des pavillons transformés en garages - Boulevard Emile-Roux

2.2.3. L'ESPACE DE TRANSITION ET DE JONCTION DU CENTRE HISTORIQUE

(Voir carte : «typologie des voies » en début de chapitre)

Cet espace qui occupe une position sommitale, constitue une zone de liaison importante entre les coteaux nord et sud, un espace de transition entre le Vieil-Angoulême, le quartier Saint-Martial et celui de la Préfecture. C'est un lieu de centralité marqué par la présence de l'hôtel-de-ville. Ce secteur charnière est composé par la **place de New-York, la place de l'Hôtel-de-ville, le Square J-F Kennedy, la place Bouillaud, l'avenue du Général-de-Gaulle et la place des Halles.**

Ces places font l'objet de fiches « espace public ».

Historiquement, cet espace de jonction se situe à limite orientale de la première enceinte de la ville qui sera étendue vers le sud au début du XIIIe siècle et à l'est à la fin du XIIIe siècle en venant englober le faubourg Saint-Martial. La composition actuelle de cette zone charnière est issue de nombreuses modifications du tissu urbain au fil des siècles (suppression de fortifications, création d'un lieu de promenade à la place de la terrasse du Parc sous le nom de place d'Artois vers 1775 (actuelle place de New-York), percement de voies (ex : avenue du Général de Gaulle), démolition d'ilots bâtis à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle.

Espace de transition (en bleu) à la jonction avec le vieil Angoulême, le quartier Saint-Martial et celui de la préfecture – Vue aérienne © Google Earth

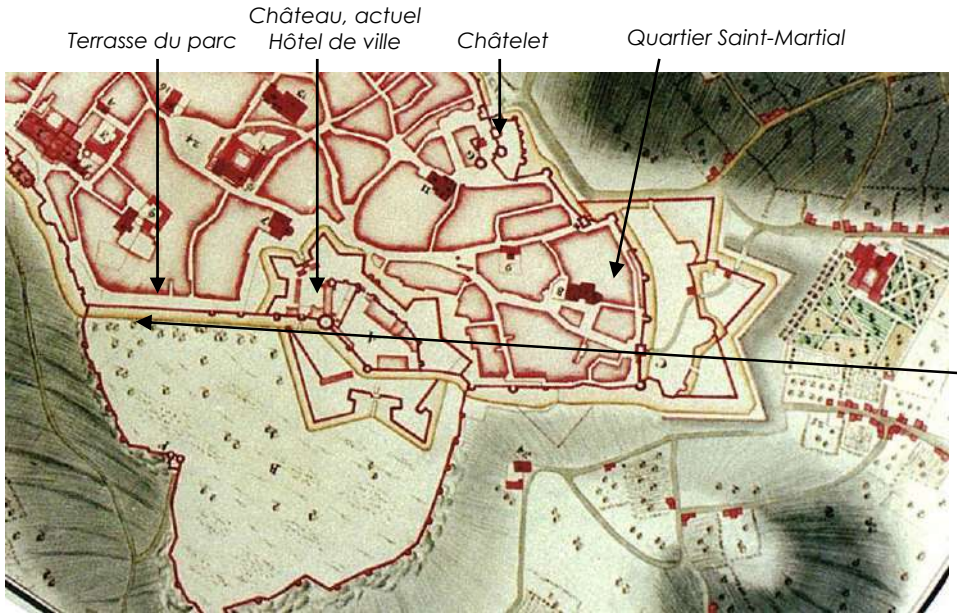

Extrait du plan attribué à Claude Masse début XVIIIe siècle

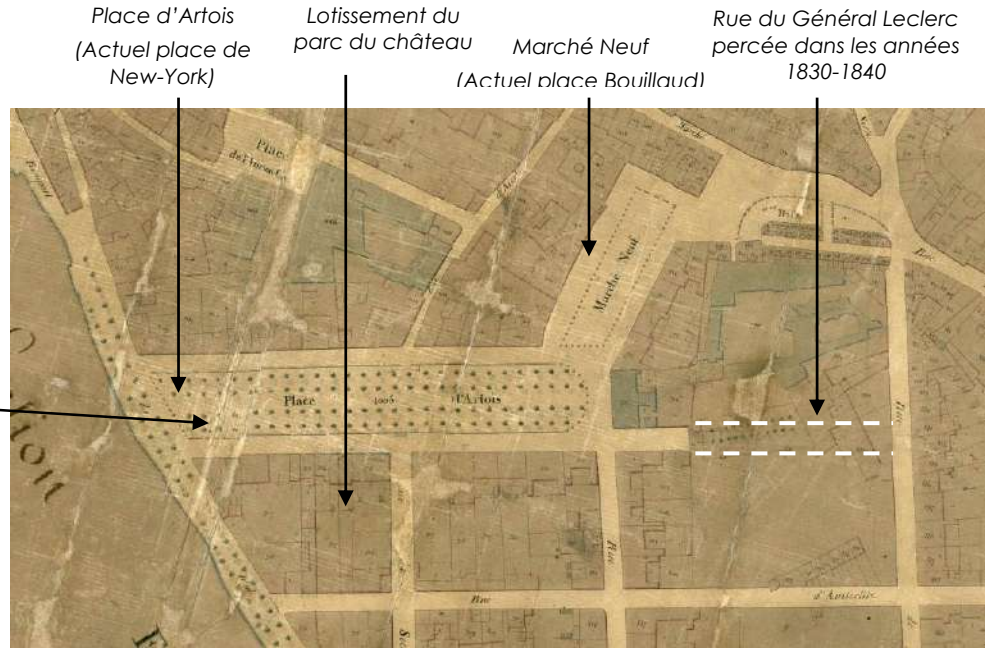

Extrait du cadastre napoléonien de 1825

La continuité entre les différentes places et les voies de gabarit plus important en fait un espace dilaté qui permet de révéler les bâtiments qui le bordent et de mettre en scène des édifices emblématiques de la ville.

Ainsi le percement de la rue des Halles (avenue du Général-de-Gaulle) à la fin du XIXe siècle a permis d'établir des relations de covisibilté entre l'hôtel-de-ville et les halles. D'une largeur proche de 15 mètres, cette voie rompt avec le gabarit des rues du centre.

Ces places et voies supportent un trafic important et concentrent les principaux flux de circulation et les transports en commun. Les voies supportant le trafic sont traitée en enrobé. Les aménagements de la voirie sont dictés par des préoccupations circulatoires et sécuritaires.

Cadastre de 1825 superposé avec le tracé actuel des fronts bâtis (en blanc). La place Charlie et la place Guillon sont issues de la démolition des ilots sud et ouest bordant **(●)** *l'ancienne prison*

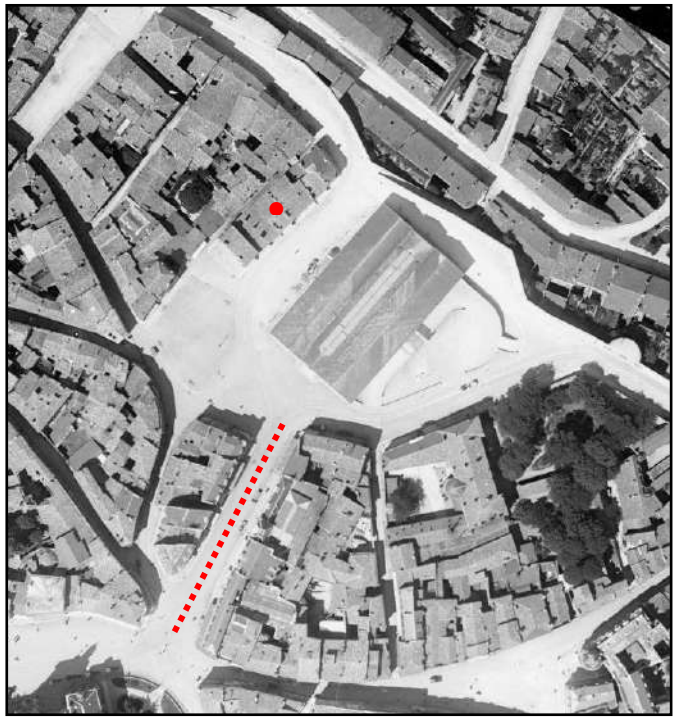

Photo IGN de 1922 – L'avenue du Général de Gaulle est percée. Elle met en relation visuelle **(.....)** *la nouvelle halle et l'hôtel de ville. Il reste encore un ilot bâti entre la place des Guillon (ancienne place des Prisons) et la rue du Chat* **(●).**

Percée visuelles sur les halles depuis l'hôtel de ville et dans l'axe de l'avenue du Général de Gaulle percée

Les halles mises en perspective depuis l'avenue de Général de Gaulle

Les l'Hôtel de ville mis en perspective depuis l'avenue de Général de Gaulle

Aujourd'hui l'ensemble **place des Halles**, n'assure pas réellement sa fonction. Cette entité est constituée par la juxtaposition d'espaces supportant des usages spécifiques et des besoins fonctionnelles liés à la vie de la cité. Elle est à la fois :

. un vaste giratoire, un lieu d'accès au plateau supportant une circulation importante et la voie dédiée du BHNS,

. une zone de stationnement à proximité du centre (parking souterrain de 203 places et 62 places de stationnement normalisées en surface),

. un espace de livraison pour les commerces et les halles,

. un lieu animé par les marchés hebdomadaires et les manifestations régulières,

. un balcon sur la vallée de la Charente peu mis en valeur,

. un espace dédié aux terrasses de cafés.

Fort impact des emprises des sols en enrobé

Juxtaposition de la rue de Genève, de la place Charlie, de la rue du Chat et de la place Guillon. Alignement de marronniers formant des espaces ombragés agréables pour les terrasses de restaurant

Vue sur les halles depuis la place Charlie. La rue du Chat et le stationnement latéral à la voie scindent fortement l'espace et ne facilite pas les liaisons avec la place Guillon

La place de l'Hôtel-de-Ville a été rénovée en 2007, l'espace piéton et réservé aux terrasses est couverte de dalles calcaires (de la Tieule) tandis que l'amorce de la rue des Postes est traitée en pavés de granit beige.

Place Bouillaud : aménagement de 2007

Place de l'Hôtel-de-Ville : aménagement de 2007

2.2.4. LES ABORDS DE L'ESPACE FRANQUIN

(Voir carte : «typologie des voies » en début de chapitre)

L'espace Franquin réalisé dans les années 1970, est bordé par le Boulevard Berthelot, la rue Jean Jaurès et la place Saint-Martial en rive de la rue Hergé. Il constitue depuis la rampe d'Aguesseau, une entrée du plateau piéton du centre historique. Depuis la gare et l'avenue Gambetta, il joue un rôle important dans le repérage et dans la scénographie d'accès au plateau.

Cette entité, contrainte par la topographie, souffre de sa faible capacité articuler des usages, des espaces et des bâtiments aux échelles et caractères différents. Ces déficits sont induits entre autres, par la composition architecturale, par les ruptures de continuité issues de la déclivité du terrain et par les changements de traitement de sol.

La complexité liée à la juxtaposition d'espaces ayant des vocations différentes, le manque de lisibilité, le caractère souvent sinistre des arrières des bâtiments, la prolifération d'espaces résiduels, les passages sous porche, l'absence de lieux conviviaux, l'indigence de traitement des espaces paysagers, contribuent à renforcer un phénomène de rejet.

L'aménagement des abords des bâtiments est exclusivement dédié à la gestion du stationnement et de la circulation des véhicules. Les espaces environnants sont dégradés et peu valorisés, en particulier sur les arrières (façades aveugles, commerces fermés, accès au parking souterrain peu attrayantes, équipements techniques, mobilier de facture différente…).

La multiplicité des matériaux de sol et des dessins de calepinage, la vétusté de certains sols et la complexité d'agencement de l'espace dévalorisent aussi fortement l'espace.

Rampe d'Aguesseau et abords de l'espace Franquin

Arrières de l'espace Franquin donnant sur l'église Saint-Martial

Entrée du parking Saint-Martial

Passage sous porche

Edicule de ventilation et aire de dépose des ordures ménagères

Espace investi par la signalétique et le mobilier

Trémie d'accès au parking Saint-Martial condamné

Dalles de béton graillonnées rondes, damier en enrobé rouge délimité par un trame en petits pavés de béton clair, briquette, béton brut, enrobé noir, dalles calcaire

On peut regretter que le plateau piéton ne s'étende pas jusqu'à la rampe d'Aguesseau, afin d'étirer l'entrée dans l'hyper-centre vers le sud. Cette entrée est déjà visuellement très marquée par les bâtiments monumentaux l'encadrant (Centre social et bibliothèque Jean-Jaurès, de style art-déco et immeuble de logements en face).

La rue d'Aguesseau d'une emprise de 13,8 mètres et la rue Jean Jaurès accolée à l'entrée du parking Saint-Martial pourraient être traitées en voie mixte (circulation apaisée) sans trottoir ni parking, dans la continuité de traitement de la rue Hergé.

Les emprises viaires et les marquages au sol au niveau du giratoire de la rampe Aguesseau apportent aussi un aspect très routier au lieu. Les aménagements liés au projet du BHNS devraient permettre une meilleure mise ne valeur du « seuil urbain ».

Bâtiment d'angle cadrant l'accès à la rue d'Aguesseau

Rue d'Aguesseau

Rue Jean Jaurès

Passage Marengo

2.2.5. LE TOUR DES REMPARTS

(Voir carte : «typologie des voies » en début de chapitre)

Les remparts qui s'étendent sur près de trois kilomètres ont longtemps protégés la ville avant de servir à l'agrément et à la promenade. Protégés au titre des monuments historiques, ils suivent le tracé naturel de l'acropole et du socle calcaire supportant la ville. A l'ouest et au sud les alignements d'arbres qui soulignent les remparts, forment de longs rubans de verdures aménagés pour la promenade et participent de la qualité de vie urbaine.

L'enceinte qui a subi de nombreuses transformations au cours des siècles, était dotée de tours et de portes, percée de canonnières, flanquée de bastions. Des 75 tours et 12 portes implantés le long des remparts du XVIIe siècle, il ne subsiste que peu d'éléments, beaucoup ont été détruits et les murs eux-mêmes ont été abaissés au XVIIIe siècle à hauteur d'appui.

Rempart de Beaulieu et son alignement arboré

Parallèlement, l'aménagement de rampes des coteaux faciliter l'accès au plateau. L'avenue de cognac date de cette époque.

Quelques vestiges du système de défense ponctuent néanmoins encore le tour des remparts.

Au pied des Halles, trois tours demi-cylindriques arasées, qui protégeaient les abords du château primitif. Au niveau du Jardin Vert trois tours d'artillerie témoignent du passé défensif des remparts de Beaulieu. Trois autres tours arasées et hémicirculaires demeurent visibles le long du rempart Jérôme et Jean Tharaud.

Vue des remparts Nord depuis la prairie du Collège en 1819 – Lavis à l'encre de chine, BNF

Lithographie du XIXème siècle – le port de l'Houmeau, l'avenue de Cognac depuis la promenade des remparts

Place des halles – un lieu emblématique chargé d'histoire, un balcon sur la vallée de la Charente – Flanquée contre les remparts les vestiges des tours de protection des abords du châtelet

Deux des trois tours perceptibles le long du rempart Jérôme et Jean Tharaud

Vue sur la tour de l'Echelle depuis le Jardin Vert

Depuis le tour des remparts les vues sont immenses et les nombreux panoramas qui se dégagent permettent d'appréhender le territoire encadrant la ville. Une succession de places et d'esplanades constituant des belvédères sur le paysage angoumois s'échelonnent le long de cette promenade : place des Halles, place du Commandant Raynal, jardin des Villes Jumelées, place du Général-Resnier, place du Petit Beaulieu et de Beaulieu, place Saint-Pierre, jardin des Rotondes et place de New-York terminée par un hémicycle surplombant la vallée de l'Anguienne.

Parmi ces espaces, certains ont été créés dans le but d'affirmer le côté pittoresque des lieux et d'établir une symbiose entre la ville et son territoire.

C'est le cas du **Jardin des Villes Jumelées**, étroitement liée avec la place du Palet, a été aménagé pour offrir un espace de détente et un lieu de contemplation le long des remparts. Le jardin se situe à l'emplacement de la porte du Palet démolie vers 1750 et de l'enceinte fortifiée détruite à la fin du XVIIIe siècle. Dénommé dans un premier temps, l'hémicycle du Palet puis le square du Palet, ce belvédère était agrémenté au XIXe siècle d'un bassin avec jet d'eau. Au fil du temps, sur les pentes soutenant le jardin, la végétation composée de plantes persistantes, s'est développée et constitue une barrière visuelle qui obture le regard sur le grand territoire. Aujourd'hui, le jardin n'assure plus réellement son rôle de belvédère.

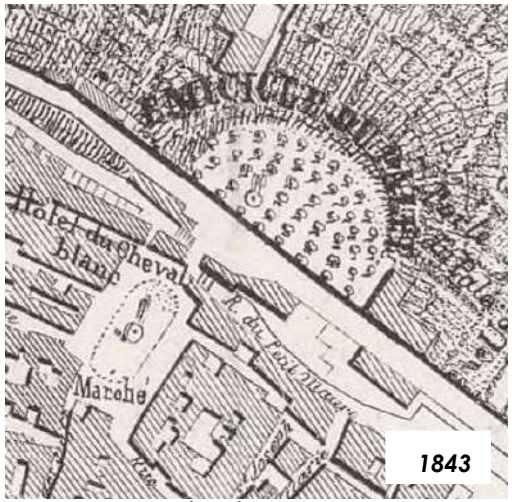

Extrait du plan géométrique et topographique de la ville d'Angoulême dressé par J-B. Tripon (1843). A la place de la porte du Palet et de la motte est créé l'hémicycle du Palet, formant un belvédère planté.

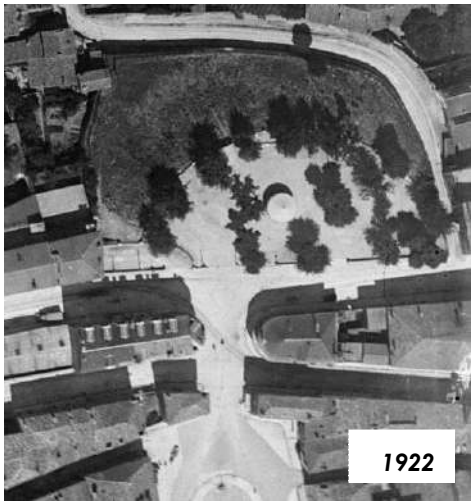

Photo IGN de 1922 – Le square du Palet qui possédait en son centre un bassin avec jet d'eau (supprimé en 1919) apparaît en 1922 agrémenté d'un kiosque. En contrebas les pentes engazonnées permettaient des visions larges sur la Charente

Photo IGN de 1967 – Le square du Palet a été réaménagé en jardin composé d'allées circulaires délimitant des plages de gazons symétriques.

Photo IGN de 2013 – On note l'importance du couvert arboré qui s'est développé au fil du temps sur les pentes ceinturant le jardin des Villes Jumelées. Ce couvert constitué d'essences persistantes, occulte aujourd'hui les vues de grand intérêt sur la vallée de la Charente

En partie occidentale des remparts, la **place de Beaulieu** a très tôt tiré parti de son positionnement à la pointe de l'éperon formant le plateau. Avec la place du Mûrier (actuelle place Francis-Louvel), elle est l'une des plus anciennes places d'Angoulême.

Constituant l'extrémité de l'axe historique, la place est située à proximité des terrains bordant l'ancien prieuré Notre-Dame-de-Beaulieu au XIe siècle. A partir de 1573, lors des guerres de religion, les Bénédictines occupent le domaine et achètent le château de Beaulieu pour se réfugier à l'abri des remparts. Les religieuses étendent progressivement le domaine. Au sud-est de la place se trouvaient le cimetière bénédictin et celui de la paroisse de Beaulieu.

La place concomitante à l'Abbaye des Bénédictines est aménagée en lieu de promenade à la fin du XVIIe siècle. Les remparts sont rasés, le terrain aplani en 1699 et planté de six allées d'ormes. Ils seront remplacés par des tilleuls en 1761.

Après la Révolution, cette place devient un lieu de rassemblement et de cérémonies, mais aussi un lieu de promenade privilégié pour les Angoumoisins.

Après de multiples transformations, destructions et reconstructions l'abbaye est désaffectée en 1792, pour être transformée en hospice, puis en école Centrale (1800), en collège et enfin en lycée.

En 1844, une grande partie des bâtiments est rasée pour reconstruire un nouveau lycée sur les plans de l'architecte Paul Abadie (père) ; c'est l'actuel lycée Guez-de-Balzac.

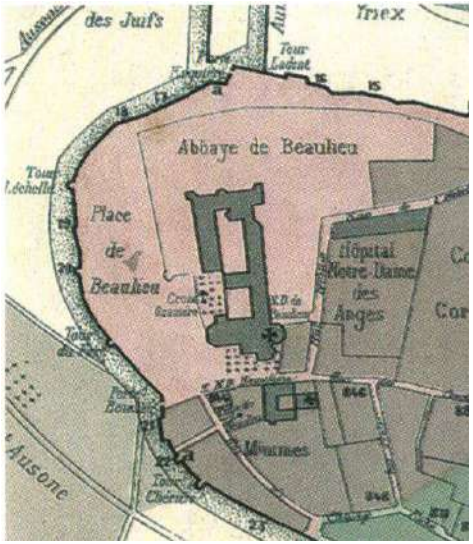

Extrait de plan de la ville en 1650 reconstitué par Jean George

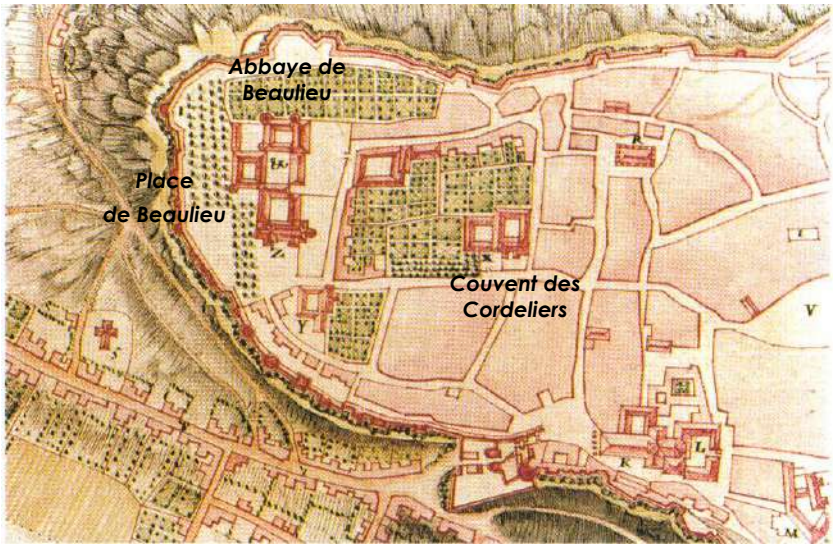

Extrait du plan de la ville et château d'Angoulême – plan aquarellé -1725

Extrait du plan actuel de la ville

Place de Beaulieu et son mail de platanes – Rue des Anciens Combattants

Aujourd'hui la place de Beaulieu est une vaste esplanade plantée de platanes dont les houppiers forment une couverture agréable les jours de grandes chaleurs. Surplombant le Jardin Vert et dominant le coteau escarpé à l'extrémité nord de l'éperon, la place forme un promontoire de grand intérêt sur le paysage. Son revêtement en stabilisé s'harmonise avec les tonalités de la ville. Cependant, la circulation des véhicules sur certaines zones et lors des jours de pluie rend la surface impraticable, crée des ornières et des zones de stagnation de l'eau.

Dans l'axe du boulevard des Anciens Combattants, au bout du plateau, se dresse le monument aux morts de la Première Guerre mondiale, inauguré en 1926.

La place constitue une zone convoitée à l'extrémité du plateau, fortement déficitaire en places de stationnement. Installées récemment, des potelets implantés à quelques mètres des remparts empêchent les véhicules de venir stationner contre l'ouvrage. Une promenade plus confortable a ainsi été libérée pour les piétons.

La fréquentation de la place est rythmée par les périodes scolaires. Les lycées et collèges drainent des flux importants de piétons et de voitures, engendrant parfois des problèmes de circulation et de cohabitation et piéton/voiture. Ceci est essentiellement vrai plus au sud, le long du rempart du Midi et de la place Saint-Pierre qui ne possèdent pas de trottoirs ou lorsqu'ils existent, ils sont étroits et inconfortables

Place de Beaulieu et monument aux Morts dans l'axe de la rue des Anciens Combattants- A droite le lycée Guez de Balzac

Sol détérioré par le passage des véhicules par temps de pluie

Monument aux morts exécuté d'après la maquette de l'architecte Breil par l'architecte Roger Baleix et le sculpteur Emile Peyronnet. Il a été inauguré le 11 novembre 1924

Stationnement le long des remparts en 2016

Place de Beaulieu face à l'église Sainte-Auzone – Les potelets implantés permettent de préserver une promenade le long des remparts (en 2017)

.

Dans l'axe de la place New York, l'hémicycle et la statue Carnot forme également un promontoire aménagé dans le but de mettre en scène le territoire et de finaliser à l'ouest, la composition de l'ancienne place d'Artois. Dès 1793 un arbre fut planté à cet endroit, sur un terre-plein qui recouvrait une ancienne tour des remparts.

L'hémicycle et la statue imposante de Sadi Carnot ont été édifiés en 1897, grâce à une souscription publique, en hommage du président de la république dont la famille était établie en Charente. Le monument est l'œuvre de Raoul Verlet (1857-1923). Au pied de l'hémicycle se déploient les façades homogènes des immeubles bordant les rampes aménagées à partir du XIXe siècle. Dans l'axe de perspective et en contrebas, se trouve une imposante maison, couverte à quatre pans en toiture en ardoise, en rupture avec du tissu bâti environnant. Elle abrita un temps la perception.

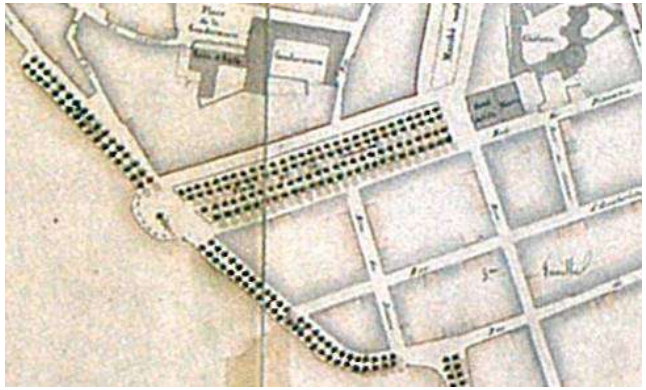

Place de la Commune, anciennement Place d'Artois et actuel place de New York fermée à l'Ouest par un hémicycle avec en son centre un arbre mis en perspective – Plan Général de la section E, Site de la Ville en 1855.

Hémicycle orné de la statue Carnot surplombant la vallée de l'Anguiennne et la maison qui abrita la Perception

Trottoir inconfortable voire inexistant le long du rempart du Midi -Circulation et stationnement anarchique place Saint-Pierre - Forte emprise viaire et impact des surfaces en enrobé

La promenade des remparts présente de fortes hétérogénéités de matériaux (enrobé, trottoirs pavés, en béton, en stabilisé, accotement enherbé). La voirie présente des revêtements peu qualitatifs et est à de nombreux endroits dégradée. Les trottoirs sont également le long de certaines voies étroits, peu praticables, voire inexistants. De largeur variable, accompagnée ou non d'alignements plantés, elle est marquée par l'omniprésence de la voiture et du stationnement.

Boulevard du Docteur Emile Roux, accotement en herbé et promenade en stabilisé sous un mail de marronniers

Boulevard Aristide Briand – Trottoir en stabilisé étroit

Rempart de Beaulieu– Trottoir inexistant et véhicule en stationnement

Rempart de Beaulieu– Zone de stationnement contraignant le piéton à emprunter la voie de circulation

Rempart de Beaulieu– Fort impact des véhicules en stationnement

2.2.6. LES RAMPES ET VOIES D'ACCES AU PLATEAU

(Voir carte : «typologie des voies » en début de chapitre)

Depuis la fin du XVIIIe siècle et durant tout le XIXe siècle, de nouvelles voies et rampes ont été aménagés pour désenclaver le plateau et permettre à la ville de s'étendre hors les murs, en particulier sur les pentes abruptes des coteaux sud, sous forme de lotissements. Ces voies nouvelles correspondent aux rues de Cognac, Gambetta, à la rampe d'Aguesseau, à l'avenue du Président Wilson avec le rond-point de la Colonne, ainsi qu'aux rues de Montmoreau et Paul Abadie.

L'homogénéité architecturale des rampes est issue de cahiers des charges fixant la hauteur des constructions et le dessin des façades. Cette rigueur dans l'écriture architecturale induit un paysage urbain très homogène et des perspectives descendantes ou plongeantes de grande valeur. Cependant quelques opérations récentes (surélévations, reconstructions...) dévalorisent certains alignements (ex : avenue du Président Wilson).

Le parcellaire contraint par la topographie est homogène en largeur sur de grands tronçons de voies. Sa profondeur est variable, dictée par le relief. Certains ilots présentent sur rue un front constant de jardins en surplomb et en terrasses s'ouvrant sur la campagne. Les hauts contreforts constitués par les murs de soutènement présentent parfois des ouvertures en plein cintre qui anime le paysage de la rue. Ils abritent le plus souvent des garages. Certains ont été altérés par des aménagements incohérents.

Les voies et rampes de largeur constantes, forment de longs rubans rectilignes ou légèrement incurvés, suivant le relief et délimitant des ilots oblongs, triangulaires ou plus rarement rectangulaires.

Les rues qui ont été tracées en ligne droite tant que la topographie le permettait, se joignent aux pointes des îlots, en épingles à cheveux, engendrant des dévers importants de voirie. La tête d'ilot, parfois associés à des escaliers ou une petite plateforme, est mise en perspective depuis les voies qu'elle articule. Ainsi les bâtiments d'angle participent à la scénographie urbaine.

Parfois les voies suivent les courbes de niveaux et les raccordements de rampes sont traités par de larges courbes qui produisent un effet d'ensemble spectaculaire (ex : rue Laferrière et rue de Montmoreau, rue Paul-Abadie).

Ces voies sont bordées de places de stationnement et de trottoirs. Ces derniers sont le plus souvent traités en enrobé avec un marquage des entrées des immeubles par des pavés calcaire ou béton posés à 45°. L'emmarchement constituant le seuil d'entrée des bâtiments, est souvent couvert d'une plaque en fonte.

Les aménagements sont complétés par un réseau d'escaliers et de sentes piétonnes. Ils participent également à la qualité urbaine de ces lieux, à forte valeur patrimoniale et perceptibles visible depuis les lointains mais aussi depuis les remparts qui le surplombent.

Rues Waldeck-Rousseau et Louis-Desbrandes

Rue Louis-Desbrandes – Linéaire de façades homogènes

Rue du Président Wilson – tronçon dévalorisé par les hauteurs variables des bâtiments

Jeu de rampes piétonnes – Jardin des Rotondes

Perspectives rue Alfred-Renoleau

Mur de soutènement et garage - Rue Renoleau

Intersection rue du Père-Deval et rue de Montmorreau

Intersection rue Louis-Desbrandes et Rue Waldeck-Rousseau

Intersection rampe Aguesseau et rue de la Corderie

Impressionnant mur de soutènement rue de Montmoreau

2.2.7. LES REMPARTS, LES RAMPES, ESCALIERS ET MURS DE SOUTENEMENT : UNE COMPOSANTE IDENTITAIRE DE LA VILLE

La topographie a conditionné l'implantation de la ville et son développement. Tirant parti de cette géographie qui constitue un atout majeur dans son système de défense, la ville s'est dotée d'une ceinture de rempart qui aujourd'hui marque encore le rebord du plateau. Bien qu'arasé au XVIIIe siècle et privé de ses portes, le système défensif, dont il reste encore les vestiges de quelques tours, est encore aujourd'hui bien lisible. Depuis le parc Malet et le jardin Vert, la roche calcaire surmontée des remparts offrent des vues vertigineuses sur l'immense forteresse.

Dans le jardin Vert

Afin de permettre le développement de la ville vers le sud et d'améliorer les accès au plateau, les lotisseurs ont aménagé une série de rampes, de murs de soutènement, d'escaliers qui accompagnent aujourd'hui les lotissements du XIXe siècle. Pour faire face à la déclivité importante, pour soutenir les terres et favoriser l'assise des constructions, d'importants travaux de soutènement et de terrassement ont dû être réalisés.

Ainsi pour palier à la différence de niveau des parcelles perpendiculaires à la pente générale, de hauts murs contrefort viennent soutenir les jardins et les terrasses des habitations implantées le long des rampes supérieures. Parfois ces murs voutés ou à arcatures, abritent des garages ou des anciennes remises, pouvant être accessibles depuis la terrasse ou le jardin qu'ils supportent.

Au sein des ilots plus vastes, les jardins peuvent compoter plusieurs niveaux de terrasses accessibles par des escaliers en pierre de grande qualité. Certains de ceux-ci, à double volées droite ou courbe, participent à la composition de ces jardins. Ceux-ci peuvent aussi comporter des pièces voutées, des réservoirs d'eau de pluie et bassins circulaires.

Pour beaucoup de ces jardins, les murs soutenaient une allée abritée d'une treille plantée, le fond du jardin profitait ainsi d'un véritable balcon sur le paysage qu'il dominait.

Murs de soutènement à arc brisés

Rampes et escaliers piétons liaisonnant les voies circulées - Voûtes de soutènement des terrasses en plein cintre (anciennes remises) - parapet e l'allée du jardin en surplomb surmontée d'une treille

Pour le Rempart de l'Est, la topographie complexe a induit la réalisation de hauts murs de soutènement ainsi que d'un pont pour permettre le passage de la rue du Sauvage sous le Rempart de l'Est.

Pour faciliter l'accès des piétons au plateau, des rampes délimitées par des murets de pierre et des glacis talutés, des escaliers, des paliers de retournement formant des belvédères ont été aménagés.

Tous ces ouvrages de génie civil constituent une composante identitaire de la ville, en perpétuant qui maintient l'esprit des fortifications d'origine.

Le plan suivant repère la ligne des remparts (en rouge), les rampes, les escaliers privés et publics et les murs de soutènement qui participent à l'identité des contreforts de la ville.

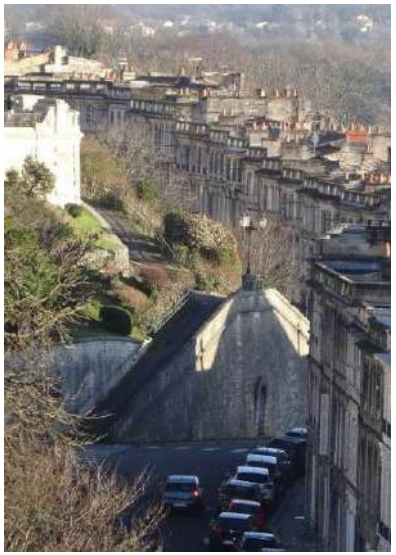

Les aménagements du rempart de l'Est et de ses abords

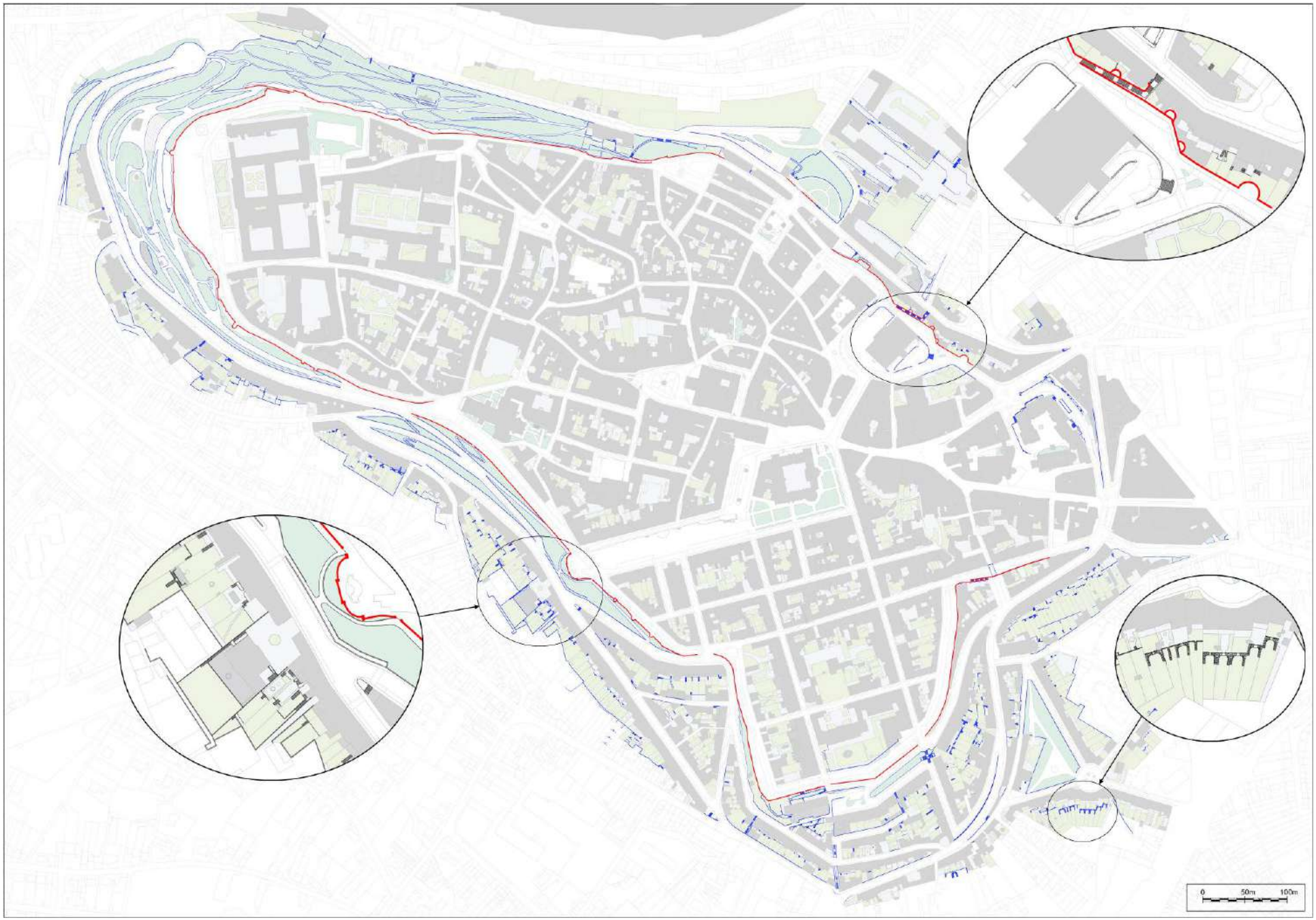

Plan de repérage des rampes, escaliers, murs de soutènement et rempart

3. TRAITEMENT ET OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC

L'aménagement des espaces publics est confronté à la nécessité d'intégrer les nouvelles fonctions, les objectifs de partage de l'espace et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, tout en favorisant la mise en valeur du patrimoine. L'évolution des usages, l'augmentation de la fréquentation, les contraintes sécuritaires, les demandes nécessaires au bon fonctionnement des quartiers (livraison des commerces, dessertes pour les habitants du quartier, besoin de places de stationnement automobile…), **le souci de sauvegarder l'unité et la qualité paysagère des espaces urbains, constituent des préoccupations nouvelles et se traduisent spatialement.**

Ainsi **l'analyse urbaine et paysagère a révélé des disfonctionnements ou des questionnements inhérents à l'aménagement des espaces publics** concernant entre autres :

. La part trop importante des emprises dédiées exclusivement à l'automobile (circulation/stationnement).

. Le traitement très hétérogène de l'espace public ou trop routier de certaines voies et places (mobilier de défense, emprise de voirie, signalétique au sol).

. L'existence de nombreux d'espaces inconfortables pour le piéton (trottoirs étroits, bordures hautes, obstacles) et un manque de partage de l'espace public.

. L'encombrement de l'espace public par le mobilier, les équipements techniques et les étalages et/ou les terrasses de restaurant.

. Le traitement des émergences, des édicules, des trémies qui nuisent à la fluidité de l'espace,

. La multiplicité des matériaux et des dessins de sol, l'excès de décor qui portent atteinte à la nature urbanistique des lieux.

- Un manque de prise en compte du patrimoine végétal (gestion, traitement des sols, protection lors des festivals).

. Le manque de prise en compte du patrimoine bâti limitrophe et des composantes identitaires (ex : notion de belvédère, ouvrages lié à la topographie, trame verte des contreforts du plateau, traitement des sols en fonction des entités urbaines …) dans l'aménagement de l'espace public.

Inconfort pour le piéton : trottoir haut par rapport à la chaussée ou trop étroit

Encombrement de l'espace public

Mobilier hétérogène et encombrement de l'espace public

En 2011, la ville s'est dotée d'une **charte des espaces publics** qui constitue un cadre de référence. Son application doit permettre à la faveur des aménagements nouveaux, de répondre en partie à l'**objectif stratégique et transversal** porté par le PSMV, qui consiste à **mettre en valeur le patrimoine existant et à révéler les composantes identitaires d'Angoulême, en prenant en compte les usages, les contraintes liées à la circulation, au stationnement et aux pratiques exceptionnelles attachées aux manifestations festives.**

Espace public monopolisé par les terrasses de restaurant

Aménagement complexe et peu confortable

Multiplication du mobilier et de la signalétique

◄ Manque d'intégration des regards et des édicules techniques, sols vétustes et forte présence de la voiture sur un espace majeur du centre-ville, traitement des terrasses irrecevable, sol daté et complexe, Ancien soupirail condamné fermé par une plaque de verre.

3.1. MATERIAUX ET COMPOSANTES IDENTITAIRES

Le plan ci-contre localise les différents types de revêtement. Il distingue les voies et trottoirs pavés ou dallés (sans prendre en compte le type de matériau), les sols en béton, les surfaces en enrobé (rouge ou noir) et les sols traités en stabilisés. Il révèle la grande hétérogénéité des types d'aménagements et de revêtements de sols.

Toutefois, **on relève des constantes d'aménagement** (matériaux, tonalité, motif d'agencement) **constituant des composantes identitaires** pour la ville et ses différents ensembles urbains.

Pour ce qui est des rues médiévales, l'emploi de revêtements en calcaire (dalles ou pavés) constitue une référence, comme le traitement des rues en pavés, sans trottoirs avec un fil d'eau central.

On peut regretter la rupture de traitement de la rue Hergé, réalisée en dalles béton avec agrégats fin de couleur ocre. Bien que mal adaptée à la typologie urbaine du quartier, les dalles offrent cependant plus de confort pour le piéton que les pavés bombés.

Pour le quartier de la Préfecture et les rampes, le traitement identitaire de référence porte sur les trottoirs : bordures et pavées calcaires posés à 45° pour l'ensemble des trottoirs (quartier de la Préfecture) ou seulement pour les seuils d'entrée des immeubles (le trottoir est alors, comme la chaussée, en enrobé).

On note l'importance des éléments de fonte : regards, soupiraux, éléments de caniveaux, seuils d'entrée… qui participent à l'identité et à la qualité du paysage de la rue.

Ces agencements et motifs comme le maintien et la restauration des soupiraux et des seuils en fonte doivent servirent de référence pour les aménagements futurs.

Rue pavée de la trame médiévale

Soupirail et seuil d'emmarchement présents de façon récurrente sur Angoulême - Pavés calcaire posés à 45° au niveau des seuils d'habitation

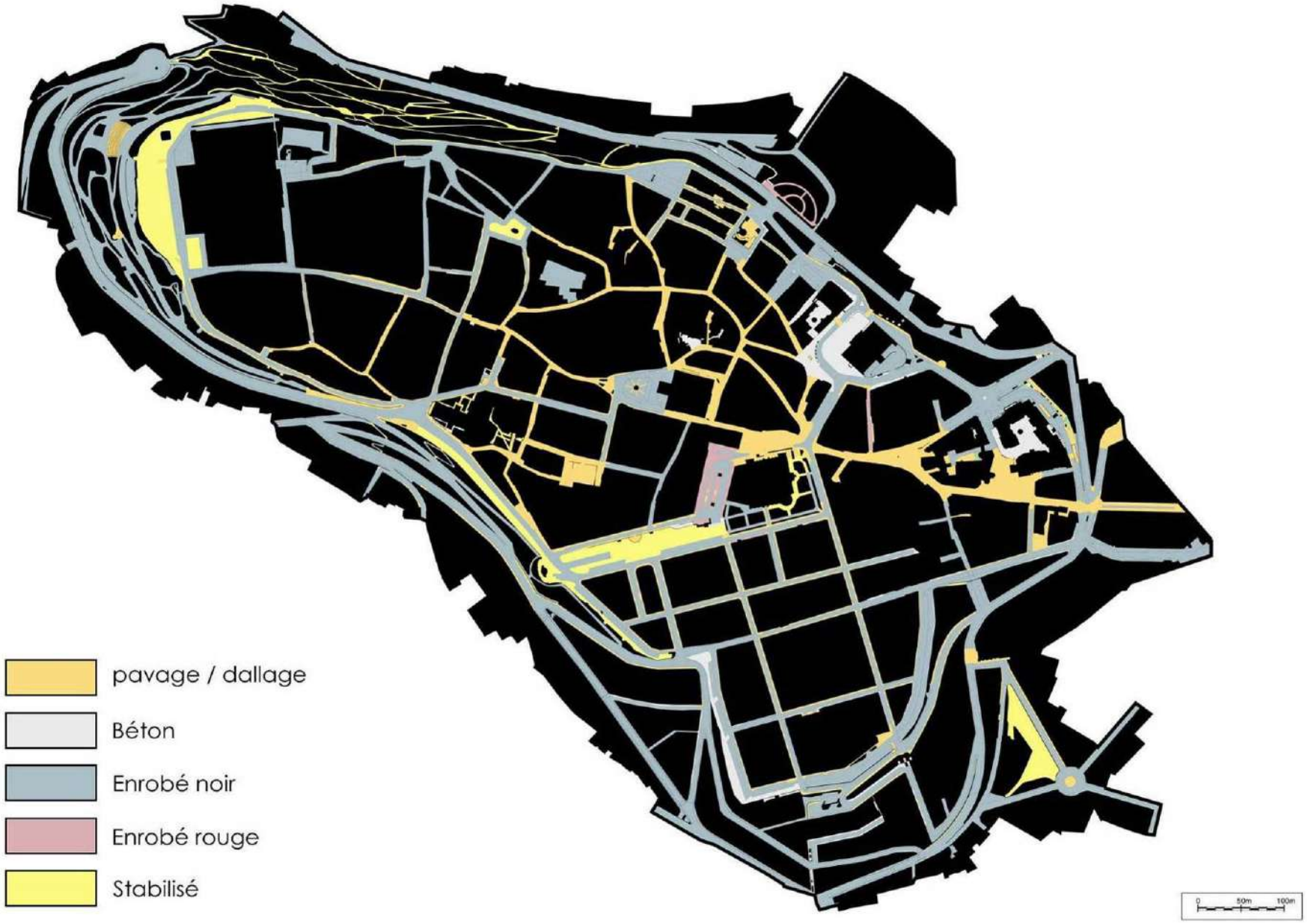

Localisation des différents traitements de sol (minéral) sur l'espace public

3.2. PRISE EN COMPTE DE L'EVENEMENTIEL

Des manifestations d'importance génèrent des déplacements et des aménagements temporaires sur l'espace public.

Il s'agit essentiellement :

. Du **Festival international de la BD** d'Angoulême, principal festival de bande dessinée francophone organisé généralement le dernier weekend de janvier au cœur du centre-ville. Cet évènement impacte principalement les places du Champs-de-Mars, Saint-Martial, de New-York et des Halles, avec l'installation des tentes de très grandes dimensions et la fermeture de l'hyper-centre à la circulation pendant quatre jours.

. Du **Circuit automobile des Remparts**, dont le parcours emprunte le front sud de la promenade des remparts et les rampes. Des tribunes sont implantées sur l'espace public (place Saint-Pierre en particulier) et des paddocks sur la place de New-York.

. Du **Festival du film francophone,** qui met en en avant la francophonie dans le cinéma actuel.

. Des **Gastronomades**, festival dédié aux produits du terroir et à la cuisine d'aujourd'hui. Il réunit chaque année 100 000 visiteurs qui fréquentent huit sites dédiés dans centre-ville (Les Halles, place de la Bussatte, Marché Victor Hugo...)

Si ces manifestations participent à l'image et à la notoriété d'Angoulême, les aménagements réalisés sur l'espace public et les équipements nécessaires à l'accueil des festivaliers occupent la majorité de l'espace public (pour le festival de la BD en particulier) et prennent peu en compte l'impact visuel sur le paysage urbain. Les clôtures de protection (identiques à celle employée sur les chantiers), les équipements techniques, les stands, les chapiteaux, les bouches de ventilation et groupes électrogènes, les sanitaires, les aires de déposes des encombrants dévalorise le site.

L'installation de ces équipements nécessite par ailleurs l'intervention d'engins de levage et l'accès aux camions de gros tonnage, détériorant les revêtements de sols, non aptes techniquement à supporter de telles charges. Ils dégradent également de façon souvent irrémédiable les arbres. La place de New-York constitue l'exemple le plus flagrant des désordres engendrés.

Plan du circuit des remparts et localisation des tribunes © site http : //www.circuitdesremparts.com

Espace public et abords dévalorisés par les équipements techniques des manifestations

Sol dégradé par les engins et tronc écorché par un véhicule

Place New-York

Place des Halles

4. LA POLITIQUE DU STATIONNEMENT EN CENTRE-VILLE

4.1. LES CONSTATS

4.1.1. LE STATIONNEMENT DE SURFACE

Le stationnement sur l'espace public comporte trois zones tarifaires :

. Dans la **zone rouge,** le stationnement est limité à une heure. Elle porte exclusivement sur les abords des halles et totalise 64 places.

. La **zone orange** correspond à la quasi-totalité du plateau, hors des rues piétonnes et des rues très étroites dans lequel le stationnement est impossible (en gris sur la carte). La durée est limitée à 2 h, elle compte 1657 places

La **zone verte** porte sur l'extrémité ouest (Beaulieu), une grande partie du tour des remparts, les rampes et sur le lotissement des Bézines. La durée est limitée à 9 h, elle compte1035 places.

C'est donc **2756 places en surface** qui sont disponibles dans le centre-ville. Le stationnement est payant de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ou 18h30, tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés. Il est gratuit dans l'hyper-centre à partir de 17h tous les jours de la semaine et le samedi à compter de 12h30. Toutes les places de stationnement du centre-ville sont accessibles au tarif résident. Ces dispositions visent à lutter contre les voitures « ventouses », à dynamiser l'attractivité du centre-ville et à limiter les déplacements en voiture.

On dénombre également 36 places en arrêt minute, positionnées au plus près des commerces. Elles nécessitent l'utilisation du disque bleu européen. 48 places sont réservées aux personnes à mobilités réduites. Par ailleurs, un disque vert disponible à l'accueil du service Gesta permet aux propriétaires de voitures propres (électriques hybrides, électriques, véhicules utilisés en auto- partage) de se garer gratuitement durant 1 h 30 pour 10 euros par an.

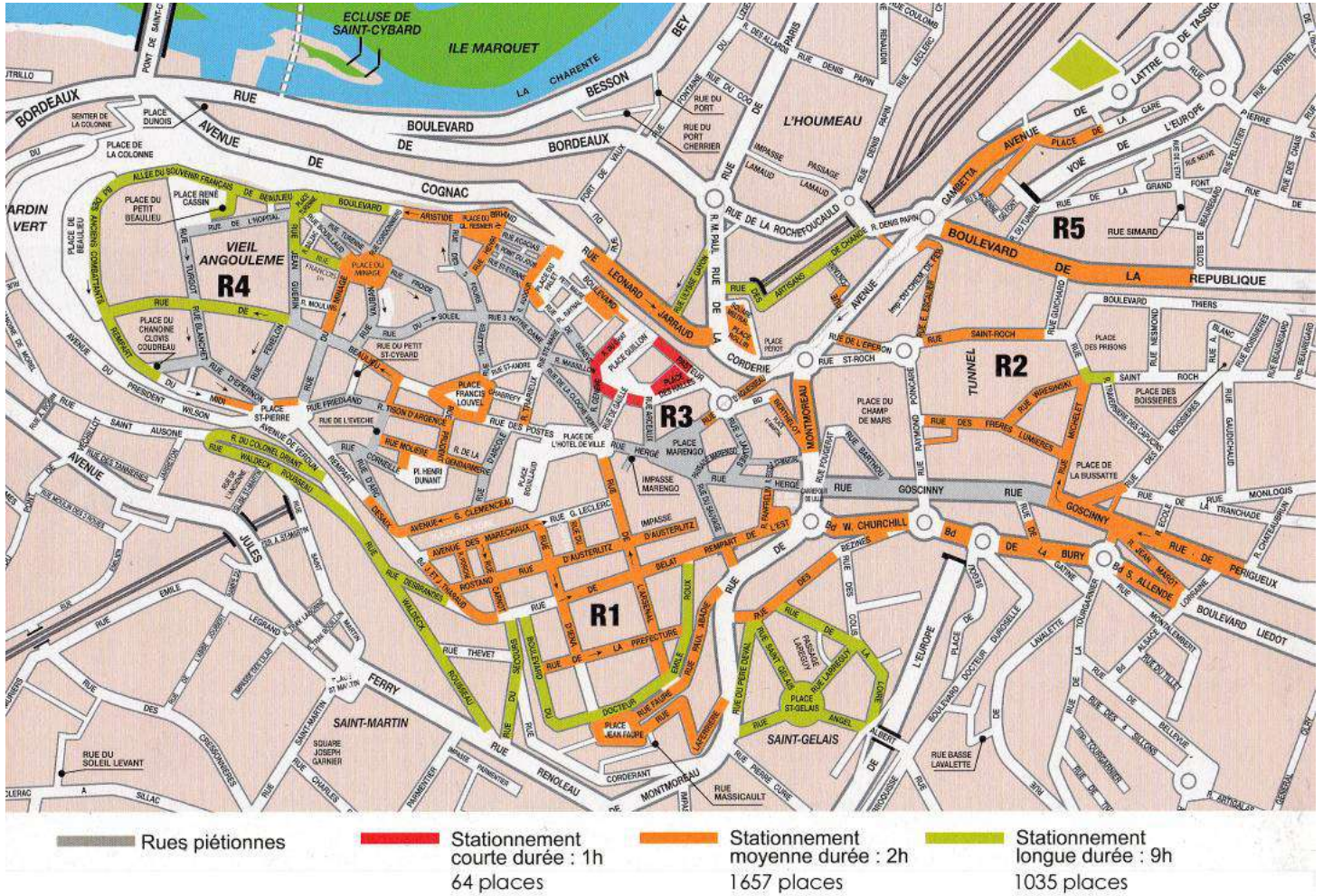

Les zones de stationnement de surface règlementées

Sur le plateau, les places de stationnement se situent en majorité le long des remparts et des places qui le bordent. Au sein du tissu médiéval le **parking Vauban** et la **place Francis Louvel** constituent les seules poches de stationnement dans le cœur historique.

Le **parking de la rue de Cognac** possède l'avantage d'être situé non loin du centre ancien. Cependant son aménagement, la signalétique et les déclivités induites par la topographie rendent l'espace peu attractif. Pourtant ce lieu anciennement occupé par l'usine Laroche-Joubert (papeterie détruite par un incendie en 1940) possède des potentialités d'accueil et paysagère, du fait sa situation de sa liaison avec le jardin des Villes Jumelées, la place du Palet et l'hyper-centre. L'aménagement de plateformes de stationnement sur plusieurs niveaux en prenant en compte l'insertion dans le paysage permettrait d'optimiser l'usage de cet espace.

A l'extrémité de l'éperon, la **place de Beaulieu** constitue une zone de stationnement très importante. Elle profite essentiellement aux établissements scolaires limitrophes.

4.1.2. STATIONNEMENT EN OUVRAGES SOUTERRAIN

1626 places sont réparties dans les **quatre parkings souterrains du plateau**. Le parking de la Gâtine, de 350 places légèrement en contrebas du plateau n'est pas pris en compte dans ce décompte. Les parkings en ouvrage constituent un fort potentiel pour libérer la voirie du stationnement en surface. Une politique tarifaire incitative, avec pour objectif d'encourager les automobilistes à se garer en sous-sol a été mise en place : e stationnement est gratuit pour la première ½ heure et en soirée, de 17h30 à 2heures.

4.2. QUELQUES ELEMENTS DE DYSFONCTIONNEMENT

Bien que la ville possède une politique et un système d'information important sur les modalité de déplacement et sur le stationnement, des dysfonctionnement semblent persister et il n'est pas toujours facile pour les résidents ou les touristes de se garer, du moins en surface

Ces dysfonctionnement peuvent s'expliquer par la signalétique peut adaptée ou encore par la qualité médiocre des traitements des accès (trémies) aux parkings souterrains. En effet aucune signalétique n'indique par exemple le nombre de places restantes, ne s'accordent et ne s'harmonise entre elles (ex : charte d'écriture). Les accès piéton en sous-sol sous parfois mal signalé, peu attrayant et sécurisés

Par ailleurs certains espace comme le parking Vauban occupant un cœur d'ilot n'est pas mis en valeur. C'est avant tout un espace minéral (traité en enrobé) cernés par les murs de clôture hétérogènes

Certaines zones de stationnement ne prennent également pas assez en compte les édifices emblématiques de la ville (ex : stationnements de bus près de la statue Carnot ou stationnements du palais de Justice) et aussi le patrimoine arboré (cela concerne pratiquement toute les places du centre).

De façon générale, l'offre de stationnement résidentiel au sein du centre ancien, où l'habitat reste important et devrait être accru eu égard à la politique de logement suscité par le PSMV, apparait déficitaire. Cependant, les parkings en ouvrages, qui constituent d'importants réservoirs de stationnement et un fort potentiel pour libérer la voirie des parkings en surface, semblent pour certains, sous exploités.

Par ailleurs la politique de la ville et le PDU qui tendent à favoriser la baisse de la part modale de l'automobile en ville et à développer les autres modes de transport alternatif à la voiture devrait à terme limiter les problématiques liées au stationnement en ville. En effet, le projet du BHNS, le développement de points intermodaux, la création de nouveaux parkings relais sur l'ensemble du territoire, l'incitation au covoiturage, la mise en place d'un pôle d'échange avec un lieu d'information, des arrêts bus et des aires stationnement pour les vélos et taxis sont autant d'action alternatives à la voiture en ville.

Récemment un site Internet a également été mis en place pour faciliter les démarches des usagers. Il regroupe toutes les informations importantes pour les usagers : implantation des parkings, répartition des zones tarifaires, tarifs possibles en fonction des besoins et du profil de l'usager, mais aussi applications à télécharger pour un paiement dématérialisé.

Entrée du parking Bouillaud

Manque de prise en compte du patrimoine végétal

Parking Vauban

Bus au niveau de l'hémicycle supportant la statue Carnot

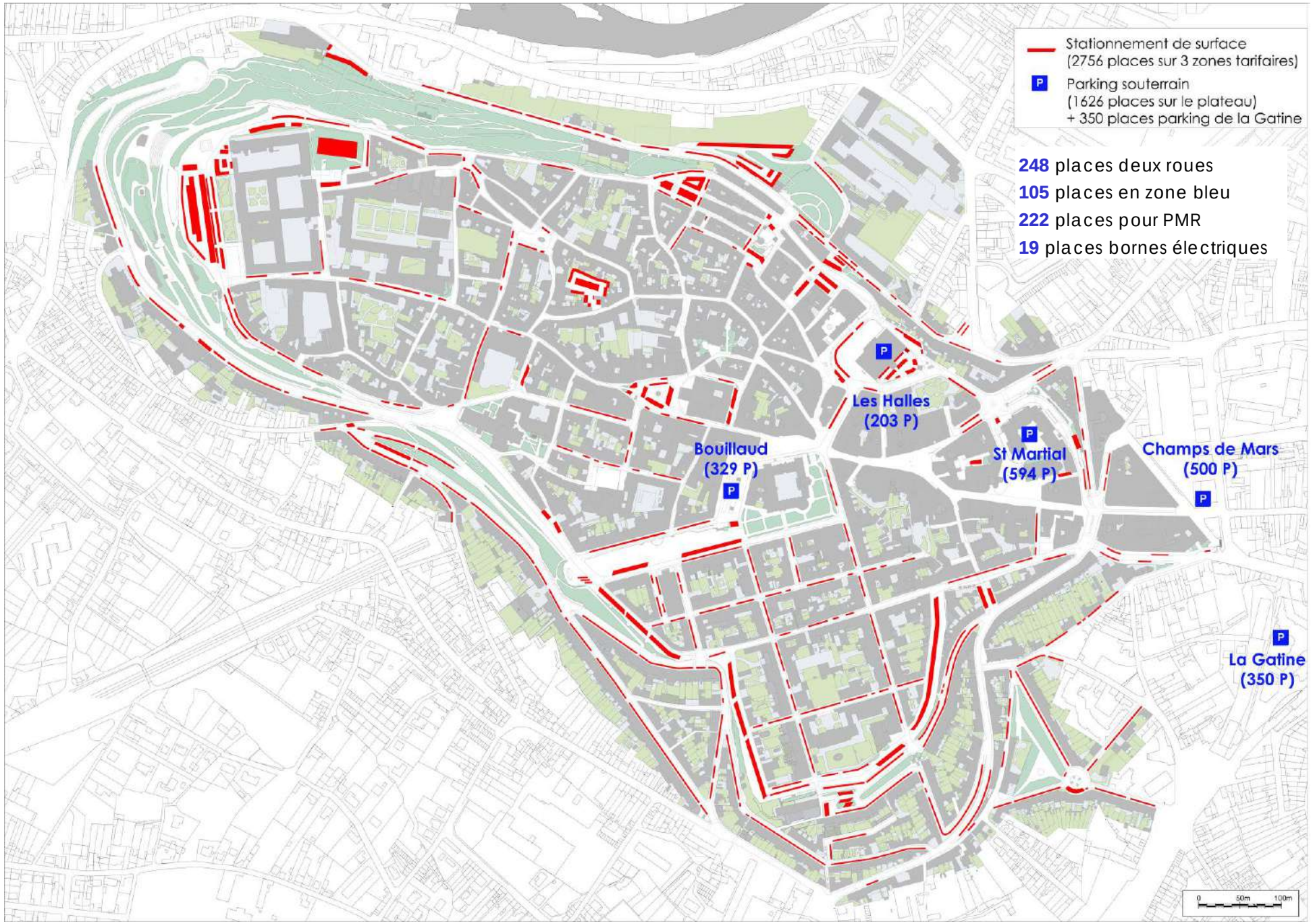

Localisation des zones de stationnement dans le PSMV

5. LES PRINCIPAUX ENJEUX DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

5.1. PRINCIPES GENERAUX

Les diagnostics ont révélé un certain nombre de dysfonctionnements concernant, l'usage, l'occupation et le traitement de l'espace public. Ils sont en grande partie dus aux transformations des lieux au fil des siècles et aux contraintes et aux attentes actuelles. Aujourd'hui, l'aménagement de l'espace public doit prendre en compte le territoire dans sa totalité et sous ses multiples aspects (historiques, sociaux, qualitatifs et fonctionnels).

Les enjeux concernant les espaces publics du PSMV doivent :

. Permettre une meilleure mise en valeur du patrimoine bâti et des composantes urbaines identitaires et inhérentes à chaque quartier.

. Offrir des espaces publics de qualité.

. Développer une zone apaisée dans le centre et faciliter le partage des lieux.

. Préserver, valoriser le patrimoine naturel et inciter à son développement lorsque cela est possible.

En termes de mobilité et de stationnement il s'agit de :

. Permettre la cohabitation de l'ensemble des modes de mobilités en requalification l'espace public, tout en assurant la mise en valeur du patrimoine angoumoisin.

. Favoriser la création d'une offre de stationnement en adéquation avec le développement résidentiel et commercial souhaité du plateau.

. Promouvoir les mobilités douces en prenant en compte la situation singulière du plateau.

. Développer des politiques d'accompagnement au changement et améliorer la signalétique et l'information.

6.2. LES ENJEUX DE REQUALIFICATION LOCALISES

Le **plan ci-contre localise l'ensemble des places et espaces verts publics.** Sont repérés **en violet les espaces qui présentent de forts enjeux de requalification**. **Ces places sont traitées dans le fichier « Espace Public »** du PSMV, comprenant pour chacun d'entre eux :

. un état des lieux

. une description de l'évolution de l'espace à travers le temps

. des orientations possibles d'aménagement, accompagné d'un exemple illustratif.

Le plan localise également :

. les carrefours qui présentent des conflits d'usage (piéton/voiture) et qui forment des seuils important dans la lecture de la ville.

. Le tracé et les stations du BHNS qui va modifier les usages mais aussi l'espace public sont également localisés.

. Enfin **les sentes piétonnes,** permettant d'accéder au plateau et de découvrir la ville.

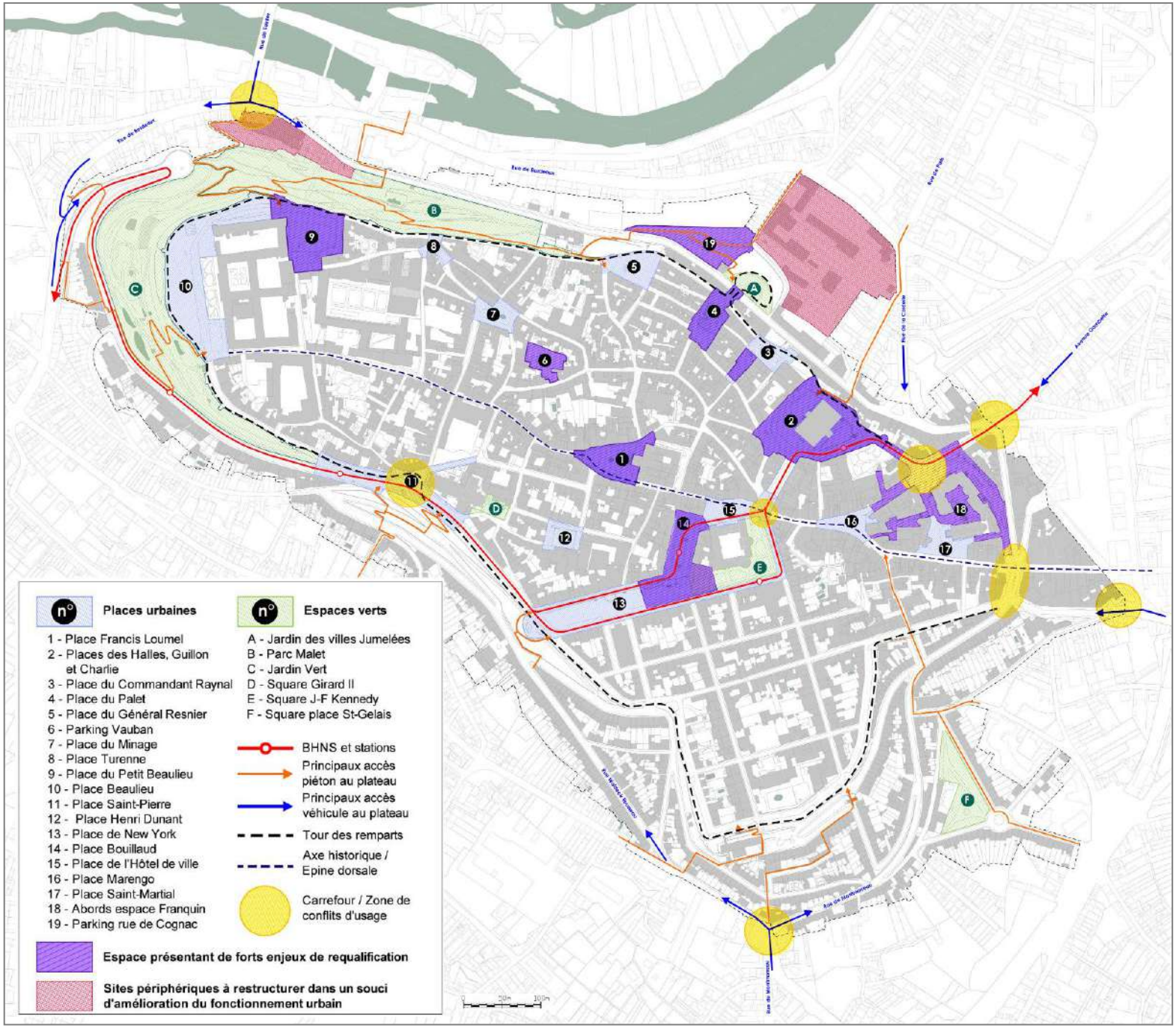
n°
Places urbaines
1 - Place Francis Loumel
2 - Places des Halles, Guillon et Charlie
3 - Place du Commandant Raynal
4 - Place du Palet
5 - Place du Général Resnier
6 - Parking Vauban
7 - Place du Minage
8 - Place Turenne
9 - Place du Petit Beaulieu
10 - Place Beaulieu
11 - Place Saint-Pierre
12 - Place Henri Dunant
13 - Place de New York
14 - Place Bouillaud
15 - Place de l'Hôtel de ville
16 - Place Marengo
17 - Place Saint-Martial
18 - Abords espace Franquin
19 - Parking rue de Cognac
n°
Espaces verts
A - Jardin des villes Jumelées
B - Parc Malet
C - Jardin Vert
D - Square Girard II
E - Square J-F Kennedy
F - Square place St-Gelais
BHNS et stations
Principaux accès piéton au plateau
Principaux accès véhicule au plateau
Tour des remparts
Axe historique / Epine dorsale
Carrefour / Zone de conflits d'usage
Espace présentant de forts enjeux de requalification
Sites périphériques à restructurer dans un souci d'amélioration du fonctionnement urbain

6. LE PATRIMOINE VEGETAL

6.1. REPERAGE ET REPARTITION DU PATRIMOINE VEGETAL

Les enquêtes de terrain, le repérage à partir de l'orthophotoplan et de vues aériennes obliques, ont permis d'établir une **carte du patrimoine végétal** sur l'emprise du plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Sont indiqués :

. les espaces à dominante végétale constitués par les strates herbacée et arbustive basse,

. **les surfaces à dominante minérale** qui correspondent aux cours et aux zones de stationnement en enrobé,

. **les dalles et les terrasses végétalisées ou minérales** (hachure striée superposée au bâti), très présentes dans les lotissements des rampes, en raison des déclivités des coteaux induisant des aménagements en paliers et des murs de soutènement.

. **l'emprise des houppiers des arbres et des arbustes de grande taille et les haies taillées** perceptibles depuis l'espace public ou celles qui participent à la composition des jardins.

La carte fait également la **distinction entre les arbres et les arbustes présents sur l'espace public et ceux appartenant au domaine privé.** Elle identifie également **les arbres remarquables et les alignements arborés** qui structurent l'espace libre.

Cette carte a entre autres, servi à identifier dans le PSMV, les jardins et cours d'intérêt patrimonial.

Ils correspondent aux jardins et cours qui possèdent des potentialités paysagères du fait de leur situation et de leur rôle « accompagnateur » dans la mise en valeur du patrimoine bâti et aux jardins retenus pour leur qualité de composition paysagère et/ou botanique (voir chapitre suivant).

Ensemble de jardins d'intérêt patrimonial possédant des caves voûtées soutenant un premier jardin en terrasse, des escaliers à simple ou double volée, des plantations d'intérêt et une seconde terrasse jardinée - Lotissement bordant la rue Angel-Albert

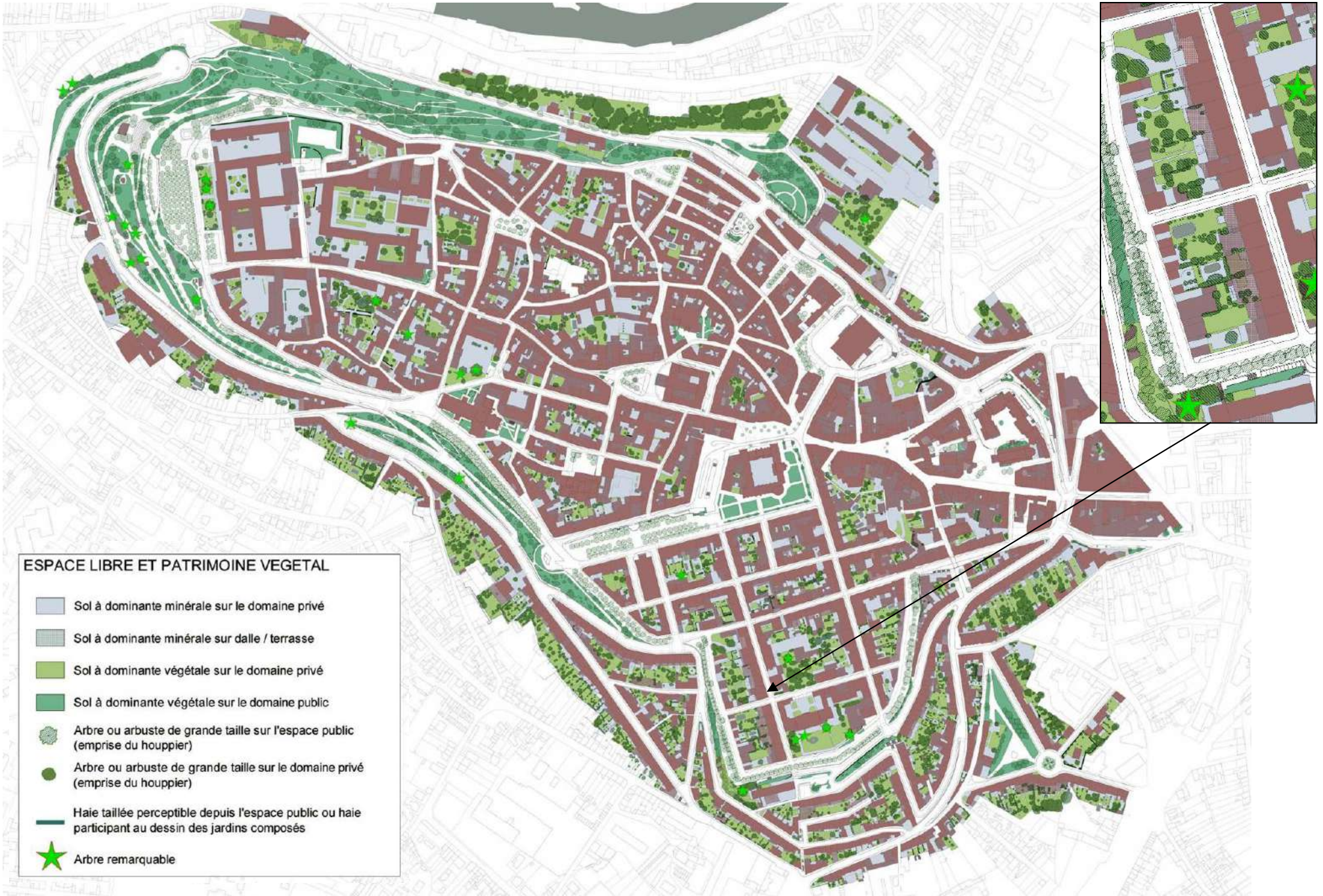
ESPACE LIBRE ET PATRIMOINE VEGETAL
Sol à dominante minérale sur le domaine privé
Sol à dominante minérale sur dalle / terrasse
Sol à dominante végétale sur le domaine privé
Sol à dominante végétale sur le domaine public
Arbre ou arbuste de grande taille sur l'espace public (emprise du houppier)
Arbre ou arbuste de grande taille sur le domaine privé (emprise du houppier)
Haie taillée perceptible depuis l'espace public ou haie participant au dessin des jardins composés
Arbre remarquable

6.2. FORMES ET STRUCTURES DU COUVERT VEGETAL

La végétation, variée dans les essences, se décline sous différentes formes et maillent le territoire du plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Les différents milieux et structures végétales rencontrés sont les suivants :

. Les espaces verts et les parcs publics agrémentés de plantations aux strates variées.
. Les jardins des grandes demeures et établissements publics ou religieux.
. Les cœurs d'ilots végétalisés, formés par la juxtaposition de petits jardins ou de cours agrémentées d'arbres.
. Les jardins en terrasse des lotissements s'étirant le long des rampes.
. Les alignements d'arbres agrémentant les places et le tour des remparts
. Les arbres isolés ponctuant l'espace public, certains jardins ou certaines cours.
. Les plantes grimpantes qui parent les clôtures, les tonnelles, les pergolas et quelques façades bâties.
. Les plantes rudérales qui croissent dans les parois calcaires du socle de la ville ou les interstices présents le long des remparts et des murs de soutènement non entretenus.
. Les friches et jardins laissés à l'abandon.
. Les milieux sauvages et naturels où la nature semble reprendre ses droits.

Les plantations participent à la composition des espaces libres et à l'identité des différents ensembles urbains. Variées dans leur emprise, elles établissent des dialogues avec le bâti, forment des écrins de verdure, des continuités végétales ou à l'inverse constituent des ponctuations au sein du tissu bâti. Les plantations créent également des points de repère et des motifs paysagers participant à l'animation des rues et à l'identification de certains lieux. Elles constituent une composante essentielle du paysage urbain.

Les plantations du domaine privé perceptibles depuis l'espace public, participent également à l'identité de la ville et au paysage urbain. Ceci est d'autant plus vrai à Angoulême, car la morphologie urbaine et la topographie permettent d'établir des vues plongeantes sur des jardins ou de larges panoramas sur la silhouette de la ville depuis les lointains. Ainsi l'ensemble des jardins se juxtaposant le long des coteaux et entre les alignements bâtis cadrant les rampes, forment des écrins de verdures importants mais aussi des continuités biologiques.

Plantes rudérales et végétation exubérante le long des murs de soutènement

Les principales espèces rencontrées sont les marronniers, les tilleuls, des platanes, les érables sycomores, les érables Negundo, des féviers d'Amérique, des frênes, des robiniers, des chênes, des ormes, des palmiers, des cèdres des cyprès et des pins. On trouve également quelques espèces plus rarement présentes comme les hêtres pourpre, les figuiers, les tulipiers de Virginie, les chênes verts, les oliviers, les magnolias, les épicéas, les Cryptomerias du Japon, les mélèzes et les sapins.

Grande ciguê'

Laiteron des champs

Conifère préformé taillé en nuage'

Erable Negundo et Cerisier à fleurs 'Pissardii'

Bananier

Olivier

Palmier

Rosier

Tilleul

6.3. GESTION ET VEGETALISATION DE L'ESPACE PUBLIC

6.3.1. ROLE DE LA VEGETATION ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

De nombreux espaces prennent du sens grâce à la présence du végétal, qui assure la mise en valeur du patrimoine bâti, forge l'identité d'un quartier, participe au maillage de la trame verte et constitue des éléments précieux du paysage urbain. Par ailleurs, la végétation sur l'espace public permet d'atténuer les ilots de chaleurs urbains en abaissant la température des surfaces minérales et l'air ambiant par les effets d'ombrage et d'évapotranspiration. Elle permet l'absorption du dioxyde de carbone, la filtration de particules fines et constitue des biotopes pour la faune.

Cependant la végétalisation de l'espace public est confrontée à des enjeux liés à la notion de développement durable et à la cohérence des aménagements, devant concourir à la mise en valeur des identités patrimoniales et permettre un meilleur usage des lieux.

La végétalisation de l'espace patrimonial répond à un goût récent. Dans les centres anciens, l'espace libre était souvent minéral, en particulier les places qui accueillaient les marchés en plein air et les rues étroites qui ne laissaient pas de place à la végétation.

Les plantations sur l'espace public ne sont pas toujours favorables à la bonne lecture de la ville et ne correspondent pas forcément à la nature des tissus bâtis ou du milieu. La végétalisation excessive sur l'espace public, le développement des massifs plantés peuvent nuire à l'authenticité historique et urbaine. Au même titre que le mobilier, les plantations ne doivent pas venir surcharger l'espace. Par ailleurs, le choix des essences doit tenir compte des disponibilités spatiales (arbre à l'âge adulte) et des contraintes liées au sol (volume de terre, présence de réseaux, nature des substrats).

Les plantations doivent s'inscrire dans l'espace public sans en gêner le fonctionnement urbain (déplacement du piéton, voie d'accès sécuritaire…). Elles doivent permettre et favoriser le cadrage et les ouvertures majeures sur le grand territoire. Leur positionnement doit également prendre en compte les vues sur les édifices majeurs et être étudié en fonction des différentes séquences urbaines et paysagère du territoire.

Dans la gestion du patrimoine végétal, certaines pratiques tendent à nuire au développement des espèces ou peuvent porter atteinte au paysage urbain. Il s'agit par exemple :

. de la taille identique des massifs arbustifs au niveau des talus du contrefort ou de la rotonde, qui ne prend pas en compte les ramifications et la silhouette naturelle liés à chaque essence,

. des tailles drastiques qui portent atteinte à la silhouette mais aussi à la durée de vie de l'arbre,

. de la non protection des arbres dans les zones de stationnement et lors des festivals,

. de la pose de matériaux coulés (béton, enrobé) autour des troncs d'arbre et du collet,

. du manque d'entretien des murs de fortification ou de soutènement,

. du choix des essences et des emplacements qui parfois, sont en contradiction avec aux intentions paysagères souhaités (arbres persistants dans l'axe d'un point de vue).

6.3.2. LES ALIGNEMENTS ARBORES

(Voir carte suivante)

Les alignements arborés participent à la composition des espaces urbains, soulignent le tracé des remparts, cadrent des vues, agrémentent certaines places et forgent l'identité de la ville. Ils participent également au séquençage des parcours, constituent des filtres, des barrières visuelles qui permettent d'affirmer en négatif les séquences ouvertes mettant en scène le territoire, les édifices et places emblématiques de la ville.

Les alignements le long des remparts offrent une agréable promenade ombragée et soulignent depuis les lointains la ligne de l'ancienne fortification.

Alignement de Tilleuls - Rempart Dessaix

Alignement de Tilleuls
Rempart Dessaix

Alignement de Tilleuls - Rempart Dessaix

Alignement de marronniers - Boulevard du Docteur-Emile-Roux

Plan de repérage des arbres remarquables et des alignements arborés

6.3.3. LES ARBRES REMARQUABLES

(Voir carte précédente)

Au sein du tissu bâti, certains arbres, du fait de leur situation dans la ville, de leur caractère monumental ou de leur particularité botanique, se démarquent et s'individualisent comme des éléments marquants du paysage urbain.

Ils participent à l'identité de la ville et à l'animation des lieux, constituent des points de repère, agrémentent qualitativement les espaces libres et représentent un symbole fort de la présence de la nature dans la ville dense.

Ce repérage ne prétend pas être exhaustif, du moins sur le domaine privé. En effet, la difficulté de prospection de certains espaces à cœur d'îlots a pu générer des omissions. Par ailleurs, certains arbres aujourd'hui jeunes, avec le temps prendront de l'ampleur et pourront être considérés comme remarquables dans le futur.

La protection et le maintien de ces arbres doit intégrer l'aspect dynamique du vivant et les évolutions possibles des espaces libres. En effet, les arbres repérés, aujourd'hui en bon état phytosanitaire ont une durée de vie limitée et leur remplacement ne peut s'envisager qu'en prenant en compte, les caractéristiques de l'espace dans lequel ils prennent place et les modifications possibles de l'espace public et des emprises bâties, dans le but d'assurer une meilleure mise en valeur du patrimoine et/ou la prise en compte de nouveaux usages.

Ils sont parfois âgés et nécessitent des soins attentifs car il ne sera probablement pas possible de les remplacer dans les mêmes volumes.

Thuya d'Occident (Jardin Vert)

Marronnier (Jardin Vert)

Tilleul (Jardin Vert)

Tilleul (Jardin Vert)

Hêtre pourpre (9 avenue des Maréchaux)

Hêtre
(2 rue Léonard-Jarraud)

2 Cèdres de l'Atlas (Lycée Guez-de-Balzac)

Tulipier de Virginie
(Lycée Sainte Marthe)

Marronnier
(Rue du Colonel-Driant)

Séquoia géant et cèdre du Liban

Cryptomeria du Japon et Mélèze Pleureur (Rue de Bordeaux)

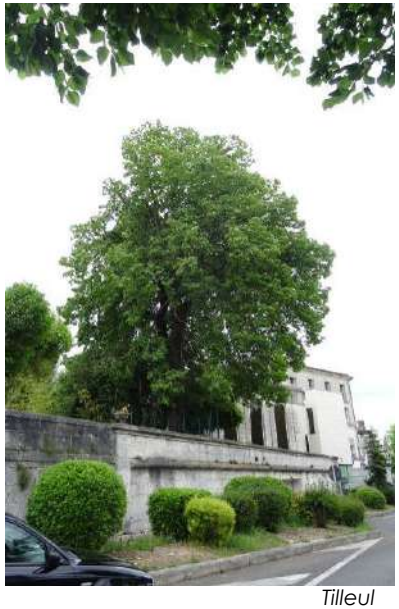

Tilleul
(Jardin de la Préfecture)

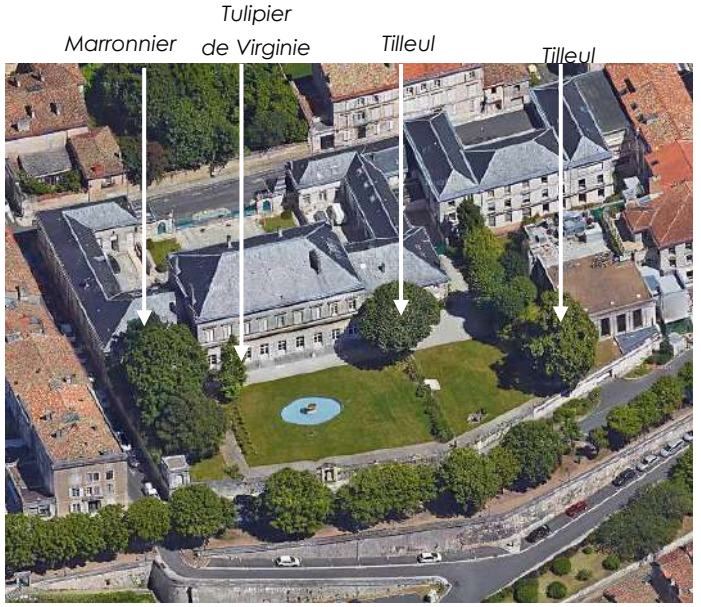

Jardin de la Préfecture

7. LES ESPACES LIBRES PRIVATIFS

7.1. REPERAGE ET REPARTIION DES SURFACES VEGETALISEES ET MNERALES PRIVATIVES

L'étude du plan de sauvegarde et de mise en valeur attache une grande importance au cadre de vie pour les habitants, à la notion de développement durable, au maintien de la trame verte et aux conditions permettant le développement de la biodiversité.

L'étude de la répartition de la végétation dans le PSMV nous révèle que **certains secteurs de la ville sont fortement déficitaires en plantation**. Ce phénomène découle de la nature urbaine des quartiers qu'il convient de préserver. Néanmoins le PSMV s'attache au maintien des espaces à dominante végétale et favorise le développement de la trame verte.

Le tableau ci-contre ainsi que les plans des pages suivantes totalisent et localisent pour chaque ensemble urbain la part des surfaces bâties et des surfaces en espace libre (privatif) et distinguent pour ces derniers, ceux à dominante minérale et ceux à dominante végétale.

Ce tableau indique également pour chaque entité, les surfaces traitées en terrasse ou en jardin au-dessus d'une surface bâtie.

Ainsi l'on peut noter que pour les parcelles de la Rampe du Midi, 2157 m² d'emprise bâtie comportent une terrasse accessible et que 305 m² sont aménagés en surface jardinée.

Sur l'ensemble du PSMV, 1,2 ha des emprises bâties comporte une terrasse ou une dalle minérale accessible.

La répartition des espaces végétalisés et l'emprise des surfaces plantées sont liées à l'histoire de la ville et à la morphologie des tissus bâtis. La densité des plantations arborées est dépendante de la taille des parcelles et de l'emprise occupée par l'enveloppe bâtie.

On note également que 61% de la surface des parcelles du PSMV est bâtie. Les espaces libres sont composés à part égale (19,5%) d'espaces verts et de revêtements à dominante minérale (pourcentage moyen pour l'ensemble des espaces libres privatifs).

ENSEMBLE URBAIN	Surface bâtie	Surface à dominante minérale	Surface à dominante végétale	Terrasse minérale (au dessus d'une surface bâtie)	Jardin sur dalle (au dessus d'une surface bâtie)	Surface totale
Le Minage	11930,07	4149,23	2511,39	94,89	0	18590,69
Le Palet / Chatelet	14446,64	575,52	55,25	394,26	0	15077,41
Saint-André	32273,16	5802,54	2710,95	328,27	0	40786,65
Ensemble cathédral	34397,67	8841,81	3924,19	350,34	0	47163,67
VIEIL ANGOULEME (m²)	93047,54	19369,1	9201,78	1167,76	0	121618,42
VIEIL ANGOULEME (%)	76,51	15,93	7,57			
Saint-Martial	28043,98	3721,64	2330,84	601,86	125,74	34096,46
Eperon / Champs de Mars	13307,95	411,09	127,59	964,89	18,16	13846,63
CENTRE VILLE (m²)	41351,93	4132,73	2458,43	1566,75	143,9	47943,09
CENTRE VILLE (%)	86,25	8,62	5,13			
BEAULIEU (m²)	43423,16	22790,14	9912,95	946,18	0	76126,25
BEAULIEU (%)	57,04	29,94	13,02			
CHÂTEAU / PARC / PREFECTURE (m	42516,18	12532,66	13917,81	2866,84	335,66	68966,65
CHÂTEAU / PARC / PREFECTURE (%	61,65	18,17	20,18			
MOTTE DU PALET (m²)	13871,41	14222,53	7232,36	659,21	82,85	35326,3
MOTTE DU PALET (%)	39,27	40,26	20,47			
Saint-Gelais	5341,86	2832,93	6468,05	70,57	0	14642,84
Les Bézines / Les Benechières	26411,19	8105,56	13357,24	2568,13	280,68	47873,99
RAMPE DE L'EST (m²)	31753,05	10938,49	19825,29	2638,7	280,68	62516,83
CENTRE VILLE Saint-Martial (%)	50,79	17,50	31,71			
Saint Martin / Les Rotondes	17670,59	5406,84	14429,74	1758,58	304,72	37507,17
Saint-Ausone	7832,48	3075,8	3344,69	398,82	0	14252,97
RAMPE DU MIDI (m²)	25503,07	8482,64	17774,43	2157,4	304,72	51760,14
RAMPE DU MIDI (%)	49,27	16,39	34,34			
Rampe du Palet / Saint Cybard	3081,57	1270,83	13971,89	83,74	0	18324,29
RAMPE DU NORD (m²)	3081,57	1270,83	13971,89	83,74	0	18324,29
RAMPE DU NORD (%)	16,82	6,94	76,25			
SPR (m²)	294547,91	93739,12	94294,94	12086,58	1147,81	482581,97
SPR (%)	61,04	19,42	19,54			

Répartition des surfaces minérales et végétales privés dans la limite du SPR

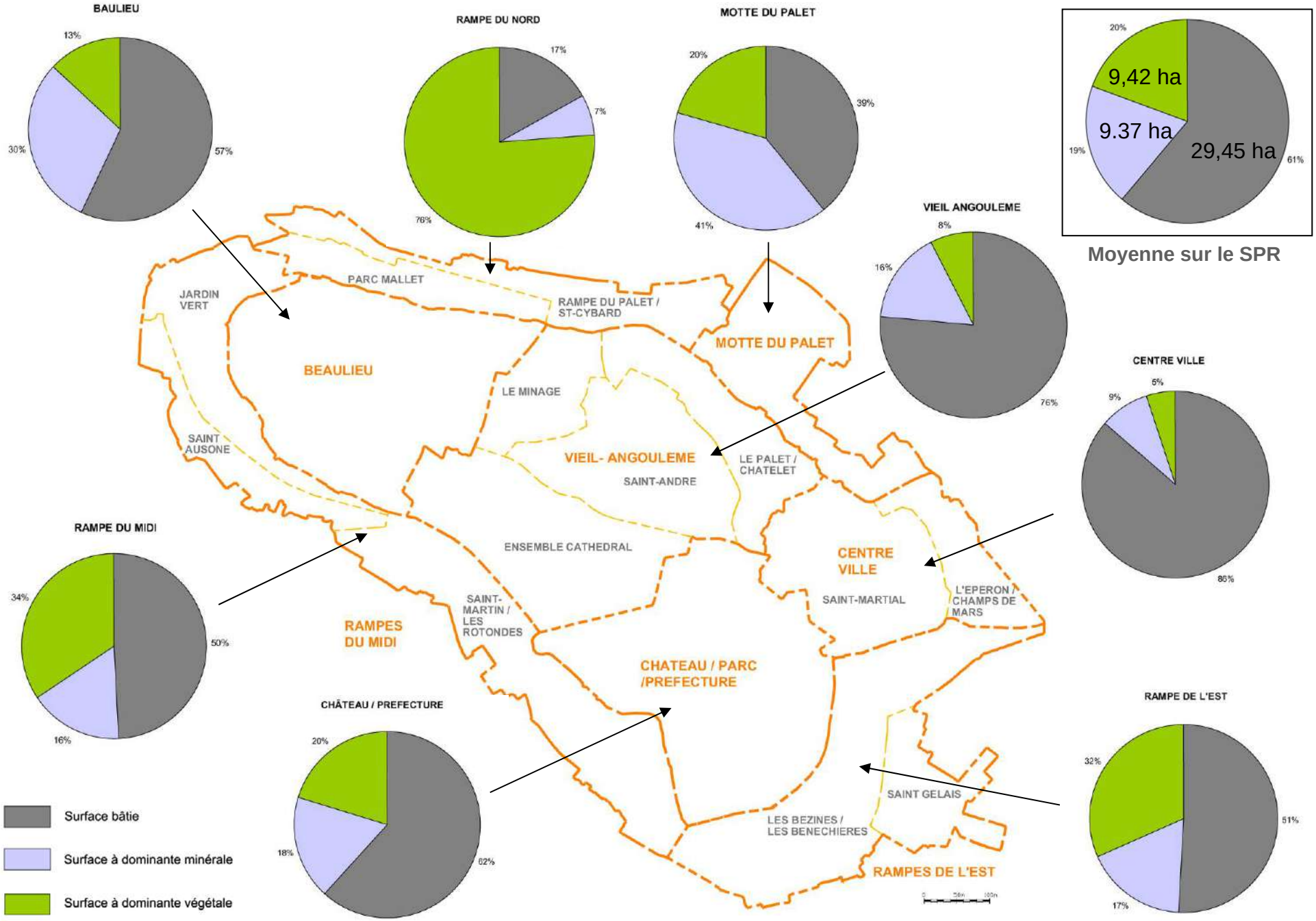

Surfaces et répartition des espaces libres (privatifs) variables selon les ensembles urbains

Le Vieil-Angoulême, comme le **Centre-Ville** du fait de leur forte densité bâtie, possèdent très peu d'espaces libres (de 15 à 25%) et notamment peu de jardins.

Dans le **quartier de Beaulieu,** la part important de surfaces minérales (30%) s'explique par la présence d'équipements et d'écoles qui possèdent des cours en enrobé. Leur traitement pourrait, à terme, être amélioré notamment par des revêtements de sols perméables. La plantation d'arbres n'est pas toujours possibles, les cours servant également aux activités sportives.

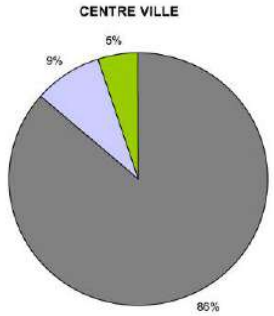

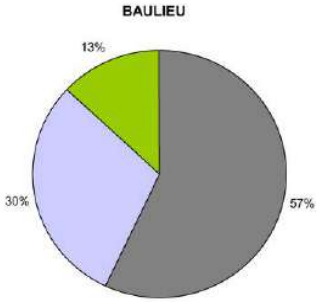

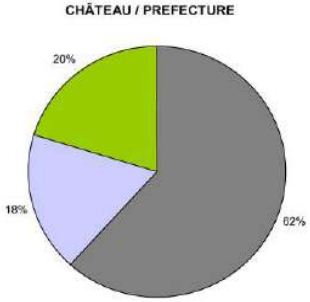

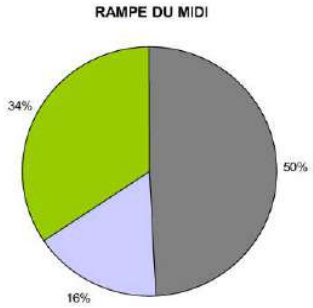

Grande disparité dans la répartition des espaces libres et du bâti par quartier (part des surfaces minérales et végétales sur les espaces privatifs)

Dans le **quartier du Parc / de la Préfecture**, malgré l'importance de la végétation des cœurs d'îlots, les espaces libres ne représentent que près de 40% de la surface (20% végétalisés et 18% minéralisés). Eu égard à l'impossibilité d'accéder en voiture dans la majorité des jardins, ce quartier ne possède quasiment pas de parkings à cœur d'ilots. Une exception notable toutefois : le 22 rue d'Iéna dont le jardin d'origine été transformée en parking (voir ci-dessous : photos IGN prises en 1967 et en 2016)

Dans ce secteur, il est nécessaire de maintenir des cœurs d'ilot végétalisés et de contrôler le développement des piscines qui tendent à réduire au fil du temps, les espaces plantés, les arbres de haut jet et la composition des jardins conçus au XIX^{e} siècle.

Dans les **lotissements des rampes,** l'ensemble des jardins en terrasse forme de grandes étendues verdoyantes. Pour la rampe du Midi et la rampe de l'Est les surfaces représentées par les jardins en terrasse occupent 34 % de la surface totale des ilots, le bâti s'étend sur 50% de cette dernière surface et les terrasses minérale sur 16%.

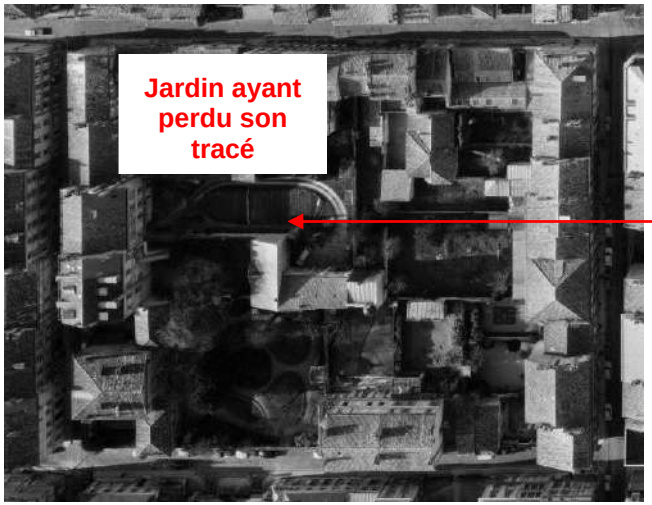

Photo IGN de 1967

Photo IGN de 2016

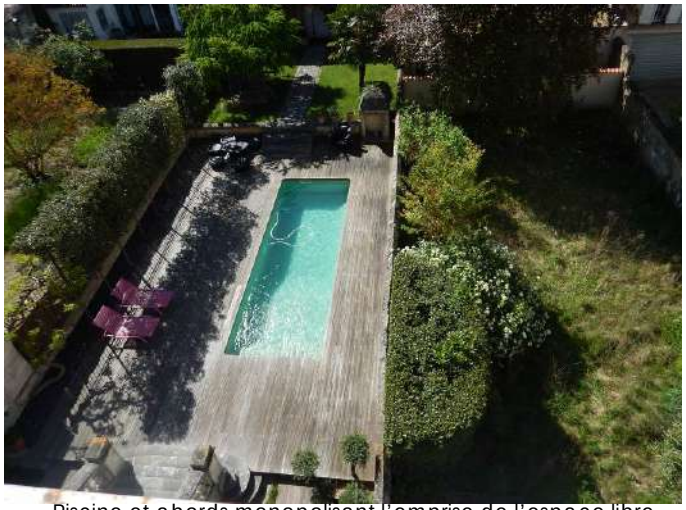

Piscine et abords monopolisant l'emprise de l'espace libre (7 avenue des Maréchaux)

Cœur d'ilot ayant préservé son couvert arboré

Ancien jardin transformé en aire de stationnement (22 rue d'Iéna)

Vue prise de ballon – quartier de la Préfecture

7.2. LES COURS ET ESPACES A DOMINANTE MINERALE PRIVATIFS

7.2.1. LES COURETTES « FONCTIONNELLES »

Dans les parties les plus denses et les plus commerçantes du centre ancien, les espaces libres sont réduits à des courettes, vestiges le plus souvent d'espaces libres plus vastes, encombrés au fil du temps par des extensions (agrandissement de la surface commerciale, locaux poubelles, deux roues, techniques...). Souvent insalubres, ils sont par ailleurs encombrés (dépôts de matériel des cafés et restaurants, poubelles, objets divers...). Ces cours ont été cimentées et retiennent l'humidité. Ces occupations et le manque d'entretien Impactent le cadre de vie des riverains.

7.2.2. LES GRANDES COURS

On trouve les grandes cours dans l'ensemble du plateau, plus particulièrement accompagnant les vastes demeures : hôtels particuliers et maisons bourgeoises, ou certains immeubles plus modestes des quartiers à dominante résidentielle. Certaines cours ont conservé des revêtements pavés (calcaire posé droit ou en diagonale) avec un fil d'eau latéral ou central. La végétation y prend place ponctuellement (jardinières, bacs, herbe poussant entre les pavés...). Dès lors qu'il existe un accès suffisamment large, des véhicules y stationnent. Cet état de fait est acceptable si aucun marquage ou accessoire technique n'est mis en place (ex : 9-7 rue d'Arcole et 24 rue des Trois Fours).

2 rue d'Arcole : ancienne courette totalement couverte

15 rue Raymond-Audour : encombrement de la courette

13 rue Raymond-Audour : encombrement et humidité

Photo courette

7 place Francis Louvel

40 Rempart Desaix

12 Rue des Trois Notre-Dame

7-9 rue d'Arcole

24 rue des Trois Fours

10 rue Corneille

Cours et sols d'intérêt patrimonial

7.3. LES JARDINS PRIVATIFS

Comme les constructions, les jardins constituent un patrimoine lié au savoir-faire et aux courants des pensées d'une époque spécifique. Les jardins privés constituent des espaces au sein desquels la végétation s'exprime sous différentes formes, agrémente les cœurs d'ilots et offre un cadre de verdure pour les habitants. En retrait des axes de circulation, ces jardins peuvent faire référence à des styles différents, pouvant eux même se cumuler au sein d'une même parcelle.

LES ATTEINTES PORTEES AUX JARDINS

Les jardins sont des espaces fragiles en perpétuelle évolution. Certains d'eux subissent des altérations liées à de nouveaux usages et nouveaux besoins. Les extensions bâties, les constructions de bâtiments annexes, la réalisation de terrasse et, dans une moindre mesure, les aires de stationnement portent atteinte à l'intégrité des jardins. Au fil du temps, les surfaces perméables et les plantations arborées tendent à diminuer ou faire disparaître le tracé originel du jardin, conçu en accompagnement du bâtiment.

Par ailleurs, le manque d'entretien des plantations, le développement exubérant de la végétation peut aussi nuire à la lecture de l'entité patrimoniale.

Nota : les murs de clôture qualitatifs

Sur le Plateau, les murs de clôtures qualitatifs sont réalisés en moellons de calcaire, et, plus souvent, en pierre de taille en grand appareil. Dans le quartier du Parc / de la Préfecture, certains murs séparatifs sont couronnés par des couvertines en tuile canal. Dans les lotissements des rampes, l'écrasante majorité des clôtures mitoyennes est réalisée en murs de moellons ou de pierre de taille. Les murs réalisés en moellons hourdés au mortier de chaux sont simplement jointoyés « à pierre vue » ou enduit à la chaux. Ces clôtures constituent un élément marquant du patrimoine paysager d'Angoulême, et témoignent de la constitution du parcellaire du tissu ancien. Leur disparition entrainerait une altération profonde des caractéristiques du tissu urbain. La préservation de ces murs fait partie des enjeux de valorisation des espaces libres. Ces murs ont parfois subi des transformations : surélévation parfois jusqu'à une hauteur importante, suppression ou altération du couronnement, etc. Sur le Plateau, lorsque ces clôtures ne correspondent pas à la trame parcellaire traditionnelle, il pourra être envisagé de les supprimer lors d'un remembrement parcellaire, ou de les modifier pour répondre à de nouveaux usages et aménagements (percement de passages, abaissement, mur bahut surmonté d'une grille, traitement avec des bacs recevant des plantations), en conservant la trace des limites qui structurent le parcellaire.

5 avenue des Maréchaux

48 rue de l'Arsenal

65 rue de Beaulieu

6 place Francis Louvel

16 rue Sauvage

LES ELEMENTS DE DECOR

Certains jardins possèdent des éléments de décors (puits, réservoir, mur, portail, grille forgée, fabrique, statue, bassin,...) qui témoignent encore de l'histoire passée de la propriété.

Toutes les composantes paysagères d'intérêt, liées à la constitution des jardins (tracé des cheminements, importance des espaces de respiration, arbres à grand développement, petits motifs construits, caractère des limites et des accès), représentent des éléments patrimoniaux dont la préservation est essentielle et la restauration parfois nécessaire, notamment pour redonner à l'ensemble sa cohérence historique et permettent d'en reconstituer l'esprit.

Les tendances contemporaines de l'art des jardins doivent néanmoins pouvoir s'exprimer. En effet, il peut être intéressant de créer des jardins de notre époque, en s'appuyant sur « l'esprit du lieu » et en intégrant les traces de l'histoire. Cette démarche peut être facilitée s'il existe des documents témoignant de la composition d'origine du jardin.

Ouvrages et petits édifices accompagnant les jardins et les cours

7.4. LES JARDINS DU XIXE SIECLE : SPECIFICITES ET TENDANCES D'EVOLUTION

7.4.1. PRINCIPES GENERAUX

Dans les lotissements des rampes mais aussi dans le quartier de la Préfecture, l'aménagement des jardins, réalisé concomitant aux constructions, a été réalisé dans un souci d'accompagnement et de mise en valeur de l'architecture. Ainsi tous les éléments construits : murs de soutènements, escaliers, clôtures, dépendances, petits édicules, terrasses... ont été traités avec autant de soin que le bâtiment principal. On trouve également des citernes de récupération des eaux pluviales ainsi que des petits bassins.

Le dessin de l'espace a fait également l'objet d'un soin particulier, avec une progression du jardin d'agrément (le plus proche de la maison) très dessiné vers le jardin « utilitaire », potager ou verger (en fond de parcelle ou sur une terrasse inférieure). Les terrasses inférieures et les fonds de jardin comportent souvent une allée surmontée d'une tonnelle, balcon s'ouvrant sur le paysage. Une grande attention a également été apportée à la récupération et au stockage de l'eau de pluie, les jardins en terrasse possédant un bassin d'agrément sous lequel se trouve une citerne.

Escaliers desservant les jardins en terrasse

Au fil du temps, le manque d'entretien, la croissance mal maitrisée de la végétation, la modification ou la suppression d'éléments construits et des aménagements peu respectueux ont dans certains cas, mis à mal ce patrimoine fragile et peu connu. Il est aujourd'hui essentiel de le faire partager, d'assurer sa protection, son entretien et sa restauration. Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur y contribuera.

7.4.2. ORGANISATION SPACIALE ET TYPOLOGIE DES JARDINS DES LOTISSEMENTS

La typologie met en lumière les spécificités d'aménagement des parcelles en fonction du programme architectural. Elle porte sur des maisons bourgeoises avec dépendances et jardins d'agrément.

La typologie des jardins a été établie en prenant en compte la forme des îlots et des parcelles, ainsi que la déclivité des terrains. Ces exemples mettent en évidence les composantes et les ouvrages qu'il est nécessaire de préserver et de mettre en valeur. Elles révèlent également les tendances d'évolution de ces lotissements en comparant des photos aériennes de 1922 avec des photos actuelles et indiquent les modifications qui ont altérer ou non l'identité des lieux.

PARCELLE TRAVERSANTE DU QUARTIER DE LA PREFECTURE

Description :

- Parcelles traversantes (donnant sur 2 rues). Largeur de ±12 m, profondeur de ± 54 m.
- Bâtiment principal sur rue, terrasse niveau rue, jardin en contrebas d'environ un niveau, dépendances sur rue secondaire encadrant un accès cocher.

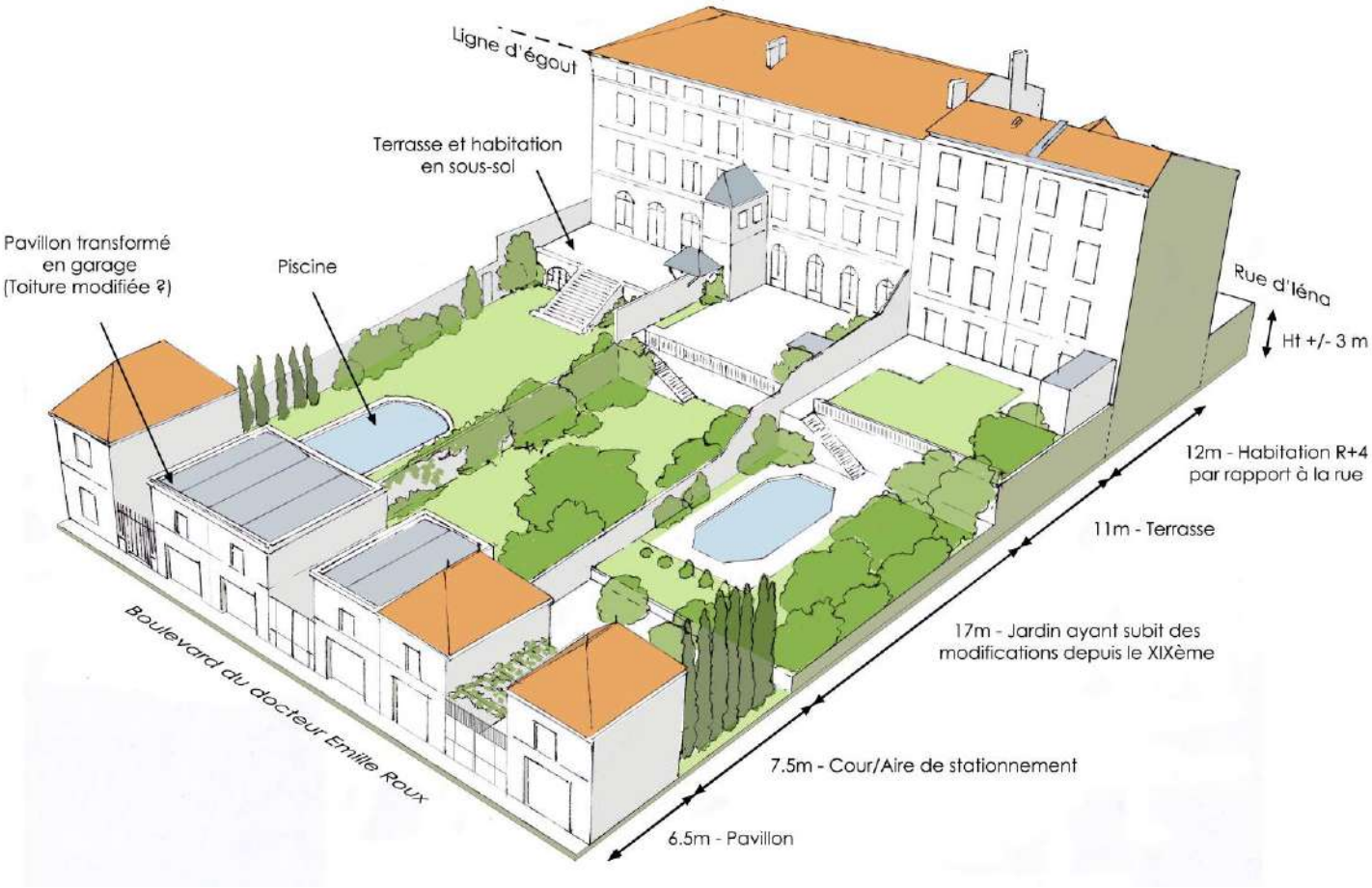

Analyse comparative entre 1922 et aujourd'hui :

- Modification du tracé du jardin (19ème), perte de plantations en partie centrale et de l'allée circulaire.
- Extension de certains pavillons sur le jardin.
- Minéralisation et construction de piscine en partie centrale de la parcelle.
- Modification suppression d'ouvrages anciens (balustre, sol, escalier, bassin ...).

EXEMPLE ILLUSTRATIF :
ILOT 63 ; n° 35, 37 ,39 rue d'Iéna

Photo IGN 1922

Photo IGN 2012

PARCELLE TRAVERSANTE DES RAMPES SUD : TYPE 1

Description :

- Parcelles non traversantes. Largeur de ±12 m, profondeur de ± 54 m.
- Bâtiment principal sur rue, terrasse en décalage d'un niveau par rapport à la rue, jardin sur 2 à 3 niveaux

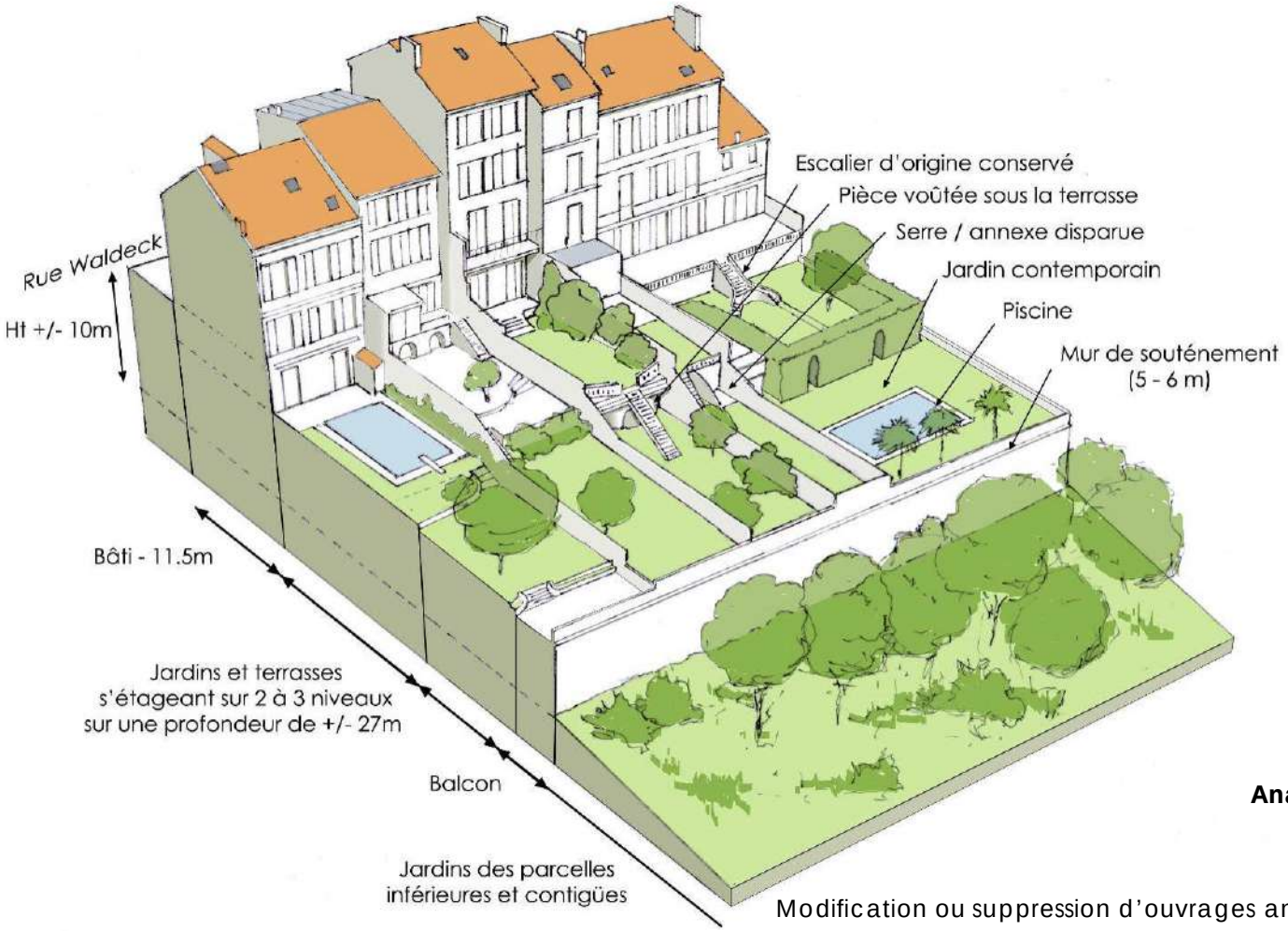

EXEMPLE ILLUSTRATIF ILOT 93 ; n° 3bis, 3ter, 5, 7, 9 rue Waldeck-Rousseau

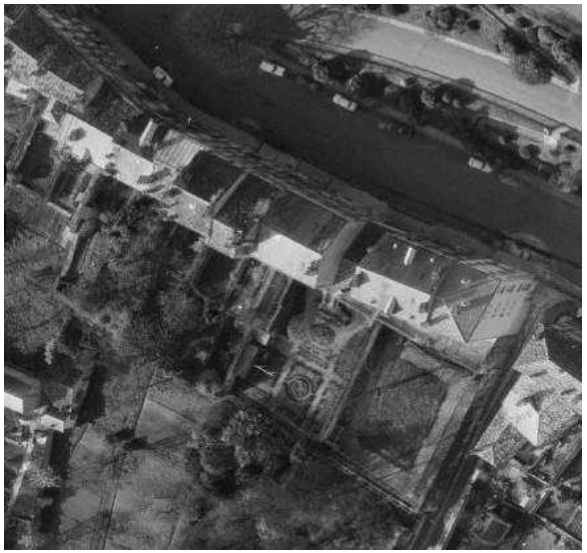

Analyse comparative entre 1967 et aujourd'hui :

Modification du tracé du jardin (19ème)

Construction de piscine

Modification ou suppression d'ouvrages anciens (sol, escalier, bassin, treille, réservoir ...)

PARCELLE TRAVERSANTE DES RAMPES SUD : TYPE 2

Description :

- Parcelles traversantes (donnant sur deux rues), en forte déclivité. Profondeur de 23.5 m, largeur variable.

- Bâtiment principal sur rue, terrasse/jardin en décalage de 2 niveaux par rapport à la rue. Mur de soutènement côté rue secondaire avec parfois, une dépendance sous la terrasse/jardin (ancienne remise).

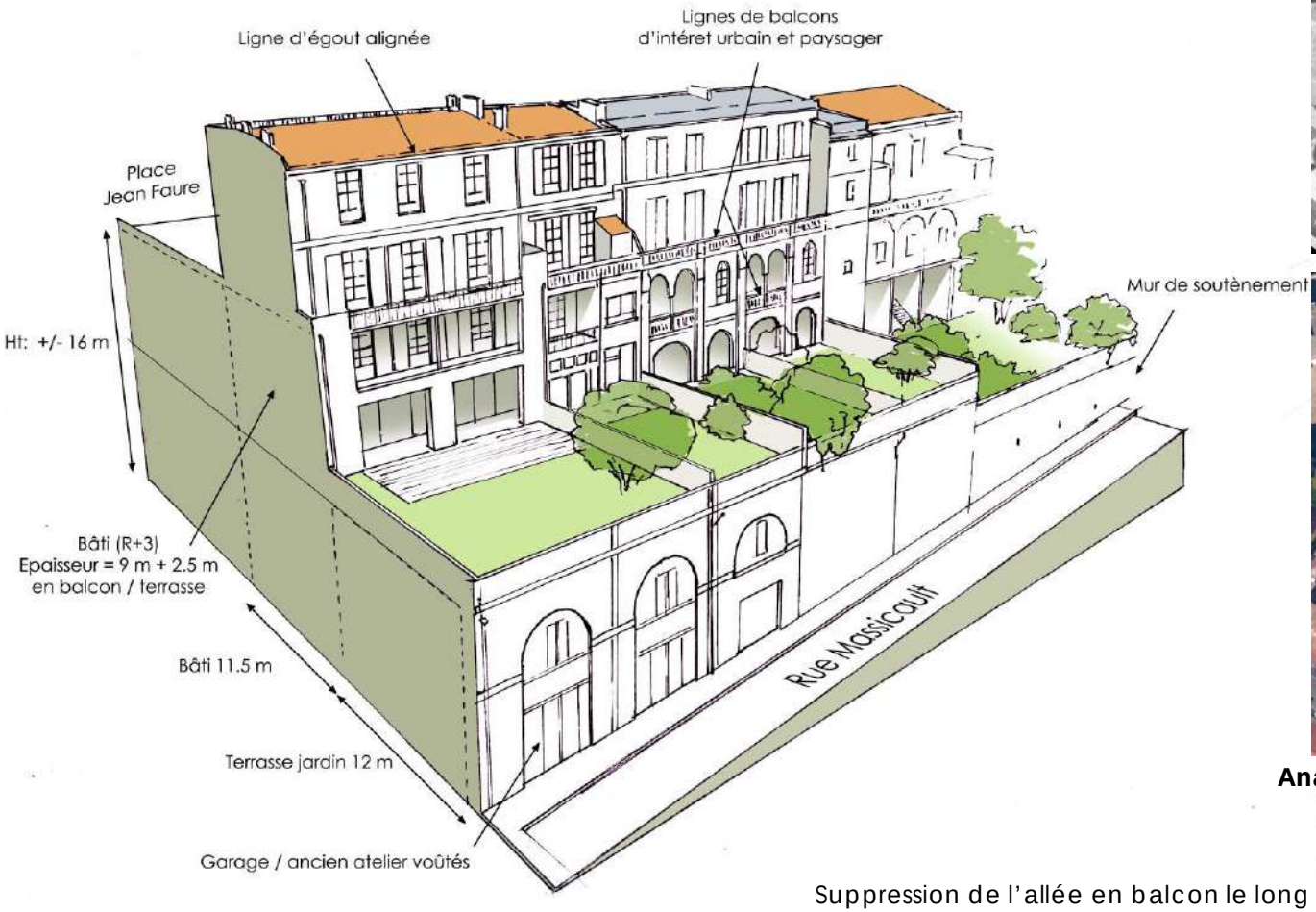

EXEMPLE ILLUSTRATIF ILOT 88 ; n°1, 5, 7, 9 11 Place Jean Faure

Analyse comparative entre 1922 et aujourd'hui :

Peu de modifications

Séparation subdivision de jardin

Suppression de l'allée en balcon le long de la rue Massicault et peut être d'une treille

Minéralisation de surface anciennement végétalisée

PARCELLE TRAVERSANTE DES RAMPES SUD : TYPE 3

Description :

- Parcelles traversantes à l'origine. Certaines ont été subdivisées en deux propriétés, dans ce cas, construction d'un bâtiment ou aménagement d'une ancienne dépendance en bâtiment principal sur la rue secondaire. Profondeur de 60 m, largeur quasi constante de 7- 8 m.

- Bâtiment à l'alignement sur rue, jardin sur 1 ou 2 niveaux, en décalage d'un ou 2 niveaux par rapport à la rue. Sur rue secondaire : mur de soutènement, dépendance ou bâtiment principal (cas de division de parcelle en profondeur).

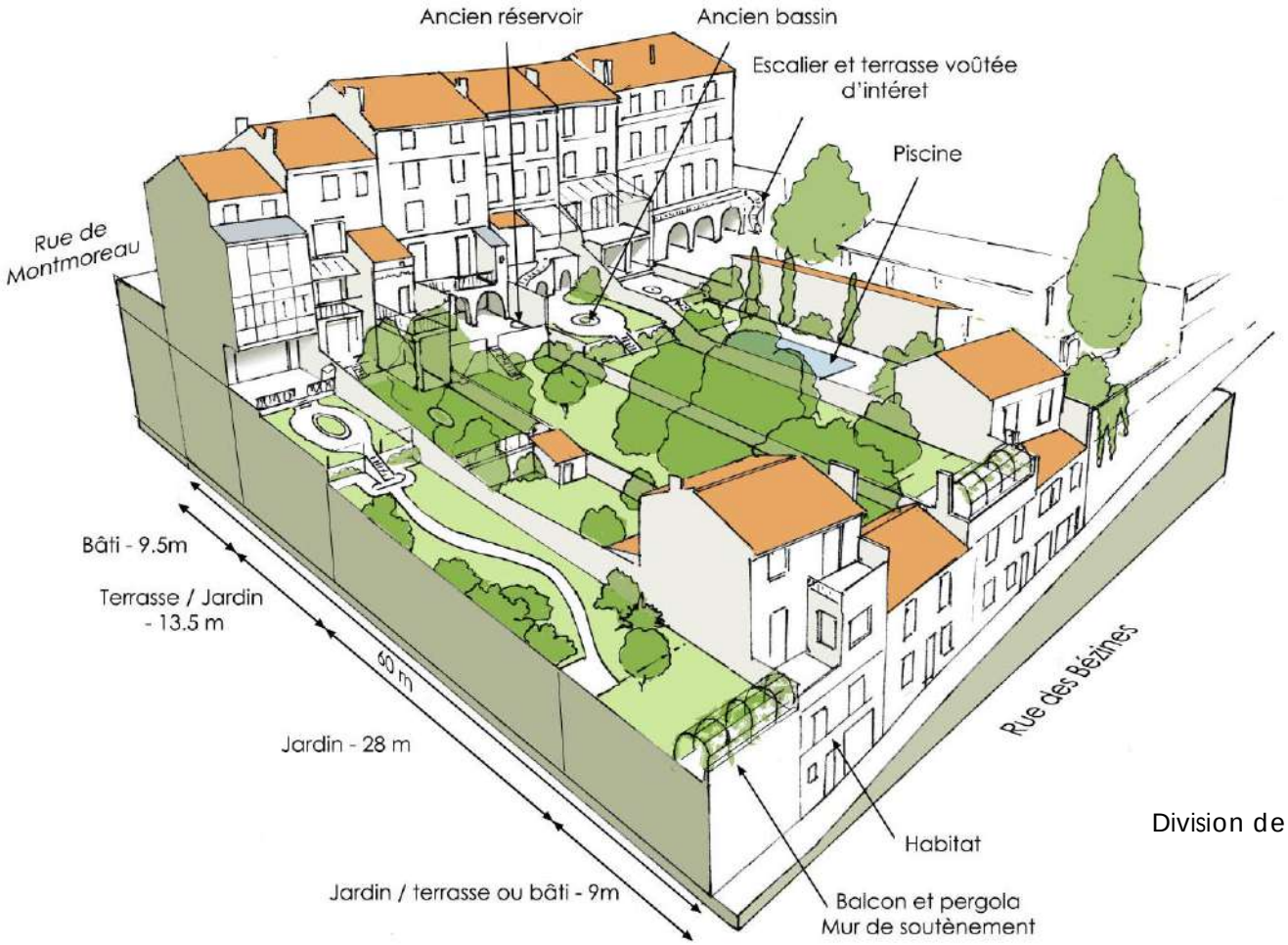

EXEMPLE ILLUSTRATIF : ILOT 96 ; n° 54, 52, 50, 48, 46, 44 rue de Montmoreau

Analyse comparative entre 1922 et aujourd'hui :

Division de parcelle et bâtiment principal sur rue secondaire, suppression de l'allée en balcon (et pergola), disparition du tracé du jardin 19ème, construction de piscine, enfrichement.

L'analyse et le diagnostic des lotissements des rampes ont révélé des altérations portant préjudice à l'identité de l'ensemble urbain. Il s'agit essentiellement :

. de la modification des terrasses et balcons (extension bâtie, véranda, garde-corps.)
. d'une minéralisation et d'une imperméabilisation des sols excessive
. de la création de piscines de taille trop importante par rapport à celle du jardin (disparition du végétal)
. de l'altération ou de la suppression du tracé des jardins et d'ouvrages liés au jardin (escalier, bassin, treille, réservoir, puits, mur de soutènement…)
. du manque de gestion et d'entretien du patrimoine végétal.

Risques d'altération des jardins

E. LES ÉQUIPEMENTS

Ce chapitre traite des parcelles occupées en totalité par des équipements publics. Un repérage exhaustif a permis de les classées en deux catégories :

. Les équipements dont les bâtiments présentent un caractère patrimonial, qui ont fait l'objet de fiches spécifiques figurant en annexe des documents réglementaires. Ils figurent en gras dans la liste ci-dessous.

. Les équipements dont les bâtiments sont secondaires du point de vue du patrimoine, qui ont été versés dans le fichier d'immeubles de leur îlot. Ils sont néanmoins localisés avec leur dénomination sur la carte « Localisation des équipements » en fichier PDF, format A2 dans l'atlas cartographique.

Le site patrimonial remarquable d'Angoulême polarise encore des fonctions importantes qui participent à la notion de centralité de ville historique. **Le plateau et les rampes comptent 48 équipements,** dont plus de la moitié présente un intérêt patrimonial. Ces édifices contribuent à l'attractivité et au dynamisme du cœur de ville. Le plan de sauvegarde et de mise en valeur doit permettre de maintenir et de renforcer cette attractivité.

Le plateau est bien doté en édifices administratifs, en équipements scolaires et culturels qui se répartissent de façon homogène dans le périmètre couvert par le Site patrimonial remarquable. Les zones les plus denses correspondent au centre ancien et au quartier de la Préfecture. Cette localisation privilégiée s'explique par la réutilisation des vastes emprises occupées par les édifices religieux confisqués à la Révolution et réinvesties principalement par les établissements scolaires (lycée Guez-de-Balzac, ensemble scolaire Saint-Paul, collège Jules-Verne) et par les équipements culturels (conservatoire Gabriel-Fauré, musée d'Angoulême). Le cœur historique possède encore trois lieux de culte faisant partie de la paroisse des Saints-Apôtres : la cathédrale Saint-Pierre, la chapelle Sainte-Marthe (Sœurs de la Charité), l'église Saint-André[57], ainsi que le siège du doyenné d'Angoulême-Ville.

Si l'ancienne ville médiévale compte quelques édifices administratifs, dont l'hôtel de Ville édifié à l'emplacement de la résidence comtale par Paul Abadie fils, c'est dans le quartier de la Préfecture qu'on dénombre le plus de bâtiments occupés par les services de l'Etat, du département et de la ville. Cette densité est due au statut d'Angoulême, siège de la préfecture du département de la Charente et du Conseil départemental depuis l'Empire. Occupant jusque dans les années 1830 les locaux de l'évêché, les services de la Préfecture sont transférés dans un édifice spécifiquement construit pour les accueillir. A partir des années 1960, les services départementaux s'installent, en 1834, dans des bâtiments de l'îlot de la Préfecture et investissent d'autres emprises de part et d'autre des rues de l'Arsenal et d'Iéna.

A l'est du SPR, dans l'ancien faubourg Saint-Martial, la démolition du châtelet dans les années 1880 permet d'édifier les halles centrales, créant un pôle commercial encore très actif. La présence d'équipements, au niveau des rampes à dominante résidentielle, est plus ponctuelle.

1. TYPOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS

La carte ci-après localise tous les équipements du site patrimonial remarquable, classés en huit catégories :

- **les édifices administratifs ;**
- **les édifices scolaires ;**
- **les édifices religieux ;**
- **les édifices culturels et associatifs ;**
- **les édifices sportifs ;**
- **les édifices hospitaliers et médicaux-sociaux ;**
- **les édifices commerciaux publics ;**
- **les édicules utilitaires (transports, sanitaires, réseaux électriques, espaces verts)** *divers édicules (aubettes, transformateurs, toilettes, remises) non traités*

[57] *Cette paroisse compte également, dans le périmètre du SPR, l'église Saint-Martial, la chapelle Notre-Dame-d'Obézine et l'église Saint-Ausone.*

LISTE DES ÉQUIPEMENTS

(En gras : les équipements ayant fait l'objet de fiches spécifiques. Voir également la carte en grand format de « l'atlas de plans »)

LES ÉDIFICES ADMINISTRATIFS

- Hôtel de ville
- Annexe de l'hôtel de ville (pôle Urbanisme)
- Annexe municipale (pôle Stationnement)
- Hôtel de la Police municipale
- Centre communal d'Action sociale
- Hôtel du département de la Charente
- Annexes de l'hôtel de département
- Direction de l'Aménagement et de l'éducation
- Direction de l'animation et du développement durable
- Direction des finances et des ressources
- Direction des routes
- Maison du tourisme de la Charente
- Centre d'information et d'orientation
- **Préfecture de la Charente**
- Annexes de la Préfecture
- Hôtel des Postes
- Palais de Justice
- Banque de France
- Chambre de Commerce et d'Industrie

LES ÉDIFICES SCOLAIRES

- Ecole maternelle publique Condorcet
- Ecole maternelle publique Comtesse-de-Ségur
- Ecole élémentaire publique René-Defarge
- Ecole primaire privée Saint-Paul
- Collège public Jules-Verne
- Collège-lycée privé Saint-Paul
- Lycée public Guez-de-Balzac
- Lycée privé Sainte-Marthe-Chavagnes

LES ÉDIFICES RELIGIEUX

- Cathédrale Saint-Pierre
- Eglise et presbytère Saint-André
- Eglise Saint-Ausone
- Eglise et salle d'œuvres Saint-Martial
- Chapelle Notre-Dame-d'Obézine
- Chapelle des Cordeliers
- Couvent Sainte-Marthe (des Carmes)
- Doyenné d'Angoulême-Ville (maison paroissiale)
- Temple protestant

LES ÉDIFICES CULTURELS ET ASSOCIATIFS

- Comité des Jumelages – Angoulême Villes Etrangères
- Conservatoire Gabriel-Fauré
- Espace Franquin
- Hôtel Saint-Simon
- Loge maçonnique
- Maison des Auteurs
- Maison des Peuples et de la Paix
- Musée archéologique et historique de la Charente
- Musée d'Angoulême
- Office de tourisme
- Société pour l'Encouragement au Bien de la Charente
- Théâtre d'Angoulême - Scène nationale

LES ÉDIFICES SPORTIFS

- Salle de gymnastique Winston-Churchill (Ancienne et Espérance)

LES ÉDIFICES HOSPITALIERS ET MÉDICO-SOCIAUX

- Clinique Saint-Joseph
- EPHAD Beaulieu

LES ÉQUIPEMENTS COMMERCIAUX PUBLICS

- Halles centrales

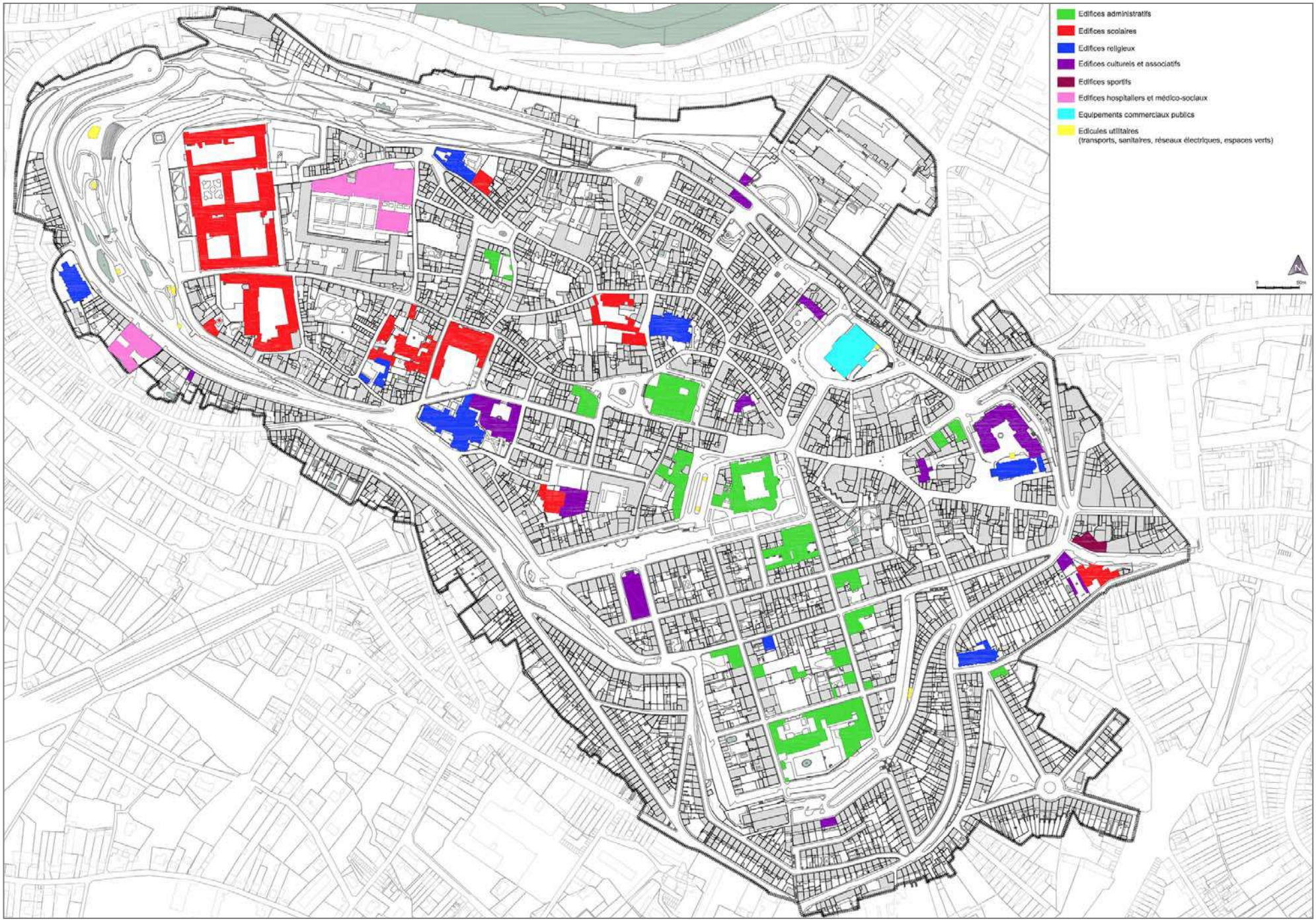

Localisation des équipements du PSMV par type

2. ÉQUIPEMENTS À VALEUR PATRIMONIALE

Afin de mieux répondre aux besoins des gestionnaires, des fiches « équipement » ont été réalisées sur **32 édifices (en gras dans la liste ci-dessus)**[58]. Issues d'une enquête de terrain et d'un travail documentaire approfondi, elles permettent de comprendre l'évolution des emprises (volumes bâtis et espaces libres) et proposent des possibilités d'évolution traduites dans le plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Ces équipements méritent une attention particulière. Leur gestion doit respecter les valeurs patrimoniales de leurs volumes bâtis et de leurs espaces libres tout en permettant une évolution sur les parcelles à enjeux. Leur adaptation à d'éventuels besoins nouveaux devra tenir compte de ces spécificités tout en assurant au mieux leur fonctionnement.

Les édifices listés ci-dessous font l'objet d'une fiche et d'une localisation sur un plan en format A2 avec leur dénomination dans l'atlas de cartes.

[58] *Deux équipements d'intérêt patrimonial – la Société d'Encouragement au Bien de la Charente et la loge « Car Onna » de la Grande Loge Féminine de France – qui occupent une faible emprise ne présentant pas d'enjeu majeur, ont fait l'objet d'une fiche à l'immeuble.*

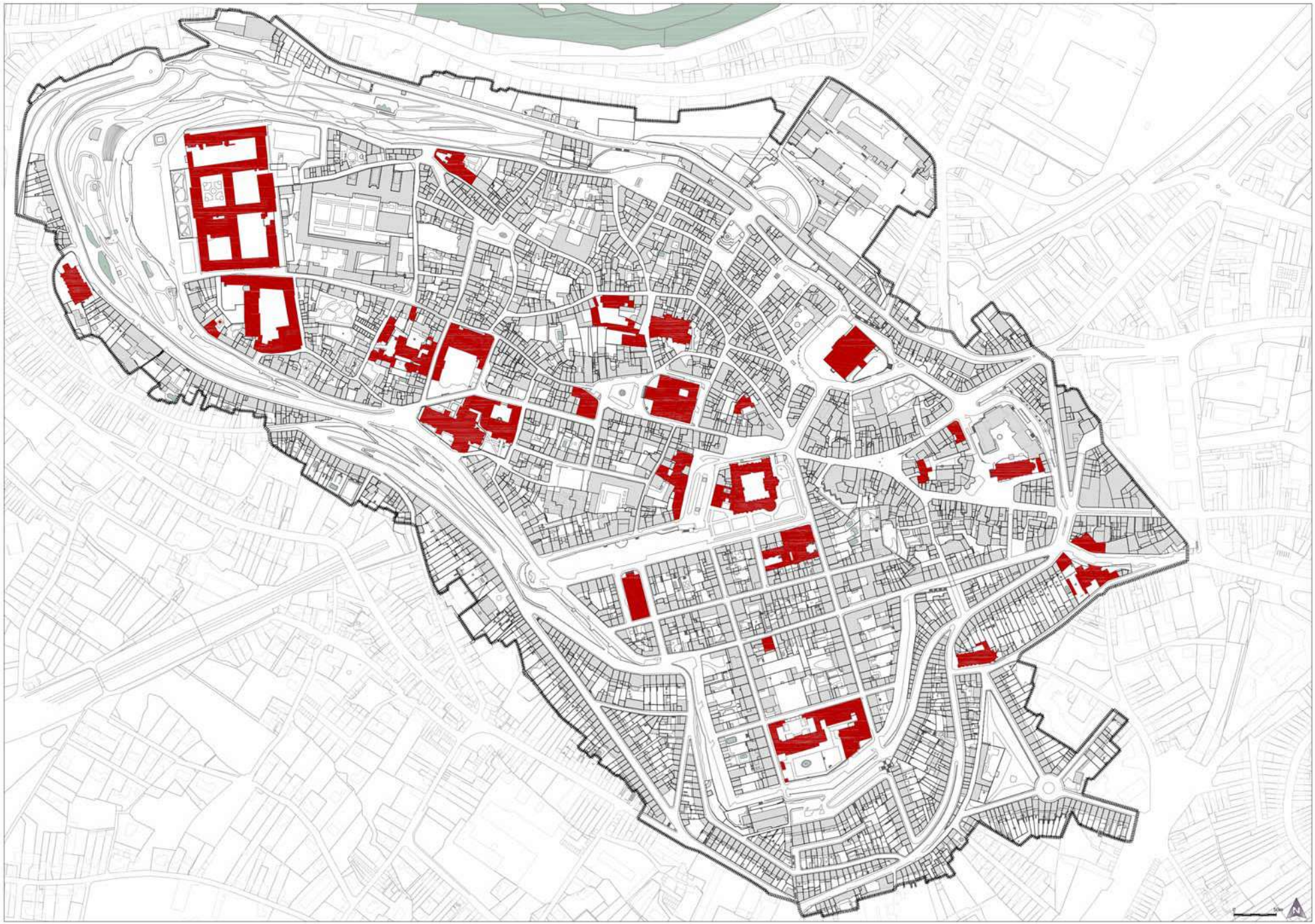

Repérage des édifices faisant l'objet d'une fiche spécifique

F. LA TYPOLOGIE DE L'ARCHITECTURE DOMESTIQUE

1. LES TYPES ARCHITECTURAUX ET LEURS PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

1.1. LA DEMEURE NOBILIAIRE

L'habitat nobiliaire angoumoisin est surtout représentatif de la richesse de la ville à la Renaissance. Il relève de commandes aristocratiques ou religieuses (chanoines de la cathédrale). La majorité de ces hôtels a été transformée au cours des siècles qui ont suivi leur construction, pour être morcelés ou transformés en immeubles de rapport. Les hôtels des XVII^e^, XVIII^e^ et XIX^e^ siècles, qui ont subi le même sort sont assez peu nombreux au regard de l'ensemble du corpus bâti présent dans le Plan de sauvegarde et de mise en valeur.

1.1.1. LE LOGIS ARISTOCRATIQUE OU CANONIAL DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE

L'essor commercial de la ville au XVI^e^ siècle, malgré le contexte des guerres de Religion, a entraîné l'implantation d'une notabilité qui a construit d'imposants logis sur l'ensemble du Plateau. Certains reprennent et transforment profondément des volumes plus anciens, datant parfois du XI^e^ siècle, époque à laquelle le comté d'Angoulême, au sommet de sa puissance sous Guillaume III et Guillaume IV Taillefer, avait vu l'installation dans les murs de la ville d'une noblesse très proche du pouvoir. En 1515, la province de l'Angoumois est érigée en duché-pairie ; à ce titre, dans la capitale provinciale, une aristocratie liée aux grandes charges est également présente.

Ces grands logis sont implantés dans tous les quartiers du Plateau, aussi bien dans le Vieil-Angoulême (autour de l'ancien palais Taillefer et du Minage), que dans l'ancien faubourg commerçant Saint-Martial, intégré dans l'enceinte urbaine dès la fin du XIII^e^ siècle. Cette répartition montre que ces logis sont liés aussi bien à la proximité des lieux de pouvoir qu'à la richesse marchande. L'importance du décor des façades est variable (l'hôtel Saint-Simon constituant le plus bel exemple d'un décor riche), dans la plupart des cas, l'ornementation se concentre sur les encadrements des baies, en formant parfois une continuité sur toute la hauteur d'une travée. Les culs-de-lampe des tourelles en encorbellement et les ornements des baies témoignent surtout de l'influence de la première Renaissance française.

La présence de ces logis a conditionné en partie le développement des îlots dans lesquels ils ont été construits. Certains d'entre-eux sont implantés sur rue (avec une stratification historique qui a ensuite bouleversé leur organisation initiale et donc la lecture architecturale actuelle en raison de refaçadages et de lourdes modifications pour en modifier l'usage). Cependant, la plupart de ces demeures ont été érigées en retrait de la rue, en second rang ou en cœur d'îlot. Leur volume massée et imposant permet, malgré les interventions postérieures à la construction, d'en repérer plusieurs, la documentation historique venant également à l'appui des observations pour les logis qui ont totalement disparu[59]. Pour les logis établis en retrait de la rue, on trouvait généralement à l'origine, une cour d'entrée fermée par un mur de clôture percé d'un grand portail. Ce mur pouvait présenter un crénelage ou des échauguettes, ces éléments n'étant pas défensif mais symboliques et décoratifs.

[59] *Cf. le chapitre sur les « hôtels particuliers » dans l'ouvrage* Angoulême – Monuments disparus*, op. cit.*

La présence à Angoulême d'un chapitre cathédral n'a pas donné lieu à la réalisation d'un quartier canonial sous forme de lotissement homogène. Les maisons des chanoines, qui constituent une partie du corpus regroupant les grands logis de la cité, sont réparties dans les îlots les plus proches de la cathédrale Saint-Pierre. La démolition d'une partie de l'ensemble cathédral, le percement de la rue Friedland, la démolition, au XIX^{e} siècle, de l'intégralité de l'îlot du doyenné et les recompositions du bâti ont fait disparaître de nombreuses maisons canoniales.

Le volume de ces maisons canoniales est généralement moins important que celui des logis aristocratiques, à l'exception des maisons des premiers dignitaires du chapitre (la plus remarquable, le doyenné, ayant totalement disparu). Comme pour les logis, les maisons canoniales se distinguent parfois extérieurement par des tours d'escalier hors œuvre ou des tourelles en encorbellement, ainsi que par des portails sur rue. Leur implantation est cependant variable (sur rue, en cœur d'îlot, en second rang avec aile en retour). Certaines de ces maisons sont d'apparence modeste (2-4, rempart du Midi-Paul-Doumer), sans doute selon le rang occupé par le chanoine au sein du chapitre, ou peut-être parce que son occupant avait simplement repris une construction antérieure sans la transformer profondément.

Il est difficile de restituer l'organisation générale d'origine des logis aristocratiques et de la plupart des maisons canoniales, en particulier en ce qui concerne la nature et la taille des espaces libres et l'implantation des dépendances, tant ces volumes ont été modifiés et altérés au fil des siècles. On note cependant la récurrence d'un escalier principal à vis, assez large, souvent situé à la jonction de deux ailes disposées en équerre. L'attique est alors desservi, à partir de cet escalier principal, par un petit escalier à vis dans une tourelle en encorbellement. Une double desserte a pu être régulièrement organisée (logis 20, rue de la Cloche-Verte et 3, rue Massillon ; logis 3bis-5 rue des Arceaux et 76 rue Hergé ; logis 37 rue Hergé et 8bis impasse Charlie-Schlingo, par exemple).

Logis, 37 rue Hergé

Logis, 10 rue Vauban

Logis, 11 rue François 1er

Logis, 20 rue de la Cloche-Verte

Logis, 24 rue des Trois-Fours

Hôtel de Montalembert, 30 rempart Desaix

Maison dite de la Marbrerie, 11bis rue Raymond-Audour

Maison canoniale,
2 rempart du Midi – P. Doumer

1.1.2. L'HOTEL PARTICULIER DU XVII^{E} SIECLE AU XIX^{E} SIECLE

A partir du XVII^{e} siècle, les hôtels particuliers, influencés par la mode parisienne mais conservant des spécificités locales, viennent jalonner l'espace urbain du Plateau. Certains reprennent les emprises et le fond bâti d'anciens logis de la fin du Moyen Âge ou de la Renaissance, d'autres sont créés *ex nihilo*. Cette double origine explique notamment que les hôtels particuliers ne se concentrent pas particulièrement dans un quartier de la ville, mais sont au contraire disséminés dans l'ensemble des îlots. Ces hôtels sont complétés, repris, modifiés et mis au goût du jour, au XIX^{e} siècle comme au début du XX^{e} siècle. Quelques-uns sont même construits entièrement durant cette période, notamment le long des remparts et des rampes. L'hôtel particulier angoumoisin reste généralement une mutation du type du logis aristocratique, et peut donc présenter une importante stratification historique.

Les hôtels particuliers présentent généralement un corps principal entre cour d'honneur et jardin, la cour étant fermée par une ou deux ailes en retour et un mur de clôture sur rue percé par un portail. Ce type reste très rare à Angoulême, en raison de l'insertion dans un tissu ancien qui ne permettaient pas de dégager l'espace suffisant. Aussi, l'adoption des codes de l'hôtel parisien tient davantage d'une mise au goût du jour stylistique que d'une reprise complète avec réorganisation des emprises bâties et des espaces libres. Seules les réalisations d'envergure du XIX^{e} siècle suivent véritablement le type de l'hôtel à la française (hôtel Guez de Balzac, ancien hôtel des Postes - actuelle Banque de France au 21-23 rue de l'Arsenal -, hôtel de la Préfecture).

Certains hôtels adoptent une organisation différente, avec quatre corps de bâtiment (dont un sur rue qui comprend l'accès principal), organisés autour d'une cour carrée, le jardin étant toujours rejeté en fond de parcelle sur le cœur d'îlot (17, rue du Soleil ; 11, rue Saint-Etienne, 5bis, place Francis-Louvel, avec des altérations).

D'autres enfin présentent le corps de logis principal sur rue, avec parfois une cour sur le côté, servant à l'accès et aux communs et un jardin à l'arrière. Dans ce cas, le décor de la façade sur rue est généralement limité et, exceptionnellement, remarquable (hôtel de Bardines). Cette disposition sur rue est parfois liée à un contexte urbain et paysager particulier (une vue dégagée depuis une position dominante sur les remparts, par exemple).

Les hôtels construits ou reconstruits au XIX^{e} siècle suivent une organisation conventionnelle avec pavillons ou ailes cantonnant l'entrée sur la cour d'honneur, logis en position centrale prolongé à l'arrière par une terrasse et suivi par un jardin (hôtel de Marcellus, 55 rue Waldeck-Rousseau, par exemple).

De nombreux jardins d'hôtel particulier ont conservé un aménagement végétalisé, mais, dans la très grande majorité des cas, avec perte du dessin initial des parterres et des plantations. Les mutations d'usage ont donné lieu, ponctuellement, à des minéralisations d'anciens jardins, souvent à la faveur d'un redécoupage parcellaire, et dans le but d'aménager des emplacements de stationnement. Ces dispositions dévaluent la qualité paysagère de certains cœurs d'îlot. La prise en compte du jardin est un élément majeur d'identification de ce type, comme en témoigne par exemple l'ancien hôtel de Malet-Revel, au 51 avenue de Cognac.

Hôtel de Malet-Revel, 51 avenue de Cognac

Hôtel, 24 rue d'Arcole

Hôtel, 9 rue d'Arcole

Hôtel Guez-de-Balzac, 2 rue des Arceaux

Hôtel, 59 rue de Beaulieu

Communs de l'hôtel de Bardines, 75-81 rue de Beaulieu

Hôtel Lambert des Andreaux (maison du Grand Vicaire), 22-24bis rue Friedland

Hôtel de Marcellus, 55 rue Waldeck-Rousseau

1.2. LA MAISON DE VILLE

Construite généralement sur un parcellaire laniéré étroit, qui peut être peu profond s'il existe un adossement dans le centre ancien, ou profond sur les rampes, la maison de ville angoumoisine (unifamiliale à l'origine) se caractérise par une hauteur en élévation assez faible côté rue (rarement au-dessus de R+2) et une surface au sol très limitée pour le bâtiment principal (de 30 à 70 m² au sol sur le Plateau, autour de 60 m² sur les Rampes).

1.2.1. LA MAISON DU PLATEAU

Généralement situées sur un parcellaire support d'origine médiévale, les maisons de ville du Plateau sont pour la plupart de taille très réduite. Beaucoup d'entre elles occupent la totalité de leur parcelle, même lorsque cela rend le bâtiment profond (jusqu'à 14 mètres environ). Certaines disposent d'une courette à l'arrière avec parfois une petite aile en retour (une extension contemporaine ou non du fond bâti du corps sur rue, qui abrite parfois l'escalier, plus souvent un prolongement des logements du corps principal ou de petits logements complémentaires). Une annexe basse existe parfois en lieu et place d'une aile en retour, ou contre la façade arrière de la maison (extensions réalisées à partir de la seconde moitié du XIXe siècle ou au cours du XXe siècle, dans la plupart des cas). Quelques maisons, rares, disposent d'un bâtiment de fond de parcelle, ou de second rang avec un second espace libre. Le cas des maisons n° 24 et 26 place Pierre-Mendès-France, avec un troisième rang, fait figure d'exception. Cependant, une disposition à plusieurs séquences bâties était peut-être plus fréquente à l'époque médiévale et à la Renaissance qu'elle ne l'est aujourd'hui, avec une raréfaction en raison de nombreux redécoupages parcellaires et de recomposition du bâti dans les cœurs d'îlots les plus denses.

Ces maisons sont généralement peu représentatives d'une époque en particulier, ayant été transformées à de nombreuses reprises. Comme souvent à Angoulême, la façade constitue un élément patrimonial important pour le paysage urbain car elle participe d'une homogénéité d'ensemble.

Dans certains lotissements anciens (trame médiévale ou Renaissance), les maisons sont traversantes ou adossées sans espace libre intermédiaire pour les moins profondes. Les espaces libres, lorsqu'ils existent, sont souvent constitués par des courettes minérales ou des jardinets séparés des espaces mitoyens par des murs de pierre.

A l'intérieur, l'escalier est généralement situé en œuvre dans le corps principal (il existe donc un escalier en œuvre dans le bâtiment secondaire lorsqu'un second corps est présent). L'escalier prend généralement jour sur la façade arrière ou par une petite verrière zénithale. La majorité des escaliers a été remplacée dans les maisons du Plateau, sur une longue période allant de la fin du XVIIIe siècle jusqu'au tout début du XXe siècle ; ils sont donc généralement contemporains de la grande campagne de refaçadage du bâti angoumoisin, selon des règles d'homogénéité architecturale et stylistique.

L'usage du rez-de-chaussée a évolué en fonction de l'emplacement et du déplacement des activités commerciales dans la ville et de la profession des propriétaires au cours des siècles ; ainsi il n'est pas rare d'observer des reprises témoignant de la transformation de baies courantes à rez-de-chaussée en devanture ou, inversement, de la réduction d'une baie commerciale en ouvertures traditionnelles de logement. Des garages sont venus ponctuellement perturber l'organisation des rez-de-chaussée des maisons du Plateau, ces aménagements n'étant pas toujours intégrés de manière cohérente avec la composition des façades.

On trouve également, sur l'ensemble du Site patrimonial remarquable, des maisons de ville unifamiliales de taille plus importante constituées au XVIIIe siècle sans doute par regroupement de parcelles. Elles peuvent être adossées avec ou sans petit espace libre, ou disposer d'un jardin dans certains cas (15-17 rue Vauban, par exemple). Elles témoignent de certaines reprises du bâti opérées dans le but d'améliorer le confort et la taille des maisons dans le premier XVIIIe siècle, période qui laisse en fait assez peu d'ensembles cohérents dans le patrimoine actuel de la ville.

11-13 rue Corneille

22 place Marengo

15 place Bouillaud

27 rue Hergé

2 rue Saint-Etienne

41-43 boulevard Aristide Briand

35 rue des Trois-Fours

65 rue de Beaulieu

1.2.2. LA MAISON DES RAMPES EN RANGS LOTIS

Les maisons construites lors du lotissement des rampes, qui est réalisé des années 1840 aux années 1900, présente une grande homogénéité typologique. Elles forment à ce titre une particularité urbaine d'Angoulême très saisissante pour qui découvre la ville, et donc une composante essentielle de la valeur patrimoniale du site formé par le Plateau et ses Rampes.

Reprenant pour nombre d'entre elles d'anciens chemins desservant des hameaux, des jardins potagers, des parcelles agricoles, ou encore des voies à usage militaire, les rampes ont été régularisées et prolongées au cours du XIXe siècle afin de mieux relier le Plateau, où se concentraient (et se concentrent toujours) les centres de décision et les activités, avec les faubourgs entourant ce grand promontoire (Saint-Ausone, Saint-Martin, Le Pont de Vars, L'Houmeau, Saint-Cybard, etc.).

Cette régularisation des voies, une règlementation stricte et une pratique visiblement bien ancrée dans la culture architecturale de la ville ont ainsi donné naissance à un ensemble unique en France de rangs lotis sur des pentes abruptes. La composition urbaine, le traitement des jonctions des voies nouvelles entre elles et avec les voies du Plateau (remparts, percées du Parc) et le maintien d'espaces non bâtis (escarpements rocheux, remparts, murs de soutènement, jardins, pointes d'îlot), sont associés à cette homogénéité architecturale pour former une couronne bâtie qui a permis, au XIXe siècle, de densifier considérablement la ville, tout en contribuant à l'embellissement du site.

Chaque parcelle de maison des rampes présente la même organisation : la maison se situe à l'alignement sur rue, et se prolonge, à l'arrière, par des extensions sur un, parfois deux voire trois niveaux, venant rattraper la déclivité du terrain et fournir des espaces d'agrément (terrasse, balcon, perron, véranda) et/ou de service (extension de cuisine ou de salle de bains, toilettes, remise, garde-manger). Le fond du terrain est occupé par un jardin. Dans certains cas, de petites remises et pavillons de jardin ont été construits contre les mitoyennetés latérales ou au fond du jardin. Les clôtures sont généralement faites de murs de pierre sur toute la profondeur du jardin. Souvent, lorsque la parcelle est traversante, le fond, donnant sur la rue basse, présente un bâtiment secondaire qui peut accueillir soit des garages ou remises avec parfois un logement, soit plusieurs logements. Dans ce cas, certains de ces anciens bâtiments secondaires ont été séparés de l'unité foncière initiale avec une partie du terrain pour former une parcelle indépendante. Dans de très nombreux cas, la déclivité étant importante, la couverture du bâtiment secondaire est constituée par une terrasse, végétalisée dans la continuité du jardin ou formant un belvédère minéral, à disposition de la maison principale. En raison de la forme des îlots, conditionnée par l'orientation des rampes et rues, la profondeur d'une parcelle peut considérablement varier, de quelques mètres à 70 mètres, le plus souvent de 30 à 40 mètres. En largeur, les parcelles font de 5 à 9 mètres, avec une même trame pour un même alignement.

A l'intérieur, l'organisation de la maison est sensiblement la même pour tous les rangs lotis : l'escalier se trouve en œuvre, souvent éclairé par une petite verrière zénithale. La cuisine et plusieurs pièces de vie occupent très souvent les niveaux inférieurs, sous le rez-de-chaussée, ce qui permet de disposer d'un accès direct de ces pièces au jardin, de plain-pied, ou à un balcon avec escalier descendant au jardin. Le traitement des balcons, terrasses et perrons peut être sobre (structure métallique, voûtains de brique et poutrelles, rampes en fonte) ou très décoratif (arcatures, volées et balustrades en pierre), contribuant ainsi à l'esthétique paysagère des jardins sur les pentes de la ville. Certaines de leurs caractéristiques propres (homogénéité, prise en compte du jardin), les rangs lotis angoumoisins peuvent être inspirés par le type de la *terraced house* anglo-saxonne.

Rue Louis-Desbrandes

Rive impaire de la rue Waldeck-Rousseau

Rive paire de la rue Corderant

9 rue Louis Desbrandes

19 rue Louis Desbrandes

39 rue Waldeck-Rousseau

36 rue Corderant

Place Saint-Gelais

Rue Angel-Albert

29 place Saint-Gelais

7 rue Angel-Albert

1.2.3. LA MAISON BOURGEOISE DU PARC ET DES REMPARTS

Lorsqu'une maison de ville a été commanditée par des membres de la notabilité locale, elle affecte des proportions architecturales plus imposantes que les maisons que l'on rencontre le plus fréquemment dans la ville, sur des parcelles présentant une surface bien plus importante. Plus tout à fait maison de ville courante, pas totalement conforme à la typologie de l'hôtel particulier, la maison bourgeoise angoumoisine se situe principalement dans le lotissement du Parc et sur les remparts.

Les maisons bourgeoises du quartier du Parc sont toutes, à l'exception notoire de l'unicum que constitue le n° 48 rue de l'Arsenal, construites sur rue sans retrait. A l'arrière, le jardin s'étend jusqu'à la voie bordant les remparts (où elles disposent de dépendances de service partiellement logées dans la dénivellation du terrain), ou jusqu'à la limite de propriété en milieu d'îlot pour les maisons donnant sur le cours (place de New York). Ainsi, de nombreux jardins peuvent bénéficier de superbes vues sur le grand paysage, grâce à une position dominant les remparts. Certaines de ces maisons sont construites directement le long des voies bordant les remparts, en particulier le long du tronçon d'enceinte formant le front sud-ouest du Plateau. Insérées dans un tissu très ancien ces maisons ne disposent pas, comme dans le quartier du Parc, de grands jardins, mais plutôt d'espaces libres de surface limitée et à la forme contrainte par une organisation parcellaire qui a connu de multiples évolutions. Leur attrait est donc constitué par le grand paysage plus que par un jardin d'agrément. Extérieurement, la façade est l'élément qui va principalement permettre de distinguer leur statut.

L'organisation générale de ces maisons, lorsque la taille de la parcelle le permet (donc surtout dans le quartier du Parc), établit un compromis entre le type de la maison des rampes (même disposition générale du corps principal, des dépendances et de l'extension basse contre la façade arrière de la maison) et celui de l'hôtel particulier (développement important des pavillons d'agrément et dépendances de service donnant sur la rue située à l'arrière ou sur le côté). Par leur situation en bordure du Plateau, ces maisons bénéficient de vues dominantes, au sud, au sud-ouest et au sud-est, sur la vallée de l'Anguienne et le vallon des Bézines.

A l'intérieur, les niveaux sont desservis par un escalier central, donc en œuvre, et les appartements présentent souvent d'intéressants éléments décoratifs datant de la construction de la maison (courant XIX^{e} siècle) avec parfois des éléments d'intérêt issus d'une remise au goût du jour (début du XX^{e} siècle).

19 rue d'Iéna

48 rue de l'Arsenal

60 rue de la Préfecture

16 rempart Jérôme-et-Jean-Tharaud

34 rempart Desaix

24 rempart Desaix

28 rempart Desaix

11 avenue des Maréchaux

26 rue d'Iéna

28 rue de la Préfecture

1.3. L'IMMEUBLE DE LOGEMENTS COLLECTIF

Réalisés dans la plupart des cas à la faveur de regroupements parcellaires (à partir du XVIIIe siècle), les immeubles de logements collectifs d'Angoulême sont généralement établis sur des parcelles larges mais dont la profondeur est restée conditionnée par celle des anciennes parcelles laniérées fusionnées. Dans de nombreux cas, le parcellaire ancien a été maintenu lors de la création d'un immeuble à plusieurs logements, ce qui permet de lire l'ancienne organisation foncière de certaines parties de la ville. Jusqu'au milieu du XIXe siècle, le gabarit de ces immeubles suit peu ou prou celui des maisons de ville. La hauteur des façades augmente à partir de l'ouverture de la ville au-delà de son enceinte et avec la pénétration de nouveaux modèles architecturaux dans les années 1850, puis en raison des bouleversements du XXe siècle.

1.3.1. L'IMMEUBLE A LOYERS OU DE RAPPORT DE LA FIN DU XVIIIE SIECLE AU DEBUT DU XXE SIECLE

A partir de la fin du XVIIIe siècle, des remaniements du parcellaire sont réalisés pour créer des immeubles comprenant des logements loués à des particuliers. Les ventes révolutionnaires, avec disparition d'établissements religieux, notamment, accélèrent ce phénomène, poursuivi dans la première moitié du XIXe siècle grâce aux percées réalisées sur ces emprises religieuses puis dans la seconde moitié du XXe siècle par l'ouverture de quelques nouvelles rues et l'élargissement d'autres voies anciennes facilitant les communications. L'abaissement des remparts pour en faire des voies de circulation et de promenade (aux XVIIIe et XIXe siècles), l'aménagement de la terrasse du Parc (place de New York, XVIIIe siècle) et le lotissement de l'ancien parc du château (fin du XVIIIe siècle et courant du XIXe siècle) contribuent également à créer de nouvelles opportunités foncières. A partir du milieu du XIXe siècle, l'immeuble de logements collectif angoumoisin adopte les codes architecturaux en vogue pour ce type de réalisation dans toute la France et en particulier à Paris, tout en conservant certains signes distinctifs locaux. Certaines voies se teintent même, dans une certaine mesure, d'haussmannisme et de post-haussmannisme à la parisienne (avenue du Général-de-Gaulle, par exemple).

Dans le Vieil-Angoulême et le Centre-Ville, l'homogénéisation des façades, sur une unité foncière regroupant plusieurs anciennes parcelles (effacées ou non) contribue à donner leur caractère propre aux immeubles à loyers ou de rapport, par opposition aux petites maisons. Sur les voies nouvelles (remparts, Parc), cette même homogénéité (avec parfois des groupements par deux ou trois) monumentalise les immeubles de rapport.

L'organisation générale suit, en fonction de la surface disponible au sol, peu ou prou celle observée pour les maisons de ville mais avec un développement plus important (parfois des ailes en retour, d'origine ou ajoutées, courette souvent très limitée voire inexistante sur les remparts, escalier en œuvre, en cœur de bâtiment, afin de laisser un maximum de baies sur ces façades souvent étroites à disposition des logements). Les immeubles s'élèvent souvent sur quatre niveaux (le dernier pouvant être un attique). En raison de leur période de construction, relativement concentrée, les façades affectent plutôt un style néoclassique très sobre pour les plus anciennes puis un peu plus orné sous la Restauration, et néo-Renaissance (troubadour à partir de la Monarchie de Juillet) puis éclectique pour les plus récentes (fin du Second Empire, IIIe République). Par dérivation du type de la maison de ville, certains immeubles de rapport du XIXe siècle qui n'ont pas pu être réalisés en annexant des maisons mitoyennes ont été constitués en épaississant, voire en doublant en profondeur le corps principal d'une ancienne maison. Des surélévations (étage carré, attique, étage de comble) ont également été opérées pour augmenter le nombre de logements.

31-33 rue du Soleil

24-22 rue Ludovic-Trarieux

2-8 rue Chabrefy

16bis rempart du midi

63 rue du Minage

40 rempart Desaix

1bis rue du Soleil

15 avenue du Général-de-Gaulle

1.3.2. L'IMMEUBLE DE LA RECONSTRUCTION ET DES TRENTE GLORIEUSES

Suite à d'intenses bombardements lors de la Seconde Guerre mondiale (juin 1944), en particulier sur le côté nord-est, au contact du Plateau et de L'Houmeau, la Reconstruction a produit à Angoulême des immeubles de logements. Si l'on retrouve ici les éléments caractéristiques de la Reconstruction en France quelle que soit la région (structures porteuses en béton, larges baies, encadrements béton ou ciment), le type a intégré des données particulières à la situation angoumoisine (forte déclivité, angles d'îlot arrondis, prédominance de la pierre blanche). Très peu d'immeubles de la Reconstruction se situent dans les limites du Site patrimonial remarquable.

Dans la continuité de la Reconstruction, de nouveaux immeubles ont été réalisés au cours de la seconde moitié du XX^e siècle sur le Plateau et ponctuellement sur les rampes, soit dans le cadre de programmes impactant tout ou partie d'un îlot, soit lors d'opérations ponctuelles de renouvellement du bâti.

21-25 boulevard Pasteur

3 rue Hergé

17-19bis avenue du Président-Wilson

1.3.3. L'IMMEUBLE DE LA FIN DU XXE SIECLE ET DU DEBUT DU XXIE SIECLE

Concernant les constructions domestiques récentes (à partir des années 1980) dans le périmètre du Site patrimonial remarquable, aucune construction à caractère patrimonial n'a été repérée lors des enquêtes de terrain. Ces édifices forment un corpus hétérogène marqué par des programmes ponctuels de logements ou de bureaux, suivant généralement, pour l'apparence des façades et l'organisation générale du bâti, le courant dominant la pratique architecturale au moment de leur construction.

6-10 boulevard Berthelot

57-65 boulevard Aristide-Briand

11 rue Saint-André

1.4. L'EDIFICE INDUSTRIEL OU COMMERCIAL

L'histoire de la ville d'Angoulême est marquée par des périodes d'essor commercial, artisanal et industriel, comme le montrent les nombreuses manufactures visibles dans toute la ville (notamment aux abords du Site patrimonial remarquable) ainsi que les immeubles commerciaux du Plateau. Suite à des opérations de réhabilitation et de rénovation urbaine ou à des renouvellements du bâti à vocation commerciale, nombre de ces édifices ont disparu.

1.4.1. LA MANUFACTURE, L'ATELIER, L'ENTREPOT

Dans les limites du Site patrimonial remarquable, peu de manufactures subsistent suite à des démolitions et des opérations de rénovation urbaine réalisées au cours du XXe siècle. Les Rampes du Nord, qui ne présentaient qu'un nombre très limité de maisons de ville et un seul hôtel particulier (malgré un panorama exceptionnel sur la Charente, l'exposition au nord n'a pas favorisé la construction de demeures exceptionnelles sur les pentes septentrionales de la cité) ont été retenues pour implanter plusieurs papeteries. La proximité de la Charente, du port de l'Houmeau et des routes de Paris et de Bordeaux (ainsi que de la gare à partir du XIXe siècle) constituaient des éléments décisifs pour ces industries. Suite à la démolition de plusieurs manufactures (dont la papeterie Laroche-Joubert), seule l'ancienne usine de façonnage Laroche-Joubert (dite aussi usine de l'Eperon, 2-8 rue Léonard-Jarraud), reconvertie en immeuble de logements, a été conservée dans le périmètre du Site patrimonial remarquable, identifiable par sa très longue façade (cependant très dénaturée). A l'intérieur, l'organisation d'origine n'a pas été préservée.

Quelques édifices artisanaux sans intérêt patrimonial subsistent aussi sur le Plateau (entrepôt 20 rue du Sauvage) et au bas des rampes (garage de réparation pour automobiles 145 rue de Bordeaux, usine 168 rue de Montmoreau), réalisés sans cohérence avec le tissu ancien. Certains ont été modifiés, rhabillés et réaffectés (5-11 rue Jean-Fougerat), mais là encore sans apport de qualité architecturale.

Seul le site de l'ancienne usine à gaz, en contrebas de la motte du Palet, présente quelques rares édifices d'intérêt (celui-ci restant limité).

2-8 rue Léonard-Jarraud, ancienne usine de façonnage Laroche-Joubert

Atelier, 20 rue du Sauvage

Bâtiments de l'usine à gaz, 2bis rue du Fort-de-Vaux

Entrepôt, 7 boulevard Winston-Churchill

Imprimerie, 5 rue Hergé

Garage de réparation pour automobiles, 145 rue de Bordeaux

1.4.2. L'IMMEUBLE MIXTE A VOCATION COMMERCIALE

Certains immeubles construits au cours du XIXe siècle et au début du XXe siècle témoignent aussi de la forte imprégnation des activités commerciales dans le cœur de la ville. Il peut s'agir de bâtiments entièrement dédiés dès l'origine au commerce, à la restauration ou à l'hôtellerie, ou, plus souvent, d'immeubles à usage mixte (commerce, ateliers, bureaux et/ou logements), dont on trouve de nombreux exemples dans les rues dédiées depuis longtemps à l'activité commerciale (rue René-Goscinny, rue Hergé, rue des Postes, place de l'Hôtel-de-Ville, avenue du Général-de-Gaulle, etc.).

L'immeuble mixte à vocation commerciale s'apparente généralement au type de l'immeuble de rapport dans son organisation générale et le traitement de sa façade. En effet, l'espace situé derrière le corps principal est souvent couvert par des extensions (fin du XIXe siècle, début du XXe siècle, deuxième moitié du moitié XXe siècle) destinées à l'activité marchande, il s'agit parfois de volumes imposants (grandes verrières, bâtiment aveugle pour des cinémas), qui peuvent occuper tout le fond de parcelle et, lorsque le type se répète sur une séquence urbaine, phagocytent une grande partie du cœur d'îlot concerné. Comme pour les immeubles de rapport, la création de ces bâtiments mixtes à vocation commerciale a impliqué la réunion de plusieurs parcelles mitoyennes (avec effacement ou préservation du parcellaire ancien) et la reconstruction ou la simple homogénéisation des façades.

En façade, les baies larges des niveaux inférieurs éclairent les surfaces de vente. Les parties hautes disposent de baies courantes à la manière des immeubles de rapport. Les encadrements des niveaux inférieurs sont traités soit avec une modénature pierre très décorative, en continuité avec le style adopté pour l'ensemble de la façade, soit avec des devantures en applique englobant plusieurs niveaux (des déshabillages fréquents rompent la composition d'origine).

Si certains de ces immeubles ont été construits, dès le début du XIXe siècle, dans le but d'abriter une mixité d'usage à dominante commerciale, d'autres immeubles (de rapport, notamment) ont été réadaptés pour suivre ce type et recevoir de nouvelles activités. Les modifications nécessaires ont donné lieu à de nombreux éventrements de niveaux inférieurs sur les façades dans les rues les plus commerçantes, avec des intégrations très discutables qui incitent plutôt à restituer l'état antérieur qu'à préserver ces dispositions discordantes au vue de la qualité du paysage urbain.

A l'intérieur, l'escalier principal se situe généralement dans la surface commerciale, parfois monumentalisé (souvent la distribution d'origine a été profondément modifiée). Cet escalier relie les deux ou trois niveaux commerciaux, puis un escalier secondaire prend le relai pour les parties hautes (ateliers, bureaux, logements).

36 rue Hergé

9 rue de l'Eglise-Saint-Martial

12-14 avenue du Général-de-Gaulle

12 avenue Georges-Clémenceau

67-67bis rue Hergé

70 rue Hergé

10 rue René-Goscinny

2 rue de l'Arsenal

14 place de l'Hôtel-de-Ville

2. LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU BATI ANCIEN : CONSTATS, ORIENTATIONS D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION

Au vu de l'homogénéité du bâti angoumoisin en termes de matériaux, de mise en œuvre et de composition des façades, l'analyse suivante a été établie pour l'ensemble des types architecturaux présents dans le Site patrimonial remarquable. Il est à noter que les données concernant les structures et les problèmes récurrents rencontrés portent surtout sur les types les plus anciens (demeure nobiliaire, maison de ville, immeubles de rapport, édifice à vocation industrielle ou commerciale), les immeubles de la Reconstruction et des Trente Glorieuses étant moins affectés par des problèmes graves.

Chaque élément constitutif fait l'objet d'une description des cas généraux et des exceptions, avec les évolutions et altérations éventuelles observées lors des enquêtes de terrain. Un encart de synthèse donne indique les orientations d'entretien et de restauration préconisées.

2.1. LA VOLUMETRIE DES BATIMENTS

Le nombre d'étages, sur et sous le rez-de-chaussée, le traitement de la partie supérieure des façades et du volume de toiture permettent de définir l'enveloppe du bâtiment. Les caves, en tant que niveau occupé et en tant qu'élément d'assise contribuant à la fondation des murs porteurs et à la salubrité générale des édifices, participent également de cette volumétrie.

2.1.1. LES NIVEAUX COURANTS

CONSTAT, EVOLUTIONS ET ALTERATIONS

Le nombre de niveaux supérieurs varie généralement **entre deux et trois étages carrés sur rez-de-chaussée**. Dans le quartier de Beaulieu, où le tissu est moins dense que sur le reste du Plateau et sur certaines rampes, il n'est pas rare de trouver des maisons se limitant, côté rue, à deux niveaux (rez-de-chaussée et un étage carré). **Dans le cas des rampes, ce faible nombre de niveaux en apparence est compensé par l'existence, en fait, de niveaux situés sous le rez-de-chaussée** (un à trois, fréquemment deux), en raison de la forte déclivité des terrains. Le nombre de niveaux n'est pas corrélé à la dimension du bâtiment (notamment à la largeur de sa façade) mais plutôt à sa situation dans la ville. Ainsi, les bâtiments à trois étages se situent dans les rues et places à caractère urbain fort, sur les axes principaux, surtout sur les rues commerçantes ; ceux à deux étages plutôt dans les rues résidentielles (Parc, faubourgs des rampes).

La hauteur de la façade carrée dépend du nombre de niveaux et de la hauteur de ces derniers. A Angoulême, les niveaux sont généralement peu élevés, autour de 3 mètres de haut, parfois jusqu'à 3,50 ou 3,70 mètres pour des étages nobles de bâtiments construits à partir de la fin du XVIII^{e} siècle, parfois autour de 2,70 mètres pour des constructions standardisées construites à partir de la seconde moitié du XIX^{e} siècle. Ainsi un bâtiment construit sur R+3 peut-il varier entre 11 et 14 mètres à l'égout ; un bâtiment sur R+2 entre 8,5 et 11 mètres.

Exemple d'immeubles angoumoisins entre R+1 et R+3 (attiques).

Immeuble jouant de la déclivité du terrain : trois niveaux carrés côté rue, cinq niveaux carrés côté cour.

Certains bâtiments ont un **dernier niveau de faible hauteur dit en attique** éclairé par de petites baies rectangulaires ou oblongues voire, rarement, des oculi ou des demi-lunes. Ces baies sont en continuité de composition avec celles des autres niveaux de la façade. En contexte de terrain dénivelé, ces attiques visibles en façade sur rue peuvent se transformer, sur l'arrière, en étages carrés ou au contraire, disparaître dans le comble, selon le sens de la dénivellation. Ces étages étaient, dans les cas qui ont pu être vus, aménagés à l'origine pour l'habitation des domestiques, mais sont aujourd'hui pour la plupart à l'abandon ou réduits à une fonction de stockage. Selon les exigences d'habitabilité contemporaines, les espaces intérieurs de ces attiques ne sont que rarement appropriés au logement, même avec récupération de la totalité ou d'une partie du volume sous charpente, le linteau des fenêtres étant souvent situé à moins de 1,60 mètre du sol. Ils doivent devenir des zones tampons entre les logements et le comble, des espaces techniques ou de service pouvant y être aménagés en respectant certaines conditions (être convenablement ventilés, cloisonnés, et que le stockage y soit organisé raisonnablement). **La fonction d'habitation y est tolérable uniquement dans le cas de duplex avec l'étage carré qui précède, et avec l'existence de vues directes depuis l'attique (2 mètres minimum sous linteau des baies)**. Les ouvertures peuvent être garnies de croisées, mais, dans le cas d'un usage technique de ventilation, elles peuvent aussi recevoir des châssis fixes persiennés, posés dans le tableau, et grillagés à l'intérieur (anti pigeons).

Certains bâtiments ont été surélevés, surtout au cours du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Cette intervention, qui traduit concrètement l'augmentation de la population et participe de la densification du tissu ancien au même titre que la construction ou l'agrandissement de bâtiments secondaires, peut s'inscrire en cohérence avec la typologie d'origine ou au contraire, avoir été mal réalisée. Dans la plupart des cas, les surélévations s'inscrivent en continuité du traitement de la partie ancienne de la façade ; il est parfois difficile de distinguer cette intervention en s'appuyant uniquement sur l'observation extérieure. **Lorsque ces surélévations ont été convenablement réalisées**, en utilisant des matériaux s'associant bien à la façade préexistante, **elles participent de la stratification historique d'intérêt, et contribuent à la diversité du paysage urbain.** Elles peuvent même avoir corrigé des défauts ou des ruptures dans des gabarits anciens, si les étages ajoutés respectent la composition de la façade. Ces surélévations s'accompagnent souvent d'une reprise plus complète du bâtiment, notamment à l'intérieur (prolongements d'escaliers), traitée en continuité typologique ou sans souci d'homogénéité. **Le maintien d'une bonne lecture de ces strates est important, tout en conservant à la façade sa cohérence globale**.

A Angoulême**, les surélévations ayant entraîné des désordres structurels, ou simplement des discordances en façade sont rares**. Certaines, en particulier sur les axes commerçants, présentent des irrégularités de composition car les espaces créés correspondent parfois à des ateliers ou des bureaux avec grandes baies vitrées. Ces surélévations traduisent une densification du centre ancien en raison du besoin croissant d'espace et l'impossibilité de construire hors de l'enceinte avant son déclassement, sans compter la nécessité de se maintenir sur le Plateau où se concentraient la plus grande partie des activités avant le milieu du XIXe siècle.

Certains bâtiments du Plateau (rarement dans les faubourgs des rampes) **présentent des tassements différentiels importants**, visibles sur les façades comme, parfois, dans les espaces intérieurs, notamment sur les murs de refend des cages d'escalier. En observant l'emplacement de ces bâtiments sur la carte topo-historique, on constate souvent qu'ils sont situés sur le passage d'un ancien mur d'enceinte, ou sur l'emprise d'anciens édifices dont la disparition a fortement impacté le sol de l'îlot concerné (anciens couvent, hôtel particulier, équipement ou bâtiment militaire). Le sol angoumoisin est, par endroits, constitué de remblais réalisés au gré des extensions des zones urbanisées pour compenser de fortes dénivellations, soutenus ou non par des murs, et insuffisamment tassés et stabilisés. Des reprises ont parfois été réalisées ; elles sont généralement insuffisantes pour conforter convenablement les bâtiments, et ont pu même aggraver la situation initiale (la pose de goujons métalliques dans les linteaux fendus, par exemple). Il convient, en particulier, de changer les pierres structurantes qui sont cassées et de stabiliser les fondations en sous-œuvre après un diagnostic des maçonneries.

Immeubles disposant d'un étage d'attique. Le format des baies est variable selon l'époque de construction et le style de la façade.

Etages d'attique et combles : la faible hauteur disponible sous couvrement et la présence de pièces de charpente essentielles rendent ces espaces impropres à l'habitation.

A gauche : surélévation du début du XXe siècle pour créer un atelier. La baie s'intègre imparfaitement à la façade d'origine. A droite : surélévation pour atelier totalement redessinée lors d'une réhabilitation en composant des baies en accord avec les façades.

A gauche : surélévation discordante sur un étage d'attique. A droite : surélévation par création d'un attique dont les baies s'intègrent mal à la composition d'origine de la façade.

A gauche : surélévation en structure bois du début du XXe siècle, très discordante. A droite : surélévation du début du XXe siècle avec remontage de la corniche ancienne. Seule la documentation permet de déceler cette surélévation.

Surélévation réalisée en retrait derrière la balustrade d'acrotère. Ici sur un immeuble du Plateau, la surélévation est invisible depuis la rue. Ce type de surélévation ne convient toutefois par sur les rampes où les immeubles sont visibles depuis les remparts.

Exemples de surélévation très mal intégrées aux volumes anciens.

Des tassements différentiels peuvent être observés sur de nombreuses façades, en particulier sur le site d'anciennes portes et enceintes, où les remblais ont été insuffisamment stabilisés.

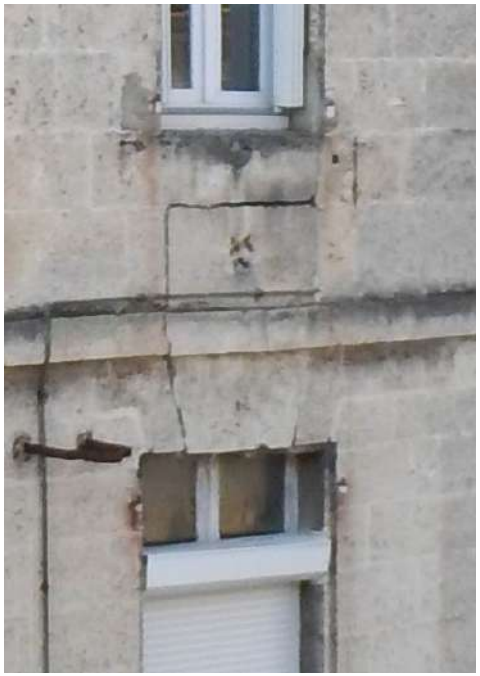

LES NIVEAUX COURANTS : ORIENTATIONS D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION

Maintenir les gabarits qui assurent l'unité architecturale et urbaine caractéristique du centre historique d'Angoulême le long des voies.

Restituer les gabarits d'origine pour les quelques immeubles qui ont été surélevés de manière discordante avec le bâtiment et son environnement.

Améliorer l'intégration des surélévations acceptables en termes structurels et typologiques mais dont certains détails s'inscrivent en rupture (format des baies, traitement de surface de la façade, etc.).

Assurer une bonne intégration des constructions neuves au sein des gabarits observés sur une même rue ou dans un même îlot.

Limiter l'usage des attiques, des éléments porteurs (fermes de charpente, faible hauteur sous couvrement, baies trop petites) formant généralement des obstacles à leur aménagement, notamment pour le logement (création de duplex entre le dernier étage carré et le premier niveau de comble possible sous certaines conditions).

Surveiller et, le cas échéant, conforter les tassements différentiels aux points sensibles en substructure (anciennes enceintes, sols issus de remblais insuffisamment stabilisés).

2.1.2. LE VOLUME DE COMBLE ET LES EMERGENCES

LA FORME DU TOIT

CONSTAT, EVOLUTIONS ET ALTERATIONS

La forme du toit dicte l'organisation du volume du comble et son éventuelle habitabilité. **La majorité des immeubles angoumoisins présentent un toit à deux pentes, les longs pans étant parallèles à la rue, et l'inclinaison variant généralement de 20 à 30 degrés.** Ponctuellement, certains bâtiments présentent de fortes pentes (45 à 55 degrés), notamment, bien sûr, les constructions de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle rattachées aux néo-styles (12 avenue Georges-Clémenceau, 9 place Francis-Louvel, par exemple), mais aussi quelques logis anciens dont le fond bâti date du Moyen Âge ou de la Renaissance, qui semblent avoir conservé leur volume de toiture d'origine (2 rue de Beaulieu, 52 rue de Genève, 24 rue d'Arcole, 14 rue Massillon). Sur certains anciens logis (11bis rue Raymond-Audour, 17 rue du Soleil, ancien évêché), il subsiste, sur des pignons, l'empreinte de la pente originelle du toit. Cela laisse supposer que les fortes pentes ont été plus répandues à Angoulême qu'elles ne le sont aujourd'hui, mais devaient être réservées à des édifices remarquables. Dans les faubourgs des rampes, la pente peut être de 10 degrés seulement sur certains alignements, notamment lorsque le volume du toit est masqué derrière une balustrade d'acrotère. Sur les rampes et dans le quartier du Parc, les autres formes de toit constituent des exceptions. Dans les quartiers les plus anciens du Plateau, en revanche, on trouve fréquemment des croupes latérales surtout en fin d'alignement, et **sur des fonds bâtis anciens sur parcelles laniérées, des longs pans disposés en bâtière avec pignon ou croupe sur les façades.** Cette disposition est fréquente sur les bâtiments les plus profonds. Dans les cas de bâtiments sur parcelles peu profondes, la monopente, avec ou sans croupe, est courante.

Les combles à la Mansart ne sont pas fréquents dans l'emprise du Site patrimonial remarquable, l**e comble brisé n'étant pas une caractéristique de l'architecture angoumoisine**. On en trouve quelques exemples sur du bâti ancien (XVIIe et XVIIIe siècles) au 24 rue des Trois-Fours, avec coyau et élégante forme générale, ou encore sur l'hôtel Lambert des Andreaux (du Grand Vicaire, 22-24 rue Friedland), sur l'hôtel du 9 rue d'Arcole, et sur l'hôtel de Chabert au 17 rue d'Epernon, ou encore sur les vestiges du couvent des Ursulines (passage Marengo). A l'exception de quelques occurrences, les brisis présents sur les bâtiments du Plateau et des rampes datent tous des XIXe et XXe siècles ; ils ont été soit ajoutés lors de surélévations (parfois lors d'un refaçadage), ou sont, dans la plupart des cas, contemporains du bâtiment. Quoi qu'il en soit, le comble brisé reste peu répandu, même pour les constructions réalisées depuis le milieu du XIXe siècle.

La densification du bâti dans le centre ancien a entraîné une complexification de certaines couvertures, notamment en mitoyenneté de volumes très profonds, ou à la jonction de volumes ajoutés en surépaisseur à l'arrière des bâtiments donnant sur rue, ou encore à la jonction des deux parties d'un bâtiment partiellement surélevé. Il en résulte un grand nombre de chéneaux encaissés inaccessibles, souvent mal mis en œuvre, et engendrant des désordres structurels, de noues et autres pénétrations de parties de toitures formant des imbrications complexes qui s'enchevêtrent sans tenir compte du parcellaire et induisent donc des interrogations quant à la charge de leur entretien. Ainsi, le rejet des eaux pluviales n'est-il pas toujours convenablement pris en compte, avec des déversements abusifs ou mal collectés.

Pignons et vestiges de pignons découverts médiévaux à forte pente.

Toits à forte pente sur du bâti médiéval et Renaissance.

Toits à forte pente sur du bâti des XIX^e^ et XX^e^ siècles.

La majorité des toits d'Angoulême présente deux pans parallèles à la rue (ci-dessus, ci-contre à droite). On trouve, sur le Plateau, de nombreuses croupes et pignons sur rue (ci-contre à gauche). Ponctuellement, on peut voir des toits à la Mansart sur des immeubles des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles (ci-dessous à gauche). Les toits angoumoisins présentent pour la plupart des faibles pentes (ci-dessous à droite).

LES MATERIAUX DE COUVERTURE

CONSTAT, EVOLUTIONS ET ALTERATIONS

La tuile canal a été utilisée dans trois-quarts des cas. Elle constitue un élément typologique fort de l'architecture de la ville d'Angoulême. Ce matériau est présent d'ailleurs dans tout le département de la Charente et même plus généralement dans l'Angoumois, la Saintonge, el Poitou et l'Aquitaine. Des types mécaniques d'imitation se répandent également depuis quelques décennies.

La tuile plate ne constitue pas un élément typologique marquant, sauf sur les brisis des combles à la Mansart de la fin du XVII^{e} siècle et du XVIII^{e} siècle et ponctuellement sur un toit à fortes pentes à longs pans et croupes (52 rue de Genève) et sur des tourelles d'escalier.

La tuile mécanique, inventée dans les années 1840 mais qui s'est surtout répandue à partir de la fin du XIX^{e} siècle et dont l'usage s'est généralisé dans certaines régions après la Seconde Guerre mondiale, n'est présente que sur environ 10% des couvertures, notamment grâce à une rigueur d'application des règlements urbains en la matière. De manière assez conforme à la typologie et aux pratiques constructives, on la retrouve donc surtout sur les maisons (notamment dans les faubourgs des rampes) construites dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle et dans la première moitié du XX^{e} siècle, souvent avec motif losangé.

Tuile canal

Tuile plate

Tuile mécanique

La présence d'**ardoise**, importée depuis le Val de Loire, apparaît de manière incongrue dans le paysage urbain angoumoisin. Elle a surtout été posée sur le bâti domestique, sur des brisis à la Mansart et sur des demeures remarquables, au cours du XIXe siècle (style éclectique, néo-styles). On notera, hors architecture domestique, que les masses sombres des hauts toits recevant de l'ardoise se signalent au loin dans le paysage puisque plusieurs édifices publics, notamment ceux restaurés/transformés ou construits au XIXe siècle ont été dotés de ce matériau de couverture, selon une pratique alors habituelle chez les architectes en charge des bâtiments publics et les architectes diocésains.

Le **zinc** apparaît dans la ville dans les mêmes conditions et le même contexte que l'ardoise, puisqu'il est utilisé pour les terrasson à faible pente des couvertures à la Mansart. Il est possible que les très faibles pans de certaines maisons des rampes aient reçu des couvertures en zinc dès leur construction.

Des **toits-terrasses**, recouverts de complexes étanchés bitumineux ou d'autres matériaux d'étanchéité, parfois engravillonnés, ont été réalisés sur certaines constructions du XXe siècle. Leur présence, souvent mal inscrite dans la typologie architecturale locale et le paysage urbain au moment de leur réalisation, ne les fait pas entrer, sauf exception, dans un traitement qualitatif de l'architecture à Angoulême.

Le paysage des toits angoumoisins est dominé par la tuile, mais on retrouve ponctuellement le zinc et les terrasses, ainsi que l'ardoise, en particulier sur des édifices publics ou des immeubles du XIXe siècle se distinguant par un style très ornemental.

Ardoise.

Zinc.

Toit-terrasse engravillonné.

Abouts de tuile canal en « nez de cochon » ou fleur de lys, caractéristiques de la Charente.

Crêtes de faîtage en métal et en terre cuite.

Corniche en terre cuite sur corniche en pierre.

LES SOUCHES DE CHEMINEE

CONSTAT, EVOLUTIONS ET ALTERATIONS

Les souches de cheminée constituent la partie émergeante des conduits. La forme, la taille et le matériau de la souche dépendent de la disposition intérieure des conduits. Pour les maisons les plus anciennes, les conduits se juxtaposent en épaisseur à l'intérieur à chaque étage, engendrant des massifs importants. Au vu de la faiblesse du nombre d'étages généralement observable à Angoulême, la taille de ces massifs anciens reste tout de même limitée. Sur plan carré, très rarement pyramidale, la souche est réalisée en pierre de taille.

Pour les bâtiments plus récents, les conduits sont soit adossés, soit totalement encastrés, soit engagés dans les murs mitoyens ou les murs de refend, laissant voir, dans ce dernier cas, une légère saillie visible sur les pignons émergeants. Sur les bâtiments construits ou refaçadés à partir de la fin du XVIIIe siècle et surtout au cours du XIXe siècle, il n'est pas rare de voir des souches alignées, prenant l'aspect d'un muret en pierre de taille, repoussées contre une façade secondaire, voire sur un angle arrondi, prenant alors occasionnellement des allures très décoratives concourant à la composition générale de la façade. Lorsque des cheminées sont disposées en angle dans des pièces aménagées au cours du XIXe siècle, les souches émergent occasionnellement sur un plan diagonal par rapport aux façades et aux pignons. Dans le cas de ces conduits encastrés, les souches sont elles aussi, à une écrasante majorité sur l'ensemble du bâti du Plateau comme des rampes, en pierre de taille. Certains conduits ont été prolongés ou reconstruits en brique, les conduits additionnels réalisés à la fin du XIXe siècle ou au début du XXe siècle, adossés à des pignons ou des façades secondaires dans des puits de jour sont eux aussi réalisés en brique sur toute la hauteur du conduit.

Pour tous les conduits, des mitres en pierre (pyramidales tronquées) ou en terre cuite (coniques, surmontées parfois de lanternes en terre cuite également) complètent souvent le couronnement de la souche qui est, pour sa part, constitué par un rang de pierre débordant voire, très souvent à partir du XIXe siècle, une corniche moulurée en pierre.

Au fil du temps, de nombreux conduits ont été reconstruits ou prolongés en brique. De nouveaux conduits ont également été réalisés en boisseaux, pour les plus récents, multipliant les émergences en toiture.

Le défaut d'entretien des souches de cheminées (joins défaillants, cerclages métalliques défectueux, solins non étanches, etc.) ont induit des dégradations (infiltrations dans les couvertures et les maçonneries et impliquent des menaces de chute de certaines souches de cheminée.

Conduit de cheminée massif encastré dans le pignon dont on aperçoit le fantôme de la hotte en pierre de taille.

Conduit de cheminée d'angle en pierre de taille, cerclé de métal.

Conduit de cheminée en pierre de taille, prolongé à la fin du XIXe siècle ou au cours du XXe siècle en brique, et coiffé d'une mitre-lanterne en béton.

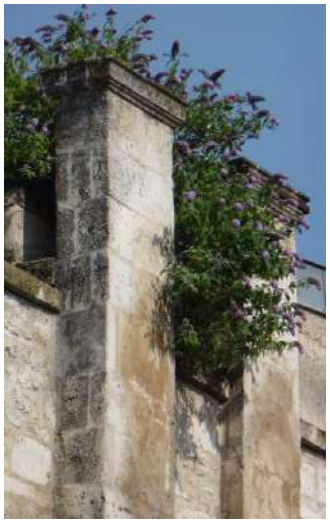

Souches de cheminées angoumoisines, disposées en angle, dans ou contre des pignons, plus ou moins décoratives. La majorité est en pierre, une minorité en brique. Dans certains partis décoratifs de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, on trouve des souches jumelles dont une factice (ci-contre à gauche).

LES LUCARNES

CONSTAT, EVOLUTIONS ET ALTERATIONS

Les lucarnes sont rares sur les toitures angoumoisines. La faiblesse générale de l'inclinaison des pans de toit, l'absence de lucarnes anciennes sauf sur d'anciens hôtels particuliers (avec ou sans brisis) ou sur des immeubles du XIXe avec brisis révèle que **l'habitabilité des combles n'est pas ancrée dans la typologie de l'architecture domestique** d'Angoulême. Si l'on considère que tous les combles brisés sont pourvus de lucarnes (en pierre, surtout, en bois ou en zinc parfois), il n'existe, en dehors de ce corpus, que quelques occurrences de lucarnes sur des toitures, quasiment toutes en pierre, sur du bâti ancien (de la Renaissance au XIXe siècle, sur des toits à pente prononcée). **Ce n'est donc pas un élément très marquant ou représentatif de l'architecture domestique** de la ville d'Angoulême, **et il ne permet pas seul de rendre un comble habitable**.

Des châssis de toit modernes sont venus, à partir de la fin du XXe siècle, prendre place sur des toits pour pouvoir utiliser l'espace intérieur des combles. Cependant, l'expansion de cette pratique reste limitée, et les châssis anciens se limitent à des éléments de petite taille destinés uniquement à fournir un faible jour au grenier et un accès technique au toit. Les greniers éclairés par ces lucarnes présentent un seul niveau, la présence d'un second niveau sous les combles est très rare.

Lorsqu'il existe des lucarnes, elles ne sont jamais placées en retrait mais à l'aplomb de la façade, parfois même en continuité avec une travée de la façade carrée et interrompant donc l'égout du toit, mais ne sont pas pendantes (un cas, peut-être issu d'une modification, vu au 2bis rue de l'Hôpital). La nature décorative de leur encadrement est systématique. Elles disposent de frontons moulurés, de jouées à volutes et constituent un véritable décor, en particulier pour les remarquables lucarnes de la seconde moitié du XVIIe siècle ou du début du XVIIIe siècle de plusieurs hôtels particuliers.

A la fin du XXe siècle et au début du XXIe siècle, quelques **tropéziennes** ont été réalisées dans l'emprise du Site patrimonial remarquable. Elles s'inscrivent en rupture avec les typologies bâties.

Exemples de lucarnes du XVIIe siècle et du début du XVIIIe siècle

Exemples de lucarnes de la fin du XVIII^e siècle et des XIX^e et XX^e siècles. Si la plupart des lucarnes sont en pierre, on trouve ponctuellement des modèles en bois ou en zinc/plomb. Certains exemples, notamment du début du XIX^e siècle, montrent que l'on a souvent cherché à imiter les modèles du XVII^e siècle.

L'ajout d'un comble brisé tuilé et avec châssis de toit, en rupture complète avec la typologie de cet immeuble, dénature fortement le paysage urbain.

Les tropéziennes, en formant des trous béants dans les couvertures, s'inscrivent en rupture avec les typologies d'Angoulême.

LE VOLUME DE COMBLE ET LES EMERGENCES : ORIENTATIONS D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION

Réduire ou limiter le nombre de chéneaux encaissés et autres dispositions entrainant des dégradations des bâtiments.

Maintenir ou créer des accès facilitant l'entretien des couvertures et des évacuations des eaux pluviales.

Préserver la prédominance de la tuile canal pour les couvertures, limiter la tuile mécanique, l'ardoise, le zinc à la restauration des édifices conçus pour recevoir ce matériau.

Favoriser le maintien des conduits et souches de cheminées anciens en maçonnerie (a minima à usage d'évacuation ou de ventilation), supprimer les conduits ajoutés incohérents avec le volume de couverture, assurer l'entretien des souches (rejointoiement, pose de mitres…)

Conserver les lucarnes si les gabarits s'inscrivent dans la typologie. Supprimer les lucarnes discordantes. Proscrire la création de nouvelles lucarnes qui ne s'inscrivent pas dans la typologie architecturale locale, sauf exception pour quelques hôtels particuliers et les immeubles disposant d'un comble brisé.

2.1.3. LES CAVES

CONSTAT, EVOLUTIONS ET ALTERATIONS

Sur le Plateau, les caves angoumoisines présentent des hauteurs variables sous couvrement selon leur emplacement dans la ville, puisque cette **hauteur dépend du niveau où se trouve le substrat rocheux et des anfractuosités naturelles** qui existent dans le socle du promontoire. Ainsi, on trouve **parfois plusieurs niveaux de sous-sol** pour compenser de grandes différences de niveau, mais cette disposition n'est pas la plus fréquente. **De nombreuses caves anciennes sont conservées,** malgré les reprises successives de l'immeuble concerné, aussi il n'est pas rare que l'emprise de la cave ne respecte pas le parcellaire, la distribution et l'organisation du bâti en surface, voire empiète sous l'espace public, témoignant dans ce cas d'un recul de la façade, souvent réalisé au cours du XIXe siècle, avec maintien des substructures antérieures. Les caves les plus anciennes sont pour certaines, des vestiges de la ville médiévale et Renaissance. **La plupart des caves du Vieil-Angoulême sont voûtées en berceau ou en anse de panier, parfois en berceau brisé** (souvent un vaisseau unique, deux dans le cas de regroupement de plusieurs anciennes maisons). Le voûtement est parfois renforcé, dès l'origine, par des arcs doubleaux. Ces voûtes sont réalisées en moellons (équarris ou non), mais le plus souvent en pierre de taille. Il convient de noter le caractère tout à fait monumental de quelques caves médiévales angoumoisines, englobant dans un même volume l'équivalent de deux à trois niveaux, la plus spectaculaire étant sans doute la cave en berceau brisé du 2 rue de Beaulieu, dont la hauteur atteint plus de 6 mètres sous voûte.

De nombreuses caves voûtées ont été altérées par des interventions non conformes à la bonne tenue structurelle de ces ouvrages : ajout (parfois ancien) d'un mur de refend dans l'axe du vaisseau destiné à fonder des murs nouveaux mais affaiblissant la voûte, modification des accès rendant l'usage et l'entretien des caves plus complexes, percements intempestifs dans les voûtes pour passer des réseaux, reprises grossières ou absence de reprise de trous, cloisonnements en matériaux durs et bouchement de soupiraux nuisant à la bonne ventilation des espaces souterrains, transformation (avec ajout de radiateurs, de parements au sol et sur les murs) à usage de commerce ou de bureaux de ces espaces impropres à une telle fonction.

Dans les faubourgs des rampes, les caves sont en fait dans la plupart des cas des étages carrés situés sous le rez-de-chaussée et venant rattraper les importantes dénivellations sur les flancs du Plateau, le niveau habitable le plus bas étant établi en rez-de-jardin, ou sur un soubassement établi sur caves s'ouvrant ou non sur le jardin et faisant office de vide sanitaire. Dans ces niveaux inférieurs, les pièces situées côté flanc de coteau, souvent ventilées par des soupiraux et parfois éclairées en second jour, font office de cave quant à leur usage (remise, chaufferie, cellier, etc.). Les soupiraux donnent sur des sauts-de-loup construits en pierre de taille solidairement du mur de retenue et de fondation, venant ainsi entailler profondément le mur de la cave, à l'intérieur, pour donner un maximum de jour au sous-sol. Le fruit donné à ces sauts-de-loup et la taille souvent importante des soupiraux permettaient également de s'en servir pour décharger des denrées (charbon entre autres) dans la cave depuis la rue. Le couvrement est réalisé comme pour les autres parties de la maison, selon l'époque de construction et les techniques privilégiées, soit en solives et planches de bois, soit en poutrelles métalliques avec voûtains de brique ou briques cellulaires, soit en béton.

Le sol originel des caves angoumoisines est soit en terre battue, soit directement constitué par la roche. Certains sols en terre battue ont été engravillonnés, parfois ils ont été recouverts de tomettes. Dans de trop nombreux cas, une chape de ciment voire une dalle de béton a été coulée sur toute la surface de la cave, entraînant des remontées d'humidité sur les flancs des voûtes. Sur le Plateau comme dans les faubourgs des rampes, le sol de nombreuses caves a été recouvert de moellons grossièrement aplanis et disposés sans ordre particulier dans une couche de mortier.

Sur le Plateau, **l'accès aux caves est souvent malcommode**. Il situé dans la plupart des cas en œuvre, sous l'escalier de l'immeuble, ou dans un espace privatif (souvent un commerce), mais peut aussi s'ouvrir sur rue ou sur cour par des portes très basses complétées par des trémies mordant sur l'espace public ou la cour. Des contraintes sont induites pour protéger ces accès des eaux pluviales et prévenir l'obstacle qu'ils constituent pour les passants.

Parties troglodytiques de caves.

Exemple de caves sur deux niveaux.

Cave monumentale de 300 m² au sol et de près de 10 mètres de hauteur sous voûte.

Caves médiévales voûtées en berceau brisé.

Cave voûtée en berceau avec arcs doubleaux.

Cave voûtée en berceau avec arcades ajoutées en refend.

Cheminée dans une cave.

Caves voûtées en berceau. Sol béton (à gauche), sol tomettes (au centre), sol engravillonné (à droite). Les voûtes sont réalisées en moellons ou en pierre de taille.

Saut-de-loup éclairant deux niveaux de cave.

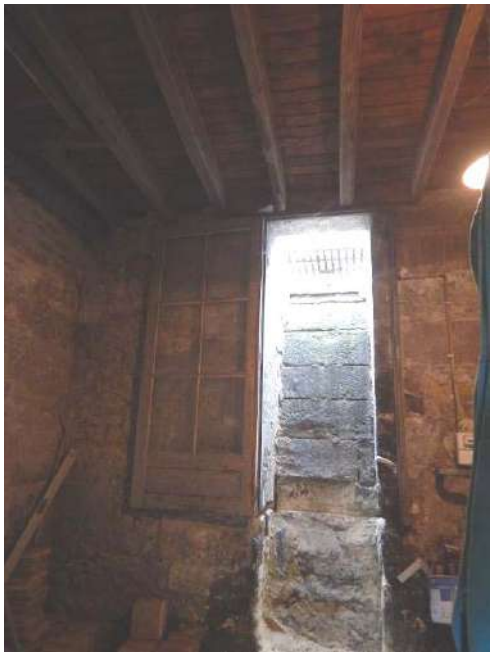

Ebrasement éclairant un niveau de sous-sol (maison sur une rampe).

Ebrasement éclairant un niveau de sous-sol (maison sur le Plateau).

Exemples d'ouvertures (soupiraux et grilles au sol) ventilant des caves que l'on trouve trouve souvent à Angoulême.

Exemple de sol de cave fait de résidus de taille de pierre posés dans une chape.

Exemples d'escaliers d'accès en œuvre à des caves.

Accès extérieure à une cave par trémie sur cour.

Problèmes d'aménagement des caves : cloisonnements étanches, percements intempestifs dans les voûtes, dépotoirs, installations de réseaux techniques, bétonnage des sols et des parois.

En surface, les reconversions de caves se manifestent par la pose de dispositifs étanches sur les soupiraux, voir la disparition totale des ouvertures, causant d'importants problèmes d'humidité et de ventilation.

LES CAVES : ORIENTATIONS D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION

Restaurer et désencombrer les caves laissées à l'abandon, valoriser le patrimoine que constituent les caves monumentales par un recensement exhaustif.

Assurer la perméabilité du sol en maintenant une partie en terre battue ou en laissant la roche du Plateau à nu là où elle affleure.

Assurer la ventilation naturelle, en conservant ou restituant les soupiraux, et en supprimant les dalles de verre qui ont parfois été disposées dans le cadre d'une récupération des caves pour un usage d'habitation.

Préserver et restaurer les dispositifs de protection des accès (ferronneries), notamment des trémies sur trottoir avec soupirail ou porte, qui constituent des éléments caractéristiques de l'architecture locale, notamment dans les faubourgs des rampes.

Réaliser uniquement des cloisons ventilées en matériaux insensibles à l'humidité.

2.2. LES FAÇADES

2.2.1. LA COMPOSITION DES FAÇADES

CONSTAT ET EVOLUTIONS

L'organisation de la façade est dictée par plusieurs critères :

- l'organisation des baies (en travées ou sans ordonnance apparente) ;
- le rapport entre parties pleines et vides de la façade ;
- les dimensions et la modulation des baies en fonction des niveaux.

A Angoulême, la majorité des façades principales sur rue est d'esprit classique, donc organisée en **travées disposées régulièrement**. Le nombre de travées dépend de la largeur de la parcelle mais surtout du rapport entre pleins et vides, qui l'emporte dans l'appréciation de l'organisation spatiale. Comme cela sera précisé dans les *Particularismes architecturaux (titre F.2.6.)*, **une très grande part des alignements de façades à Angoulême est héritière d'une reprise d'envergure réalisée au cours du XIXe siècle**, dans la vaine d'un sobre néoclassicisme, **sous l'influence de l'architecte Paul Abadie père.** Une part importante de façades de la seconde moitié du XIXe siècle, sur les remparts et sur les rampes, est mâtinée de néo-styles, ici insufflée par l'architecte Paul Abadie fils mais qui est générale en France. Pour le bâti domestique, le néoclassicisme inspiré de l'Italie (influence des architectes du Grand Tour et du Voyage à Rome) et mâtiné de références françaises, poursuit l'œuvre des dernières décennies du XVIIIe siècle. Aussi, **la symétrie, l'usage modéré mais franc des ordres traditionnels, la finesse et la sobriété de l'exécution marquent fortement le paysage urbain**, les façades se détachant de ce corpus apparaissant comme des exceptions liées à la datation et aux modes (façades médiévales, Renaissance et des Temps modernes conservées ou simplement remaniées, façades éclectiques de la Belle Epoque et façades Art déco de l'Entre-Deux-Guerres qui suivent l'Ecole française, façades construites après la Seconde Guerre mondiale selon les codes répandus dans toute l'Europe occidentale.

Au sein de cet extraordinaire corpus de façades néoclassiques, on peut distinguer, au regard du rapport entre pleins et vides et du traitement décoratif, deux ensembles qui, s'ils s'accommodent fort bien l'un de l'autre par leur proximité dans la pratique architecturale, se différencient cependant nettement :

- d'une part, un ensemble de **façades néoclassiques très sobres, à dominante de pleins, à la modénature limitée** à quelques bandeaux (peu ou non moulurés, parfois complétés par des frises de glyphes), à des feuillures sur les encadrements et à des corniches moulurées à modillons ou denticules. Les baies sont rectangulaires, de taille moyenne, et munies de contrevents pleins.
- D'autre part, un ensemble de **façades néoclassiques ornées, à dominante de vides, à la modénature beaucoup plus présente sans être écrasante** (bandeaux et encadrements moulurés, dais sur les encadrements, corniche moulurée à modillons et/ou denticules). Les baies sont rectangulaires, de grande taille et de taille moyenne, et dépourvus de contrevents ou munies de contrevents pliants. Il existe parfois des balcons ou, plus rarement, des balconnets.

Sur une façade de 5 à 8 mètres de large, cas fréquent pour les maisons domestiques angoumoisines du Plateau comme des rampes, on trouvera généralement **deux travées lorsque le style néoclassique sobre a été adopté**, **trois travées lorsque le néoclassicisme orné a été préféré**. Les façades classiques du XVIIIe siècle, souvent à linteaux de baie segmentaires, qui sont plus rares mais néanmoins présentes dans tous les quartiers du Plateau (15-17 rue Vauban, 40 rue de Beaulieu, 9 rue d'Epernon, 1 rue du Sauvage, 14 rue du Soleil, 27 rue des Trois-Fours, 27 rue Léonard-Jarraud, par exemple), présentent quant à elles, un équilibre entre pleins et vides quel que soit la largeur de la façade.

Façades de style néoclassique sobre courantes à Angoulême : pierre de taille apparente, encadrements soulignés par une simple feuillure, légère décroissance des baies, frises de glyphes, bandeaux, angles arrondis, corniche à modillons et/ou denticules, grandes tables en décaissement regroupant des travées, contrevents pleins ou persiennés.

Le style néoclassique sobre trouve aussi son expression sur les immeubles des rangs lotis des rampes.

Façades de style néoclassique orné courantes à Angoulême : pierre de taille apparente ou avec badigeon, encadrements moulurés avec dais et parfois frontons, décroissance des baies, bandeaux, pans coupés, corniche à modillons et/ou denticules, présence occasionnelle de balcons, contrevents pliants à effacement dans les tableaux.

Le style néoclassique orné trouve aussi son expression sur les façades des immeubles des rampes.

La gémellité et la continuité des façades imposent un même traitement lors des restaurations et ravalements.

D'une manière générale, **les façades construites au XVIIIe siècle et dans la seconde moitié du XIXe siècle tendent donc à l'équilibre pleins/vides ou à une prédominance des vides, celles construites dans la première moitié du XIXe siècle à une prédominance des pleins.** Les façades néoclassiques d'Angoulême, sobres ou ornées, s'inscrivent dans la continuité de l'élan porté par le lotissement du quartier du Parc commencée à l'extrême fin du XVIIIe siècle, quartier où l'on trouve les deux types néoclassiques. Si ces deux tendances semblent donc se rattacher généralement à certaines décennies des XVIIIe et XIXe siècles, il existe néanmoins une part importante de **coexistence et de contemporanéité des deux types** sur l'ensemble de la ville.

En ce qui concerne le reste du corpus des façades anciennes, les **façades héritées du Moyen Âge, de la Renaissance et du XVIIe siècle** non profondément modifiées portant donc encore suffisamment de caractéristiques propres à leur époque de construction, **présentent, pour les maisons domestiques, une prédominance de pleins,** avec parfois **une seule travée** (ou une travée courante et une travée étroite), et souvent un pignon ou une croupe (qui peut être ancienne ou réalisée après écrêtement du pignon). La **taille des baies est fortement décroissante** dans la composition générale de la façade, ce que même des modifications des baies laissent encore lire (28 rue Sainte-Marie, 27 rue des Trois-Notre-Dame, façade arrière du 2 rue de Beaulieu, 32 et 34 rue de Genève, 20 rue des Acacias, façade latérale de l'hôtel Lambert des Andreaux au 5 rue de l'Evêché, 25 rue des Trois-Fours, 1 et 3 rue Raymond-Audour, 8 rue du Minage, par exemple). Le rapport s'inverse parfois sur les demeures nobiliaires (d'autant plus lorsque d'importantes modifications sont intervenues à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle), où l'on peut trouver une légère prédominance des vides sur les façades.

La décroissance de la hauteur des baies en fonction des étages existe sur une large majorité de façades mais elle reste limitée, parfois à peine perceptible, sauf entre les étages courants et un éventuel étage d'attique. Sur le Plateau, **la décroissance de la largeur des baies** existe sur la plupart des façades du Moyen Âge, sur certaines façades du XVIIIe siècle, mais elle est quasiment absente des façades de la Renaissance et du XVIIe siècle, et disparaît sur celles du XIXe siècle, sauf, là encore, pour la plupart des baies d'attique. Cette décroissance de largeur est en revanche très largement répandue sur les façades néoclassiques qui forment les grands alignements dans les faubourgs des rampes.

Les façades arrière, sur les cours et/ou jardins, sont très sobrement composées. Sauf, là aussi, en cas de stratification historique ayant conduit à des évolutions différentes des façades sur rue et sur cour/jardin, l'aspect général des façades arrière reprend le style adopté par la façade sur l'espace public, mais avec un décor absent ou allégé par rapport à ce qui peut exister côté rue. **Les pignons et héberges, très sobres et souvent aveugles**, sont construits soit en pierre de taille soit en moellons, avec une prédominance assez nette de ce second parti, en particulier sur les rampes où ce choix est quasiment systématique.

En limites parcellaires, en particulier sur le Plateau, il existe de nombreux murs mitoyens et héberges massifs, parfois très élevés (équivalence R+2 ou R+3), difficilement accessibles, qui constituent de véritables **écrans visuels et des barrières à l'ensoleillement en cœur d'îlot**. L'absence récurrente d'entretien de ces héberges, dont l'enduit ou le rejointoiement a disparu ou est très altéré, provoque des désordres dus, en particulier, aux infiltrations d'eau (fissures, végétation sauvage dans les maçonneries). Ponctuellement, au gré de mutations de propriété et de reprises du bâti, des baies ont pu être bouchées ou, au contraire, ouvertes (parfois sans cohérence) dans les pignons ou héberges. Les baies conformes d'un point de vue juridique mais discordantes esthétiquement doivent être améliorées lors des ravalements. Si l'on souhaite ouvrir des baies dans ces murs, et si la situation foncière le permet (accord conjoint ou unité de propriété), les baies bouchées encore identifiables seront prioritairement rouvertes lorsqu'elles disposent d'encadrements qualitatifs. Les murs aveugles se prêtent aussi particulièrement à l'adossement de dépendances de service ou d'extensions du bâti existant.

La plupart des façades médiévales et Renaissance encore identifiables ont été fortement remaniées au cours des siècles qui ont suivi leur construction. Cependant, des éléments d'origine sont encore ponctuellement conservés, en usage (baies) ou à l'état de vestiges (baies murées, décors, pignons écrêtés ou relevés).

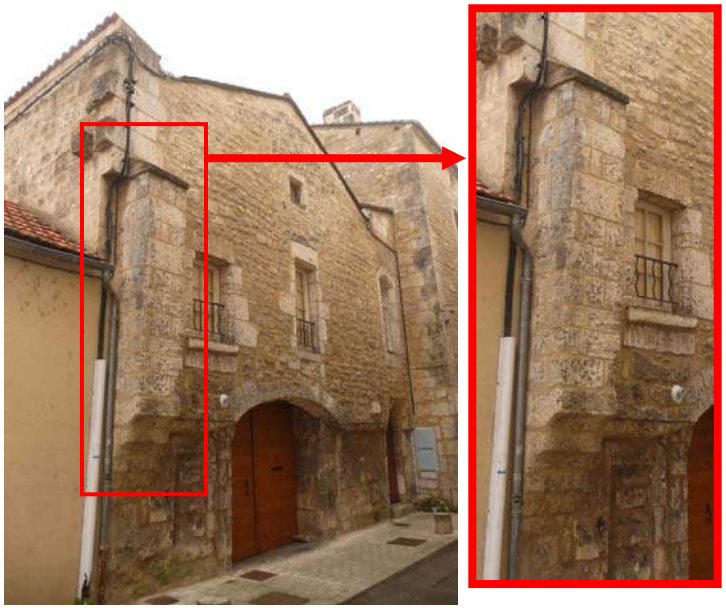
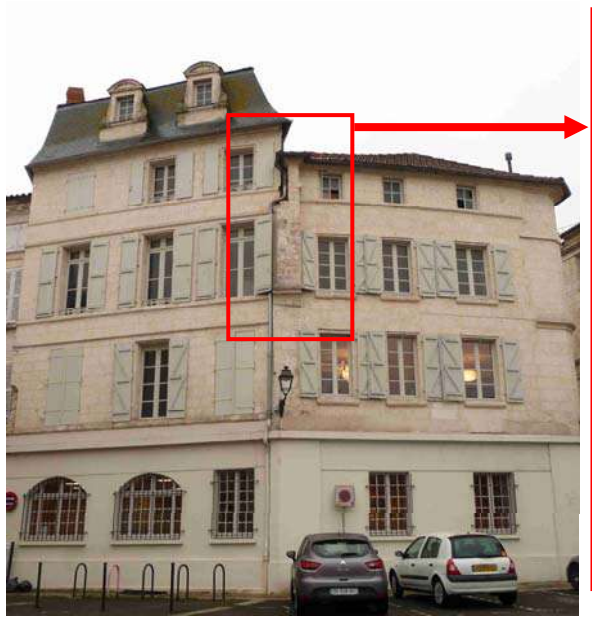

Sur des façades médiévales remaniées voire totalement reconstruites, on trouve ponctuellement des traces de la présence ancienne de pans de bois (jambages en encorbellement qui portaient la structure charpentée).

Un éclectisme stylistique s'affiche sur les façades à partir de la fin du XIX^e^ siècle, en particulier sur des maisons bourgeoises ou modestes du Parc, des remparts et des rampes, mais aussi sur des immeubles mixtes à vocation commerciale.

Si l'usage du béton se répand dès le début du XXe siècle, la pierre blanche ne disparaît pas pour autant. Elle est souvent utilisée en parement, agrafée sur la structure porteuse.

De l'Art déco au Mouvement moderne, les façades construites au XXe siècle sont peu représentées dans le SPR mais témoignent dans la plupart des cas d'un souci de qualité architecturale.

Les façades arrière et pignons sont, dans tous les quartiers et sur tous les types bâtis, d'une grande sobriété. Certains pignons sont visibles en raison de démolition ou sont restés nus en attente d'un adossement.

Moins visibles, certaines façades arrière sont utilisées pour faire passer des gaines et réseaux techniques, dégradant ainsi le cadre de vie pour les immeubles ayant vue sur les puits de jour et courettes. L'absence d'entretien est fréquent sur ces façades secondaires, ainsi que les modifications sauvages en rupture avec les typologies et la qualité du bâti.

2.2.2. LES MATERIAUX DES FAÇADES

CONSTAT

La pierre locale (calcaire jurassique d'Angoulême, pierre de Garat ou de Fontbelle) est employée dans 90 % des cas. Elle est taillée en grand appareil pour l'intégralité de la mise en œuvre (80% du corpus général des façades) et utilisée sous forme de moellons maçonnés (10% du corpus général) avec des pierres de taille uniquement pour les éléments de structure et de décor (corniches moulurées, bandeaux filants, encadrements de baies, plats ou moulurés, chaînes de mitoyenneté ou d'angle, soubassements). Dans ce second cas, les pleins en moellons sont enduits au sable et à la chaux à grain fin de la même tonalité que la pierre.

Une seule façade à pan de bois ancienne (donc ne relevant pas d'un bâtiment secondaire ou à vocation industriel construit à la fin du XIXe siècle ou au début du XXe siècle) a été repérée sur l'ensemble du Site patrimonial remarquable. Il s'agit d'une maison bien identifiée par les personnes familières du Vieil-Angoulême, située au 21 rue de Genève, sur la pointe d'îlot formée avec la rue Massillon. La maison présente des étages en pan de bois uniquement côté rue de Genève.

Plusieurs façades utilisent **la brique**, souvent en association avec de la pierre de taille (façades néo-Renaissance ou de style éclectique). Ponctuellement, la brique est utilisée sur des parties du gros œuvre des dépendances, en remplissage de pans de fer, notamment. Cependant, l'usage de la brique en gros œuvre représente un pourcentage résiduel sur l'ensemble du corpus des façades angoumoisines. Comme souligné précédemment *(titre F.2.1.2.)*, on la retrouve plus volontiers dans la mise en œuvre de conduits de cheminées. Cette brique, qui était produite localement, présente généralement des plates-bandes décoratives, ce qui lui donne beaucoup de cachet.

Les façades des XXe et XXIe siècles **en béton** (avec revêtement en pierre de parement ou en enduit) représentent **9% du corpus** des façades.

Le traitement superficiel des façades est particulièrement important car il préserve les structures et impacte les intérieurs. Les **enduits à la chaux** (façades à dominante de moellons) et **laits de chaux** (que l'on trouve sur certaines façades intégralement en pierre de taille) doivent être perspirants. Le ciment, constituant une paroi étanche, est à proscrire sur les maçonneries (moellons comme pierre de taille). Les façades en moellons doivent être enduites au nu des éléments structurants (encadrements, chaînages) et à pierre vue. Les surépaisseurs d'enduit passant sur la pierre de taille sont à proscrire.

Généralement, un même choix constructif a été réalisé pour les différentes façades d'un même bâtiment, sauf dans le cas de bâtiments construits majoritairement en moellons et refaçadés en pierre de taille sur rue au XIXe siècle. Il subsiste sur le Plateau de **très nombreux fonds bâtis médiévaux et Renaissance** (Vieil-Angoulême, Beaulieu, Saint-Martial) dont la présence est gommée, en apparence, par les nombreuses reprises de façades au XIXe siècle. Au-delà de ce siècle déjà évoqué, il reste cependant perceptible, au regard des visites des immeubles, que la fin du Moyen Âge et la Renaissance (XVe et XVIe siècles),ainsi que le XVIIIe siècle (tout de même représenté par un grand contingent d'édifices disséminés dans toute la ville) ont été des périodes d'intense production architecturale à Angoulême. Sur les rampes, le bâti a, dans quasiment tous les cas, conservé son fond bâti et ses façades d'origine, avec donc une contemporanéité entre ces deux éléments.

Traitements appropriés pour la pierre

Pierre de taille apparente, joints tirés au fer.

Pierre de taille avec lait de chaux ou badigeon d'uniformisation léger.

Moellons équarris rejointoyés.

Moellons bruts enduits à pierre vue.

Traitements discordants dans le paysage urbain ou inadaptés au matériau du gros œuvre

Enduit ciment laissé brut, sur du bâti du XX^e siècle.

Enduit peint sur pierre de taille.

Enduit en surépaisseur par rapport au plan des encadrements.

Enduit ciment laissé brut, masquant de probables modification des baies.

Enduit ciment sur bâti en pierre, avec surépaisseur.

Enduit étanche et épais sur du bâti en moellons.

Pan de bois médiéval.

Pan de bois fin XIX^e siècle ou début XX^e siècle.

Béton avec parties recouvertes de pierres de parement.

Gros œuvre en brique et pierre.

Brique moulée, parfois peinte, surtout utilisée pour des cheminées et annexes.

L'usage de moellons et de pierres de taille peut résulter, comme ici, de différentes campagnes de reprise du bâti. La modification des baies témoigne aussi de cette stratification historique.

Deux exemples de différence flagrante entre l'époque de construction du fond bâti et celle de la façade du bâtiment en question.

2.2.3. LES ELEMENTS STRUCTURANTS ET DECORATIFS DES FAÇADES

CONSTAT

Les encadrements des baies connaissent à Angoulême deux périodes où ils portent du décor : la Renaissance (où ce décor peut être de très grande qualité pour les hôtels particuliers les plus remarquables) et le grand XIXe siècle, dans le cadre du style néoclassique orné (mouluration, dais sur consoles) ou du style éclectique (mouluration, dais). Sur les autres périodes, les encadrements sont particulièrement dépouillés en termes décoratifs (souvent aucun décor, pas même une mouluration). Les linteaux sont toujours droits, sauf dans le premier XVIIIe siècle (linteaux segmentaires très fréquents) et pour les cas de façades adoptant des néo-styles ou un style éclectique (linteaux segmentaires ou cintrés, voire en arc brisé). Les encadrements disposent généralement de feuillures mais peuvent aussi fréquemment être dépourvus de tels éléments de modénature, en particulier sur les façades arrière. Sur les portes, on trouve ponctuellement des encadrements de très belle facture et très décoratifs (Renaissance, XVIIIe et XIXe siècles).

La corniche est un élément dont la présence est quasiment systématique sur le bâti angoumoisin. Moulurée, à doucine, à modillon, à denticules, la corniche est presque toujours en pierre de taille. Lorsque l'immeuble dispose d'un étage d'attique, la corniche principale se situe généralement sur le dernier étage courant (surtout sur les façades relevant du style néoclassique orné), l'attique lui-même, partiellement masqué par cette corniche, dispose pour sa part de sa propre corniche, qui présente alors un débordement moindre et un décor plus sobre.

Les chaînages de mitoyenneté ou d'angle, lorsqu'ils sont marqués, présentent des pilastres ou des joints-refends, plus rarement des pointes de diamant. Lorsque l'on est en présence d'alignements continus de façades homogènes de style néoclassique sobre, ces chaînes d'angle ou de mitoyenneté ne sont, justement, pas marquées, afin de ne pas rompre l'unité et de favoriser la lecture des registres horizontaux. Le traitement en creux de grandes parties de façade dans le cadre de l'utilisation de ce style néoclassique sobre – englobant plusieurs travées et plusieurs niveaux – crée, de fait, des effets de pilastre sur les mitoyennetés ou entre deux surfaces en léger retrait. Cependant, ces jambages ne disposent d'aucun chapiteau, le rendu souhaité étant celui d'un grand encadrement à peine perceptible, sauf en cas de passage d'une corniche mouluré sur la saillie, formant, de fait, un élément de modénature couronnant le jambage.

Les balcons restent peu fréquents sur rue à Angoulême (malgré les conditions climatiques). Lorsqu'il existe, le balcon se cantonne au premier étage. Sur rue, on le trouve plus volontiers sur les remparts et sur les rampes, ou sur les percées de la première moitié du XIXe siècle où il participe de la composition urbaine d'ensemble (rue Tison-d'Argence, par exemple), ou de la fin du même siècle (avenue du Général-de-Gaulle) où il fait partie du vocabulaire du éclectique. Sur les façades des maisons des rampes donnant sur le grand paysage (il s'agit, à une très large majorité, des façades sur jardin), le balcon est en revanche très fréquent, surtout sur les étages inférieurs, où il se conjugue souvent avec des loggias (d'origine ou ajoutées, avec un succès mitigé au regard de l'insertion architecturale, voir *titre F.2.5.*).

D'autres éléments de décor ornent ponctuellement les façades : **niches votives, gargouilles imitant des canons (une spécificité de la ville)**, vestiges ponctuels, tables sculptées, pilastres. Tous ces éléments contribuent à animer le paysage urbain et renforcent la qualité patrimoniale de l'ensemble architectural du Site patrimonial remarquable.

Eléments structurants et décoratifs des façades.

Eléments structurants et décoratifs des façades.

2.2.4. LE TRAITEMENT DU REZ-DE-CHAUSSEE DE LA FAÇADE SUR RUE

CONSTAT, EVOLUTIONS ET ALTERATIONS

On distingue deux types de traitement du rez-de-chaussée, ceux qui constituent un soubassement maçonné percé de portes et fenêtres courantes, et ceux entièrement percés, pour recevoir une devanture commerciale en applique ou dans le tableau de l'ouverture.

Les rez-de-chaussée percés de baies courantes s'inscrivent en continuité avec la composition générale de la façade en suivant l'organisation des travées et les proportions pleins/vides. Ils sont généralement réalisés dans le même matériau que les étages, sauf si de nombreuses modifications sont venues perturber l'organisation initiale. La maçonnerie est percée de baies (porte cochères, accès piétons, fenêtres), répondant à des usages multiples (logements, bureaux, services).

Les accès piétons sont constitués de portes larges sur le bâti réalisé du Moyen Âge à la fin du XVIIIe siècle (avec des linteaux cintrés, en anse de panier ou droits), plus étroites sur le bâti réalisé à partir du XIXe siècle (généralement avec des linteaux droits).

Occasionnellement, on trouve dans ces façades des **portes cochères.** Ce type de percement ne semble pas avoir été très courant à Angoulême, quel que soit les époques de construction et les types bâtis, sauf pour les demeures nobiliaires, où elles ont toutefois disparu dans de nombreux cas. Pour ces constructions, la porte cochère n'était cependant pas toujours percée dans un bâtiment mais plutôt dans un haut mur de clôture parfois décoré d'un crénelage plus symbolique que défensif (logis médiévaux et tardo-médiévaux) puisque le corps principal occupait plutôt le fond de la cour que l'alignement sur rue. L'étroitesse des rues du centre ancien ne permettait pas toujours de bien manœuvrer pour faire entrer les voitures dans les cours, ce qui a sans doute limité le recours aux portes cochères sur le Plateau. Celles qui subsistent sont donc souvent assez larges, à profonds ébrasements, voire à dégagement concave sur au moins un côté. Les portes cochères se concentrent surtout dans le quartier du Vieil-Angoulême, dans le quartier de Beaulieu et sur les remparts méridionaux et orientaux. Elles sont absentes de Saint-Martial et rares dans les faubourgs des rampes, où on trouve cependant l'essentiel du corpus de portes de garage ou remise de l'ensemble du Site patrimonial remarquable.

Les autres baies courantes se calent sur les vides qui existent dans les étages courants. Les formats et la forme des linteaux peuvent, occasionnellement, différer dès l'origine des ouvertures des étages, en particulier sur les immeubles dont la façade présente un style éclectique ou néo-Renaissance.

Les rez-de-chaussée percés d'ouvertures marchandes présentent sur rue, une ou plusieurs devantures, soit en applique, soit en feuillure, suivant l'époque de construction ou le style de la façade, et l'évolution du goût en matière d'aménagement commercial. Au gré des mutations d'usage de certaines rues voire de certains quartiers, les rez-de-chaussée ont été parfois modifiés soit pour créer des devantures, soit au contraire pour établir des baies courantes, ou des passages et/ou portes de garage. Sur quelques rares façades médiévales (ou ayant fait l'objet d'une restitution ou d'une interprétation au XIXe ou XXe siècle), on devine encore avec peine la présence d'ouvertures d'échoppes formées par une allège maçonnée jouxtant un passage central ou latéral, le tout s'inscrivant dans un arc. La maison des Archers (9 place du Palet/1 rue du Point-du-Jour) constitue la meilleure illustration de ce type. On en devine quelques-unes, très transformées, sur le tronçon occidental de la rue de Genève.

La quasi-totalité des baies commerciales sont larges, à linteau droit (architrave clavée en pierre, poitrail en bois, poutrelle métallique ou linteau en béton armé), avec ou sans allège basse maçonnée. Elles sont garnies par des devantures en applique (coffrage) ou en feuillure (dans l'épaisseur de la maçonnerie de la baie).
Dans certains cas, **la récupération de la totalité d'un immeuble pour un usage commercial ou un usage en lien direct avec le commerce du rez-de-**

chaussée (stockage, bureau, vestiaire, logement de gérant) **a fait disparaître la porte indépendante d'accès aux parties communes,** au profit d'une récupération du percement et de l'emprise du couloir ou hall par le commerce. Cette situation engendre généralement des problèmes de distribution et d'usage des étages de l'immeuble. La suppression des portes indépendantes au bénéfice des baies commerciales est à proscrire. De même, l'élargissement de ces ouvertures commerciales par suppression d'appuis intermédiaires, souvent sans reprise de la charge de la façade et en rupture avec la composition, ne s'inscrit pas en cohérence avec la préservation de la qualité architecturale.

Depuis la seconde moitié du XX^{e} siècle, des **éléments techniques**, répondant à des besoins nouveaux ont été intégrés ou posés au rez-de-chaussée des façades, souvent sans souci d'intégration dans la composition originelle (coffrets électriques, grilles de fermeture, climatiseurs, ventouses, interphones, boîtes aux lettres, etc.).

Encadrement de porte médiéval.

Encadrement de porte XVIII^{e} siècle.

Encadrement de porte début XIX^{e} siècle.

Encadrement de porte étroit fin XIX^{e} siècle - début XX^{e} siècle, ici le cas de portes jumelles.

Encadrements de portes cochères que l'on trouve principalement dans le Vieil-Angoulême.

Baies courantes à rez-de-chaussée traitées en continuité avec la composition des étages.

Ouverture cintrée d'échoppe médiévale (sans doute modifiée).

Ouvertures cintrées permettant d'établir des devantures en tableau avec intégration de l'entresol commercial.

Ouverture à linteau droit accueillant une devanture en applique.

Ouvertures à linteau droit décorées de joints-refends accueillant des vitrines en tableau.

Altérations des rez-de-chaussée : éventrement pour créer des baies en retrait, modification des baies d'origine sans cohérence de composition, création de porte de garage, transformation de baies commerciales en baies courantes sans intégration à la partie haute de la façade.

Baie commerciale transformée en baies courantes avec souci d'intégration à la typologie.

Baie commerciale déshabillée dont le poitrail en bois est visible.

Baie commerciale totalement neutralisée par des rebouchages non organisés.

Suppression d'une baie commerciale à la faveur de la réunion de deux immeubles. Remplacement par une baie courante trop large pour cette façade.

Baies commerciales dont la modification a entraîné la suppression de la porte des parties communes, à la faveur d'une réunion de l'ensemble des espaces intérieurs sous un unique bail commercial. La disparition d'un accès indépendant a généralement pour corollaire l'abandon total ou partiel des étages et l'impossibilité de les réhabiliter facilement.

Mauvaise insertion d'éléments techniques (transformateurs, compteurs et câbles électriques, ventouses et grilles de ventilation, boîtes aux lettres) sur des parties basses de façades.

LES COMPOSANTES STRUCTURELLES (GROS ŒUVRE) DES FAÇADES : ORIENTATIONS D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION

Maintenir la cohérence des façades d'Angoulême (respect des travées, de la relation pleins/vides, des corniches et bandeaux filants, des appareillages, etc.).

Restaurer les façades en grand appareil (casse, usure), veiller au bon rejointoiement des maçonneries, enduire à pierre vue les façades en moellons, usage de lait de chaux possible dans le cadre de restauration.

Entretenir les héberges et pignons : enduire les maçonneries de moellons, restaurer les pierres de taille, imposer la restauration de ces murs lors de projets de ravalement.

Favoriser l'adossement de dépendances aux murs mitoyens nécessaires à l'usage des immeubles.

Maintenir la cohérence des rez-de-chaussée : alignement des baies selon les travées, soubassement maçonné ou menuisé des devantures respectant l'esprit de la composition de la façade, reprise des charges des étages supérieurs, organisation générale accordée à celle des étages.

Proscrire la récupération/suppression des accès d'immeubles indépendants des commerces.

Prendre en compte des éléments techniques, indispensables au fonctionnement des immeubles, et les intégrer convenablement au traitement architectural du rez-de-chaussée.

2.2.5. LES MENUISERIES ET FERRONNERIES (SECOND ŒUVRE) DES FAÇADES

LES PORTES

CONSTAT, EVOLUTIONS ET ALTERATIONS

Les portes piétonnes d'Angoulême sont d'aspect assez sobre, sauf, là encore, pour les cas de portes d'origine conservées dans les façades adoptant le style éclectique de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle. La particularité des portes les plus anciennes est de présenter une face plane, faite de grosses planches de chêne, tenues par des ferrures puissantes côté intérieur, et dont on ne voit, à l'extérieur, que la tête bombée des clous. Certaines portes disposaient aussi de judas de forme rectangulaire, avec grille et volet, qui permettaient de voir qui se tenait devant la porte avant d'ouvrir. Ils sont devenus très rares. Ces portes traditionnelles sont souvent bâtardes, à deux vantaux égaux ou à vantaux tiercés. Le gabarit plus étroit adapté au XIXe siècle a opéré un remplacement général des portes au profit de modèles panneautés à moulures. Lorsque la devanture commerciale englobe tout le rez-de-chaussée, il existe souvent une continuité de traitement intégrant également la porte des parties communes.

Depuis le début du XXIe siècle en particulier, des modèles préfabriqués issus de la grande distribution, en aluminium ou en PVC, ont fait leur apparition. Leur dessin et les matériaux utilisés ne sont pas en rapport avec la qualité architecturale d'un SPR. Si leur expansion est encore limitée, il convient donc de la contenir et d'inverser cette tendance, en imposant des dessins et des matériaux adaptés à chaque type de façade.

Les portes cochères sont à deux battants, munies ou non de portes à guichet ; elles répondent à des mises en œuvre traditionnelles : planches larges croisées ou moisées, petit ou grand cadre, panneau plat ou table saillante, partie supérieure, fixe, ouvrante ou en ferronnerie. Il n'existe que peu de modèles anciens se distinguant par un décor particulièrement fourni.

Les portes cochères de remplacement et plus récentes sont souvent en planches régulières, bouvetées (de type frisette) ou en métal ou PVC (souvent des portes de garage), suivant des modèles de la grande distribution en discordance, là aussi, avec la qualité des façades et du bâti.

Exemples de portes angoumoisines traditionnelles, faites de planches de chêne cloutées et surmontées d'impostes vitrées et grillées.

Exemples de portes d'entrée angoumoisines.

Portes en PVC très discordantes et inadaptées au format des percements.

Déplacement du vantail ancien dans un nouveau cadre en retrait par rapport à l'ouverture en façade. Ce dispositif, qui ménage une entrée à couvert, apparaît cependant très discordant dans le paysage urbain en créant des béances dans les façades et en altérant les portes anciennes.

Portes cochères traditionnelles cohérentes.

Portes cochères et de garage en aluminium ou en PVC, dont le matériau et le dessin s'inscrit en rupture avec les façades.

LES DEVANTURES

CONSTAT, EVOLUTIONS ET ALTERATIONS

On distingue deux types de devantures :

- des devantures dite "en feuillure" qui laissent apparaître la façade du bâtiment, dans la continuité des étages, et comportent des percements dont les vitrages sont inscrits dans l'épaisseur de la maçonnerie.
- des devantures dites "en applique" rapportées en avancée de la façade du bâtiment, et consiste en un habillage, comportant généralement un encadrement et des parties vitrées.

Les devantures **en feuillure** se retrouvent sur des immeubles de toutes époques, puisque même certaines très belles réalisations commerciales du XIXe siècle reprennent cette disposition sans aller systématiquement vers l'applique, alors très répandue. L'une des caractéristiques récurrentes en France, en particulier au sein des Sites patrimoniaux remarquables, et d'avoir largement recommandé les devantures en feuillure durant les années 1980, 1990 et 2000, en déshabillant parfois le pied des immeubles, afin de donner un lecture plus historiciste tendant à revenir à un état supposé antérieur laissant apparaître davantage le gros œuvre et moins la devanture. Ce systématisme a détruit de nombreuses dispositions d'intérêt et cette interprétation est aujourd'hui totalement remise en cause.

Les devantures de bois **en applique**, peintes, décorées, avaient à l'origine un rôle technique (qui a souvent disparu avec les dispositifs contemporains), abritant les systèmes d'occultation et de protection de la vitrine. Les volets bois ou métal et les grilles extensibles étaient masqués derrière les panneaux latéraux ouvrants des piédroits. Les panneaux horizontaux métalliques, les volets roulants et grilles sur enrouleurs, fixés sur la poutre de poitrail étaient protégés par un coffrage horizontal, très saillant qui recevait l'enseigne aux lettres peintes ou apposées. La vitrine et la porte d'accès au commerce, suivent l'évolution des techniques, notamment de la dimension des volumes verriers, et des modes de mise en œuvre présentant des aspects stylistiques et décoratifs très différents et évolutifs dans le temps (vitrine reposant sur un soubassement bois, métal ou maçonné ; vitrine toute hauteur, glaces bombées, verres imprimés ou décorés ; portes pleines, portes à cadre bois ou métal et panneau haut en verre, porte toute en verre…).

On trouve quelques exemples de **devantures remarquables** à Angoulême, tant en applique qu'à décor sculpté directement sur la façade. Dans ce dernier cas, on observe donc une fusion entre le décor et l'usage de l'immeuble. C'est particulièrement visible sur les immeubles mixtes à vocation commerciale, qui présentent souvent des **devantures sur plusieurs niveaux** très intéressantes. Dans d'autres cas, **l'éventrement de façades** qui avaient une composition d'origine différente afin de créer des devantures sur plusieurs niveaux ne cadre pas avec les proportions générales des façades. Il convient alors de restituer des baies courantes, ou de retraiter totalement cet éventrement pour l'accorder de manière cohérente à sa façade et au paysage urbain.

D'un point de vue esthétique, les différentes devantures d'une même façade doivent s'accorder entre elles en reprenant le même mode constructif (applique ou feuillure) selon ce qui correspond le mieux à la composition de la façade. Selon le même principe, les devantures d'immeubles voisins doivent se distinguer, au moins légèrement (décor, couleur), quand bien même une seule et même boutique occuperait un espace commercial en continuité sur plusieurs immeubles contigus. Une uniformité parfaite ne serait acceptable qu'en cas d'immeubles jumeaux ou d'alignement continu et homogène, cas qui peut se retrouver régulièrement à Angoulême.

Unicum de décor publicitaire sur la façade, faisant partie intégrante de la devanture du début du XXe siècle.

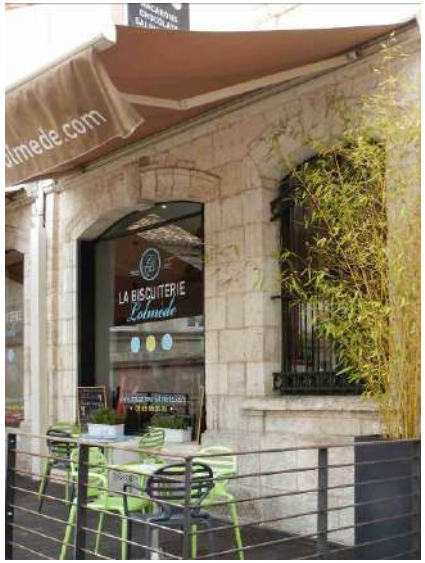

Devantures en tableau.

Devantures en applique.

Façades construites ou reconstruites pour un programme d'immeuble mixte à vocation commerciale, avec devantures en tableau sur plusieurs niveaux.

Eventrements de façades sur plusieurs niveaux afin de créer des devantures englobantes. Traitement en rupture avec les typologies.

Devanture courant sur le rez-de-chaussée de deux immeubles sans distinction de traitement.

Eventrements du premier étage rebouchés en restituant des baies courantes, traitement imparfaitement finalisé (aspect superficiel, forme des baies).

Malgré sa qualité, cette devanture ne respecte pas le rythme horizontal des arcs intégrant l'entresol.

Devanture en applique ne respectant pas la composition de la façade et la forme des baies (transformation d'un passage cocher).

LES FENETRES

CONSTAT

Sauf exception qui n'aurait pas pu être vue, **il ne reste aucune trace des menuiseries antérieures au XVIIe siècle**. Elles étaient constituées de châssis tendus de papier, toile ou vessie d'animal, apparaissant au XIVe siècle. L'occultation se fait par des volets intérieurs que l'on accroche et plus tard ferrés au bâti dormant. La membrane tendue est ensuite remplacée par une résille de vitraux losangés translucides et irréguliers (verre soufflé et découpé), montée sur un châssis ouvrant, ferré sur un bâti dormant. Au début du XVIIe siècle apparait le verre à vitres, que l'on trouve d'abord plutôt dans la moitié nord de la France, plus transparents (coulé sur table) de formats carré ou rectangulaire (de neuf pouces environ), mis en plomb sur une trame orthogonale. Ces verres dits « de grande dimension » s'imposent d'abord à l'aristocratie parisienne puis provinciale. La baie est alors encore divisée par des meneaux et traverses de pierre, chaque compartiment correspondant à un châssis fixe ou ouvrant.

Au milieu du XVIIe siècle, ces verres seront maintenus par une résille de petits bois, l'étanchéité étant assuré par un joint de papier huilé puis du mastic, à l'huile de lin. Ces menuiseries, soit fixes, soit ouvrantes, peuvent perdurer dans certaines villes sur des façades arrière, des bâtiments de second rang ou des annexes, en particulier dans les parties communes (cages d'escalier). Ce principe a été reproduit dans la fenêtre en bois qui portait, au XVIIe siècle, le nom de « croisée », car divisée en quatre ou six compartiments séparés par des montants et traverses fixes rappelant la division en pierre. **La croisée à la française** apparaît à la fin du XVIIe siècle, le meneau central et la traverse sont supprimés mais toujours suggérés par un montant d'ouvrant plus épais et une traverse moulurée séparant les grands vantaux des impostes, fixes ou ouvrants. Au XVIIIe siècle la résille de petits bois est remplacée par le grand bois séparant dans la hauteur les carreaux dont la dimension correspond à la largeur du vantail (verre coulée en plateaux plus grands).

Une fenêtre du XVIIe siècle (ou du début du XVIIIe siècle ?) a été vue, au 9 place du Palet (maison des Archers), avec ses petits bois à boudin s'amortissant sur des cubes. Ponctuellement, des fenêtres ou parties de fenêtres du XVIIIe siècle subsistent, mais le plus grand contingent de menuiseries anciennes reste formé par des ouvrages du XIXe siècle.

Dans le centre ancien d'Angoulême, l'ampleur des reprises opéré au XIXe siècle a fait disparaître les menuiseries les plus anciennes, l'ensemble des fenêtres a été alors remanié ou remplacé, soit pour les équiper de carreaux de plus grandes dimensions soit pour suivre l'évolution des proportions des baies lors de mises au goût du jour ou de constructions neuves. En effet, au XIXe siècle, la fenêtre à six ou huit carreaux inventée au XVIIIe siècle, se généralise, le battement à doucine entre les deux vantaux est remplacé par un battement plus étanche à l'air dit « à mouton et gueule de loup ». La mécanisation du travail a favorisé la standardisation de la menuiserie comme, par exemple, l'évolution des pièces d'appui sur le bâti dormant et les rejingots dans le bas du vantail permettent à l'eau de rejaillir plus facilement. La quincaillerie constituée de ferrures de rotation (fiches, paumelles) et fermetures (targettes, fléaux, espagnolettes, crémones, gâches) correspond encore, en général, à l'époque et au style de la fenêtre, et connaissent une évolution importante entre le XVIIIe et le XIXe siècle essentiellement due à la mécanisation des tâches (préfabrication, travail en série, expansion de l'usage de la machine-outil).

La majorité des fenêtres traditionnelles est réalisée en bois, matériau durable et réparable. Ces fenêtres se caractérisent par la finesse de leurs profils, induits par la relative légèreté des verres simples dont elles sont dotées. Ces ouvertures engendrent des déperditions thermiques mais assurent également de ce fait, une ventilation naturelle du logement, élément non négligeable du confort intérieur.

EVOLUTIONS ET ALTERATIONS

Le manque d'entretien des menuiseries (notamment la peinture et le mastic) favorisent la pénétration de l'eau, donc le pourrissement des bois et plus particulièrement les parties basses. Le remplacement des menuiseries par des **fenêtres dites « de rénovation »**, fixées sur le bâti dormant existant, réduisent d'environ 15% à 20% la surface de l'éclairage naturel, et favorise l'apparition de champignons lignivores.

Les cas de linteaux cintrés ou segmentaires (première moitié du XVIIIe siècle ou fin du XIXe siècle et début du XXe siècle à Angoulême), étaient accompagnés de menuiseries aux traverses hautes cintrées ou arquées. Ces fenêtres ont souvent été remplacées par **des menuiseries aux traverses droites surmontées d'un remplissage** (maçonnerie, bois, baguettes en plastique, mousse expansive), d'aspect très discordant, en particulier depuis l'extérieur de l'immeuble.

Ces dernières décennies, **l'emploi de menuiseries PVC**, s'est largement développé, y compris pour le bâti ancien. Au-delà de l'aspect esthétique discutable et non compatible avec le bâti ancien de ce matériau, la réduction de la surface vitrée pour les fenêtres (de 15% à près de 50%) l'emploi d'un matériau dont on connaît les méfaits en terme de santé (dégagement de gaz toxiques rapidement mortels en cas d'incendie), les risques de dégradation du bâti avec l'apparition de champignons lignivores, ou encore les problèmes de recyclage en fin de vie et d'incompatibilité du PVC avec une politique raisonnée de développement durable (matériau très polluant à produire), sont des éléments qui justifient l'interdiction de ce type de matériau.

Les fenêtres d'origine des baies à meneaux médiévales ont disparu.

Fenêtre XVIIe siècle ou début XVIIIe siècle à petits bois.

Fenêtre XVIIIe siècle à petits bois.

Fenêtre XVIIIe siècle ou début XIXe siècle à grands carreaux.

De nombreuses fenêtres angoumoisines du XIXe siècle présentent des angles adoucis.

Fenêtre ancienne avec traverse et imposte.

Fenêtre du début du XIXe siècle vue de l'intérieur, avec quincaillerie d'origine.

Fenêtres discordantes : matériaux en rupture, dessin ne correspondant pas à l'évolution typologique et à la forme des baies, épaisseur des châssis en plastique.

Fenêtres en plastique s'inscrivant totalement en rupture avec cette façade (matériau, dessin différent à chaque niveau).

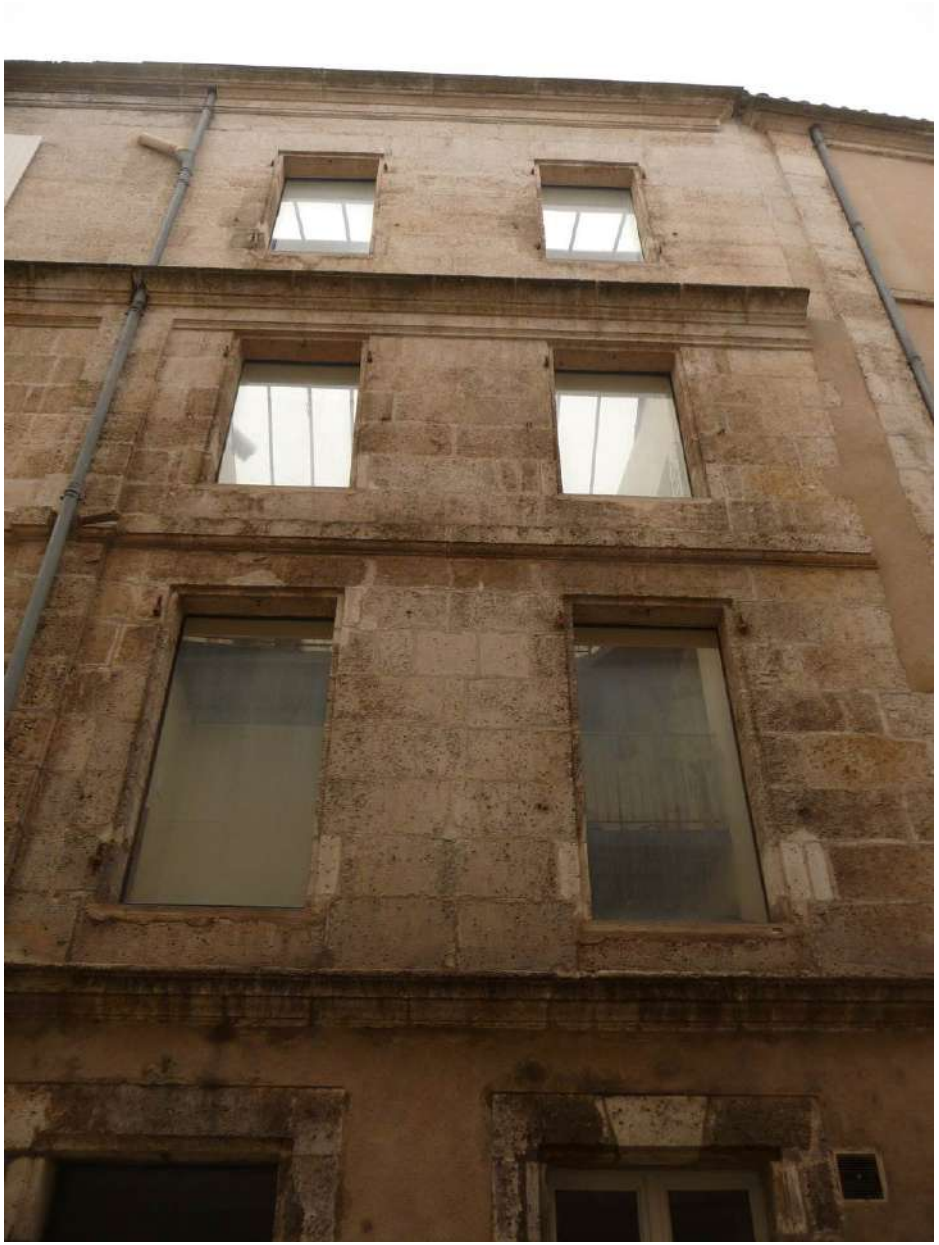

Appauvrissement de l'aspect de la façade par dépose des contrevents et pose de fenêtres à un vantail et vitrage plein cadre.

LES OCCULTATIONS EXTERIEURES ET INTERIEURES

CONSTAT

Les bâtiments d'Angoulême sont nombreux à comporter des occultations extérieures. Il s'agit :

- **de contrevents battants pleins ou à persiennes en bois**, à deux vantaux se rabattant sur la façade, apparaissant au XVIIIe siècle et se généralisant à Angoulême à la faveur des chantiers du XIXe siècle. Ces dispositifs sont donc généralement employés pour les maisons et immeubles construits depuis le XVIIIe siècle, mais on les trouve également sur les nombreuses maisons dont la façade a été mise au goût du jour avec conservation d'un fond bâti plus ancien ;
- **de contrevents pliants pleins, à persiennes ou lames, en bois ou en métal,** constitués de plusieurs panneaux se rabattant dans l'épaisseur du tableau des baies. Ce dispositif apparaît et se généralise dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

Contrevents battants pleins et persiennés.

L'aspect des contrevents est particulièrement important à Angoulême puisqu'ils **sont souvent en position fermée** pour préserver la fraîcheur des intérieurs.

Enfin, il est à noter que les demeures nobiliaires et bourgeoises ont été très souvent dotées de **volets intérieurs** au cours du XVIIIe siècle, héritiers des volets de bois qui garnissaient les anciennes croisées pour occulter individuellement chaque compartiment. L'épaisseur des ébrasements des baies a permis d'intégrer des panneaux repliables, traités dans la continuité des boiseries des pièces. De tels dispositifs peuvent parfaitement être adaptés dans d'autres types de bâtiments.

Volets intérieurs.

Contrevents pliants pleins et persiennés.

Exemples de volets cohérents avec les façades.

Volet roulant du début du XX^{e} siècle.

EVOLUTIONS ET ALTERATIONS

L'ajout d'occultations par des contrevents peut altérer la lecture architecturale des façades, dans le cas de modénature et de décor important, donc de compositions qui n'ont pas été dessinées pour recevoir ces dispositifs. A l'inverse, la dépose des contrevents sur des façades des XVIIIe et XIXe siècles où domineraient les pleins, souvent pensées en prenant en compte l'intégration des contrevents, appauvrit l'aspect général des façades et rompt l'harmonie initiale.

Des volets roulants en PVC ou aluminium, ont ponctuellement été posés en tableau, sous les linteaux, le coffre masquant le haut de la fenêtre et réduisant l'apport de lumière. Les rails de guidage sont fixés sur le tableau, donc très visibles depuis la rue. Ces dispositifs, particulièrement discordants, n'ont pas leur place dans un contexte remarquable en termes patrimoniaux, et doivent être proscrits.

Volets roulants en plastique avec caissons apparents, très discordants avec le paysage urbain.

LES FERRONNERIES ET LA SERRURERIE

CONSTAT, EVOLUTIONS ET ALTERATIONS

La tradition du travail du **fer forgé** traditionnel se ressent encore fortement dans le second œuvre des façades par la présence d'éléments de **ferronnerie décorative**, bien que de nombreuses pièces ouvragées aient disparu au cours du XX^{e} siècle, comme l'attestent ponctuellement des gravures, photographies et autres documents graphiques ou écrits. Les ferronneries les plus anciennes qui subsistent sont surtout des réalisations du XVIII^{e} siècle (voire de la fin du XVII^{e} siècle), avec une possibilité d'erreur de datation puisque l'on façonne encore, à Angoulême, des motifs plutôt Louis XV jusque dans les premières décennies du XIX^{e} siècle (cela s'applique également aux rampes d'escalier en fer forgé). Ce travail du fer se retrouve donc, en façade, sur des grilles d'imposte, des portails, des garde-corps de balcon, des pentures de porte ou de contrevent avec enroulements formant des cœurs, mais aussi sur quelques heurtoirs (qui étaient beaucoup plus nombreux jusque dans la première moitié du XX^{e} siècle). Les potences d'enseigne (fer forgé et tôle repoussée) et de cadran solaire, attestées par la documentation, ont totalement disparu.

Ferronneries de balcons, balconnets, appuis et loggias.

Eléments de ferronnerie d'art.

A partir du XIXe siècle, le grand développement que connaît la **fonte moulée** dans toute l'Europe occidentale permet la production en série de modèles de garde-corps de fenêtre et de balcon et de grilles d'imposte, de vantail de porte ou de soupirail, ainsi que d'autres éléments de protection, de maintien ou de décor (des portails et grilles de clôture, des seuils de porte, par exemple). En 1847, la fondation de la fonderie Cordebart permet aux Angoumoisins de disposer sur place d'un acteur majeur dans ce domaine, ce qui explique les nombreux décors en fonte moulée que l'on peut encore voir sur les façades de la ville, quelle que soit leur époque de construction.

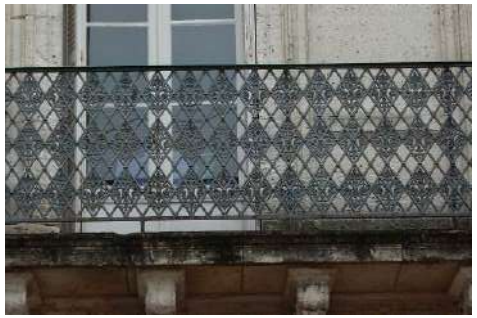

Eléments en fonte moulée.

Le travail du métal se retrouve également, en particulier dans les faubourgs des rampes, par **la découpe de plaques** de protection pour les soupiraux et accès aux caves, avec des motifs décoratifs ou, parfois, des monogrammes et des dates. De nombreuses plaques et grilles de soupirail ont été déposées au profit de dispositifs étanches très discordants en lien avec de nouvelles occupations des sous-sols, voire parfois en raison du bouchement des soupiraux. Il convient de restituer les ventilations naturelles dès que possible. Cette technique a également été utilisée pour réaliser des lambrequins de contrevents pliants.

Le travail de la découpe de plaques de tôle marque fortement le paysage urbain d'Angoulême.

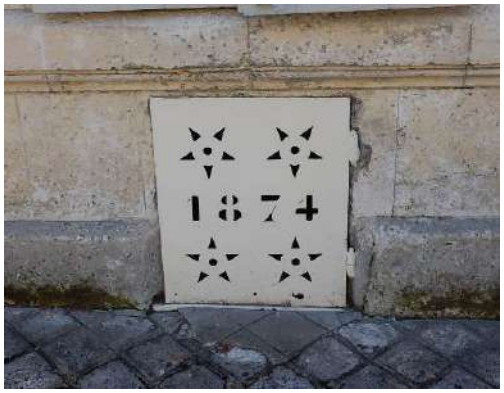

Exemples de grilles et plaques de soupiraux angoumoisins mêlant plusieurs techniques. Quelques exemples, comme celui visible ci-dessus, sont assortis aux lambrequins des contrevents pliants. Certains portent des millésimes.

LES MENUISERIES ET FERRONNERIES (SECOND ŒUVRE) DES FAÇADES : ORIENTATIONS D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION

Favoriser les menuiseries bois, à bonnes performances énergétiques, compatibles avec la typologie de la façade.

Imposer des menuiseries dont le bâti fixe et les ouvrants suivent la forme des linteaux (pour les linteaux segmentaires).

Interdire l'emploi du PVC, en priorité pour des raisons de développement durable et de santé publique, mais aussi de proportions qui le rendent incompatible avec le bâti traditionnel.

Interdire les fenêtres dites « de rénovation » (pose d'une nouvelle fenêtre en conservant le cadre de l'ancienne).

Préserver les devantures qualitatives en termes patrimoniaux, veiller à la cohérence des types de devanture avec le style des façades et la nature des percements.

Eviter la dépose des contrevents sur les façades destinées à en recevoir, cas largement majoritaire sur l'ensemble du bâti angoumoisin.

Préserver les ferronneries qui contribuent à l'aspect décoratif de façades et servent également d'élément d'assemblage (pentures) ou de sécurisation (grilles, garde-corps). Valoriser les modèles locaux pour le fer forgé, inciter à la réalisation d'ouvrages en fer forgé s'inscrivant dans une continuité typologique locale.

2.3. LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES DES IMMEUBLES

2.3.1. LA DESSERTE HORIZONTALE : COULOIRS, PASSAGES ET HALLS D'ENTREE

CONSTAT

Dans les bâtiments principaux, la desserte du rez-de-chaussée se fait par une circulation horizontale généralement latérale. Il s'agit souvent d'un couloir, qui peut être étroit dans le bâti le plus ancien ou dans les immeubles où la plus grande partie du rez-de-chaussée est occupée par un commerce (le couloir ayant souvent été réduit au cours du XXe siècle ou au début du XXIe siècle au profit du magasin). Sur les immeubles du XVIIIe siècle du Plateau, les maisons bourgeoises du Parc ou les plus grandes maisons domestiques des rampes, une entrée centrée est fréquente, avec un couloir large ou un hall. De nombreux couloirs ou halls sont équipés de sas, en particulier depuis le XIXe siècle.

Le couloir est quasiment toujours traversant (des altérations ont pu condamner ou privatiser les accès vers l'arrière), que l'escalier soit en ou hors œuvre. Les bâtiments disposant de portes cochères présentent des passages traversants (certains ont été condamnés et transformés en halls au cours du XXe siècle). **Ces couloirs et passages sont des éléments très importants de liaison entre les rues et les cœurs d'îlot.** Dans les îlots les plus denses et vastes du quartier Saint-André, il subsiste des passages publics ou privés avec servitude, qui, avant les couloirs privatifs, permettent de desservir toute une partie du cœur d'îlot.

EVOLUTIONS ET ALTERATIONS

Dans les bâtiments du XIXe siècle et du début du XXe siècle, le décor des couloirs, halls ou passages cochers peut être particulièrement riche et intéressant pour la qualité patrimoniale des immeubles concernés. Il subsiste peu de décors antérieurs d'intérêt patrimonial dans les parties communes d'Angoulême, non seulement en raison des reprises opérées au cours du XIXe siècle, mais aussi et surtout en raison d'un appauvrissement décoratif consécutif à des rénovations non qualitatives de la seconde moitié du XXe siècle.

Sur les très petites parcelles occupées par un seul bâtiment en adossement, ou dans des immeubles où l'activité commerciale a phagocyté le rez-de-chaussée voire des étages, on peut trouver un petit hall d'entrée réduit à sa plus simple expression, voire une entrée directe sur l'escalier. Ces dispositions, parfois imposées par la configuration parcellaire, parfois issues de transformations, induisent des contraintes importantes en termes de sécurité, de ventilation et de commodité d'usage des entrées et des escaliers.

Sur des immeubles mitoyens réunis, l'une des entrées et la distribution indépendante de l'un des immeubles ont été généralement supprimées au profit d'une desserte unique par l'autre immeuble. Là encore, dans certains cas, il en résulte des dispositions non conformes en cas de sinistre (incendie, notamment).

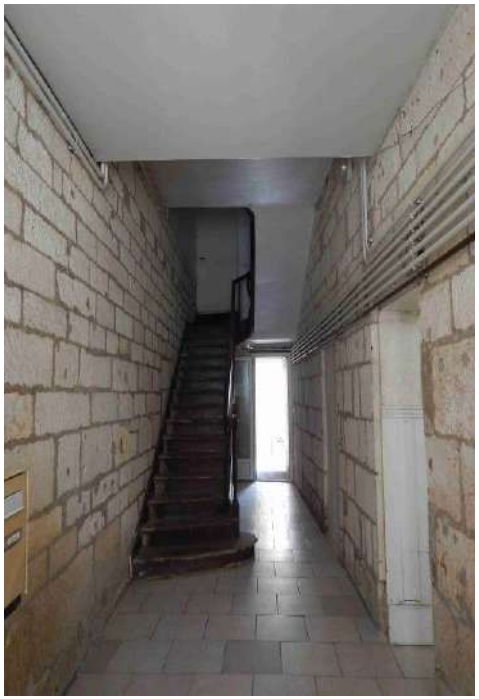

Entrées de parties communes.

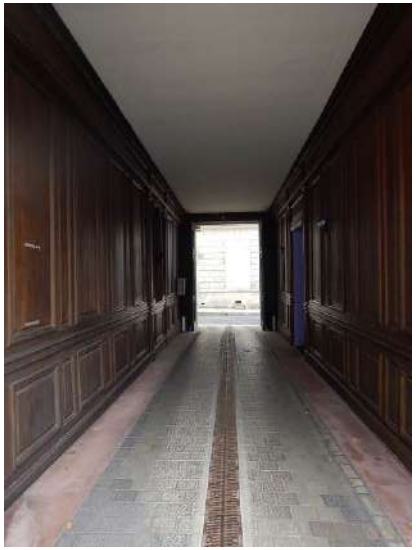
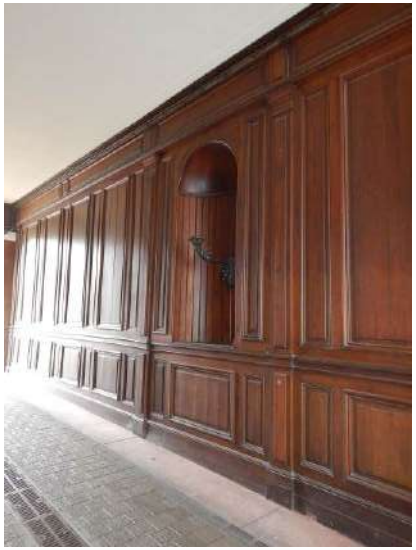

Halls, couloirs, passages cochers et leur décor (vitraux, boiseries, luminaires).

Exemples de sols en carreaux de ciment dans des parties communes.

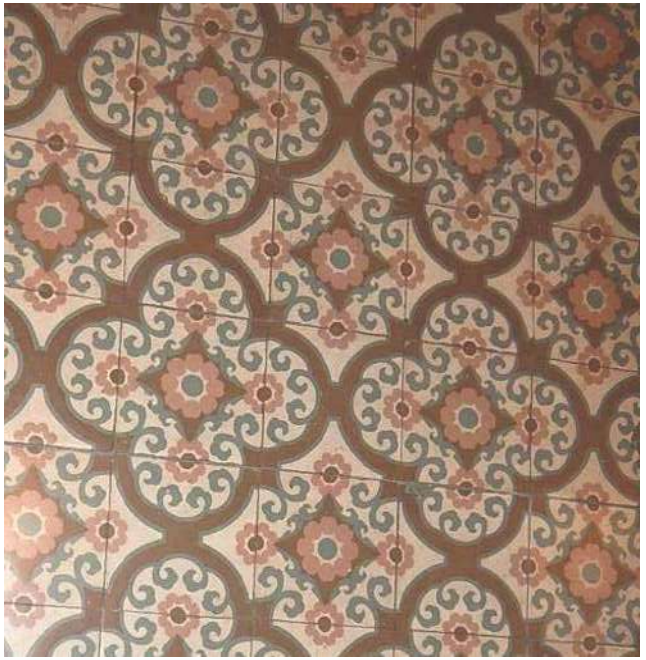

Appauvrissement et banalisation du traitement des parties communes.

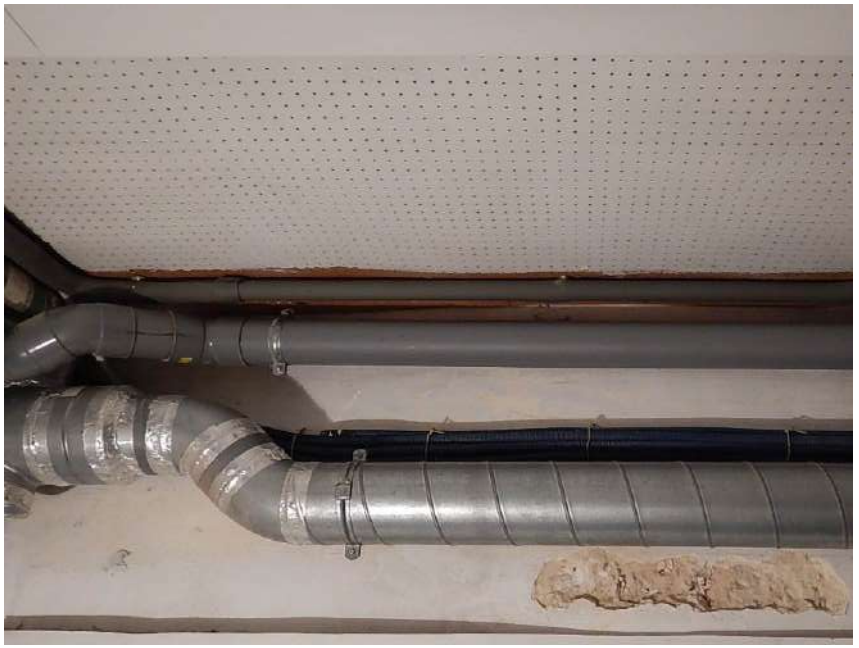

Dégradation des parties communes par passage de réseaux mal traités, encombrement, cache-misère ou encore défaut d'entretien.

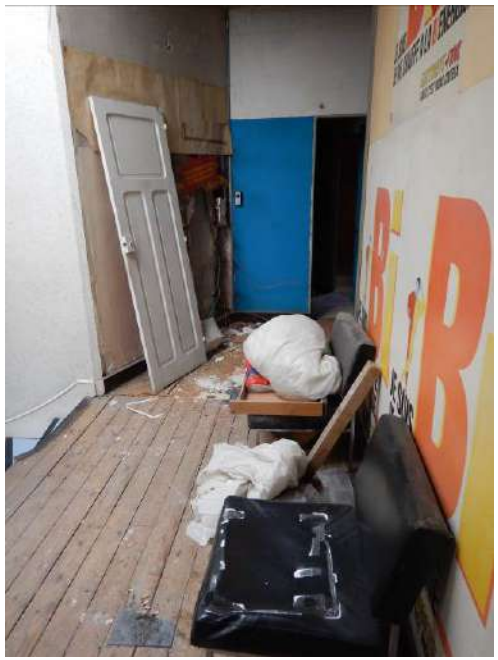

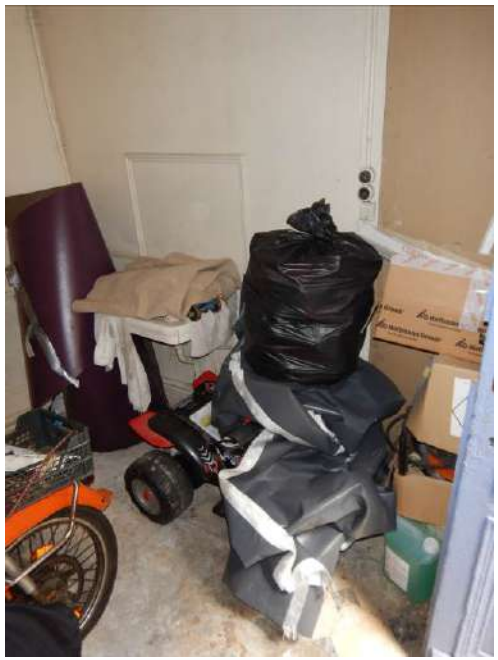

2.3.2. LES ESCALIERS

L'IMPLANTATION ET L'USAGE DE L'ESCALIER

CONSTAT, EVOLUTIONS ET ALTERATIONS

Le traitement de l'escalier est, à Angoulême, représentatif de l'évolution générale de ce type d'ouvrages en France, au cours des Temps modernes. Cependant, comme sur de nombreux points typologiques, la reprise architecturale générale du XIXe siècle a gommé un nombre important de dispositions anciennes et fausse sans aucun doute la vision que l'on peut avoir aujourd'hui du bâti traditionnel angoumoisin.

Dans les maisons domestiques classiques comme dans les logis aristocratiques, **d'abord hors œuvre ou demi-hors œuvre, l'escalier est construit dans une tourelle** donnant sur cour, et est desservi par le couloir latéral du rez-de-chaussée. Cette tourelle, sur plan carré ou circulaire, est éclairée par des petits jours et coiffée d'un toit en pavillon (parfois écrêté ou au contraire remplacé par une surélévation). A Angoulême la hauteur des tourelles ne semble jamais dépasser celle des façades du corps de logis, et le toit de ces volumes (si les cas les plus représentatifs disposent bien de charpente suffisamment anciennes pour se rattacher à la typologie) est alors traité en continuité avec les pans du toit du corps de logis (avec ou sans croupe). Les escaliers situés dans les tourelles, à vis pour ceux qui datent encore du Moyen Âge ou de la Renaissance, sont souvent en pierre, ils ont pu parfois être construits en bois, surtout pour les plus étroits.

L'évolution architecturale des bâtiments a souvent abouti au remplacement des escaliers d'origine dans le volume ancien de la tourelle par des escaliers à plusieurs noyaux (XVIIe et XVIIIe siècles), ou par des escaliers à limon suspendu à la française (XVIIIe siècle et début du XIXe siècle) ou à l'anglaise (à partir des années 1830-1840), voire par des escaliers à volées droites superposées en bois ou en béton (XXe siècle).

Sur l'ensemble du Site patrimonial remarquable, on dénombre **une cinquantaine d'escaliers construits dans des volumes hors œuvre** ou demi-hors œuvre, ce qui est peu au regard des 1883 bâtiments principaux recensés. Surtout, leur répartition dans la ville est très inégale. Il n'y en a aucun dans les faubourgs des rampes, ni dans les quartiers du Parc, du Minage, du Palet et de l'Eperon. On en trouve assez peu dans les quartiers de Beaulieu, Saint-Martial et dans l'Ensemble cathédral. Ainsi, sur le Plateau et au sein de l'ensemble urbain du Vieil-Angoulême, les escaliers hors œuvre se trouvent surtout dans le quartier Saint-André. Cette localisation, au cœur de la partie de la ville où se situe le bâti le plus ancien, montre que, quelles que soient les évolutions connues par les escaliers eux-mêmes, il existe visiblement un lien entre la présence de tours de distribution et l'ancienneté du fond bâti du quartier.

Cependant, **l'écrasante majorité des escaliers angoumoisins se situe actuellement en œuvre,** et la construction de types hors œuvre a bel et bien été totalement abandonnée lors des opérations de renouvellement profond du bâti ou de lotissement (Parc, rampes) au cours des XVIIIe et XIXe siècles. L'escalier est alors à volées droites puis à cage vide, qui apparaît au XVIIIe siècle à Angoulême, avec un vide plus ou moins important selon l'espace disponible au sol et selon le degré d'ostentation souhaité, une cage vide signifiant aussi que l'on peut se permettre le luxe de consacrer du volume à un élément de desserte. L'escalier à cage vide présente aussi l'avantage de dégager un passage pour monter dans la maison du mobilier ou des denrées. L'expansion de ce type est limité dans le tissu le plus ancien, en raison de la faible surface des bâtiments, et donc de la limitation volontaire du volume alloué à l'escalier. Dans les constructions de la fin du XVIIIe siècle au début du XIXe siècle, le vide de cage, même limité, reste cependant la configuration la plus répandue. Les escaliers les plus anciens, même parfois dans les tourelles hors œuvre, ont été remplacés par de tels escaliers sans en changer l'emplacement.

Fantôme d'une ancienne tour d'escalier.

Tourelle en encorbellement desservant un attique.

Tours d'escalier du Moyen Âge et de la Renaissance.

Certaines tours d'escalier ont été transformées à partir du XVIII^e siècle.

La largeur et la profondeur des parcelles impliquent une implantation judicieuse de l'escalier, devant répondre aux contraintes propres à chaque parcelle. **Le décor de l'escalier** doit également signifier la nature du bâtiment (maison, immeuble de rapport) et la qualité des occupants (du moins des commanditaires). Pour chaque type de parcelle, des solutions satisfaisantes à la configuration des lieux et à leur usage ont été trouvées. Ces solutions ont pu être altérées par des transformations ultérieures. Dans tous les cas, à l'exception de bâtiments de grande taille et/ou de fonction importante appelant une dimension de prestige (public ou privé), l'escalier est de dimensions restreintes et reste avant tout un élément de desserte fonctionnel. Le décor y est souvent limité, sauf, là encore, pour les demeures nobiliaires et maisons bourgeoises ayant conservé un décor abondant dans tout l'intérieur du bâtiment. Dans la plupart des cas, ce décor se limite au dessin de la rampe.

Selon le type d'immeuble, on trouve à chaque étage soit un palier seul, soit un palier avec un ou plusieurs couloirs. Si l'escalier est hors œuvre, de petits paliers distribuent directement le ou les logements de chaque étage. Lorsqu'il est en œuvre, l'escalier est implanté au revers de l'une des façades (sur cour sauf lorsque les parcelles sont petites et que le bâti est en adossement sur trois côtés), ou, le plus souvent, dans la séquence centrale du bâti, qu'il y ait un ou plusieurs logements par étage. C'est le cas, par exemples, dans les rangs lotis des rampes, où l'emplacement central de l'escalier, contre un pignon, est la disposition la plus courante. Cette fréquence explique aussi que la plupart des escaliers angoumoisins soient éclairés par des verrières (de taille restreinte).

Au dernier niveau, depuis les reprises effectuées à la fin du XXe siècle et au début du XXIe siècle, il n'est pas rare d'observer **une récupération de la dernière ou des dernières volées** au profit d'un usage privatif, par l'implantation d'une porte et d'un caissonnage de la cage (frisettes, placoplâtre, carreaux de plâtre, panneaux de bois). Si cette configuration permet de récupérer un espace (même finalement peu utile ou peu commode) dans un appartement, elle offre le désavantage de priver dans la plupart des cas la cage d'escalier d'éclairement zénithal et de ventilation en la privant de circulation d'air (donc de trappe de désenfumage) et de lumière s'il n'existe pas de fenêtre au dernier étage des parties communes.

LES TYPES D'ESCALIERS LES PLUS FREQUENTS

CONSTAT, EVOLUTIONS ET ALTERATIONS

A Angoulême, on trouve donc plusieurs types d'escaliers traditionnels. Parmi les escaliers **sans jour central**, on compte :

- **L'escalier à vis**. Il est construit en pierre ou en bois, le noyau et les marches étant du même matériau. Il peut être sur plan carré mais le type largement dominant est celui sur plan circulaire. On le trouve surtout dans le bâti médiéval et Renaissance, mais ce type a été ponctuellement employé après ces périodes, soit en remplacement d'un même modèle, soit pour tirer parti d'espaces exigus.
- **L'escalier rampe sur rampe ou à deux noyaux**. Les escaliers rampe sur rampe à mur central sont rares (11 rue François-Ier). En revanche, il existe des escaliers en bois, rampe sur rampe sans noyaux avec repos, ou à deux noyaux de charpente, construits sur plan rectangulaire. La superposition des volées d'escalier deux à deux est organisée de part et d'autre d'une structure centrale composée de poteaux et limons engravés dans ces derniers. Les volées droites peuvent être complétées de quartiers tournants. L'escalier à deux noyaux est fréquent aux XVIIe et XVIIIe siècles. Sa rampe comprend des balustres sculptés ou tournés.
- **L'escalier à volées superposées**. Il comprend de longs paliers permettant de reprendre les volées exactement l'une au-dessus de l'autre (et non deux à deux comme pour le type précédent). Les volées peuvent être droites ou comporter des extrémités en quartiers tournants. On le trouve à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle, et surtout aux XIXe et XXe siècles.

Escaliers à vis en pierre, en pierre recouverte de bois, ou intégralement en bois.

Escalier à vis en béton dans le volume d'une ancienne tour.

Escaliers à deux noyaux et à volées superposées.

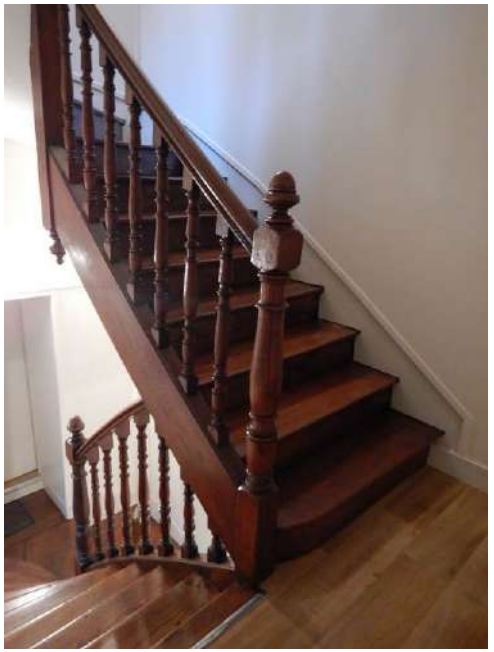

Parmi les escaliers **à jour central**, on compte :

- **L'escalier à quatre noyaux**. Le jour central est sur plan carré ou rectangulaire. Cet escalier est formé par une structure de quatre poteaux de charpente généralement tronqués, dans lesquels sont assemblés les limons des volées et les poutres de structure des paliers ainsi que les mains courantes et les balustres (sculptés ou tournés) formant garde-corps. La trémie est carrée ou rectangulaire et la dimension du jour est fonction de sa taille, de quelques dizaines de centimètres à plusieurs mètres. Ce type est fréquent aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.
- **L'escalier à limon suspendu ou limon porteur**. Le jour peut être circulaire, ovale, en fer à cheval, carré à angles adoucis. Le jour s'adapte à la forme disponible pour établir la cage (quelques exemples de formes très originales). Ce type permet, en lançant un limon assemblé le long du vide de cage, de réaliser des escaliers ancrés sur le seul côté extérieur, sur le mur de la cage. Il se répand largement à partir du XVIII^e^ siècle car il permet de réaliser de très vastes escaliers, très légers et aériens. *A contrario*, il s'adapte également très bien aux volumes restreints, et sa construction est moins onéreuse qu'une charpente d'escalier sur poteaux. Deux types de mise en œuvre existent pour l'escalier à limon suspendu ou à cage vide :
    - **L'escalier à limon suspendu à la française** (rampe posée sur le dessus du limon). Sauf cas exceptionnel, il est construit en bois, la première partie (parfois jusqu'au premier étage) pouvant être seule réalisée en pierre, surtout dans les hôtels particulier. Il peut comporter des repos ou disposer de quartiers tournants. Les volées sont parfois décroissantes en largeur, au fur et à mesure que l'on s'élève, les marches sont plates et larges, faciles à monter. La rampe devient un élément de décor majeur. Le fer forgé est généralement utilisé au XVIII^e^ siècle, surtout dans les demeures les plus en vue, mais le bois domine dans les maisons et immeubles courants. On trouve fréquemment, à Angoulême, sur le bâti de la fin du XVIII^e^ siècle et du début du XIX^e^ siècle, le limon à la française associé à des rampes de bois faisant alterner barreaux droits et barreaux ondulés, reprenant ainsi un modèle fréquent dans toute la France mais normalement réalisé en fer forgé. A partir des années 1830, on trouve souvent sur ce type d'escalier des rampes à barreaux de fonte moulée. On peut également retrouver occasionnellement le limon à la française au XX^e^ siècle.
    - **L'escalier à limon suspendu à l'anglaise** (ou à crémaillère). A partir des années 1830, le limon à l'anglaise devient le plus utilisé (limon découpé pour que les marches reposent sur le limon et que les barreaux soient fixés sur le côté du limon). On le retrouve encore largement au début du XX^e^ siècle dans les maisons et immeubles courants. Ce modèle est aussi, dans toute la France, l'un des modèles les plus répandus dans le bâti antérieur à 1900, en particulier dans les immeubles de rapport des centres anciens.
- **L'escalier à marches suspendues**. Il apparaît à la fin du XIX^e^ siècle, en continuité avec l'esthétique du limon suspendu à l'anglaise. Les marches, constituées de dalles de pierre, sont soutenues par de puissantes tiges de métal fichées dans le mur de cage. Le revers des marches est taillé en biais afin de constituer une sous-face continue, la section triangulaire des marches donnant l'illusion d'un limon à crémaillère très mince, et l'impression que les marches sont suspendues dans le vide de cage malgré le poids du matériau. La rampe, souvent en fer forgé, est puissante et décorée. Son assemblage contribue à solidariser l'ensemble.

Pour tous les types, les escaliers ouverts sur l'extérieur, en galerie notamment, sont assez rares à Angoulême. Les escaliers du XX^e^ siècle réalisés en béton ne s'inscrivent pas toujours en continuité avec les pratiques locales ou nationales anciennes. Ponctuellement, certains reprennent des typologies traditionnelles (notamment pour les immeubles des années 1930 et 1950). A partir des années 1960, les escaliers vus dans l'emprise du SPR ne présentent pas d'intérêt patrimonial, et sont formés uniquement par des volées droites ou tournantes, simples, en béton ou en bois.

Sans surprise, le contingent d'escaliers construits entre la fin du XVIII^e^ siècle et la fin du XIX^e^ siècle est le plus important du corpus des escaliers angoumoisins. Sur les rampes, les escaliers à limon suspendu, surtout à l'anglaise, dominent très largement au sein de cet ensemble. Dans le quartier du Parc, on trouve, selon des proportions équilibrées, des limons suspendus à la française et des limons suspendus à l'anglaise. Sur le Plateau, les remplacements d'escaliers au XIX^e^ siècle dans un tissu ancien permettent, souvent en concordance temporelle avec la façade, de dater des

interventions de reprise lourde sur le bâti. Sur l'ensemble du corpus, l'usage du bois domine très largement dans la construction des escaliers à Angoulême, la pierre de taille étant néanmoins présente, pour des escaliers médiévaux comme pour des escaliers du XVIIIe siècle ou de la fin du XIXe siècle.

Dans le cadre de reprises, de surélévations, ou de regroupements de bâtiments, les escaliers ont parfois été prolongés, sans que cette intervention ne soit toujours inscrite en cohérence avec le bâti ancien. Dans le cas de bâtiments dont l'usage commercial a phagocyté l'ensemble des niveaux, l'accès aux étages a **ponctuellement été totalement supprimé sur la hauteur du rez-de-chaussée**. Cette situation empêche la valorisation des étages des immeubles concernés, cet abandon entraînant un défaut total d'entretien et donc une dégradation du bâti.

Escaliers à quatre noyaux.

Escaliers à limon suspendus à la française.

Escaliers à limon suspendu à l'anglaise.

Escaliers à marches suspendues.

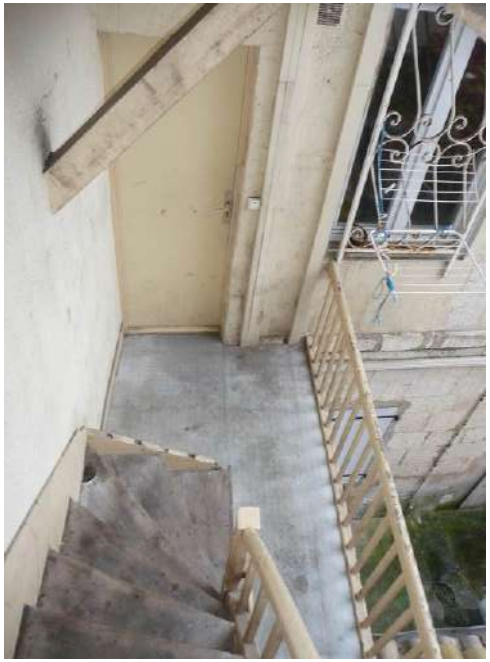

Rares exemples d'escaliers ouverts en galerie.

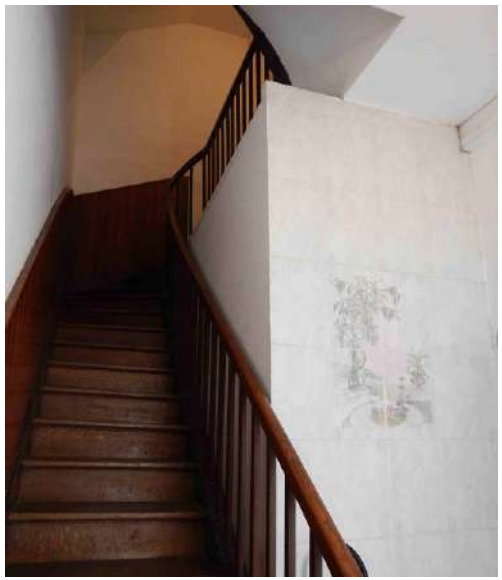
Appauvrissement du traitement des escaliers, en rupture avec la cohérence architecturale et avec la nature de l'ouvrage.
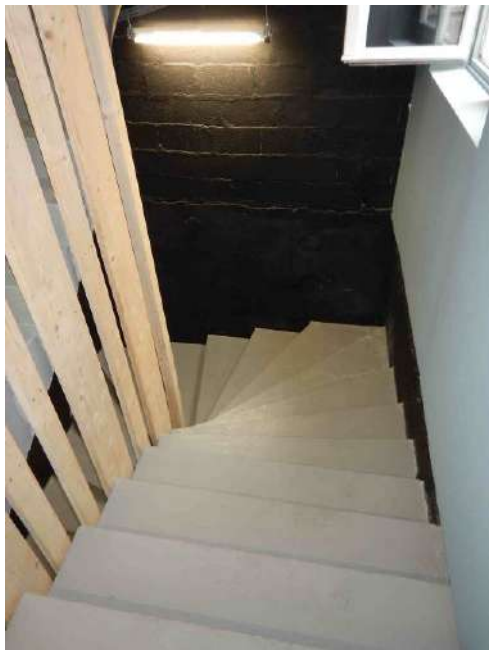

Exemples de récupérations privatives du dernier palier.

Installation de réseaux et d'éléments techniques privatifs dans les cages d'escalier.

LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES DES IMMEUBLES : ORIENTATIONS D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION

Imposer le maintien ou la restitution des accès aux parcelles et au cœur d'îlot (couloirs, passages cochers).

Conserver les escaliers anciens révélateurs des traditions locales de la charpenterie et de l'ébénisterie.

En cas de regroupement de parcelles en une unité foncière, seuls les escaliers de moindre intérêt pourront être supprimés. On préfèrera restaurer les distributions anciennes, et créer les nouveaux escaliers en cohérence avec les typologies traditionnelles.

Restituer des dispositifs d'éclairement et de ventilation naturels là où ces éléments ont été supprimés.

Préserver les décors d'intérêt encore conservés dans les parties communes et proscrire le placage par des matériaux étanches (fibre de verre, par exemple) sur les murs des parties communes.

Intégrer les réseaux (eau, électricité, fibre, etc.) de manière cohérente dans les parties communes.

2.4. LES AMENAGEMENTS DES INTERIEURS PRIVATIFS

2.4.1. LA DISTRIBUTION

Départ d'escalier en bois sculpté, vers 1900.

CONSTAT

Dans la très grande majorité des cas, les étages carrés sont à usage de logement. Les bâtiments ayant une épaisseur variant de 8 à 16 mètres, avec une très large majorité comprise entre 10 et 12 mètres, cette dimension permet d'avoir deux pièces principales donnant l'une sur rue, l'autre sur cour, et d'organiser des espaces de service dans les parties centrales : débarras, cabinet de toilette, arrière-cuisine, etc. La distribution des pièces se fait en général par des couloirs avec en outre communication entre pièces contiguës, surtout dans le bâti du XIXe siècle. Sur le Plateau, les maisons les plus petites ont parfois conservé une distribution en enfilade, soit en raison du manque de place, soit en raison de l'absence de reprise profonde de l'organisation intérieure. La faible largeur disponible rend alors les couloirs inutiles : la perte induite par leur implantation n'est pas compensée par leur fonction pratique. Ceux qui existent ont été ajoutés à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle pour individualiser la desserte de chaque pièce dans les bâtiments les plus larges. Les modifications apportées aux distributions jusqu'au milieu du XIXe siècle ont généralement apporté une amélioration fonctionnelle des bâtiments, qui correspond encore bien aux modes d'habitation actuels.

EVOLUTIONS ET ALTERATIONS

Les interventions récentes sur l'organisation de la distribution des logements et sur le traitement des murs et cloisons sont particulièrement préoccupantes. L'usage généralisé des doublages des murs et plafonds en placoplâtre (BA13), des revêtements étanches sur les planchers (revêtements plastiques, planchers stratifiés…), de matériaux « cache-misère » (plaques de polystyrène, frisettes de sapin, toile de verre peinte) engendre des dégradations des structures, en particulier dues à l'humidité retenue par les matériaux étanches, à la condensation liée à une mauvaise ventilation, aux infiltrations et fuites d'eau. Les doublages sont, de plus, posés sur des murs ou cloisons non restaurés avant pose. Les logements dégradés sont progressivement délaissés, ce qui augmente la part de logements vacants à restaurer dans le centre ancien et contribue à dévaloriser les quartiers centraux.

Double distribution en enfilade.

2.4.2. LES DECORS

CONSTAT

Dans les intérieurs privatifs, il subsiste dans de nombreux bâtiments des éléments de décor intéressants qui contribuent grandement à la valeur patrimoniale générale du bâti ancien à Angoulême. **On note une proportion importante d'éléments réalisés sur une période allant des années 1780 aux années 1900**, trahissant là encore l'existence d'une grande campagne de reprise du bâti à cette époque. Cette campagne correspond bien à celle déjà observée pour les façades et les parties communes. Comme pour les structures, ces éléments de décor correspondent à une phase qualitative d'aménagement.

Les éléments d'intérêt à Angoulême sont surtout constitués par : des parquets à motifs ou simples (parfois réalisés avec des matériaux de récupération dans les maisons des lotissements des rampes), des sols en carreaux de ciment ou en dalles de pierre, des lambris d'appui ou toute hauteur, des dessus-de-porte, des placards, des huisseries panneautées, des vitraux, des plafonds moulurés et/ou peints, et des manteaux de cheminée (en pierre ou en bois). Ces éléments se trouvent surtout dans tous les types bâtis, et surtout dans certains hôtels particuliers, les belles demeures du Parc et les maisons domestiques. La majeure partie des décors visibles à Angoulême date du XIX^{e} siècle et traduisent souvent un mode de vie bourgeois.

Manteau de cheminée avec éléments en céramique peinte.

EVOLUTIONS ET ALTERATIONS

De nombreux décors ont été détruits au cours du XX^{e} siècle et au début du XXI^{e} siècle, en raison des transformations régulières et remises au goût du jour opérées dans les parties communes et les appartements des immeubles de rapport et des immeubles mixtes à vocation commerciale. L'occupation mono-familiale de la plupart des maisons bourgeoises du Parc et de la très grande majorité des maisons des rampes a permis une meilleure conservation des décors et dispositions d'origine.

Les décors sont un **patrimoine fragile**, qu'il est important de protéger, car la seule enveloppe extérieure des bâtiments ne peut pas seule contribuer à la connaissance et à la valorisation de la stratification historique de la ville et des techniques et pratiques des artisans et artistes angoumoisins.

Pierre à eau.

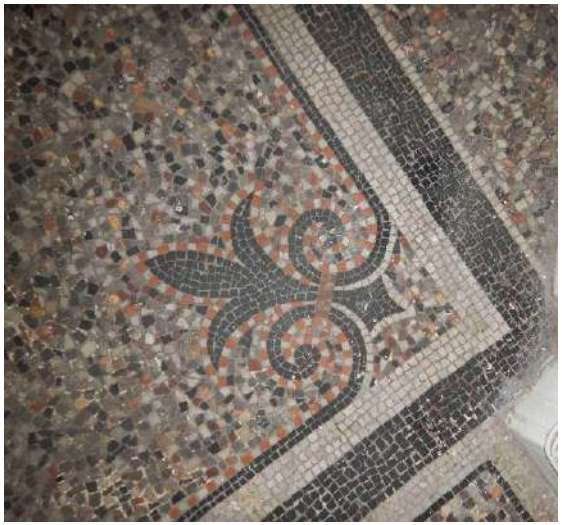

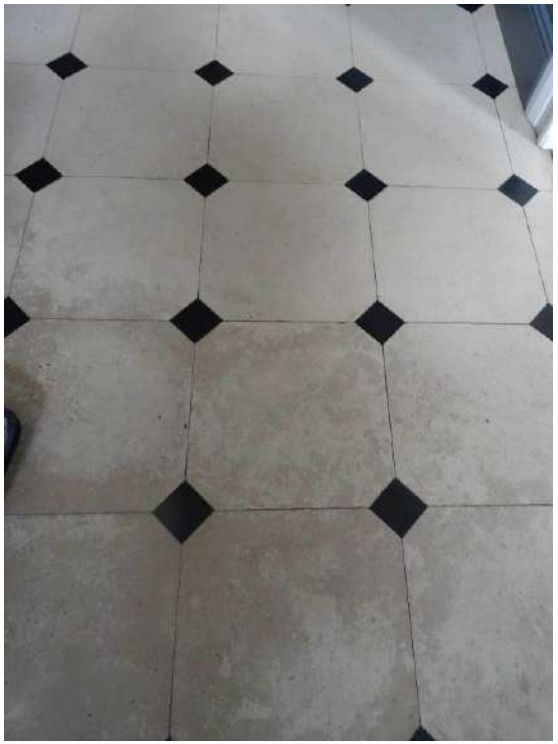

Différents types de traitement du sol dans les intérieurs privatifs : tomettes, carreaux de ciment, mosaïques, dalles de travertins et cabochons de marbre.

Parquets à motifs (grill, cabochons losangés et frise, rose). Certaines réalisations du XIX^e siècle sont particulièrement qualitatives.

Parquets réalisés en planches de récupération.

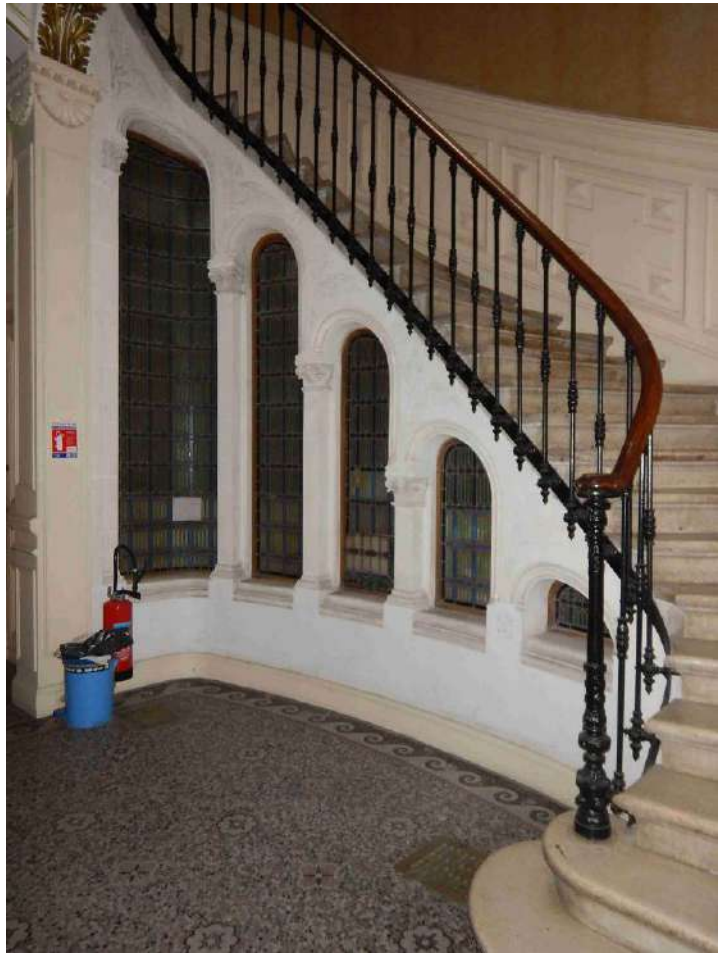

Escaliers dans des intérieurs privatifs.

Décors de plafonds (bois, plâtre mouluré, plâtre peint).

Décor intérieur du milieu du XXe siècle.

Décors intérieurs du XIXe siècle.

Eléments de décor intérieurs.

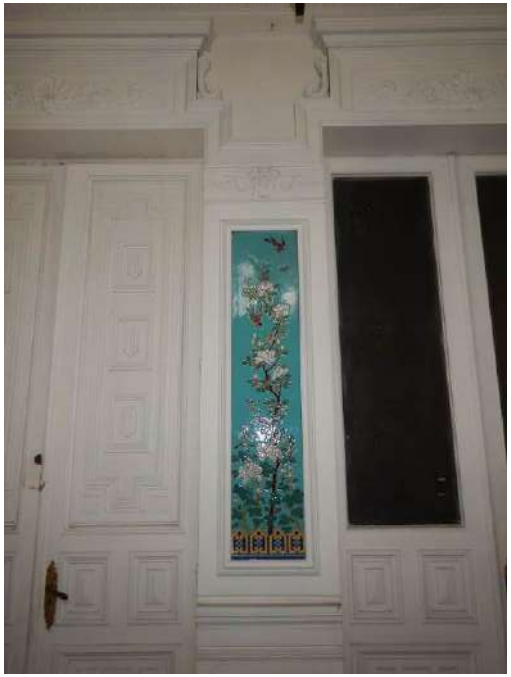

Eléments de décor intérieurs.

Manteaux de cheminée.

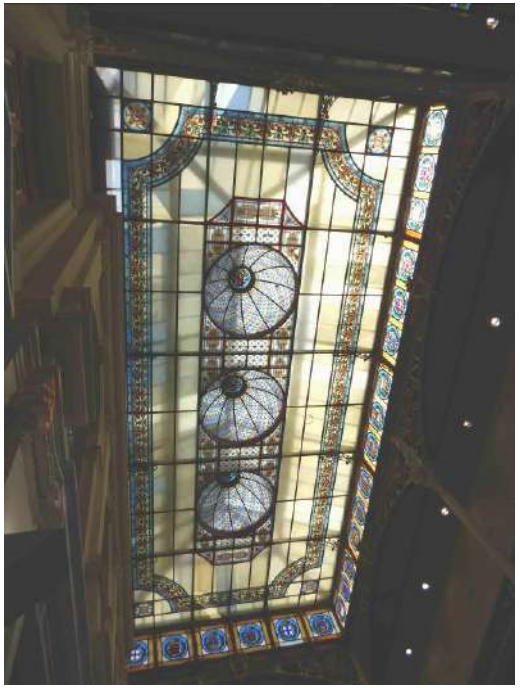

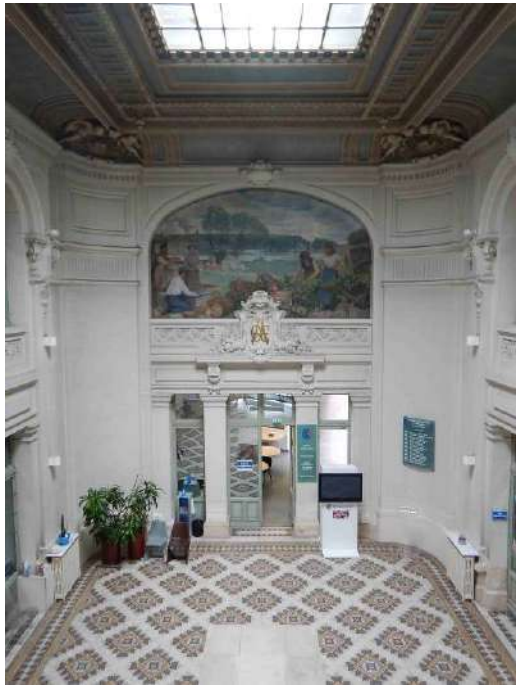

Monumentalisation d'espaces commerciaux par le décor.

LES AMENAGEMENTS DES INTERIEURS PRIVATIFS : ORIENTATIONS D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION

Adapter les logements aux modes de vie actuels, privilégier l'aménagement de logements traversants.

Interdire les doublages « cache-misère » et étanches.

Conserver et mettre en valeur les éléments de décor et d'usage qualitatifs : lambris, parquets, menuiseries, cheminées, etc.

Favoriser la restauration totale des intérieurs privatifs concomitamment aux travaux extérieurs (ravalement, couvertures, espaces libres).

Lors d'une opération globale, prévoir les adaptations les plus intrusives dans les corps de bâtiments présentant le moins d'intérêt patrimonial.

2.5. LES DEPENDANCES (AILES EN RETOUR, BATIMENTS SECONDAIRES ET ANNEXES)

CONSTAT, EVOLUTIONS ET ALTERATIONS

Les bâtiments secondaires et annexes à Angoulême ne constituent que **rarement des éléments des éléments de grand intérêt patrimonial**. Cependant, **ils participent de la composition générale des façades**, notamment sur les cours et jardins, sauf exception en cas de surélévation discordante ou d'ajout d'aile sans qualité architecturale et en rupture de traitement avec le bâti initial.

Dans certains cas, **les petites annexes sur cour peuvent être particulièrement qualitatives** à Angoulême. En effet, certaines sont, comme les murs de clôture contre lesquels elles peuvent s'adosser, construites en pierre de taille. Les pierres sont alors parfois de faible profondeur et solidarisées entre elles par des agrafes métalliques invisibles depuis l'extérieur (la corrosion a parfois altéré la dégradation de ce système de renfort, ce qui a pu provoquer des casses, des tassements, aggravés par l'abandon (et donc le défaut d'entretien) de certaines dépendances. Quelques façades de dépendances ou d'annexes présentent ponctuellement des pans coupés ou arrondis, afin de dégager davantage une façade de bâtiment principal, ou afin d'approfondir la dépendance en question sur sa partie centrale, aux dépens de la cour. Ces petites dépendances en pierre de taille donnent, sur les cours ou jardins, une impression de robustesse et de richesse à l'ensemble, malgré la grande sobriété du décor.

En ce qui concerne **les ailes en retour abritant des cages d'escalier** (peu fréquentes), la composition des façades suit habituellement le parti adopté pour la façade arrière du bâtiment principal. Les tourelles d'escalier, en revanche, présentent des baies de petite taille, caractéristiques de leur époque de construction (souvent la fin du Moyen Âge, la Renaissance, voire pour certaines le début du XVII^{e} siècle).

En termes d'usage, **les dépendances prolongent, dans la plupart des cas, les espaces intérieurs des bâtiments principaux**. Sauf dans le cas de bâtiments secondaires totalement indépendants des bâtiments principaux, les dépendances ne disposent pas d'organes de distribution verticale autonomes, la disposition régulière de ces dépendances en ailes en retour rendant logique la distribution à partir des bâtiments principaux. Les annexes donnant sur les cours et jardins ont été souvent construites pour étendre des espaces de service (cuisines, remises, éventuellement très petits logements).

Il convient de souligner tout particulièrement **l'organisation des dépendances dans les lotissements des rampes**. En effet, ces dépendances constituent des extensions des niveaux bas des maisons en rangs, certaines de ces excroissances, très petites, étant construites en encorbellement ou posées sur les balcons (garde-mangers, celliers, petites buanderies, toilettes, extensions de salle de bains). Beaucoup de ces petits édicules sont contemporains de la construction des maisons. Les plus grandes annexes sont soit des éléments d'origine particulièrement qualitatifs en termes patrimoniaux, soit des vérandas ou des extensions mal intégrées au paysage urbain, aux espaces privatifs (jardins, terrasses) et aux façades arrière du bâti.

Quelques dépendances en pierre de taille qualitatives situées dans des cours.

Exemples d'ailes en retour en continuité de traitement avec les façades arrière des immeubles.

Une dépendance en pierre de taille, qui a visiblement reçu un traitement qualitatif lors de sa construction, actuellement très dégradée par manque d'entretien.

La grande majorité des annexes situés derrière les immeubles du Plateau est en fait constituée par du bâti léger désorganisé et en rupture ayant phagocyté parfois tout l'espace libre disponible. Dans la plupart des cas, la suppression doit être préconisée pour retrouver des respirations et une qualité du cadre de vie.

Dépendances dans le Parc et sur les rampes, venant former des extensions derrière les bâtiments principaux et constituer des terrasses et des soubassements.

Dépendances sur plusieurs niveaux visibles sur les fonds parcellaires traversants sur les rampes. Elles disposent d'une façade sur la rue inférieure.

Les terrasses et balcons à l'arrière des maisons des rangs lotis sont les supports d'édicules et extensions qui forment un étagement des volumes intégré avec un succès inégal dans le paysage urbain.

Dès la construction de ces maisons, on trouve des édicules en dur, flanquant les terrasses et balcons ou construits en encorbellement avec parfois des supports de fonte, qui constituent de petites extensions de service pour les logements.

Les édicules en encorbellement ou en extension ne s'accordent pas souvent aux façades arrière des immeubles. Le défaut d'entretien cause la dégradation de nombre d'entre eux, contribuant à déqualifier le cadre de vie d'un point de vue sanitaire. La profusion et la désorganisation des extensions forment sur certains alignements une rupture esthétique dommageable pour la mise en valeur du patrimoine angoumoisin.

LES DEPENDANCES (AILES EN RETOUR, BATIMENTS SECONDAIRES ET ANNEXES) : ORIENTATIONS D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION

Les extensions, bâtiments secondaires, ailes en retour et annexes qui s'inscrivent en cohérence avec le bâti et avec le traitement des espaces libres privatifs pourront être conservés. Veiller à leur entretien et à leur restauration, afin d'y maintenir une occupation.

Supprimer les dépendances discordantes qui altèrent l'aspect général du bâti et des espaces libres. Certaines pourront être conservées et améliorées.

Supprimer les édicules parasites en encorbellement ajoutés parfois de manière discordante sur les façades arrière ou sur les balcons, notamment dans les lotissements des rampes.

2.6. LES PARTICULARISMES ARCHITECTURAUX

Quatre particularismes méritent d'être soulignés au regard des éléments de typologie déjà évoqués ci-dessus, qui constituent des éléments d'architecture et d'urbanisme très perceptibles pour les habitants comme pour les visiteurs, et contribuent à la singularité architecturale de la ville d'Angoulême.

2.6.1. L'HOMOGENEITE DES FAÇADES CONTINUES

CONSTAT

Comme souligné précédemment, la ville d'Angoulême se développe considérablement au cours du XIXe siècle grâce à une situation économique florissante. Un renouvellement urbain tout à fait remarquable à l'échelle nationale s'organise, favorisé par l'impulsion donnée à partir de la fin du XVIIIe siècle par le programme de lotissement de l'ancien Parc du château et par l'ouverture de la zone urbaine sur les flanc du Plateau, grâce à la régularisation des rampes et à la création de nouvelles dessertes permises par l'arasement des remparts et la suppression des anciennes portes. La ville, enserrée jusqu'alors dans son carcan fortifié, et dont le développement ne pouvait se réaliser que dans quelques faubourgs à mi-coteau ou dans le vaste faubourg portuaire de L'Houmeau, qui joue le rôle de ville basse populaire et industrieuse, peut enfin voir sa population croissante revenir habiter à proximité immédiate des centres décisionnels. Un rééquilibrage s'opère donc en faveur du centre. Les quartiers anciens du Plateau, outre le Parc, bénéficient également de ce spectaculaire renouvellement urbain, par une **politique constante, tout au long du XIXe siècle, de mise à l'alignement, d'élargissement des voies, puis, plus ponctuellement, de percement de nouvelles rues** dans d'anciennes vastes emprises bouleversées par la Révolution où à travers le tissu ancien, afin d'améliorer la desserte des quartiers commerçants (à la jonction du Vieil-Angoulême et du faubourg Saint-Martial, notamment).

Des règles architecturales contribuent à fixer et à perpétuer, sur un grand siècle, des pratiques dans la composition et la mise en œuvre des chantiers de construction et de reconstruction d'immeubles et, pour la partie visible, surtout de façades, qui nous ont laissé une extraordinaire homogénéité urbaine très sensible, celle-ci ne se limitant donc pas seulement aux quartiers nouveaux tels que le Parc ou les faubourgs des rampes.

Cette homogénéité, qui a créé de grands alignements de façades continues, se caractérise par plusieurs éléments forts :

- **L'usage d'un même vocabulaire de décor architectural, dans le goût néoclassique** : grandes tables en décaissement dans les façades, bandeaux filants, frises, corniches à modillons ou denticules, le jeu de continuité alternative des bandeaux et frises passant d'un immeuble à l'autre permettant de créer **une unité au sein d'un alignement qui peut comporter des façades de hauteur différente** (R+2, R+2+attique, R+3) ;
- **La continuité d'une même composition sur des parcelles mitoyennes** même non réunies au sein d'une seule unité foncière, **donnant l'illusion de maisons plus grandes** que ce qu'elles sont réellement sur le cadastre, avec donc des rectifications ne tenant pas compte du parcellaire. Cette continuité peut parfois passer par la **gémellité des façades** ;
- **L'usage de baies feintes** afin de respecter les continuités des travées définies par la composition (à l'emplacement de conduits de cheminée, par exemple), de masquer les jonctions entre parcelles au niveau des murs mitoyens, ou de reprendre *a minima* les façades anciennes (médiévales, notamment) en n'élargissant effectivement que les percements existants ;

- **L'usage systématique de la pierre de taille sur l'intégralité des façades** et la mise en place très fréquente de **pierres d'attente** sur ces façades incitant, par le prolongement des bandeaux et corniches sur ces pierres d'attente, à poursuivre le parti architectural d'ensemble ;
- **L'homogénéisation des pans de toiture**, qui reste cependant souvent partielle et **limitée au pan côté rue**, la préférence allant à un **camouflage presque théâtral** des parties visibles des couvertures au moyen de **mur de surcroît ou de balustrades d'acrotère**.

Continuités sur des parcelles voisines grâce aux bandeaux et corniches.

Homogénéité parfaite sur au moins trois parcelles voisines.

Alignements homogènes avec quelques variantes de détails décoratifs (frontons, balcons, encadrements moulurés, forme des baies d'attique).

Un alignement homogène inachevé du XIX^e siècle (rue Tison-d'Argence).

Les baies feintes, isolées ou en travées, sont fréquentes sur les façades reprises au XIX^e siècle, pour assurer l'animation de continuités homogènes (en haut à droite), pour occuper les pans de mur où sont encastrées des cheminées (en haut à gauche), pour masquer des reprises sur du bâti ancien où les percements ont été réorganisés (ci-contre), ou encore pour donner l'illusion d'un étage sur un mur-écran masquant un pignon sur rue (ci-dessus).

Pour préparer les continuités et assurer le chaînage des façades sur rue comme sur jardin, des pierres d'attente sont fréquemment visibles, incitant ainsi à poursuivre l'homogénéisation des fronts bâtis.

Les rangs lotis des rampes sont l'une des expressions les plus significatives des continuités homogènes à Angoulême, donnant à certaines rues, par le style adopté, des airs de lotissements anglais.

Les continuités homogènes s'appliquent également sur les murs de soutènement et remises qui existent sur les rampes.

Les façades jumelles sont une tradition angoumoisine héritée des alignements homogènes qui se constituent au XIX^e siècle. Cette pratique trouve quelques prolongements dans la seconde moitié du XX^e siècle, comme sur l'exemple ci-contre.

2.6.2. LE TRAITEMENT ARRONDI DES ANGLES

CONSTAT

L'un des autres particularismes architecturaux d'Angoulême réside dans l'emploi très fréquent d'un adoucissement du traitement des angles sur les rues, afin de lier agréablement les deux pans d'un retournement de façades. Il est communément admis que ces adoucissements **participent de la fluidification du trafic** aux angles des îlots en dégageant davantage les carrefours et en jouant le rôle de chasse-roues. Si cette observation s'applique effectivement dans de nombreux cas, il n'en reste pas moins qu'au vu du caractère limité du développement des arrondis, il ne peut s'agir du seul facteur ayant présidé à l'emploi généralisé de ce motif architectural. Il convient également d'y voir **un choix esthétique et un goût local**, puisque cette pratique, qui n'était *a priori* pas employé avant la seconde moitié du XVIIIe siècle, **connaît des prolongements et des réinterprétations tout au long des XIXe et XXe siècles.** Sur les façades du XIXe siècle, ces angles sont souvent monumentalisés ou simplement marqués à la fois par la continuité des décors structurants, mais aussi par des tables publicitaires ou des détails sculptés (enseignes, monogrammes, dates portées), et se prolongent parfois par un traitement particulier des souches des cheminées d'angles (voir *titre 2.1.2.*). Aujourd'hui, cet élément participe de la signature architecturale dans le paysage urbain angoumoisin.

Traitement des angles d'îlot par un pan sur plan courbe.

Traitement arrondi des angles sur des immeubles des XVIII^e et XIX^e siècles.

Cheminée d'angle poursuivant le traitement arrondi.

Prolongement du traitement arrondi des angles sur des immeubles du XX^e siècle.

2.6.3. LES SURCROITS, MURETS ET BALUSTRADES D'ACROTERE

CONSTAT, EVOLUTIONS ET ALTERATIONS

L'usage de murs de surcroît, de murets et balustrades (ou fausses balustrades) d'acrotère en couronnement des façades constitue également un particularisme architectural de la ville d'Angoulême. Comme souligné précédemment, ce motif architectural a été amplement utilisé, notamment sur les façades des maisons des rampes, pour souligner des continuités architecturales et contribuer à l'unité d'ensemble sur de grands alignements. Sur le Plateau, on retrouve régulièrement ce motif, mais, à quelques exceptions près (place Francis-Louvel, immeubles jumeaux ou réunis), il ne participe pas à des continuités de façades. Son usage est réparti ponctuellement sur tous les quartiers du Plateau, et se retrouve plus volontiers sur des rues commerçantes.

Ce traitement très particulier peut prendre plusieurs formes :

- **Un mur-écran** masquant un pignon sur rue ;
- **Un surcroît aveugle** imitant un muret de couronnement, portant l'égout d'un long pan ou d'une croupe sur rue. De fait, il tient lieu parfois de façade à un étage d'attique aveugle (pour les attiques, voir *titre F.2.1.1.*) ;
- **Un muret acrotère** masquant la partie basse de tout type de toit ;
- **Une balustrade d'acrotère** masquant la partie basse de tout type de toit ;
- **Une fausse balustrade d'acrotère** masquant la partie basse de tout type de toit.

Jeu entre un mur-écran masquant le pignon (à gauche) et des souches de cheminée donnant une identité forte au couronnement de cette façade.

Occasionnellement, ces dispositifs ont été altérés par des modifications de la forme du toit ou des surélévations du volume de comble, qui transforment la perception que l'on peut avoir de ces couronnements puisqu'ils ne jouent alors plus forcément leur rôle de cadrage de la composition des façades ou de dissimulation du toit.

Crénelage décoratif, devenu rare à Angoulême mais qui existait sur de nombreux logis médiévaux. Il s'agit peut-être de l'une des origines de la tradition de dissimulation des couvertures que l'on peut voir aujourd'hui sur les immeubles réalisés depuis la fin du XVIII^e siècle.

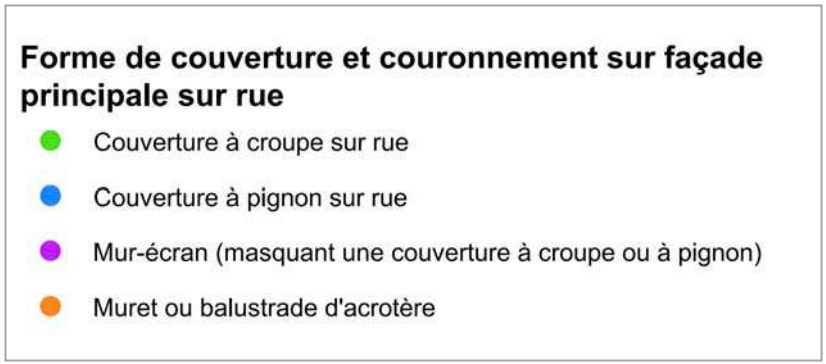

Légende de la carte présentant les formes de couverture et les couronnements angoumoisins.

Forme de couverture et couronnement sur façade principale sur rue.

Balustrades d'acrotère angoumoisines.

Murets acrotères sculptés en pseudo-balustrades.

Balustrade intégrant un fronton-enseigne pour un grand magasin.

Frises de palmettes formant des acrotères décoratifs, formant une variante des balustrades.

Surélévation sur une balustrade d'acrotère, très discordante.

Murs-écrans masquant des pignons ou des croupes, et murs de surcroît pleins sculptés ou non, forment l'un des particularismes architecturaux de l'architecture d'Angoulême.

2.6.4. LA CONTRAINTE DE LA DECLIVITE

CONSTAT

Les déclivités relatives sur le Plateau et les pentes très fortes sur les flancs de l'éperon rocheux constituent des contraintes importantes en termes d'urbanisme et d'architecture. Ces contraintes ont induit des solutions architecturales qui constituent l'un des particularismes angoumoisins. On pourra se reporter ci-dessus à la partie concernant les *Jardins du XIX^e siècle : spécificités et tendances d'évolution (titre D.7.4.)*

Il en résulte plusieurs éléments forts :

- Un traitement des dénivellations par **l'ajout de niveaux carrés sous le rez-de-chaussée** ou l'existence d'un plain-pied avec le jardin depuis un étage supérieur ;
- **Des pointes d'îlot parfois très aiguës**, traitées par des façades étroites ou arrondies, ou des terrasses participant au soutènement des talus ;
- **Des terrasses et perrons en soubassement du bâti**, afin de constituer une assise et des espaces d'agrément, d'accès et de transition entre le bâti et les espaces libres, ainsi que de hauts murs de soutènement au fond ou sur les côtés des parcelles concernées.

Immeubles avec étages occupés sous le niveau de l'entrée principale, donnant sur des rues ou des jardins.

Traitement de pointes d'îlots avec des courettes, terrasses ou édicules permettant d'utiliser les délaissés triangulaires.

Terrasses et perrons ainsi que murs de soutènement constituent une spécificité angoumoisine. Les premiers forment des transitions entre bâti et espace libre et des extensions habitées ou servant au stockage ; les derniers sont parfois percés d'ouvertures donnant sur un escalier de liaison avec le jardin en partie supérieure, ou sur des garages, remises voire logements annexes.

LES PARTICULARISMES ARCHITECTURAUX : ORIENTATIONS D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION

Imposer un traitement continu sur les façades homogènes nonobstant les limites des propriétés.

Tirer parti des angles d'îlot aigus en valorisant ces petits espaces dans le paysage pour éviter de créer des délaissés abandonnés ouverts sur l'espace public.

Préserver et restaurer les éléments architecturaux qui forment un traitement particulier des couronnements à Angoulême.

Intégrer la contrainte de la déclivité lors de la restauration ou la transformation des bâtiments concernés.

Favoriser, dans les projets de construction neuve, l'emploi des motifs architecturaux particuliers à la ville d'Angoulême, afin de favoriser l'insertion de ces bâtiments dans le contexte historique, architectural et urbain local.

G. SYNTHESE DES ENQUETES SUR LE BATI

Issues des enquêtes de terrain, les cartes thématiques ont été conçues pour être utilisées par les gestionnaires, en regard avec le fichier d'immeubles dont elles contituent la synthèse cartographique pour les thématiques traitées.

En effet, si les fiches à l'immeuble sont un outil permettant de cadrer l'avis de l'ABF et des services instructeurs, elles n'offrent pas de vision globale du contexte urbain dans lequel chaque entité parcellaire s'insère. Les deux documents doivent donc être utilisés de façon concomitante et complémentaire.

Cinq cartes d'analyses thématiques, permettent d'appréhender, à l'échelle du plan de sauvegarde et de mise en valeur, de l'ensemble urbain, de l'îlot ou de la parcelle, la constitution du tissu, son organisation et le traitement actuel de ses différentes composantes (bâti et espaces libres) :

. Repérage du bâti et des espaces libres

. Etat et occupation du bâti

. Type d'occupation du rez-de-chaussée

. Valeur patrimoniale du bâti

1. REPERAGE DU BATI ET DES ESPACE LIBRES

Cette carte constitue le plan de référence pour l'ensemble des cartes thématiques et pour les fiches d'enquêtes à l'immeuble. Réalisée sur la base du cadastre de la ville et ajusté ou corrigé lors des enquêtes à l'immeuble, elle permet une lecture précise de l'organisation du bâti et des espaces libres dans la parcelle.

2735 constructions ont été identifiées (hors annexes). Elles se répartissent de la façon suivante :

. Les **bâtiments principaux** (**P**), au nombre de **1883**, représentent environ **67%** ;

. Les **bâtiments secondaires** (**S**) ou **abritant exclusivement des escaliers** (**E**), au nombre de **924**, représentent **33%** ;

On dénombre également **1930 annexes** (**A**).

- Les **espaces libres privatifs sont répartis en quatre catégories** désignés par les indices suivants :
  - . L'indice **C** correspond à une **cour** ou plus généralement un espace à dominante minérale
  - . L' indice **J** désigne un **jardin** ou un espace à dominante végétale
  - . L'indice **Pa** désigne un **parking** ou une **aire d'évolution des véhicules**
  - . L'indice **Ei** porte sur un espace dont la fonction est **indéterminée** (friche, espace issu démolitions...).

Sur le plan sont également dessinés l'ensemble des escaliers sur l'espace public ou privé (des jardins en terrasses en particulier).

Les constructions et les espaces libres sont identifiés par une lettre et un chiffre si l'unité foncière concernée par la fiche d'enquête comporte plusieurs bâtiments ou espaces libres.

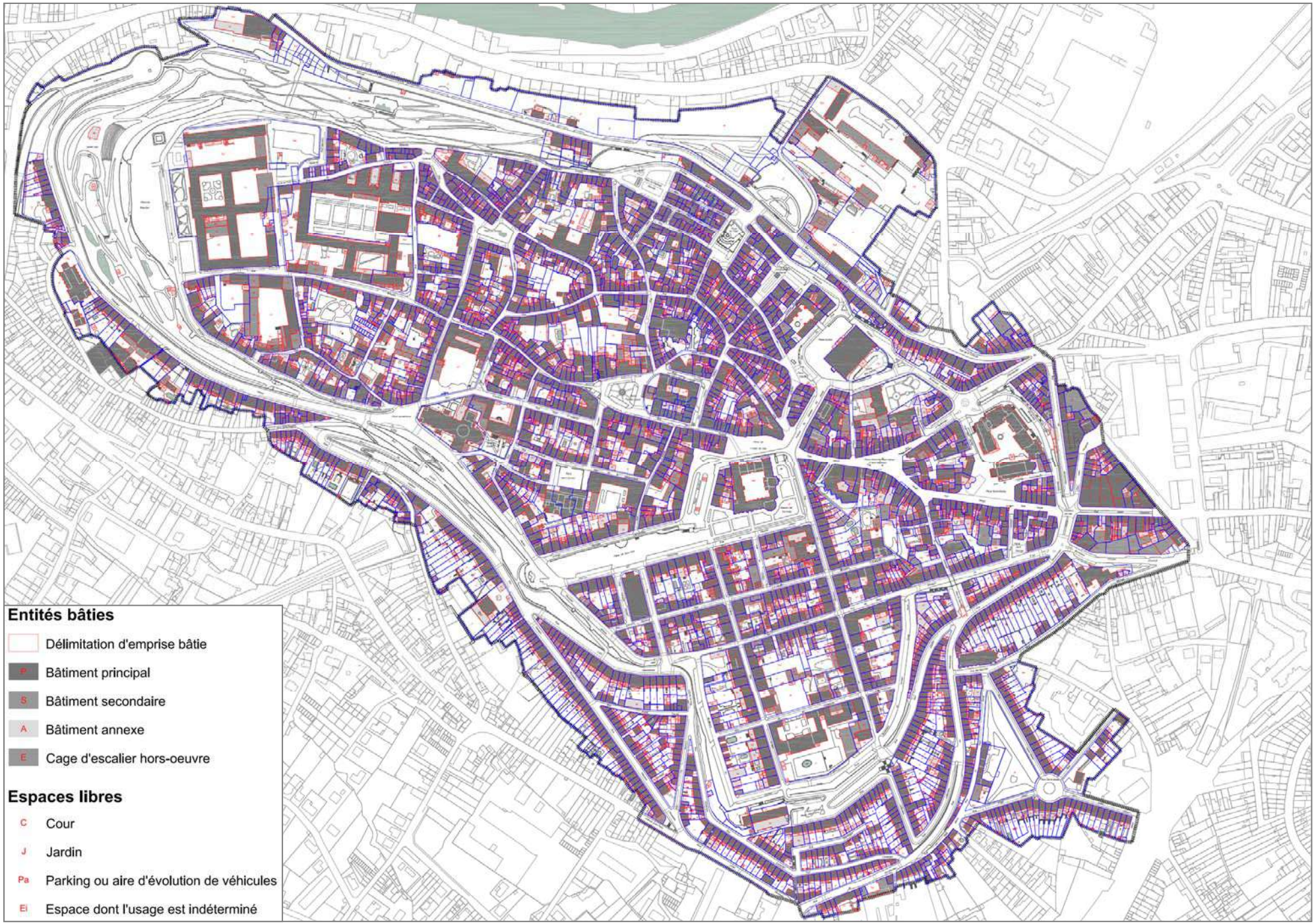
Entités bâties
Délimitation d'emprise bâtie
P Bâtiment principal
S Bâtiment secondaire
A Bâtiment annexe
E Cage d'escalier hors-oeuvre
Espaces libres
C Cour
J Jardin
Pa Parking ou aire d'évolution de véhicules
Ei Espace dont l'usage est indéterminé

2. ETAT ET OCCUPATION DU BATI

Nota : les repérages ont pu évoluer depuis l'enquête de terrain (2016-2018). Les cartes expriment toutefois de grandes constantes.

Cette carte, issue des enquêtes de terrain, permet de localiser d'une part, les bâtiments vacants en totalité ou partiellement (en jaune, orange et rouge), d'autre part les bâtiments posant des problèmes spécifiques liés à un mauvais état sanitaire et/ou structurel avéré ou supposé (liseré bleu soutenu et bleu plus clair). Ont également été repérés les bâtiments dont l'accès aux étages est intégré à la surface commerciale du rez-de-chaussée, impliquant que ces étages ne sont pas desservis indépendamment (représentés par une pastille jaune).

Le repérage des bâtiments dégradés et vacants a pour but de mettre l'accent sur l'un des problèmes récurent des centres historiques, mal connu mais pour lequel le PSMV peut apporter des réponses pertinentes en favorisant :

. des actions opérationnelles aides financières spécifiques pour les logements, (OPAH, Périmètre de restauration immobilière engendrant des subventions et avantages fiscaux).

. des opérations de revitalisation commerciales.

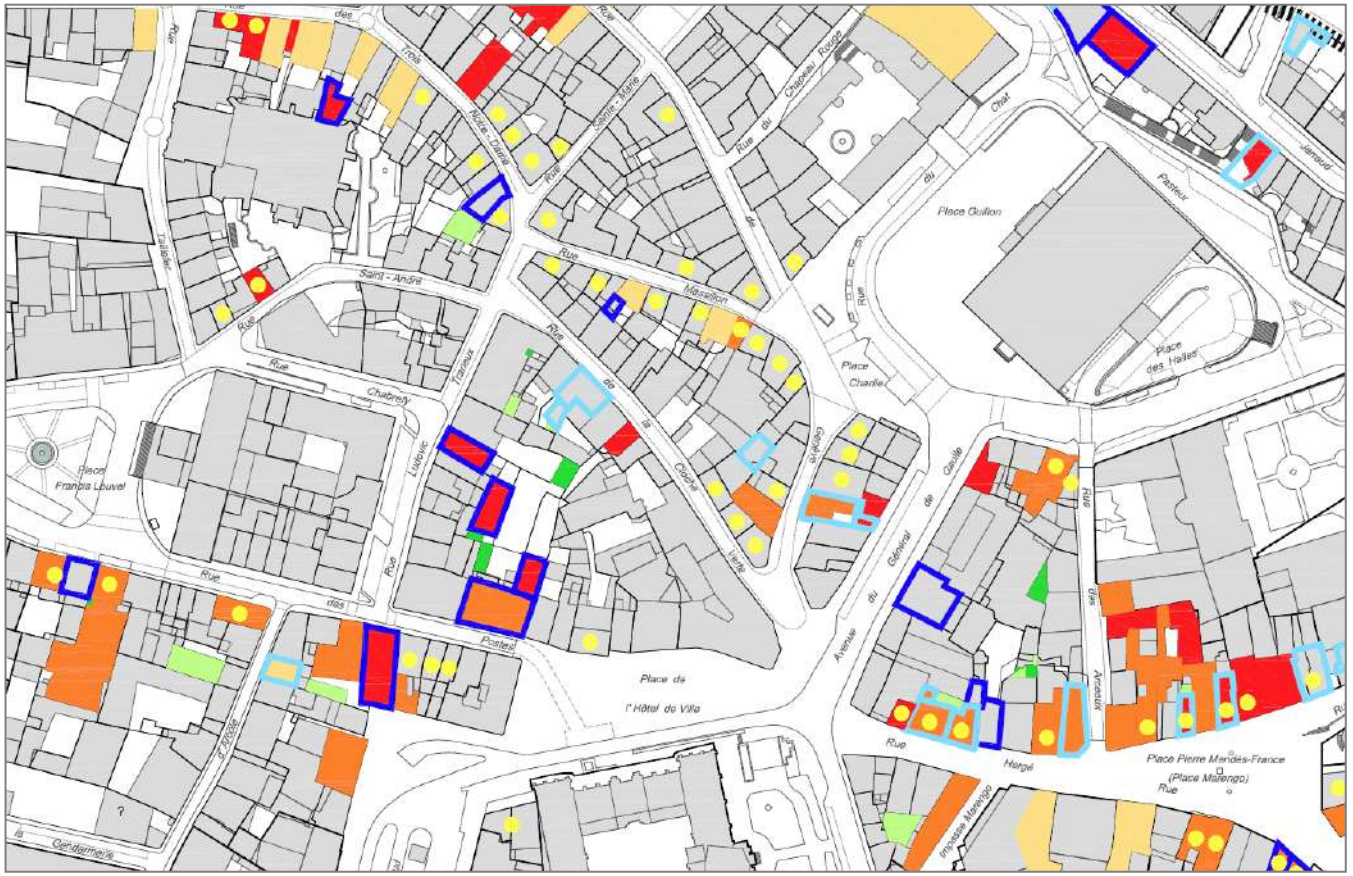

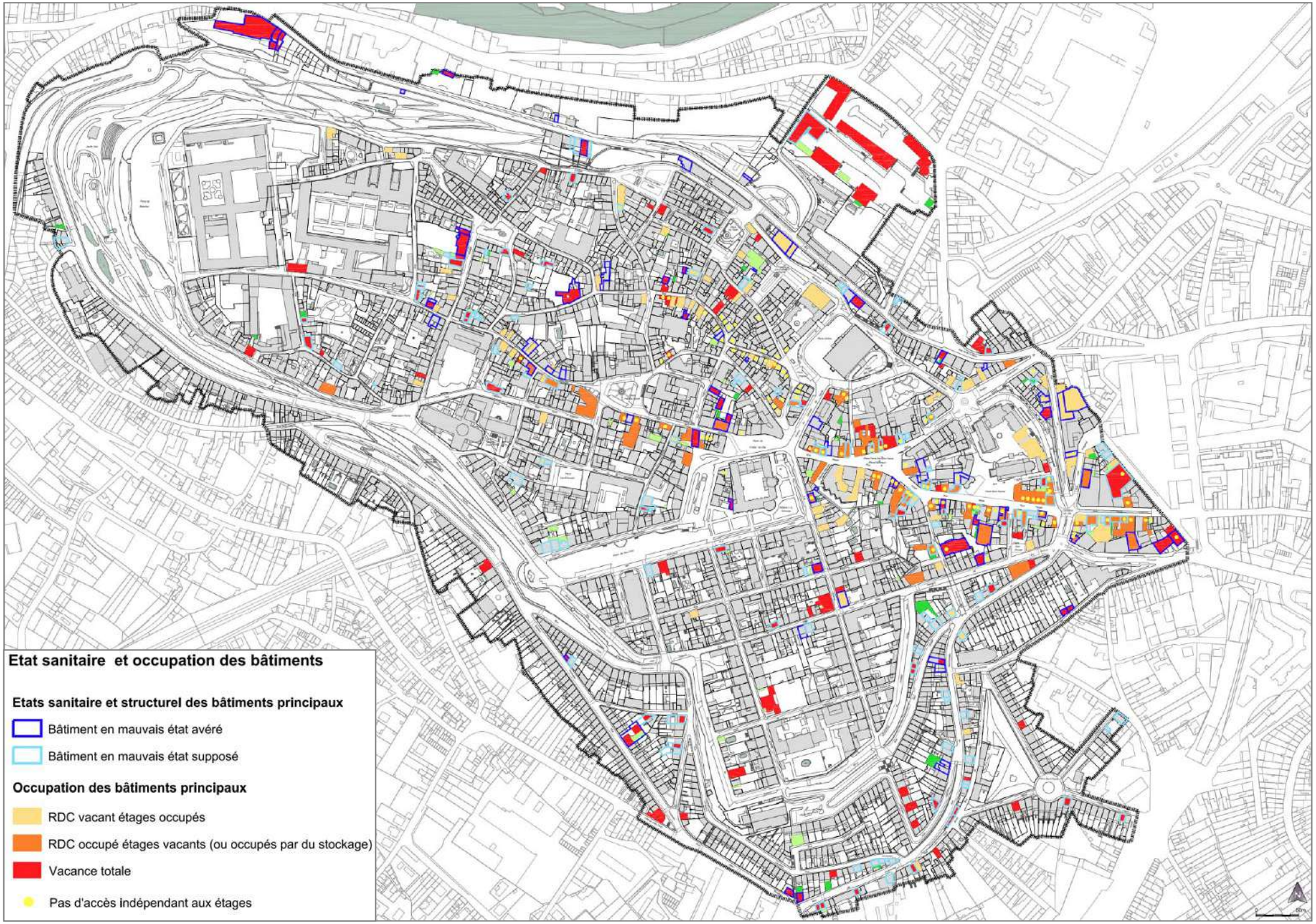
Etat sanitaire et occupation des bâtiments
Etats sanitaire et structurel des bâtiments principaux
Bâtiment en mauvais état avéré
Bâtiment en mauvais état supposé
Occupation des bâtiments principaux
RDC vacant étages occupés
RDC occupé étages vacants (ou occupés par du stockage)
Vacance totale
Pas d'accès indépendant aux étages

LES BATIMENTS VACANTS OU PARTIELLEMENT OCCUPES

La carte recense **:**

. 170 bâtiments totalement vacants, soit près de **10%** des 1880 bâtiments principaux

. 208 bâtiments partiellement vacants, soit **11%** des 1880 bâtiments principaux. Ils se décomposent en 115 bâtiments dont le rez-de-chaussée est occupé et les étages vacants et 93 dont les étages sont occupés et le rez-de-chaussée est vacant.

On dénombre donc **378 bâtiments partiellement ou totalement occupés** sur un total de 1881 bâtiments principaux que compte le PSMV, **soit plus de 20%** de ces derniers.

Un examen détaillé révèle que **ces bâtiments sont très majoritairement concentrés dans les deux pôles commerçants.** C'est également dans ces secteurs que se concentrent les immeubles dont le rez-de-chaussée est occupé par un commerce, qui ne comportent pas d'accès indépendant pour assurer la desserte des étages (voir ci-dessous).

Certains de ces bâtiments sont inclus dans des « secteurs en devenir », pouvant faire l'objet d'OAP (friche Engie, ancienne clinique Sainte-Marthe, parking Vauban, îlots rues Hergé/du Sauvage/Fanfrelin/Rempart de l'Est).

Les bâtiments vacants, en totalité ou partiellement, sont par ailleurs, dans des états d'entretien très variable. Ils peuvent être entretenus, la vacance étant liée soit à un délai de renouvellement de bail, soit à une volonté du propriétaire de ne pas louer son bien tout en l'entretenant. Ils peuvent également présenter un mauvais état sanitaire ou structurel et ne peuvent de ce fait, être occupés.

L'ABSENCE D'ACCES INDEPENDANT AUX ETAGES

Ce repérage fait apparaitre **106 bâtiments sans accès indépendant aux étages. Ce phénomène touche en très grande majorité, les rues de l'hyper-centre commercial.**

Différentes situations se rencontrent :

. L'accès aux étages indépendant à l'origine (couloir latéral desservant l'escalier par exemple), a pu être supprimé afin d'agrandir la surface commerciale, dans un contexte relativement récent où le prix du loyer commercial est bien supérieur à celui des logements qu'il aurait fallu réhabiliter. Ces derniers sont alors abandonnés.

. Le cas le plus courant correspond toutefois à des bâtiments pour lesquels le commerce était dès l'origine lié aux étages. Le commerçant habitait et avait ses dépendances (bureau, stockage…) dans les parties supérieures, l'escalier étant situé dans la boutique ou accessible uniquement par celle-ci. L'évolution des pratiques commerciales et l'apparition des franchisés ont engendré une dissociation du lieu de travail et du lieu de vie pour la grande majorité des commerçants.

L'absence d'accès aux étages induit, dans la très grande majorité des cas, un abandon et un non entretien de ceux-ci (révélé sur la carte par la superposition des légendes « rez-de-chaussée occupé et étages vacants » et « pas d'accès aux étages »). Toutefois, l'escalier a généralement été conservé dans le commerce ou reste accessible par celui-ci, permettant d'assurer un entretien minimum des locaux laissés vides. Dans quelques rares cas, l'escalier été supprimé à la faveur d'un réaménagement de la surface commerciale, l'accès aux étages étant dès lors impossible pour assurer l'entretien. Cette dernière situation est particulièrement préoccupante.

LES BATIMENTS EN MAUVAIS ETAT SANITAIRE ET/OU STRUCTUREL

On dénombre un total de **221 bâtiments dégradés** sur un total de 1880 bâtiments principaux que compte le PSMV, **soit près de 12%** de ces derniers.

Ils se décomposent en **82 bâtiments dont l'état de dégradation est avéré** (constaté par une visite intérieure des locaux) et **139 dont l'état de dégradation est supposé** (la visite intérieure n'a pas été possible).

Les bâtiments présentant un mauvais état structurel correspondent à des constructions dont le gros œuvre présente des désordres dans les structures porteuses (désordres dus à la mauvaise transmission des charges, à des tassements différentiels engendrant des fissures, structures des planchers altérées par les infiltrations d'eau….). Le second œuvre est également dégradé : parement de façade altéré, matériau de couverture détérioré avec souches de cheminées peu stables, plafonds, revêtements muraux et de sols dégradés, électricité, menuiseries, équipements sanitaires et de chauffage vétustes et pas aux normes….

Cet état se double le plus souvent d'un mauvais état sanitaire et d'entretien des parties communes, encombrées de poubelles, vélos, poussettes et servant de dépôts d'objets en tous genres.

On trouve **deux grandes familles de bâtiments en mauvais état** sanitaire et/ou structurel :

. **Les bâtiments n'ayant pas, dans une période récente, fait l'objet de travaux de réhabilitation d'ensemble,** dont l'entretien n'est pas assuré de façon satisfaisante. Ils peuvent être par ailleurs vacants ou partiellement occupés (voir ci-dessus). On peut considérer que ces bâtiments posent moins de problèmes que la seconde catégorie, dans le sens où une majorité de leurs éléments constitutifs (gros œuvre et second œuvre), a été maintenu quoique altéré. Ils pourront faire l'objet d'une réhabilitation tenant compte de leurs spécificités, comme le préconise le règlement du plan de sauvegarde et de mise en valeur.

. Les bâtiments ayant fait l'objet de réhabilitations très médiocres, réalisées sans tenir compte des spécificités du bâti ancien et ayant favorisé sa dégradation (choix techniques et emploi de matériaux incompatibles avec les maçonneries comme l'enduit ciment, les revêtements et les menuiseries plastique favorisant l'humidité, les doublages masquant des désordres structurels non réparés…). Ces bâtiments constituent la majorité de ceux repérés.

Il est à noter que la vacance et la dégradation ne vont pas forcément de pair. Toutefois, dans l'hyper-centre, un nombre non négligeable de bâtiments cumule deux ou trois états : vacance, dégradation et sans accès aux étages.

UN POTENTIEL DE SURFACE DEVANT PARTICIPER AU RENOUVELLEMENT URBAIN DU CENTRE HISTORIQUE

L'ensemble bâtiments repérés, vacants ou très partiellement occupés, dégradés ou ne présentant pas d'accès indépendant aux étages, constitue un potentiel de surface à reconquérir non négligeable, dans l'optique du renouvellement urbain porté par le projet du PSMV.

Les étages inoccupés des immeubles sans accès indépendant au-dessus des commerces peuvent aménagés en logements, dès lors qu'une solution d'accès pourrait être trouvée (regroupement d'immeubles avec un seul accès, accès par l'intérieur de la parcelle…).

Les immeubles dégradés et/ou vacants doivent faire l'objet d'opérations de réhabilitation d'ensemble, dans le cadre par exemple, du Périmètre de restauration immobilière et de l'OPAH.

Il est à noter toutefois que la qualité des conditions de vie dans ces immeubles, doit particulièrement être prise en compte lors de travaux eu égard en particulier :

. aux nuisances apportées par une mauvaise intégration et gestion des éléments techniques des commerces engendrant bruits et odeurs (climatisations, ventilation des locaux, des cuisines et laboratoires des commerces de bouche),

. aux problèmes d'accessibilités des personnes à mobilité réduite et aux secours,

Il s'agit là d'un objectif majeur du projet du PSMV.

3. TYPE D'OCCUPATION DES REZ-DE-CHAUSSEE

Nota : les repérages ont pu évoluer depuis l'enquête de terrain (2016-2018). Les cartes expriment toutefois les grandes constantes de types d'occupations.

Cette carte, issue des enquêtes de terrain, repère le type d'occupation de l'ensemble des rez-de-chaussée. Dans sa globalité, elle permet d'identifier l'usage actuel des différents quartiers, en relation avec leur histoire et leur développement.

Ainsi, il apparait très nettement que l'activité commerciale est concentrée dans la partie est du Vieil-Angoulême et le long de l'axe rue Hergé/rue Goscinny, qui se prolonge vers le Champ-de-Mars.

Les bureaux, activités de services et les équipements se retrouvent dans l'ensemble des quartiers, avec une prédominance pour les équipements, dans le quartier de Beaulieu (établissements scolaires, cathédrale, musée…).

Les rez-de-chaussée occupés par des logements se trouvent en majorité dans la partie ouest du Vieil-Angoulême, dans le quartier de la Préfecture, mais surtout dans les lotissements de rampes. Sont par ailleurs repérées les bâtiments à usage unifamilial.

La carte révèle :

. Une proportion satisfaisante de locaux à usage commercial, de services et d'activités et de bureaux, se répartissant en :

. 336 locaux à usage commercial

. 310 locaux à usage de services, activités et bureaux

soit **près de 35% des RdC des 1880 bâtiments principaux**, essentiellement concentrés dans les deux pôles majeurs

. Un taux de vacance des locaux d'activités inquiétant, avec :

. 65 locaux à usage commercial, soit 19,3% des 336 locaux

. 30 locaux à usage de services, activités et bureaux soit 9,6% des 310 locaux

Soit un total de : 95 locaux vacants, soit 14,7% des 646 locaux dénombrés

. Une proportion importante d'accès aux étages intégrés aux locaux à usage commercial, de services et d'activités et de bureaux :

. 91 locaux à usage commercial soit 27% des 336 locaux

. 13 locaux à usage de services, activités et bureaux soit 4,2% des 310 locaux

Soit un total de 104 locaux sans accès indépendant aux étages soit 16 % des 646 locaux

NOTA : il y a une très forte corrélation entre locaux sans accès aux étages et étages vacants

. Une concentration de l'occupation résidentielle en dehors des deux pôles de l'hyper-centre, avec une dominante de logements unifamiliaux dans les lotissements des rampes :

. 1323 bâtiments ont leur rez-de-chaussée occupé par du logement, comme les étages (dans la très grandes majorité des cas).

. 666 de ces bâtiments sont des maisons unifamiliales, soit environ la moitié.

Enfin, la carte apporte des précisions sur l'occupation des caves et des étages en relation avec celle du rez-de-chaussée, matérialisées par des lettres et chiffres : C : occupation caves, 1 : occupation du premier étage, 2 : du deuxième étage, T : l'activité occupe la totalité du bâtiment, enfin la lettre S indique que le local est à usage de stockage.

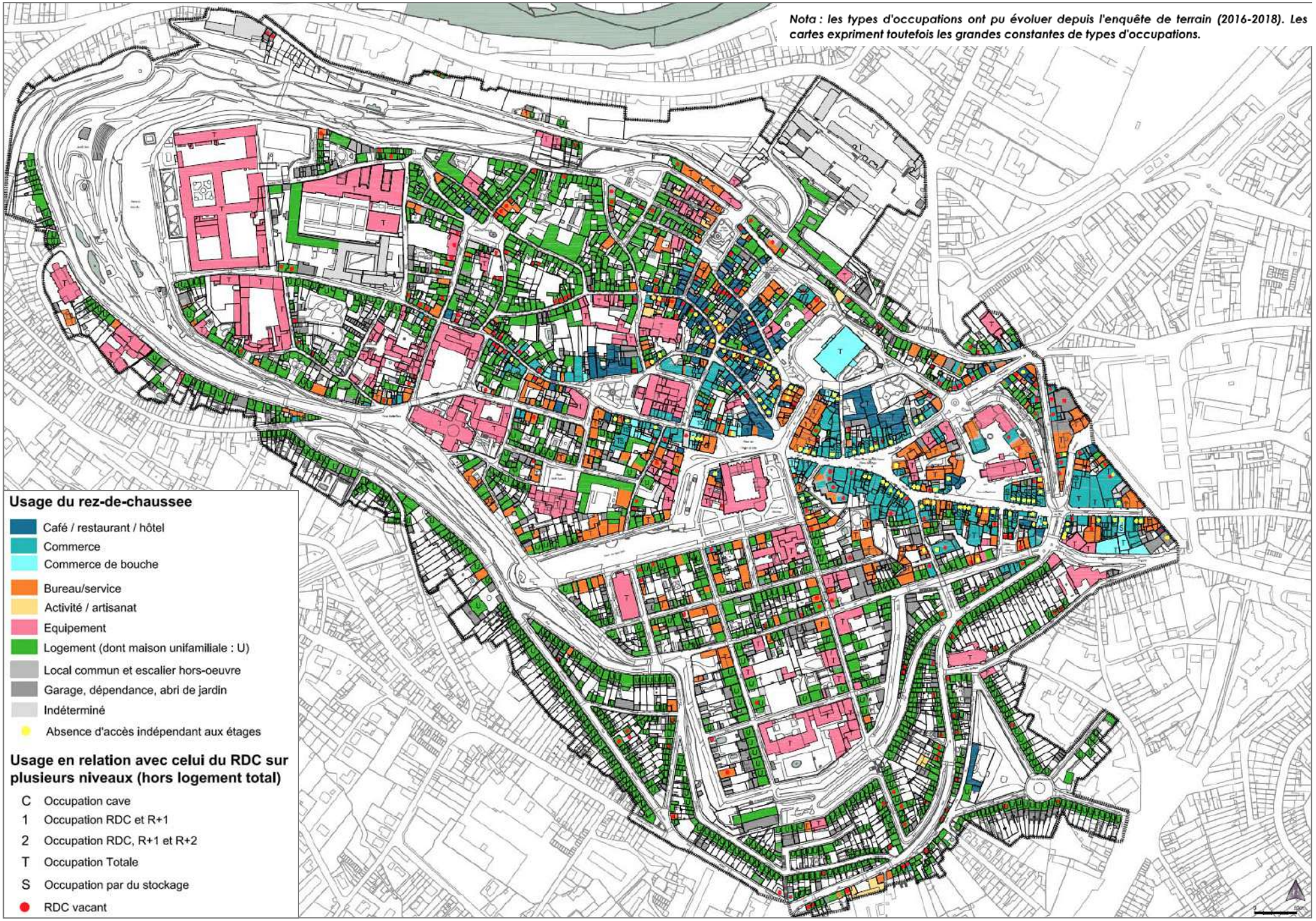
Nota : les types d'occupations ont pu évoluer depuis l'enquête de terrain (2016-2018). Les cartes expriment toutefois les grandes constantes de types d'occupations.
Usage du rez-de-chaussee
Café / restaurant / hôtel
Commerce
Commerce de bouche
Bureau/service
Activité / artisanat
Equipement
Logement (dont maison unifamiliale : U)
Local commun et escalier hors-oeuvre
Garage, dépendance, abri de jardin
Indéterminé
Absence d'accès indépendant aux étages
Usage en relation avec celui du RDC sur plusieurs niveaux (hors logement total)
C Occupation cave
1 Occupation RDC et R+1
2 Occupation RDC, R+1 et R+2
T Occupation Totale
S Occupation par du stockage
RDC vacant

L'approche est affinée à partir des deux cartes suivantes, qui identifient respectivement :

. La carte portant exclusivement sur les commerces, les activités de service et les bureaux à rez-de-chaussée, qui met en évidence la concentration des activités dans l'hyper-centre, les services et les bureaux étant plutôt disséminés dans l'ensemble des quartiers, à l'exclusion des lotissements résidentiels.

. Les logements à rez-de-chaussée et les maisons unifamiliales.

Pour les équipements, se reporter au chapitre E

UN POTENTEIL DE LOCAUX COMMERCIAUX, D'ACTIVITES ET DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS A CONFORTER SUR LE PLATEAU

L'importance des surfaces vouées au commerce, aux activités, aux services et aux équipements prouve que le plateau reste le cœur de l'agglomération, même s'il est aujourd'hui fragilisé par le développement des zones commerciales et d'activités et par le départ d'un certain nombre de services.

La bi-polarité des secteurs dans lequel la dynamique commerciale est la plus forte constitue un atout pour la ville. Elle permet de concentrer les actions de maintien, et de dynamisation dans ces secteurs, en les soutenant par un règlement du PSMV favorisant le commerce (linéaires commerciaux et règles spécifiques sur les rez-de-chaussée).

Cependant, afin que la dynamique commerciale puisse se conjuguer avec la reconquête des immeubles, la qualité des conditions de vie doit particulièrement être prise en compte lors de travaux eu égard en particulier aux nuisances apportées par une mauvaise intégration et gestion des éléments techniques des commerces engendrant bruits et odeurs (climatisations, ventilation des locaux, des cuisines et laboratoires des commerces de bouche) et aux problèmes d'accessibilités des personnes à mobilité réduite et aux secours.

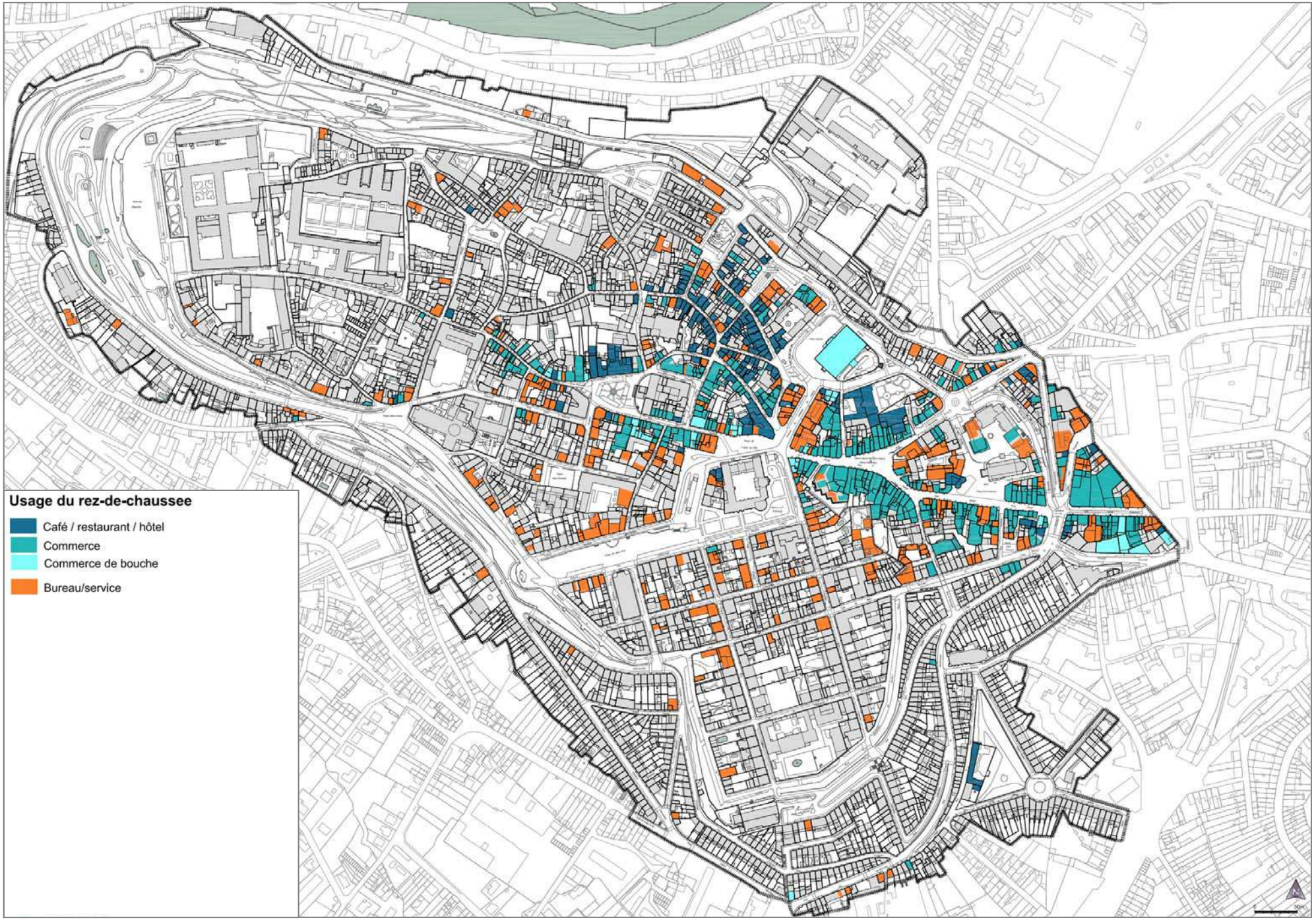
Usage du rez-de-chaussee
Café / restaurant / hôtel
Commerce
Commerce de bouche
Bureau/service

UNE ATTENTION PARTICULIERE A PORTER SUR LES MAISONS UNIFAMILIALES

La carte portant sur l'occupation des rez-de-chaussée par du logement révèle en négatif, les secteurs à dominante résidentielle. Dans la partie nord, et en particulier dans le quartier de Beaulieu, les petits immeubles dominent.

Dans le quartier de la Préfecture, on trouve encore quelques vastes maisons unifamiliales, qui caractérisaient le quartier avant l'aménagement de bon nombre d'entre-elle pour y installer des activités et des services.

Les maisons des lotissements des rampes sont par contre encore aujourd'hui, à dominante unifamiliale.

Depuis quelques années, on constate une tendance forte à la division de ces maisons, qui par ailleurs, ont le plus souvent conservé leurs aménagements intérieurs d'origine et sont protégés à ce titre par le PSMV. Cet état de fait doit conduire à une grande vigilance lors de demande de divisions de ces maisons.

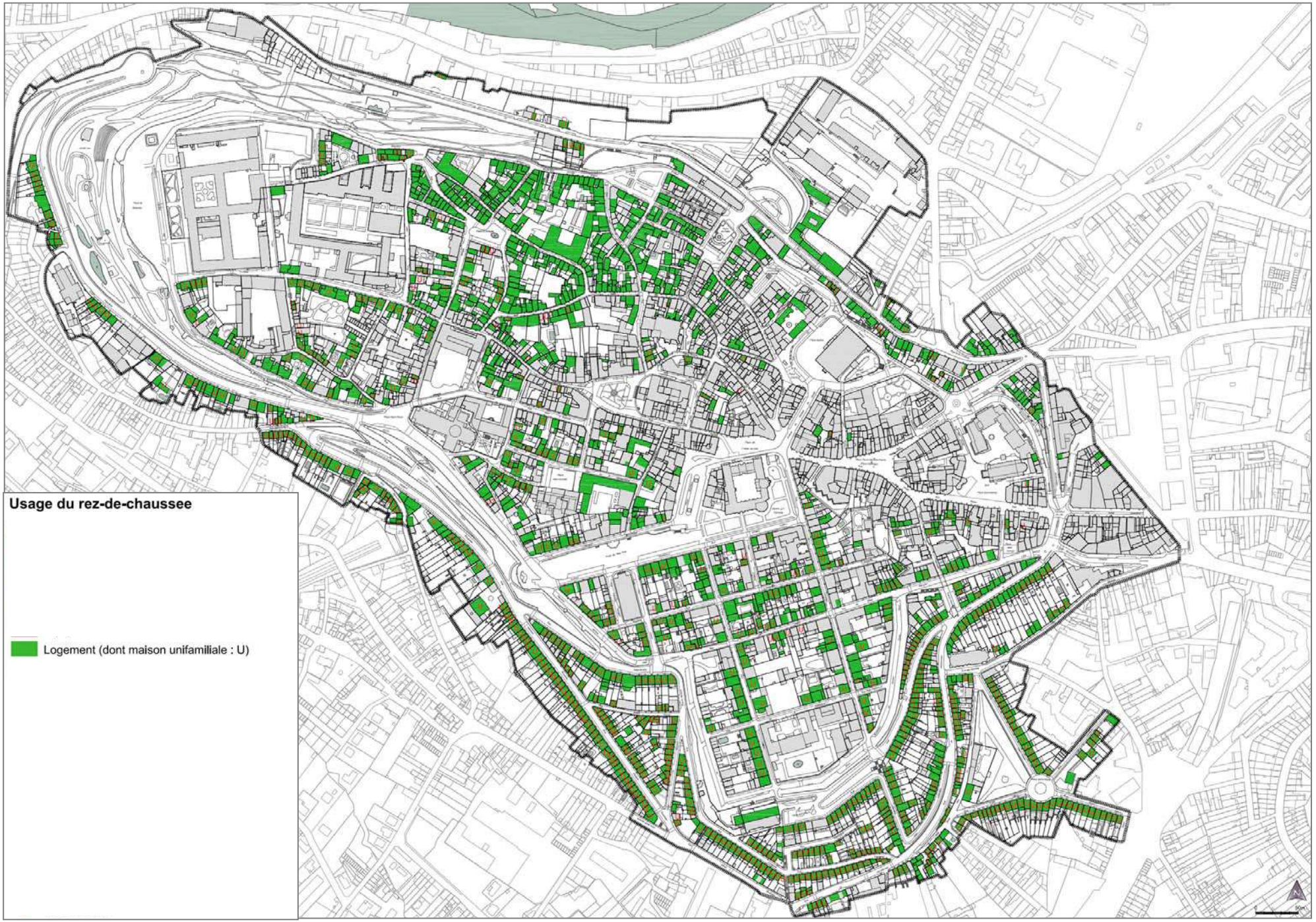
Usage du rez-de-chaussee
Logement (dont maison unifamiliale : U)

4. VALEUR PATRIMONIALE DU BATI

Cette carte est essentielle car elle justifie et étaye la classification des bâtiments dans la légende du Plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Nota : un certain nombre de bâtiment n'a pu être classé, généralement parce que leur accès n'a pas été possible. Ils sont classés dans la catégorie « indéterminé ».

La carte de la valeur patrimoniale du bâti, issue des enquêtes de terrain, distingue **trois principales catégories d'entités bâties classées chronologiquement et selon leur degré d'authenticité.** On trouve :

. Les entités bâties jusqu'à la fin du XIX^e^ : 2165 bâtiments, soit **84%**

. Les entités bâties de la première moitié du XX^e^ siècle : 139 bâtiments, soit **5%**

. Les entités bâties de la seconde moitié du XX^e^ et du début du XIX^e^ siècle : 282 bâtiments, soit **11%**

Le total de 2586 bâtiments repérés est à mettre en regard avec les 2735 bâtiments principaux et secondaires. La différence de 149 bâtiments correspondant aux bâtiments classés dans la catégorie « indéterminé ».

Ont également été identifiées **1774 annexes,** en distinguant :

. les annexes cohérentes : 451, soit **25%**

. les annexes devant être améliorées ou supprimées : 1323, soit **75%** du total.

Le parc immobilier du plan de sauvegarde et de mise en valeur est donc à plus de 84%, antérieur à la fin du XIX^e^ siècle. Ce pourcentage atteint près de 90% pour les bâtiments antérieurs à la Seconde Guerre mondiale. Ces bâtiments sont, en très grande majorité, édifiés selon des techniques constructives traditionnelles.

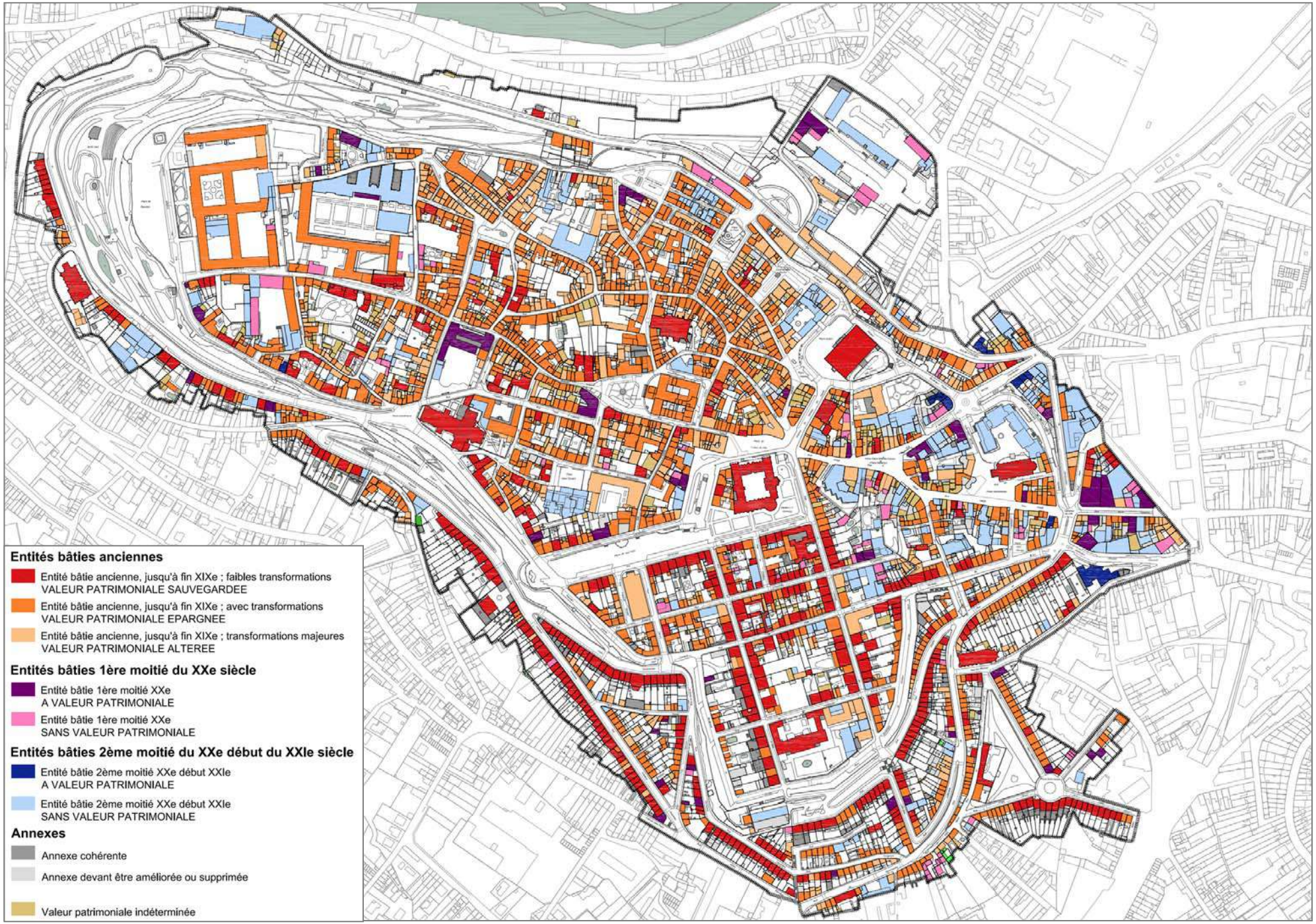
Entités bâties anciennes
Entité bâtie ancienne, jusqu'à fin XIXe ; faibles transformations
VALEUR PATRIMONIALE SAUVEGARDEE
Entité bâtie ancienne, jusqu'à fin XIXe ; avec transformations
VALEUR PATRIMONIALE EPARGNEE
Entité bâtie ancienne, jusqu'à fin XIXe ; transformations majeures
VALEUR PATRIMONIALE ALTEREE
Entités bâties 1ère moitié du XXe siècle
Entité bâtie 1ère moitié XXe
A VALEUR PATRIMONIALE
Entité bâtie 1ère moitié XXe
SANS VALEUR PATRIMONIALE
Entités bâties 2ème moitié du XXe début du XXIe siècle
Entité bâtie 2ème moitié XXe début XXIe
A VALEUR PATRIMONIALE
Entité bâtie 2ème moitié XXe début XXIe
SANS VALEUR PATRIMONIALE
Annexes
Annexe cohérente
Annexe devant être améliorée ou supprimée
Valeur patrimoniale indéterminée

4.1. LES ENTITES BATIES JUSQU'A LA FIN DU XIXE SIECLE

Les bâtiments ont été identifiés selon trois typologies, en fonction de leur degré de modifications et d'altérations :

. 473 entités bâties jusqu'à la fin du XIXe siècle n'ayant subi quasiment pas de transformations, dont la valeur patrimoniale est sauvegardé

. 1137 entités bâties jusqu'à la fin du XIXe siècle ayant subi des transformations acceptables, dont la valeur patrimoniale est épargnée

. 558 entités bâties jusqu'à la fin du XIXe siècle ayant subi des transformations majeures, dont la valeur patrimoniale est altérée.

Cette classification permet de faire la distinction entre un édifice ancien ayant subi peu de transformations et nécessitant par conséquent, une attention soutenue en cas d'intervention et un édifice se rapprochant davantage d'un immeuble récent.

4.1.1. LES ENTITES ANCIENNES N'AYANT SUBI QUASIMENT PAS DE TRANSFORMATIONS, DONT LA VALEUR PATRIMONIALE EST SAUVEGARDEE

Elles peuvent donc être considérées comme les plus « authentiques ». Elles représentent **22% des entités bâties jusqu'à la fin du XIXe siècle et environ 18% du corpus total**. Ce chiffre relativement faible s'explique par les travaux de réhabilitation et de mise aux normes de confort moderne de ces dernières décennies, qui ont fait perdre à une très grande majorité de bâtiments leurs dispositions originelles. Les bâtiments de cette catégorie présentent toutefois encore aujourd'hui suffisamment d'éléments à valeur patrimoniale pour être protégés de façon très forte par le PSMV. Sont en général conservés :

. les éléments de structure (structure des planchers, des façades et des refends, charpentes et couverture),

. les parties communes (circulations verticales et horizontales, caves),

. l'organisation, la modénature et les décors des façades (baies, encadrements, bandeaux, corniches...),

. des aménagements intérieurs des parties communes et privatives.

Ces constructions se retrouvent essentiellement dans le quartier de la Préfecture et dans les lotissements très homogènes des rampes. Il s'agit en grande majorité de maisons bourgeoises unifamiliales, réalisées à partir de la fin du XVIIIe siècle et durant tout le XIXe siècle. Peu transformées jusqu'à aujourd'hui, elles ont conservé leur aménagement et leurs décors d'origine, ou issus de campagnes de travaux ultérieures mais de grande homogénéité. Souvent très vastes, ces maisons font aujourd'hui l'objet de demande de division en appartements, pas toujours évidements à réaliser dans le respect du patrimoine (difficulté de mutualisation des escaliers et d'implantation de locaux de service, affectation du jardin, problèmes d'isolation phonique entre les logements, divisions de pièces de réceptions...).

LES ENTITES ANCIENNES AYANT SUBI DES TRANSFORMATIONS, DONT LA VALEUR PATRIMONIALE EST EPARGNEE

Elles constituent le corpus le plus important et représentent **52% des entités bâties jusqu'à la fin du XIXe siècle** et **près de 44% du corpus total**. Comme les précédentes, leurs structures, leurs façades et leurs parties communes ont été globalement conservées. Par contre, les éléments d'aménagements et de décors intérieurs ont majoritairement disparus, à la faveur de campagnes de travaux.

Ces entités ont soit fait l'objet de réhabilitations au cours des siècles, notamment au XIXe siècle lors de la reconstruction de nombreuses façades sur rue, ou plus récemment lors des réhabilitations des décennies 1970-1990. Ces transformations n'ont pas porté atteinte à la valeur patrimoniale générale de l'ensemble bâti. L'analyse de la carte fait apparaître une répartition homogène sur l'ensemble du PSMV.

LES ENTITES ANCIENNES AYANT SUBI DES TRANSFORMATIONS MAJEURES, DONT LA VALEUR PATRIMONIALE EST ALTEREE

Elles correspondent à des bâtiments ayant subi des campagnes de travaux destructrices. **Elles représentent 26% des entités bâties jusqu'à la fin du XIXe siècle** et **15% du corpus total.**

Les éléments de structure, de distribution et traitement de façades ont été reconstitués avec des techniques modernes (structure des planchers et des façades, charpentes), ou remplacés (escaliers) ; les aménagements intérieurs des parties communes ou privatives ont été « modernisés » sans respect des dispositions initiales…

L'analyse de la carte fait apparaître une prédominance de ce type dans la partie nord du Vieil-Angoulême, dont de nombreux immeubles, en très mauvais état, ont fait l'objet d'opérations de réhabilitation lourde dans les décennies 1970-2000.

4.2. LES ENTITES BATIES DE LA PREMIERE MOITIE DU XXE SIECLE

La démarche diffère de celle adoptée pour la catégorie précédente car on a constaté que ces entités, eu égard à leur ancienneté moindre, n'ont subi que peu de modifications profondes. Elles ont généralement fait l'objet de quelques modifications intérieures, visant à les adapter aux modes de vie actuels, ou à les transformer lors de changements d'affectation.

Le parti pris a donc été de les classer en fonction de leur intérêt patrimonial. On dénombre :

. 53 entités bâties de la première moitié du XXe siècle à valeur patrimoniale

. 83 entités bâties de la première moitié du XXe siècle sans valeur patrimoniale

4.2.1. LES ENTITES BATIES DE LA PREMIERE MOITIE DU XXE SIECLE A VALEUR PATRIMONIALE

Ces bâtiments se distinguent par leur qualité esthétique et leur technique constructive et par la conservation de dispositions intérieures intéressantes. **Elles représentent près de 39% des entités bâties de la première moitié du XXe** mais seulement **2% du corpus total**.

Cette catégorie regroupe quelques équipements (la poste de la place Louvel, l'ancienne caserne de pompiers place du Général Resnier par exemple), des bâtiments à usage exclusif d'activité et de commerce (comme les Galeries Lafayette) et un nombre limité d'immeubles de rapport et de maisons bourgeoises.

4.2.2. LES ENTITES BATIES DE LA PREMIERE MOITIE DU XXE SIECLE SANS VALEUR PATRIMONIALE

L'intérêt limité de ces bâtiments est dû aux transformations importantes qu'ils ont généralement subies et qui ont fait disparaître les dispositions d'origine. Il peut également s'agit de constructions qui, dès l'origine, ne présentaient pas d'intérêt architectural. **Elles représentent 61% des entités bâties de la première moitié du XXe mais seulement 3% du corpus total.**

4.3. LES ENTITES BATIES DE LA SECONDE MOITIE DU XXE SIECLE ET DU DEBUT DU XXIE SIECLE

Comme pour la catégorie précédente, **les entités bâties de la seconde moitié du XXe siècle ont été répertoriées en fonction de leur valeur patrimoniale.** On trouve :

. 6 entités bâties de la seconde moitié du XXe siècle à valeur patrimoniale ;

. 276 entités bâties de la seconde moitié du XXe siècle sans valeur patrimoniale

4.3.1. LES ENTITES BATIES DE LA SECONDE MOITIE DU XXE SIECLE ET DU DEBUT DU XXIE SIECLE A VALEUR PATRIMONIALE

Elles sont limitées à quelques immeubles de logement et à l'école Codorcet, représentative de l'expression architecturale fonctionnaliste des années 1970. Les 6 bâtiments repérés représentent une quantité négligeable par rapport à l'ensemble.

4.3.2. LES ENTITES BATIES DE LA SECONDE MOITIE DU XXE SIECLE ET DU DEBUT DU XXIE SIECLE SANS VALEUR PATRIMONIALE

Ces immeubles correspondent à des opérations de rénovations urbaines (immeubles de logements), à des équipements (conservatoire de musique, EPAD…) opération mixte (espace Franquin). Par leur volume et leur morphologie, elles sont en rupture avec le tissu urbain existant. Elles représentent tout de même **10% du corpus total** et de par leur taille, ont un impact non négligeable dans le paysage urbain.

4.4. LES ANNEXES

On distingue les **annexes cohérentes,** qui représentent 25% du corpus et les **annexes devant être améliorées ou supprimées** constituant la majorité, avec **75%** des 1774 annexes dénombrées.

Les annexes cohérentes sont le plus souvent anciennes. Elles accompagnent les bâtiments traditionnels et ont été réalisées avec les mêmes matériaux et parfois avec autant de soin.

Les annexes devant être améliorées et supprimées sont le plus souvent postérieures aux bâtiments qu'elles accompagnent. La proportion très importante de ce type d'annexes est significative des besoins induits par l'accroissement de l'activité commerciale et tertiaires en centre-ville, ou encore par le développement de la voiture induisant la réalisation de garages.

Ces besoins sont à prendre en compte dans le plan de sauvegarde et de mise en valeur, en ménageant des possibilités de création de locaux annexes, liés entre-autres au confort, à l'accessibilité ou encore au développement durable. La qualité de traitement doit également être prise en compte.